



## Acerca de este libro

Esta es una copia digital de un libro que, durante generaciones, se ha conservado en las estanterías de una biblioteca, hasta que Google ha decidido escanearlo como parte de un proyecto que pretende que sea posible descubrir en línea libros de todo el mundo.

Ha sobrevivido tantos años como para que los derechos de autor hayan expirado y el libro pase a ser de dominio público. El que un libro sea de dominio público significa que nunca ha estado protegido por derechos de autor, o bien que el período legal de estos derechos ya ha expirado. Es posible que una misma obra sea de dominio público en unos países y, sin embargo, no lo sea en otros. Los libros de dominio público son nuestras puertas hacia el pasado, suponen un patrimonio histórico, cultural y de conocimientos que, a menudo, resulta difícil de descubrir.

Todas las anotaciones, marcas y otras señales en los márgenes que estén presentes en el volumen original aparecerán también en este archivo como testimonio del largo viaje que el libro ha recorrido desde el editor hasta la biblioteca y, finalmente, hasta usted.

## Normas de uso

Google se enorgullece de poder colaborar con distintas bibliotecas para digitalizar los materiales de dominio público a fin de hacerlos accesibles a todo el mundo. Los libros de dominio público son patrimonio de todos, nosotros somos sus humildes guardianes. No obstante, se trata de un trabajo caro. Por este motivo, y para poder ofrecer este recurso, hemos tomado medidas para evitar que se produzca un abuso por parte de terceros con fines comerciales, y hemos incluido restricciones técnicas sobre las solicitudes automatizadas.

Asimismo, le pedimos que:

- + *Haga un uso exclusivamente no comercial de estos archivos* Hemos diseñado la Búsqueda de libros de Google para el uso de particulares; como tal, le pedimos que utilice estos archivos con fines personales, y no comerciales.
- + *No envíe solicitudes automatizadas* Por favor, no envíe solicitudes automatizadas de ningún tipo al sistema de Google. Si está llevando a cabo una investigación sobre traducción automática, reconocimiento óptico de caracteres u otros campos para los que resulte útil disfrutar de acceso a una gran cantidad de texto, por favor, envíenos un mensaje. Fomentamos el uso de materiales de dominio público con estos propósitos y seguro que podremos ayudarle.
- + *Conserve la atribución* La filigrana de Google que verá en todos los archivos es fundamental para informar a los usuarios sobre este proyecto y ayudarles a encontrar materiales adicionales en la Búsqueda de libros de Google. Por favor, no la elimine.
- + *Manténgase siempre dentro de la legalidad* Sea cual sea el uso que haga de estos materiales, recuerde que es responsable de asegurarse de que todo lo que hace es legal. No dé por sentado que, por el hecho de que una obra se considere de dominio público para los usuarios de los Estados Unidos, lo será también para los usuarios de otros países. La legislación sobre derechos de autor varía de un país a otro, y no podemos facilitar información sobre si está permitido un uso específico de algún libro. Por favor, no suponga que la aparición de un libro en nuestro programa significa que se puede utilizar de igual manera en todo el mundo. La responsabilidad ante la infracción de los derechos de autor puede ser muy grave.

## Acerca de la Búsqueda de libros de Google

El objetivo de Google consiste en organizar información procedente de todo el mundo y hacerla accesible y útil de forma universal. El programa de Búsqueda de libros de Google ayuda a los lectores a descubrir los libros de todo el mundo a la vez que ayuda a autores y editores a llegar a nuevas audiencias. Podrá realizar búsquedas en el texto completo de este libro en la web, en la página <http://books.google.com>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

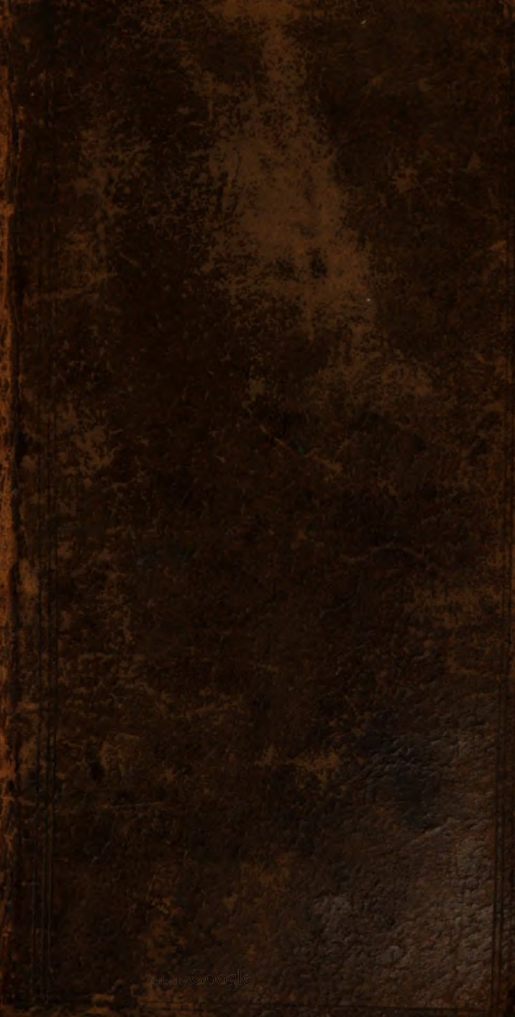
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



BIB. DOM.  
LAVAL. S. J.





*[Faint, illegible handwritten text]*

1. 230.7



~~11~~  
L 426

BIBLIOTHÈQUE

"Les Fenières"

S J

BD = CHANTILLY



# HISTOIRE

D E S  
O U V R A G E S

des

S A V A N S,

Par Monfr. B \* \* \*

*Docteur en Droit, & Membre des Societéz  
Royales de Londres & de Berlin.*

Mois de JANVIER, FEVRIER,  
& MARS, 1708.



A ROTTERDAM,  
Chez REINIER LEERS,  
M D C C V I I I.

*Avec Privilege de Nosseigneurs les Etats  
de Hollande & de West-Frise.*



# AVERTISSEMENT A U LECTEUR.

**C**omme l'Auteur a été trop distrait & trop occupé par un autre Ouvrage, il n'a pu remplir l'année 1707. en sorte qu'elle demeure vuide toute entière. Il étoit en effet impossible de regagner le tems passé; mais à l'avenir chaque quartier paroîtra régulièrement & ponctuellement à la fin de chaque terme. Voici donc sur ce pied-là le premier quartier de l'année 1708.

## HISTOIRE

DES

OUVRAGES

des

SAVANS,

Mois de JANVIER, 1708.

## ARTICLE I.

*Reponse à deux objections qu'on oppose de la part de la Raison, à ce que la Foi nous apprend sur l'origine du mal, & sur le mystere de la Trinité. Avec une addition, où l'on prouve que tous les Chrétiens sont d'accord sur ce qu'il y a de plus incomprehensible dans le mystere de la Predestination. Par Jean la Placette, Pasteur de l'Eglise Françoisse de Copenhague. A Amsterdam, chez Etienne Roger, 1707. in 12. pagg. 292.*

**L**A contradiction que Mr. Bayle a prétendu mettre entre la Foi & la Raison, a soulevé quelques Theologiens. Ils ont soupçonné qu'il y avoit

A 2

de

#### 4 *Histoire des Ouvrages*

de l'artifice ; & qu'après avoir sacrifié la Raison devant la Foi , il comprenoit qu'il lui seroit facile d'abatre , & d'aneantir la Foi, destituée du secours de la Raison. Mr. la Placette envisagea d'abord toutes les conséquences : mais il s'attendoit que ceux qui avoient déjà les armes à la main contre Mr. Bayle, mettroient la Religion en sûreté contre les insultes de la Raison. Il a été trompé ; ils ont pris des méthodes, dont il n'est point satisfait, ou qui ne contenteront qu'un parti , en laissant les autres dans les mêmes embarras. Ainsi il s'est cru en obligation de se présenter à la brèche, pour arrêter les progrès des ennemis de la vérité.

Il n'a pourtant pas pris un air de mépris & de hauteur sur les difficultez que Mr. Bayle a mises dans la bouche des Manichéens. Il n'avoit garde de s'imaginer que Mr. Bayle approuvât le système chimerique des deux principes ; l'un du bien, & l'autre du mal. Mais il a cru pénétrer, que le but étoit d'en faire conclure, qu'il étoit impossible qu'un Etre tout sage, & tout bon eût formé un monde ainsi constitué : ce qui tend indirectement à l'Atheïsme. C'est pourquoi Mr. la Placette se reproche dans sa préface, de n'avoir point établi avant toutes choses, l'inspiration des Livres Sacrez, & la divinité de l'Écriture. Car c'est le défaut ordinaire des Théologiens, de citer aux Deistes des  
passa-

*des Savans.* Janvier 1708.

passages de l'Écriture pour décision ; ne faisant pas reflexion que les Deïstes ne l'admettant point, c'est alleguer en preuve ce qui est en question, contre les regles de l'art de raisonner. Mais la precaution semble inutile par raport à Mr. Bayle. Il n'a point nié, ni recusé la Revelation. Il a seulement pretendu mettre la Religion en opposition avec la Raison, & montrer qu'elles sont irreconciliables. Nous allons voir comment Mr. la Placette l'a resoluë.

Nous avons dit, que Mr. la Placette n'est point de ceux qui meprisent, & qui dedaignent les difficultez contre la permission du peché, & le mystere de la Trinité, sous pretexte qu'elles sont proposées par la Raison. Elle est très-foible, très-obsécure, & très-peu éclairée. Elle s'égare presque toujours, & ses lumieres sont si courtes, & si bornées, que les choses celestes sont fort au dessus de sa comprehension : *Elles lui sont folie*, dit Saint Paul. Ainsi elle ne doit pas élever son orgueil jusques-là, & à cet égard il faut qu'elle se tienne dans l'humilité d'un silence respectueux. Mais rien n'est plus dangereux que de prendre ce parti, selon Mr. la Placette ; & dès qu'on renonce à la raison, l'on aneantit à son gré la Religion, & le Pyrrhonisme est triomphant. On peut mettre en question, s'il y a jamais eu une secte de Philosophes assez

## 6 *Histoire des Ouvrages*

extravagans qui aït douté de tout , & pour douter même s'ils doutoient. Peut-être pour prendre le contre-pied des Dogmatiques, qui étoient trop affirmatifs, & trop précipitez dans leurs décisions, les Pyrrhoniens vouloient qu'on passât par le doute à la vérité, & se déterminer avec plus d'évidence, & de certitude. Mais si la Raison est une faculté trompeuse, & si nous ne pouvons nous fier à ses jugemens, il n'y a plus moien de s'assurer de rien, ni de convaincre un Pyrrhonien, qu'il a tort de douter de tout. De plus la foi periclite elle-même; car comment démontrer qu'il y a une Revelation, & qu'elle nous ordonne de soumettre la Raison à la Foi. Si vous alleguez des raisons, un Pyrrhonien, ou un incrédule vous répondra aussi-tôt, que vous ne pouvez plus avoir recours à la Raison, puis que vous l'avez refusée; qu'elle est trop sujette à s'égarer, & qu'il ne faut pas s'abandonner à la conduite d'un guide, dont nous avons tant de fois éprouvé l'infidélité. Si l'on réplique, que la Raison se trompant si ordinairement dans la recherche des causes physiques & des secrets de la Nature, elle ne doit pas presumer d'atteindre jusqu'à la conoissance de la Nature divine, & à la sublimité des mysteres; l'on retorquera l'argument, & l'on dira, qu'il n'est pas impossible aussi qu'elle se trompe dans l'idée & dans la créance

ce



*des Savans.* Janvier 1708. 9

ce de la Trinité, & d'autant moins que la difficulté vient de l'incompréhensibilité du mystère. On peut même faire ce dilemme: ou vous croiez sans raison, ou par raison; si c'est sans raison, toutes les veritez sont arbitraires, & dependantes de la fantaisie de chaque particulier. Il ne faut plus disputer: c'est inspiration, c'est enthousiasme. Si c'est par raison, il faut donc rendre à la Raison son autorité legitime, puis que c'est la seule lumiere donnée aux hommes par privilege, pour se conduire, pour agir, pour se determiner, & pour discerner le bien d'avec le mal; le vrai d'avec le faux.

Mr. la Placette pressant ce raisonnement, demande à ceux qui disent, que la Raison se trompe trop souvent pour s'en rapporter à elle dans les matieres de Religion, s'ils entendent par là, qu'elle se trompe toujours; quelques precautions qu'elle prenne; ou seulement, si cela n'arrive que lors qu'elle agit étourdiment & temerairement, & qu'elle se laisse éblouir à une preuve aparente, & superficielle. Au premier cas il n'y a pas loin de là au Pyrrhonisme; car si la Raison peut se tromper, quelque attention qu'elle apporte pour bien choisir, il n'est pas possible d'être sûr si elle ne se trompe point dans le cas où l'on s'imagine qu'elle ne se trompe point. Tout au moins l'on en peut douter, & nul ne peut affirmer de-

## 8 *Histoire des Ouvrages*

cifivement, qu'il ne se trompe pas. Mais si la Raison n'a rien négligé pour trouver la vérité, ou si la vérité est évidente par elle-même, elle peut se flatter d'avoir bien trouvé, & elle ne peut s'empêcher de se rendre à ce qui lui paroît évident, autrement il faut rejeter toutes sortes d'argumens, sous prétexte qu'il y en a de faux, & sur ce pied-là on se précipite inévitablement dans le Pyrrhonisme. En particulier, & pour venir directement au fait, il est incontestable qu'on ne sauroit se défendre de bonne foi contre un raisonnement, où nous n'apercevons aucun défaut, & que nous jugeons concluant, & indissoluble. Ainsi dès qu'on allègue contre un dogme de la Religion un raisonnement convainquant, il est ridicule de l'é luder par cela seulement, qu'il est fourni par la Raison.

On dit encore qu'il ne faut pas s'alarmer des difficultez, quoi que l'on n'ait rien de bon à y répondre: & qu'il est aisé de faire contre les vérités les plus claires des objections, sur lesquelles on ne peut satisfaire tant soit peu l'esprit. C'est pourquoi l'on a recours à cette maxime, que quand on est bien convaincu d'une vérité, on peut mépriser une difficulté, quand même on ne pourroit pas la résoudre. Mr. la Placette (sans s'arrêter à toutes ses distinctions, toujours très-dogmatiques) dit que si ce sont des difficultez

*des Savans.* Janvier 1708. 9

cultez qu'on ne peut refoudre, ce sont des demonstrations; & si ces demonstrations ne font rien, il n'y a point d'absurdité qu'on ne puisse soutenir, malgré les demonstrations. De plus de quel droit, continuë Mr. la Placette, donne-t-on le nom *flétrissant de difficultez* au parti opposé, & se reserve-t-on, ou plutôt pour-quoi s'attribuë-t-on, le titre *honorable de verité*, pour n'écouter ce que dit le parti opposé simplement, que comme des difficultez? Personne dans la dispute n'a le privilege de se constituer de sa propre autorité dans le systême de l'orthodoxie, pour ne regarder les contradictions des opposans, que comme autant de difficultez contre une verité solidement établie. D'où il conclud, que la maxime de mépriser les difficultez contre une verité qu'on suppose solidement prouvée dans chaque parti, ne signifie rien, & qu'elle ne peut être d'aucun usage dans la controverse, parce que de part & d'autre chacun s'arroe l'honneur de la verité.

Ceux qui tiennent pour la Foi, independamment de la Raison, alleguent que la raison corrompuë, & depravée par le peché, n'est plus capable de juger des mysteres de la Religion. Si cela est vrai, il faut qu'il soit impossible de les croire sans l'efficace de la grace & du St. Esprit. Cependant à consulter l'experience, rien n'est plus faux. Toutes les différentes sectes des Chrétiens admettent ces myste-

res, & il est absurde de dire, que le Saint Esprit agisse sur des gens pour leur inspirer quelques veritez, & qu'il les laisse dans l'erreur pour les autres. Cette alliance bizarre ne peut compatir d'un côté avec les lumieres de la Grace, & de l'autre avec les égaremens de la Raison. Il faudroit enfin envenir à cette extremité de dire, qu'un vrai Fidelle croit ce que la Raison, à la verité à cause de la depravation du peché, trouve évidemment faux, & que Dieu nous enjoint d'adopter des dogmes que les notions communes, & nos idées naturelles nous font regarder comme une fausseté. Il est fâcheux d'être réduit à une pareille ressource. Il vaut mieux convenir, que le pecheur destitué du secours de la grace peut croire les mysteres de la foi humaine, & en être veritablement persuadé. Le passage de l'Epitre aux Corinthiens, Chap. 2. v. 14. paroît bien formel contre Mr. la Placette: *L'homme animal, dit Saint Paul, ne comprend point les choses qui sont de Dieu; car elles lui sont folie, & il ne les peut entendre, d'autant qu'elle se discernent spirituellement.* Il comprend bien tout l'avantage qu'on en peut tirer contre lui: & pour en affoiblir la force, il entend par *l'homme animal*, un homme sensuel, & si absolument plongé dans le vice, qu'il n'a plus aucun sentiment pour les choses spirituelles; & non pas un homme qui fait usage de ses lumieres naturelles.

Mais

Mais enfin, dit on, peut-on sans trop hazarder, se com'mettre dans un combat avec les Incrédulés par la Raison sur les veritez de la Foi? Mr. la Placette ne balance pas; & il trouve même que ce seroit faire un affront à la Religion, & l'avilir, que de recuser la Raison. Il est honteux pour les Chrétiens de fuir devant elle. Toutes les fausses Religions auront le même avantage. Avec quel front, continuë-t-il, oseroit-on leur reprocher leurs absurditez, dès qu'on convient que ce qui est évidemment faux au jugement de la Raison, est pourtant vrai en matiere de Religion. Les Incrédulés en triomphent: & regardant cet aveu comme une marque d'impuissance, ils se glorifient d'avoir réduit les Chrétiens à confesser que la droite Raison est contr'eux. Que peut-on leur alleguer pour les convertir? Ils ne reconnoissent d'autre Juge que la raison, & si vous leur repondez qu'elle est aveugle sur les mysteres de la Religion, & que *l'homme animal ne les comprend point, parce qu'elles lui sont folie*, ils vous repliqueront, que vous n'avez aucun moien pour les convaincre, & qu'en refusant d'acquiescer aux decisions de la Raison, vous êtes contraint à en apeller devant vous-mêmes, & à croire en depot de la Raison. Par exemple, si vous citez l'Écriture, en tant que divinement inspirée, ils vous disputent hardiment ce principe capital.

Ils font mille objections contre les Livres Sacrez en general, & sur chaque livre en particulier. Il y en a plusieurs, dont les Auteurs sont inconnus, & sur ce pied-là comment peut-on savoir qu'ils ont écrit par l'ordre de Dieu ? Ils contiennent de plus des choses qu'on ne peut croire sans l'appui de l'autorité du Saint Esprit qui les a dictés. *Car quel front, dit Mr. la Placette, faudroit-il avoir pour soutenir qu'il y a quelque vraisemblance dans l'histoire de Samson, dans celle de Jonas, dans celle de Nebucadnezar, &c.* Il faut necessairement, que l'inspiration des Livres Sacrez soit la preuve fondamentale, & si la Raison est trop corrompue & trop depravée pour en decider, il n'y a plus de certitude, & dès là c'est mettre, pour ainsi dire, la bride sur le cou à tous les hommes, & il est permis à chacun de croire à l'aventure. Comme il n'y a nulle regle certaine pour les croians, il n'y en a point aussi pour convertir les Incrédules. Allons plus loin, dit Mr. la Placette, à quoi bon faire des livres de controverse entre les Chretiens pour le sens & l'intelligence de l'Écriture ? Tous les argumens sont inutiles, si l'on n'admet point la Raison pour arbitre souverain, & s'il est permis, quand on est poussé à bout, de dire pour toute reponse, qu'elle ne voit goûte dans tout ce qui concerne la Religion. A quoi servent tant de li-

vres

vres pour ramener les Heretiques, & les Incrédulés, si la Raison n'y entend rien, & si elle n'est pas Juge en dernier ressort, Inutilement on opposera, que quand Dieu a parlé, il faut se rendre, parce que Dieu est moins capable de nous tromper que nôtre Raison d'être trompée. Cela est vrai du consentement de tout le monde: reste à prouver que Dieu a revelé tel ou tel dogme, & par quelle voie peut-on en venir à bout sans l'aide de la Raison, & s'il est libre de la recuser dès qu'elle osera se declarer contre le systéme dominant. Un Deïste soutiendra qu'il est plus évident, qu'il y a une contradiction formelle entre la Trinité & l'unité de Dieu, qu'il n'est évident que les livres du Nouveau Testament sont inspirez: si l'on s'engage à disputer par la Raison, le Deïste pourroit bien remporter l'avantage, & alors il vaut bien mieux deffendre la Trinité par la Raison que par la seule autorité de l'Écriture. Car la certitude de la Revelation depend du temoignage de la Raison, qui est l'unique garant, & l'unique fondement de la Religion. Ce sont là des preliminaires pour preparer l'esprit à mieux entrer dans le fond de la question, & la decider avec plus de lumiere.

I. Mr. Bayle a posé, que la permission \* du peché ne s'accorde point avec la bonté infinie de Dieu. Car pouvant prendre de

A 7

justes

\* *Premiere Partie.*

justes & d'infailibles mesures pour empêcher l'homme de se rendre malheureux, dès qu'il a préféré les moins sûres, & celles qu'il a bien prévu être inutiles & impuissantes, l'on en pourroit conclure, qu'il est *mediocrement sage, ou pour mieux dire, qu'il ne l'est point du tout.* Selon le langage des Chrétiens, Dieu a tant aimé les hommes qu'il a livré son propre Fils à la mort pour les sauver, & cependant de tant de moyens efficaces, dont il étoit le maître absolu, il a choisi ceux qui étoient les moins propres à ses fins, & il a fait tout ce qu'il n'étoit point obligé de faire, & n'a point fait tout ce qu'il auroit pu faire efficacement & avec succès. Je ne vois pas, dit Mr. la Placette, ce qu'on peut répondre à cette objection, & les Universalistes nommément & les Docteurs de la grace *congruë & suffisante* n'ont même rien de plausible à y opposer. Si Dieu avoit un dessein bien sérieux de rendre heureuses les creatures intelligentes, il n'y auroit pu rencontrer d'obstacle; une volonté sans effet, ou une simple *volonté* ne signifie rien, & une effusion de grace efficace achevoit son ouvrage, sans employer d'autres moyens qui ne fussent pas pour tirer l'homme de l'abîme où il s'est précipité. Il faut donc convenir par l'événement, que Dieu en créant l'homme n'a point eu en vue de le rendre heureux. Si l'on dit d'autre côté que  
 Dieu



*des Savans.* Janvier 1708. 15

Dieu a tout fait pour sa gloire, & pour manifester ses vertus, Mr. la Placette sans nier cela directement, y apporte bien des restrictions. Dieu n'auroit tout au plus construit l'Univers que pour une *gloire externe*, & pour se faire adresser des loüanges par les hommes; & ce seroit l'offenser, que de lui attribuer un amour de gloire si indigne de lui. Il a existé une éternité sans leurs foibles applaudissemens, & s'ils avoient pu contribuer à sa gloire, il n'auroit pas attendu une éternité pour créer le monde. Les Theologiens de plus ne parlent que de la justice & de la miséricorde de Dieu qu'il a voulu faire éclater, comme si ses autres perfections n'étoient comptées pour rien, & comme s'il n'étoit jaloux que de ces deux vertus. Soit, ajoute Mr. la Placette; mais en consultant le fait, on ne leve point la difficulté. Selon les Theologiens les plus indulgens, il y a bien moins d'Elus que de Reprouvez, & qui seroit assez osé pour dire, que la justice de Dieu n'auroit pas assez paru, s'il y avoit plus de Prédestinez que de Reprouvez, & que même après que J. CHRIST a expié les pechez des hommes, il y va de sa gloire que sa justice l'emporte de beaucoup sur sa miséricorde. Pour recapitulation de ce qui vient d'être rapporté, Mr. la Placette confesse humblement, que n'étant pas bien certain que Dieu a créé le monde  
ou

ou pour sa gloire, ou pour rendre les hommes heureux, les pensées & les intentions de Dieu sont impenetrables : qu'il souhaiteroit bien en expliquer les motifs plus vraisemblables; mais qu'il ne le peut, parce que la Raison ne peut s'élever jusques-là; que les vuës de Dieu sont trop au dessus de nous pour y pouvoir atteindre; & que cette entreprise ne seroit tout au plus necessaire que pour convertir un Incrédule, qui exigeroit d'être éclairci sur cette conduite de Dieu, comme ne convenant pas à sa sagesse: mais pour lui, il se contente d'annuller l'objection de Mr. Bayle sans s'enhardir d'aller plus loin.

II. Mr. Bayle maintient, que la permission du peché ne convient point avec la bonté de Dieu. Un Etre tout-bon & tout-puissant n'auroit point créé des hommes pour les laisser tomber dans la misere; il devoit ou les laisser dans le neant, ou les garantir inébranlablement contre toutes les tentations du peché; au lieu de les former avec la funeste liberté de pecher, & de leur preparer des supplices éternels, en prevoiant bien que sa justice sera contrainte à les y condamner. Par quelle raison a-t-il borné l'exercice de sa misericorde par sa justice : en sorte qu'il semble que ces deux vertus le gênent & le contraignent, & que sa justice murmure, s'il étend trop loin sa misericorde.

Mr.

*des Savans.* Janvier 1708. 17

Mr. la Placette ne nie point, qu'il est difficile de repondre à ces sortes d'objections: & il ne conçoit pas que d'habiles gens aient pu s'imaginer d'en bien sortir en disant, que si Dieu avoit toujours contenu les hommes dans les loix du devoir, il auroit blessé & violé leur liberté. Il n'est pas nécessaire de pecher pour être libre; autrement ni Dieu, ni les Bienheureux ne seroient libres, parcequ'ils ne pechent point, & l'homme auroit cette espece de prerogative au dessus d'eux. Il n'y a point d'autre expedient pour se tirer de là, que de soumettre l'homme au bon plaisir de Dieu sans en chercher la raison. Dieu, dit Mr. Descartes, est libre & absolu dans l'exercice de sa toute-puissance, & nous devons le remercier des biens qu'ils nous a faits, sans nous plaindre de ce qu'il ne nous en a pas fait davantage. Il a le plein pouvoir de faire du bien, ou de n'en faire pas, & il n'est point assez assujetti aux regles de sa bonté pour le depouiller de sa liberté dans la distribution de ses graces. Si Dieu a permis le poché, il ne l'a fait que pour des raisons très-sages; nous n'entreprenons pas de les deviner, ajoute Mr. la Placette; mais nous sommes persuadez que ses raisons & ses intentions sont dignes de lui, quoi qu'elles soient inconnues à des esprits aussi foibles & aussi rampans que les nôtres. Pour confirmer en peu de mots tout ce que dit Mr. la

la Placette après une discussion très-dogmatique, c'est que la bonté divine est bien différente de la bonté humaine. Ce sont les mêmes termes; mais ils ne signifient pas la même chose. Celle de Dieu est libre & indépendante; & elle est assujettie à des devoirs, & à des obligations indispensables. Il en est de même de la sainteté de Dieu, qui abhorrant le vice, & pouvant le prévenir, s'est contenté de menaces, & a souffert qu'il ait été commis. Nous ne connoissons point les lois de la conduite de Dieu; il est trop au dessus de nous pour nous comparer à lui, & lui proposer nos idées pour règles de sa sainteté. Peut-être qu'un Philosophe rigide ne sera pas content qu'on lui donne pour toute réponse des termes de bonté & de sainteté divines qu'on ne peut expliquer ni définir; il semble que c'est du moins lui accorder, qu'il a raison devant le tribunal de la Raison humaine.

Mr. la Placette n'a pas moins besoin de toute la contention de son esprit pour rapprocher de la raison le mystère de la Trinité: & comment pourroit-elle en aborder, puisqu'il est incompréhensible? On entend communément par le terme d'*incompréhensible*, que l'on n'entend rien absolument; & que les termes, dont l'Écriture & l'Église se servent, ne donnent nulle idée de ce qu'ils désignent. Ainsi on ne peut avoir une foi explicite de ce mystère.

*des Savans.* Janvier 1708. 19

mystere. L'Écriture le propose à la Foi, sans éclairer l'esprit; & il faut croire ce qu'elle dit sans l'entendre. Il n'y a aucun sens attaché aux mots de Personne & de Trinité; & c'est sur quoi est fondé l'aveu ingénu de St. Augustin: *Lors qu'on demande, dit-il, ce que sont les trois, l'esprit de l'homme demeure court, & il n'y a point d'expression qu'il puisse employer. On dit néanmoins trois personnes; non pour faire entendre ce qui en est; mais pour n'être pas contraint de se taire.* Mr la Placette ne convient point de cette définition du mot incompréhensible; il prétend que si nous n'avons qu'une idée imparfaite de la Trinité, nous en avons assez pour ne pas dire absolument qu'elle soit incompréhensible. Il seroit difficile de suivre Mr. la Placette plus loin. Il accumule tant de définitions & de restrictions scholastiques, qu'il faudroit une attention trop étendue pour en faire un rapport clair & exact.

Il a fait une addition pour tâcher de concilier les Docteurs sur la Predestination. C'est un fait certain que Dieu ne sauve pas tous les hommes: & là-dessus on demande pourquoi pouvant les sauver tous par mille voyes, il en sauve pourtant si peu: & pourquoi trouvant à-propos d'en sauver quelques-uns, il prend les uns plutôt que les autres par un acte libre d'élection? Il montre donc que tous les  
Theo-

Theologiens dans quelque hypothese qu'ils soient, Thomistes, Molinistes, Arminiens, Lutheriens, & Jansenistes, après differens detours, & après avoir bien chamailé, ils en reviennent tous à ce point, que c'est le bon-plaisir de Dieu; mais que les raisons nous en sont inconnues. On remarque en effet que Dieu ne choisit pas toujours les peuples polis, ou les plus renommez; qu'il prefere quelquefois les simples & les ignorans aux gens sçavans & éclaircz, & qui plus est, des gens plongez dans le crime, à d'autres, dont la vie est sage & réglée. Toute l'Écriture porte là. Dieu a compassion de celui qu'il veut, & endurecic celui qu'il veut. St. Paul aux Rom. chap. 9: v. 18. *Dieu nous a predestinez à la foi, selon le bon-plaisir de sa volonté.* Ephes. chap. 1: v. 5. *Il nes'enfuit pas cependant, que cette distribution arbitraire de ses graces aneantisse l'usage de la priere: les Payens en disoient de meme de leur Destin: Desine fata Deum flecti sperare precando.* Car le bon-plaisir de Dieu n'a pas pour fondement unique, qu'il est le maître, & qu'il dispense ses graces sans autre raison, que parcequ'il le veut ainsi: c'est que sa sagesse est infinie, & que sa Providence ne pouvant rien faire que de juste, nous approuverions sa conduite s'il avoit bien voulu nous en reveler le secret. Il ne l'a point fait par un *decret absolu*, comme on

*des Savans.* Janvier 1708. 21

on impute aux Protestans de l'enseigner, & que l'on appelle un horrible monstre, & une impiété prodigieuse: c'est par un decret que Mr. la Placette appelle subsequent. Il faudroit un trop long espace pour toucher à un sujet si épineux, & en exposer seulement ses difficultés.

## A R T I C L E II.

*Reponse à l'Histoire des Oracles de Mr. de Fontenelles, de l'Academie Française. Dans laquelle on refute le système de Mr. Van Dale sur les Oracles du Paganisme, sur la cause, & le temps de leur silence; & où l'on retablit le sentiment des Peres de l'Eglise sur le même sujet. A Strasbourg, chez Jean Renaud Doulsecker, 1707. in 12. Pagg. 374.*

DEpuis tant \* d'années que le *Traité des Oracles* a paru, personne, hors Mr. Mœbius †, qui cedoit même la moitié de l'hypothèse de Mr. van Dale, n'avoit songé à lui en faire un crime. Mr. de Fontenelles se servit ingenieusement des matériaux de Mr. van Dale, & en composa une *Histoire des Oracles*. Il en écarta tout ce que l'érudition a de sec & d'aride, & y repandit des agrements, dont il semble qu'un pareil sujet

\* 24. ans. † Professeur à Leipfick.

jet n'étoit susceptible qu'entre les mains de Mr. de Fontenelles, qui convertit en or tout ce qu'il manie. Il ne pensa nullement que la Religion y fut interessée; & bien loin d'avoir en vuë d'enlever une preuve aux Chretiens, il vouloit se moquer de la credulité des Payens, qui se laissoient si grossierement tromper par leurs Prêtres. Voici pourtant un Auteur \* Anonyme qui en fait un point capital de Religion.

Il est vray que les Peres de l'Eglise ont extrêmement relevé la cessation des Oracles à la venuë de J. CHRIST, comme un miracle éclatant en faveur du Christianisme. Ils se vantoient qu'au seul nom de J. CHRIST, & au signe de la croix, ils contraignoient les Demons à confesser, qu'ils étoient les auteurs des Oracles. Ils desioient même les Payens d'amener devant leurs tribunaux ceux qui rendoient ces Oracles, afin qu'ils fussent temoins, que les Chretiens en chasseroient le Demon, & reduiroient son Propheete au silence. La preuve est si éblouissante qu'elle a été adoptée presque par tous les Ecrivains Ecclesiastiques, & c'étoit l'opinion generalement reçue. Mr. van Dale a cependant pretendu montrer, que tout le monde étoit dans l'erreur, & qu'il falloit abandonner un prejuge vulgaire,

\* On dit que c'est un Jesuite de Strasbourg.



gairé, dont la Religion n'avoit pas besoin. Un dessein si temeraire en apparence ne devoit pas avoir grand succès. Contre l'attente de l'Auteur les contradictions ont trouvé de l'accès dans les esprits; mais moins par la force de ses raisons qu'à cause du penchant qu'on a dans ce siècle à la nouveauté, ou à l'incrédulité des miracles. Bien des gens ont fait un accueil favorable à ses conjectures; les inclinations de leur cœur l'emportant sur les lumières de leur esprit. C'est un soupçon très-ordinaire à ceux qui ne peuvent concevoir qu'on soit d'un autre sentiment qu'eux. Il s'adresse nommément à Mr. de Fontenelles, parcequ'il a débrouillé dans un meilleur ordre ce qui étoit confus & mal digéré dans Mr. van Dale.

Il y a deux questions: la première consiste à savoir, si les Oracles étoient suggerez, & inspirez par les Demons. Mr. de Fontenelles à la caution de Mr. van Dale, a accusé les Peres d'avoir cru trop légèrement, que les Demons se servoient des Prêtres du Paganisme pour entretenir l'idolâtrie, & il prétend que c'étoient des fourberies des Prêtres qui cherchoient à profiter de la curiosité, & de l'impatience ordinaires des hommes pour savoir l'avenir. Son adversaire s'éleve avec beaucoup de chaleur sur ce reproche injurieux aux Peres de l'Eglise. Il maintient que les

les Peres étoient trop severes sur les preuves, & trop exacts sur leurs raisonnemens pour se laisser surprendre à des supercheries & à des impostures : en sorte que ce que les Peres ont avancé peut-être sans raisons suffisantes, on le prouve aujourd'hui par leur autorité seule. Il réfute en detail tous les motifs de crédibilité que Mr. de Fontenelles attribue aux Peres, pour les porter à croire que les Demons ont eu part aux Oracles, & qu'ils en étoient les auteurs. Par exemple, il est assez apparent que les Chrétiens sans entrer dans une discussion qui eut été longue & difficile, appellerent *Demons* ce que le Paganisme appelloit *Genie*, & que pour s'épargner la peine d'examiner ce qu'il y avoit de vray ou de faux dans ce qu'on publioit d'extraordinaire & de surprenant sur les Oracles, ils n'en recherchoient point d'autre cause que l'artifice du Demon. Il eût été aussi court, dit l'Auteur, de dire que c'étoient autant de fourberies; & ils n'auroient pas manqué de s'en servir pour decrier le Paganisme en decouvrant les fraudes de ses Prêtres. S'ils ne l'ont pas fait, c'est qu'ils étoient convaincus que les Oracles venoient de la part du Demon, & c'étoit l'opinion universelle. D'où il conclut qu'il n'est point permis de résister au consentement de toute l'ancienne Eglise, lequel en fait un argument pour divers points de la Religion.

gion. Il prend là-dessus un ton fort haut, & d'un air de censure reprimende. Tout triomphant d'avoir mis les Peres de son côté, il y revient sur chaque article, pressant toujours rudement Mr. de Fontenelles par là. C'est apparemment par cette raison personnelle qu'il a prudemment mis Mr. van Dale à quartier. Il se seroit moqué de cette preuve, plus propre à embarrasser qu'à persuader. Il auroit secoué le joug des Peres, & n'auroit pas été obligé à la deference, & au respect que l'Auteur porte jusqu'à la veneration, & à l'infailibilité. Ce ne sont pour lui que de simples temoins, dont il peut examiner le rapport ; & non pas des Juges, à qui il doit une soumission aveugle.

Si les Demons ont rendu des Oracles, il sera vrai aussi qu'ils avoient la connoissance des choses futures. David reprochoit aux Payens, que leurs Dieux avoient une bouche, & point de parole. Mais s'ils avoient parlé, s'ils avoient predit l'avenir, il ne falloit point parler avec mepris de leur impuissance. Non seulement ils avoient la parole ; mais ils prevoioient ce qui devoit arriver. D'autre côté si le Demon rendoit des Oracles que le succès confirmoit quelquefois, le Paganisme étoit dans une erreur excusable. Le Demon trompoit si bien par ses prestiges & par ses Oracles, qu'il étoit presque impossible que le peuple se desabusât de l'opinion, qu'u-

ne Divinité y présidoit. Pour refuter ce qu'il y a de specieux dans ces objections, l'Auteur dit, que les Peres qui ont tenu que les Demons rendoient les Oracles, ont cru aussi les Idoles muettes & inanimées. Les Demons parloient par la bouche, & l'organe des Prêtres idolâtres, & ne donnoient point la parole aux images: les Prêtres qui desservoient les Idoles, prophétisoient, & non pas les Idoles. Cette distinction ne paroît pas clairement dans l'exemple d'Ochozias \* cité par l'Auteur. Il est dit que ce Roi d'Israël envoia consulter *Beelzebub*, Dieu d'Ekron: il est appelé Dieu, & non pas le Prêtre qui desservoit le Dieu. Mais l'Auteur en tire avantage pour sa cause; car l'Évangile nous apprend que *Beelzebub* est le Prince des Demons; & c'est sans doute le même Dieu qui étoit adoré en Ekron. Donc les Demons rendoient les Oracles. Il ne s'ensuit pas pourtant que les Demons pussent prédire l'avenir. Dieu seul le connoît, parceque lui seul dirige tout. Ainsi ils contrefaisoient les Prophetes au hazard, & annonçoient à ceux qui les consultoient, toutes qu'ils prevoioient devoir arriver, ou les maux qu'ils pouvoient faire eux-mêmes; ou la delivrance de ceux, dont ils pouvoient arrêter le cours. Leur prevoiance n'alloit gueres plus loin; & quand ils alloient au delà, ils se trou-

\* *II. Rois, chap. I. v. 2.*

trompoient fort souvent. Pour plus grand éclaircissement il n'auroit pas été inutile que l'Auteur eût instruit le Lecteur, ce que pensoient les Prêtres des Idoles que le Demon agitoit, & remplissoit d'une fureur divine. Se livroient-ils, ou se prétoient-ils volontairement à l'inspiration, & souffroient-ils de leur consentement ces violentes contorsions qui precedoient leur reponse? A qui attribuoient-ils leur enthousiasme, eux qui n'avoient nulle idée du *Diable*, ou de l'*Esprit malin*, tel qu'il est selon le système des Chrétiens? Alloient-ils de bonne foi, en prenant le Demon pour un genie, ou une Divinité qui les inspiroit, ou contribuoient-ils à la fraude & à la fourberie avec connoissance de cause. L'Auteur pourra se plaindre, que c'est en demander trop, & il a raison. Quoi qu'il en soit, dans la supposition, le piege que le Demon tendoit aux Payens, étoit presque inévitable, tout au moins à la multitude. Il avoit des Temples, des autels, un culte, des Prêtres qui le desservoient; il avoit le pouvoir de faire des prodiges, & pour tout dire, de rendre des Oracles. Rien ne ressemble davantage à la Divinité.

Voici une autre conjecture de Mr. de Fontenelles: c'est que les anciens Chrétiens ont cru les Oracles rendus par les Demons, à cause de la convenance de leur opinion avec la Philosophie Platonicienne.

nicienne. L'estime fut si prodigieuse pour Platon, dit-il, qu'on le regarda comme une espece de Prophete, & on prit ses Ouvrages pour des Commentaires de l'Ecriture, & on conçut la nature du Verbe, comme il l'avoit conçue. Quoy, s'écrie l'Auteur, comme si c'étoit-là un blasphême, nous sommes donc bien malheureux, d'avoir reçu la foi des anciens Chrétiens? *Quel danger, qu'au lieu de nous avoir transmis la doctrine de JESUS-CHRIST, ils ne nous aient débité que les égaremens de Platon?* Montrez nous, dit-il, sur le même ton, par un parallèle la conformité des sentimens des anciens Chrétiens avec ceux de Platon, dans la plupart des points de leur doctrine, & montrez à nous les endroits de leurs Ouvrages, où ils ont fait profession de suivre ce Philosophe. Après avoir jetté tant de feu, il se repond à lui-même; car il convient, que les Chrétiens entre les Philosophes du Paganisme donnerent la preference à Platon, comme celui, dont la Philosophie étoit moins éloignée du Christianisme. Sans compter qu'ils ont fait davantage, les termes de Mr. de Fontenelles n'emportent point, que les Chrétiens des premiers siècles aient pris Platon pour leur Docteur, & qu'ils n'aient écouté les Apôtres qu'après lui. Ils accommodoient seulement la Philosophie de Platon au Christianisme, & ils n'é-

toient

toient disciples de Platon que pour devenir des Chrétiens mieux instruits & plus éclairés. La Philosophie d'Aristote a eu la même fortune dans l'Occident. Un passage de ce Philosophe étoit comme l'Écriture, & il n'étoit pas permis de nier ce qu'il avoit avancé. Les Théologiens lui ont donné des éloges si excessifs, qu'il étoit comme l'arbitre de la foi, & le Cardinal Palavicini s'est oublié jusqu'à dire, que sans la Philosophie d'Aristote l'Église auroit pu manquer de quelques articles de foi. Il seroit pourtant injuste de tirer une induction, qu'il y avoit une conformité de doctrine sur la plupart des points de leur foi avec ceux d'Aristote, & qu'ils tenoient avec lui, que le monde est éternel, & que la Providence ne s'étendoit point sur les choses sublunaires. Jusqu'ici ce ne sont que des réfutations: nous allons venir aux preuves directes.

L'Auteur en appelle à l'Écriture. Elle confond presque toujours les Idoles, les Devins, & les Pythonisses avec les Demons. Quelles sortes de Divinité peut-on s'imaginer qui rendoient des Oracles? L'Écriture les appelle des Demons, & les Chrétiens ne peuvent pas en penser autre chose. Apollon, qui rendoit les Oracles de Delphes, & qui inspiroit la Pythie assise sur le trépied, étoit tout semblable à cet Esprit de Python que Saül alla consulter, & ce n'étoit autre chose que le

**Demon.** Mr. Van Dale avoit prevenu cette consequence, en soutenant que le Vieux Testament ne parle point des Demons tels qu'on les conçoit aujourd'hui. Avant le Christianisme le terme de *Demon* ne signifioit qu'un *Esprit*, ou un *Genie*. L'Auteur rejette cette explication comme un égarement de Mr. Van Dale, sans se donner la peine de le refuter.

Entre ses preuves il ne releve rien avec plus d'éclat; & il est vrai-aussi qu'il n'y a rien de plus surprenant, que la confiance des Peres, qui se glorifioient de chasser les Demons qui presidoient aux Oracles, & de les contraindre au nom de JESUS-CHRIST d'abandonner les Prêtres & les Prêtresses, dont ils s'étoient saisis & emparez pour se servir de leur ministere. Ils les faisoient taire avec un empire si absolu, qu'ils les forçoient à avouër qu'ils n'étoient que des Esprits sedueteurs, & provoquoient les Payens à l'experience. *Jusqu'à present*, leur disoit Tertullien, *j'ai apporté des raisons, & voici des faits qui demontrent que vos Dieux ne sont que des Demons. Que l'on amene devant vos tribunaux un homme qui soit possédé du Demon, & quelque Chretien lui commande de parler, cet Esprit malheureux avouëra aussi-tôt qu'il est un Demon, qui s'est dit faussement Dieu. Qu'un Chretien interroge vos Dieux; Esculape, par exemple, qui prolonge la vie aux hommes, & ils confesseront*



*des Sarrasins. Janvier 1708. Et*

fesseront de même qu'ils ne sont que des Demons, parce qu'ils n'osoient mentir en sa presence. Si Tertullien étoit le seul qui se fût exprimé avec tant d'assurance, on pourroit douter s'il n'y entroit pas un peu de son ardeur Africaine, qui le rendoit outré & excessif dans les choses aussi bien que dans ses expressions. Mais Lactance, St. Cyprien, Minutius Felix, & St. Athanase en parlent sur le même ton, & avec la même sécurité. Ils affirment que les Demons *frémissoient au nom de J. CHRIST*, & que s'il leur étoit permis de conjurer Apollon de Delphes lui-même, il seroit de son faux Prophete, & le laisseroit dans un honteux silence. Ils se *font mettoient indolemment à nous*, ajoute St. Cyprien, & nos prieres les agissent, & les tourmentent horriblement. Le signe de la croix les faisoit fuir tout effrayez, & faisoit taire leurs Oracles trompeurs. Il ne faut pas oublier ce que dit Lactance; que quand les Payens sacrifioient à leurs Dieux, si un Chretien s'y trouvoit avec la croix marquée sur le front, il faisoit cesser les sacrifices; leurs Dieux se retiroient, & consultez par les Augures ils refusoient de répondre; & c'est par cette raison que les Augures obtinrent des Edits rigoureux pour faire des deffenses aux profanes d'assister à leurs ceremonies, (c'étoient les Chretiens) parce qu'elles demeuroient interrompues, ou suspendues par leur presence.

sence. Ces sortes de faits ébranlent la raison, s'ils ne la convainquent pas. Tout ce que dit l'Auteur, seroit un peu plus décisif, s'il s'étoit appuyé du temoignage des Auteurs Payens pour attester les miracles étonnans qu'il a citez. Car il ne peut pas ignorer que les allegations d'un parti contre le parti opposé sont plutôt des présomptions que des preuves. Il ne voudroit pas assurément sur les miracles de l'Eglise Romaine, & en particulier sur les exorcismes, s'en rapporter aux Protestans, & il n'en voudroit croire que les Ecrivains Catholiques.

La plupart des Philosophes en effet méprisoient fort les Oracles, & n'ont point cru qu'il y eût quelque chose de surnaturel. Ceux qui en parloient avec le plus de moderation, en attribuoient la cause ou à un temperament melancolique, ou à l'enthousiasme, ou à une imagination agitée par des songes & des visions. Aussi étoit-il fort libre de n'en rien croire, & même il étoit permis de les contredire, & de s'en moquer. Cela est si vrai, qu'Eusebe a observé, que mille Auteurs du Paganisme avoient écrit contre les Oracles, bien loin qu'on les reverât comme les réponses des Dieux. Ce n'est pas assez, reprend l'Auteur: ils ne disent pas que c'étoient des impostures, & la contradiction des Philosophes ne prouve pas la fausseté des Oracles. Il y avoit des incredules  
parmi

parmi les Payens aussi bien que parmi les Chrétiens, où il s'en trouve qui rient des miracles, & traittent d'esprits foibles ceux qui les adoptent avec l'humilité de la foi. Mais ce petit nombre de contredisans, qui passoient pour des impies, ne peut pas être mis en balance contre l'opinion universelle. Les peuples, les villes, & les Rois accouroient à l'Oracle, & n'entreprenoient rien d'important sans aller apprendre du Dieu, s'ils pouvoient se flatter d'un succès heureux. Pour affoiblir cet argument tiré du consentement general, Mr. de Fontenelles fait une reflexion très-fine & très-subtile. Le temoignage de ceux qui croient une chose établie, dit-il, n'a point de force pour l'appuyer; mais le temoignage de ceux qui ne la croyent pas, a de la force pour la detruire: car ceux qui croient, peuvent n'être pas instruits des raisons de ne pas croire; mais il ne se peut gueres que ceux qui ne croient pas, ne soient pas instruits des raisons de ne point croire. L'Auteur soutient que c'est tout le contraire; que ceux qui ne croient pas, se mettent fort peu en peine des raisons de croire; & ceux qui croient, sont plus diligens à rechercher pourquoi il faut croire. Il est aisé de rendre raison de cette difference: l'esprit humain a de la repugnance à croire: c'est une servitude, & il cherche à s'en delivrer. Mais l'incrédule se trouvant en liberté, évite de

le desabuser, & il cherche soigneusement tout ce qui le peut confirmer dans une prévention qui lui est agreable.

Une autre objection contre les Oracles, c'est qu'il étoit aisé de les corrompre; & rien ne fait mieux voir qu'on avoit affaire à des hommes. Aussi les Païens se divertissoient à plaisanter sur les reponses des Oracles, que chacun pouvoit acheter, telles qu'on les souhaitoit. Demosthene plaisantoit de la Pythie qui *Philippisat*, (*Philippis*) c'est-à-dire, qu'elle étoit aux gages de Philippe, Roi de Macedoine, pour repondre tout ce qu'il vouloit. Mais, replique l'Auteur, si les Demons faisoient parler les Oracles, rien n'empêche que la Pythie, ou la Prêtrese de Delphes, ne seignissent des inspirations, & qu'elles n'eussent l'artifice de bien rendre leurs faux Oracles. Il n'y a rien là d'incompatible. Les Prophetes de Dieu eux-mêmes se laissoient seduire; & par complaisance pour les Princes, ou pour ceux qui les interrogeoient, ils empruntoient le nom de Dieu pour autoriser leurs messages. Dieu \* s'est plaint de ces Prophetes menteurs, qui avoient toujours son nom dans leur bouche, & il declare qu'il ne les a point envoyez. Il avertit son peuple de s'en desfier, & de ne leur point ajouter foi, parce qu'ils ne prenoient que leurs propres visions, & non

\* Jer. ch. 14. v. 13. & ch. 23. v. 16.

*des Sages.* Janvier 1708. 33

point les paroles qu'ils avoient reçues de lui. Au Chap. 13. des Rois, on y voit l'exemple d'un Prophete, qui trompa un vrai Prophete, & l'affurant, qu'étant Prophete comme lui, un Ange avoit parlé à lui *de par l'Eternel*: ce qui n'étoit point vrai. Cependant le même jour ce Prophete trompeur eut une revelation, & prophétisa à l'autre Prophete, *par l'ordre de Dieu*, le malheur qui l'attendoit à son retour. Ceci pourroit avoir des inconveniens, & l'Auteur en prétendant rendre service à la Religion, a fourni une fâcheuse difficulté contre elle.

On en pourroit dire de même d'une espece d'extremité, où il se jette, en reconnoissant que les Oracles sepondoient, ou par fureur & enthousiasme, ou par des songes, ou par les sorts, ou sur des billets cachetés qu'il n'étoit pas permis d'ouvrir. Par exemple, le Gouverneur de Cilicie, pour tenter l'Oracle, lui demandoit par un billet bien scellé, *T'immolerais-je un bœuf blanc, ou noir?* Et celui qui le portoit, vit en songe un homme bienfait, qui lui dit ce seul mot, *noir*. Les malades qui alloient pour savoir du Dieu, par quels remèdes ils pouvoient se guerir, en dormant dans le Temple d'Esculape & de Serapis, apprenoient en songe le vrai remède à leurs maux. C'étoient les Demons, comme l'Auteur, qui sous le nom d'Esculape, ou des autres Divinités,

tez, faisoient tous ces prodiges. Ils guérissent des aveugles, & des maladies incurables, & ils engageoient par là les Païens à reverer davantage leurs Dieux, & à leur rendre des graces solennelles de leur beneficence. Saint Cyprien disoit en gemissant: *Ils causent les maladies pour se faire honorer, afin que retablissant ce qu'ils ont derangé dans le corps humain, ils se donnent la gloire d'avoir rendu la santé.* Lactance a fait la même reflexion, & il convenoit aussi, que ces *Esprits malins & subtils s'insinuent dans le corps des hommes; & penetrant jusques dans les entrailles, ils alterent la santé, donnent des songes terribles, & troublent l'esprit, afin qu'on soit obligé de recourir à eux.* C'est donner au Demon un pouvoir presque sans bornes, & l'égalier en quelque sorte à la Divinité. En verité, tant de miracles étoient bien capables de retenir les Païens dans l'idolatrie, & ils ne pouvoient pas prendre pour un malin Esprit un Dieu bienfaisant, & qui sembloit être le Maître de la Nature. De plus l'Auteur ne nie point qu'ils predisoient l'avenir, tout au moins par rapport à ceux, à qui ils l'anonçoient. Outre l'experience, & la conoissance qu'ils ont de tout ce qui se passe dans le monde, ils ont une facilité extrême de se transporter en des lieux differens, & par consequent il leur est aisé de presager, comme un événement futur, ce qu'ils savent être déjà

dejà arrivé dans un lieu très-éloigné; ce qui entretenoit les Paiens dans la pensée, que la revelation venoit de leurs Dieux. C'est par cette voie que les Prêtres de Delphes apprirent aux Deputez de Crœsus ce qu'il faisoit à Sardes dans le moment qu'ils le consultoient. Si nous en croions Tertullien, ils sont par tout en un instant; le monde n'est qu'un point pour eux; & leur diligence passe pour un caractère de Divinité. *Momento ubique sunt; solus orbis locus unus est; quid, ubi geratur, tam facile sciunt quàm enuntiant; velocitas divinitas creditur quia substantia ignoratur.*

La seconde question est de savoir \*, si les Oracles ont cessé à la naissance de J. CHRIST. L'Auteur se renferme à soutenir, que c'est là, pour ainsi dire, l'époque de leur decadence, & que dès lors ils commencerent à decheoir, & à perdre leur credit, à mesure que la lumiere de l'Evangile se repandit, & enfin ils se turent tout-à-fait. Les Demons n'osèrent tenir en la présence de J. CHRIST, & il leur ôta l'Empire du monde qu'ils avoient usurpé. Quelques-uns pourtant subsisterent jusqu'au Grand Constantin; & de là Mr. de Fontenelles avoit conclu, que les Oracles avoient fini avec le Paganisme, & en vertu des Edits des Empereurs, & non point par la venue de J. CHRIST. L'Auteur s'éleve à son ordinaire

B 7

dinaire

\* III, Partie.

dinaire contre cette remarque, & ne peut souffrir qu'on n'attribue pas plutôt l'extinction du Paganisme à la cessation des Oracles, que la cessation des Oracles à l'extinction du Paganisme. Il a tousjours les Pères de l'Eglise dans son parti, & en effet ils racontent des choses si surprenantes & si merveilleuses, que les Incrédules n'y peuvent répondre que par l'excès qu'ils y trouveront peut-être. Prudence atteste qu'un Page Chrétien, qui accompagnoit Julien l'Apostat à un sacrifice à ses Dieux, empêcha par sa présence, & par le signe de la croix, le succès des sacrifices, confondit ses Aruspices & ses Enchanteurs, & fit disparaître les Demons qu'il avoit évoquez. Saint Gregoire de Nazianze proteste qu'à peine avoit-il prononcé le nom de J. C. H. I. S. T., le Demon prenoit la fuite en sifflant & en hurlant de toute sa force. La même chose, dit-il encore, m'est arrivée en formant seulement le signe de la croix. Saint Gregoire \* Thaumaturge avoit un si grand pouvoir sur les Demons, qu'étant un jour entré dans un Temple d'Apollon, il en chassa le Demon qui rendoit des Oracles. Le Prêtre voulant le lendemain le consulter à son ordinaire, se trouva absolument destitué de sa fureur prophétique, & tout étonné il deploya tous les secrets de son art. Le Demon con-

fus

\* Au rapport de St. Gregoire de Nyssa.



fus lui aparut, & lui declara qu'il ne pouvoit plus demeurer dans son Temple, à cause de celui qui y avoit couché la nuit precedente, Le Prêtre courut après St. Gregoire, & le pria de vouloir bien permettre à son Oracle de revenir. Le Saint fléchi écrivit à Apollon en ces termes: *Gregoire à Apollon; Rentre. Le Demon obéit; & le Prêtre reconnoissant alors la foiblesse de ses Dieux, les abandonna. Pour tout dire, l'Auteur cite le témoignage du Demon lui-même. Il confessa à \* St. Antoine, qu'il étoit contraint d'abandonner tous les lieux dont il s'étoit emparé, parce qu'ils se remplissoient de Chrétiens. A quoi le Saint lui repondit: Je ne crois pas ce que tu dis, comme si tu étois digne de croire; mais parce que c'est la vérité, que tu es obligé d'avouer, quoi que tu sois le Père du mensonge: car il est vrai que J. CHRIST a renversé ses forces. Et ton Empire.*

Pour dernière preuve, & pour achever d'accabler M. de Fontanelles, il lui représente, que cette puissance merveilleuse du nom de J. CHRIST contre les Demons a toujours subsisté dans l'Eglise, qu'elle y subsistera toujours, & qu'elle y persévère encore à présent, comme il seroit aisé de le faire voir par le témoignage de l'Ecriture, par celui de tous les siècles, & par ce qui se passe sous les yeux, particulièrement dans les pais idolâtres, où J. CHRIST est annoncé.

\* Selon St. Athanase.

noncé. C'est là une des preuves des plus sensibles de la vérité de notre Religion contre toutes les Sectes herétiques; qui malgré tous leurs efforts, n'ont pas même pu la contrefaire avec succès. On voit combien sa foi est grande. Il ne doute de rien; il croit tout ce qui fait pour lui, & même il n'a pas mis en considération, que le trop grand zèle des Peres ne leur laissoit pas toujours le discernement libre, & qu'ils adoptoient bien des choses, moins parce qu'ils en étoient bien assurés, que parce qu'elles étoient à leur avantage.

### A R T I C L E III.

*Jurisprudentia Gentium communis, Auctore Domino Davide Mevio, Jurisconsulto, Sacra Regia Majestati Suecia à Secretis-Consiliis, & Vice-Praside Summi Tribunalis Wisuariensis: Opus posthumum. C'est-à-dire, La Jurisprudence universelle & commune des Gens: par Mr. Mevius, Jurisconsulte, Conseiller Privé de Sa Majesté, le Roi de Suede, & Vice-President du Conseil Souverain de Wismar: Ouvrage posthume.*

**O**N annonce \* ce livre-là au Public, avant qu'il soit imprimé, dans l'espérance que les Libraires voient avec quelle

\* C'est un Extrait envoyé de Berlin par Mr. A . . .

*des Savans.* Janvier 1708. 41

le impatience l'edition en est desirée, se presenteront à l'envi l'un de l'autre, pour l'entreprendre. Feu Mr. Zunner, Libraire à Francfort sur le Main, en avoit traité avec les heritiers de l'Auteur dès l'an 1688. Mais la guerre, declarée par la France sur la fin de cette même année, & la ville de Francfort menacée de bombardement l'année suivante, & pour surcroît de malheur, la mort du même Mr. Zunner, ont empêché le succès de ce dessein.

Les heritiers de cet Auteur ont depuis été presque incessamment sollicités de la part de plusieurs Savans, de donner le Manuscrit à quelque Libraire pour en enrichir la Republique des Lettres.

On peut connoître l'importance & l'utilité de cet Ouvrage par les Prolegomenes, qui en ont été donnez au Public du vivant de l'Auteur, sous le titre de *Prodromus Jurisprudentia communis Gentium*, & que depuis on a reimprimé à Francfort sur l'Oder en 1686. in 8. sous le titre de *Nucleus Juris Natura & Gentium*. Il consiste en neuf diverses considerations: 1. De l'Origine & du Progrès du Droit des Gens, en vingt-cinq Sections. 2. Du Droit naturel primitif des Gens, en cinquante-neuf Sections. 3. D'où l'on doit puiser la connoissance du Droit de Nature, avec la regle du jugement qu'on en doit tirer, en trente Sections. 4. Comment on doit  
recueil-

## 42 *Histoire des Ouvrages*

recueillir de la Nature les Enseignemens de ce Droit, & en faire voir la certitude, en quarante-une Sections. 5. Du Droit des Gens derivé, en cinquante-cinq Sections. 6. Du pouvoir des Princes & Etats Souverains en ce qui regarde le Droit de Nature, en trente trois Sections. 7. De ce qui est juste, en trente Sections. 8. De la Justice, en vingt Sections. 9. De la Jurisprudence, en vingt-quatre Sections: ce qui fait en tout trois cents dix-huit Sections, dont chacune contient plus ou moins de Períodes, selon le merite du sujet.

Dès l'an 1656. l'Auteur a donné connoissance de son dessein dans ce grand Ouvrage, de la Jurisprudence universelle, auquel il a travaillé durant trente ans. C'est par une lettre écrite de sa part sur ce sujet à Monseigneur le Comte d'Oxenstern, Senateur du Roiaume de Suede, Grand Marechal, Envoyé extraordinaire en Allemagne, & President du Tribunal Souverain de Wismar, dont voici la traduction Françoisé:

### MONSEIGNEUR,

Depuis que je me suis adonné par une application particuliere à sonder les sources de ce qui est juste, j'ai remarqué que de la maniere qu'on s'y est pris jusqu'à present, il y a divers defauts & plusieurs taches dans cette étude; ce qui vient en  
partie

partie de ce que ceux qui ont fait état d'en pénétrer les secrets, se sont renfermez dans l'étude des Loix Romaines, comme s'il n'y avoit rien de juste que ce qu'elles prescrivent, quoi qu'elles ne contiennent pas tous les fondemens de ce qui est juste, ni un principe commun pour en faire le discernement, non plus qu'une même route pour y parvenir, & entre ceux-là qui s'y appliquent le plus sérieusement, il n'y a pas le même genie, ni la même capacité. Et autant que le Droit, qui doit servir de lien commun à la Société humaine, est de plus grande étendue que ces Loix-là; d'autant moins sont-elles suffisantes pour donner une connoissance certaine de ce qui est universellement juste pour y parvenir. Il est nécessaire d'établir certaines regles qui soient communes entre tous les peuples civilisez, & que de ces regles on puisse les définir & les différences de ce qui est juste ou injuste, en sorte que ce soit comme un fondement immuable, sur quoi l'on puisse appuyer un Droit qui soit commun entre les peuples de diverses Nations, & en faire une science fixe & certaine. C'est ce que plusieurs savans hommes ont estimé devoir être d'un très-grand usage, & dont quelques-uns ont donné des Essais. Les sources & cette Jurisprudence Commune & Universelle ont été découvertes par des hommes illustres, & d'une

éru.

erudition consommée. Selden & Thomas Hobbes s'y sont rendus celebres, entre les Anglois; Gerard de Roa, entre les Espagnols, en son Traitté de ce qui est juste; & parmi les Flamands, Hugues Grotius dans ses trois Livres du Droit de la Guerre & de la Paix. Du moins est-il vrai, qu'ils en ont fait l'application à divers sujets: & certainement on peut dire, que ceux-là travailleront utilement pour le Public, qui suivant le but de ces Auteurs, traiteront plusieurs autres sujets, & même autant qu'il est possible, tous les sujets concernans toutes les autres matieres de ce même Droit, & par ce moien feront comme un Corps & un Systême de la Jurisprudence commune des Gens; & c'est de là que j'ai observé non seulement les erreurs des autres, mais aussi mes propres deffauts, & que j'ai mieux decouvert l'imperfection de l'étude du Droit: ce qui m'a fait naître le dessein de travailler à y apporter du remede, & à faire quelque chose de plus utile & de plus convenable: & quoi que je ne me sois pas flatté d'avoir toutes les lumieres d'esprit, la connoissance des choses, & l'experience necessaire, cela ne m'a pas rebuté ni empêché de persister dans mon dessein que je n'ai point quitté de vuë, depuis que je me suis engagé dans la profession du Droit. Je puis dire avec verité, que je n'ai rien negligé pour puiser  
dans

*des Savans.* Janvier 1708. 45

dans les sources communes du Droit, & de la Raison naturelle, reçue par le consentement tacite de la Société humaine, des Principes certains de cette Jurisprudence. L'application que j'y ai apportée, a été fort interrompue par d'autres emplois qui ne m'ont pas laissé tout le loisir que j'eusse désiré; mais j'ai eu toujours le soin d'en dérober quelques heures pour y vâquer; & j'en ai usé de même depuis que j'ai été reçu dans la dignité de Vice-Président du Tribunal Royal de Wismar. J'ai même considéré que c'étoit chose fort convenable à l'administration d'une Justice Souveraine, de s'employer à montrer, quelle est la droite voie de la Justice, & de faire voir qu'il y doit avoir une regle naturelle, & universelle du Droit qui est commun entre toutes les Nations policées. J'ai même considéré, que cela venoit à relever la dignité de mon emploi, & à satisfaire à la charge de Professeur dans l'Académie de Gripswald; sur tout, persuadé que je suis, que dans cet emploi tous mes services étans voués à la Sacrée Majesté du Roi, mon très-clement Seigneur, pour faire que la gloire de l'administration de la bonne Justice lui soit donnée; que ses Sujets en soient dans l'assurance; que ce soit l'avantage de ceux qui demandent que droit leur soit fait; & contribuër par ce moien à la haute réputation de ce Tribunal; de maniere que je  
me

me trouvois engagé de faire en sorte par ma conduite, mon adresse & ma diligence, non seulement que la Justice soit rendue à tous; afin que tout le monde voie & connoisse, jusques où l'on porte le soin de son administration sous ce grand Roi; mais même, que l'on admire son incomparable valeur contre ses ennemis au dehors, & son application particuliere au dedans pour faire rendre cette Justice. Et comme je me propose pour but de témoigner en toutes autres choses, autant que je suis capable ma fidélité & mon attachement au service de sa Sacrée Roiale Majesté, j'ai estimé que c'étoit-là une occasion favorable pour faire connoître que je lui ai voué les fruits de mes plus cheres & precieuses veilles. Et quoi que mon Ouvrage soit tellement avancé, qu'il pourroit être rendu public dans un an; si est-ce que je ne fais pas état de passer plus outre, sans l'agrement de vous, Monseigneur, à qui je dois non seulement toute deference, comme à mon President; mais aussi toutes reconnoissances, comme à mon Protecteur, & au Mecenas de mes études; & en vous rendant avec tout respect raison de mon dessein, je supplie très-humblement Votre Grandeur, qu'elle daigne me communiquer là-dessus sa pensée & son jugement; & que par son moien je puisse être certain, non seulement de l'agrement de Sa Majesté;

jesté;



*des Savans.* Janvier 1708. 47

jeté; mais aussi de son intention à favoriser le succès de ce dessein. Sur quoi j'ose implorer l'aide & l'intercession de Votre Grandeur; l'expérience que j'en ai faite en plusieurs occasions par le passé, & dont je conserve précieusement le souvenir me donne cette liberté. Je me repose entièrement sur l'honneur de sa bienveillance, que je tâcherai de mériter par mes services. Je recommande Votre Grandeur à la Protection Divine, & demeure,

MONSEIGNEUR,

Votre, &c.

DAVID MEVIUS.

*à Wismar, le 12.*

*Juin 1656.*

Il semble que ce seroit chose assez superflue d'ajouter ici diverses particularitez qui peuvent servir à la recommandation de cet Auteur, dont la reputation a été si bien établie de son vivant, & qui a continué, & même beaucoup augmenté depuis son décès. Toutefois il ne sera pas hors de propos de dire quelque chose de ses emplois & de ses Ouvrages.

Le Roi de Suede l'envoia à Vienne en 1661. pour vuider les differens que la Suede avoit avec la Cour Imperiale touchant l'investiture des Provinces Suedoises en Allemagne.

Allemagne, qui avoient été cedées à cette Couronne par la Paix de Westphalie de plein droit en Fiefs perpetuels immediats de l'Empire. Il a deduit ce qui s'est passé dans cette negotiation, dans un Traitté particulier, imprimé à Stralzund, en 1662. sous le titre de *Representatio inter S. Casaream Majestatem, & S. Regiam Majestatem Suecia actorum de negotio Investitura super Provinciis Regiis in Germania*. La memoire est encore recente des grands differens qui étoient au sujet du Droit de Wildfangiat; de certains Peages & autres pretensions entre Monseigneur le Prince Palatin d'une part; & Monseigneur l'Electeur de Mayence, en qualité d'Evêque de Wormes & de Wirtzburg; Monseigneur le Duc de Baviere, & quelques autres Princes voisins d'autre part: surquoi les esprits s'aigrissoient si fort, que l'on apprehendoit que les Parties n'en vinsent à une guerre ouverte. La mediation du Roi de France, & celle du Roi de Suede aiant été agréée de part & d'autre, Monsieur de Courtin, Envoyé de France, & Monsieur Mevius par la Suede, terminerent tous ces differens par une Sentence arbitrale. Monsieur Mevius en a publié les Actes avec la Sentence, comme on le peut voir dans l'Ecrit intitulé; *Acta Compromissi in Causa Juris Wildfangiatum, Conductum, & Vestigalium,*

*galium, qua vertitur inter eminentissimum Electorem Moguntinum, tanquam Episcopum Wormaciensem, & Herbipolensem, ejusque Federatos, & serenissimum Electorem Palatinum.*

Il fut aussi employé à faire presque tous les reglemens des Provinces Suédoises en Allemagne, soit pour les Ordonnances du Tribunal de Wismar, soit pour celles des Cours de Justice des Duchez de Breme, de Verde, & de Pomeranie.

Il n'y a point de doute que c'est une marque bien certaine de l'aprobation publique d'un Livre, lors que l'on en fait plusieurs Editions en divers lieux.

Ses Commentaires sur le Droit de Lubec ont déjà été imprimez par sept ou huit diverses fois; & l'on reconnoît par les citations des Auteurs qui ont écrit depuis, avec combien d'estime ils les considerent. Il ne se peut rien voir de plus judicieux, ni qui puisse être dit de plus grand usage sur des Commentaires de cette qualité, que leurs Prolegomenes en dix questions traitées à fonds.

Ses Decisions, qui sont autant de choses jugées, sont au nombre de trois mille quatre cents dix distinguées en neuf Parties. Il s'en est déjà fait huit diverses Editions; elles sont alleguées dans tous les Tribunaux de l'Empire & ailleurs, comme si c'étoient des Loix. C'est à cause

de leur grande utilité que de savans Jurisconsultes de Leipsig ont trouvé à-propos de les rediger en ordre, selon les Livres & les Titres des Pandectes. Et un autre celebre Jurisconsulte de Mayence a mis les mêmes Decisions par ordre des Titres du Code, à l'imitation du Code d'Antoine Faber.

Monfieur Stravius le fils, dans sa Bibliothéque Choisie de Droit, chap. 5. §. 3. dit, qu'elles font d'un usage universel, pour le grand nombre des divers cas qu'elles contiennent.

Nous avons du même Auteur un Traitté de l'Amnistie; un autre des Voies d'Arrêt, tant sur les personnes que sur les biens; un Traitté contenant la discussion des divers moiens de soulager les Debitteurs appauvris par les calamitez de la Guerre, ou par d'autres malheurs; une Dispute fort ample de *Metaris & Epidemeticis*; un Traitté de *Personariis*; outre divers Traitez en Langue Allemande.

Depuis son decés on a imprimé ses Conseils, qui remplissent un grand Volume *in folio*, & dont le même Monsieur Stravius le fils dit, que l'on y voit par tout un jugement exquis.

Quant à ses Livres de Jurisprudence commune des Gens, dont on veut faire l'Édition, un très-grand nombre de Savans a temoigné la desirer; mais pour abreger, on se contentera d'en nommer quel-

des Savans, Janvier 1708. 51

quelques-uns, & entre autres, Monsieur le Baron de Lincker, Président des Conseils de S. A. S. Monseigneur le Duc de Saxe Weimar, dans son *Instructorium Forense*, qui croioit même que ces Livres-là étoient déjà imprimés à Francfort sur le Main.

Monsieur Hertius, Professeur en Droit à Giesen, en sa Dissertation de la Jurisprudence Universelle en general, §. 35. où il dit que Mr. Mevius a fait un grand Ouvrage du Droit de la Nature & des Gens, & ajoute qu'il faut prier de ne point plus long tems envier cet avantage à la République des Lettres, ceux qui peuvent lui donner satisfaction là-dessus.

L'Auteur du Livre intitulé, *Medicina Rabulismi & Leguleismi*, chap. 23. §. 10. dit, que Mr. Mevius a composé un Corps, & une Methode entiere de la Jurisprudence Universelle; mais qu'il ne fait pas, si son Ouvrage a été mis en lumiere.

Depuis que Mr. Mevius eut achevé cet Ouvrage, continuant à lire quantité d'Auteurs graves, tant anciens que modernes, il en avoit extrait certains passages notables qu'il avoit dessein d'insérer en leurs places dans son Ouvrage; & aiant été prevenu de la mort, avant qu'il eut eu le loisir d'exécuter son dessein, il y a été pleinement satisfait depuis son décès par Monsieur d'Engelbrechten, son gendre.

**52 Histoire des Ouvrages, &c.**

Conseiller d'Etat, & Vice-Directeur des Cours de Justice pour sa Majesté, le Roi de Suede, aux Duchez de Breme & de Verde, personnage d'un merite extraordinaire, & d'une profonde érudition, qui a placé tous ces passages au nombre de mille & plus aux lieux, où ils devoient être inferez dans cet Ouvrage; & il a pris la peine de dresser un Indice très-ample & fort exact des matieres de tout l'Ouvrage, desorte qu'il ne manque rien à sa perfection.

Les Libraires qui voudront entreprendre l'impression de cet Ouvrage, pourront s'adresser à mon dit Sieur d'Engelbrechten à Stade.

**ARTI.**

## HISTOIRE

DES

OUVRAGES

des

SAVANS,

Mois de FEVRIER, 1708.

## ARTICLE IV.

*Reflexions Historiques sur divers Sujets. Tom.*I. A Rotterdam, chez Reinier Leers.  
1707. in 12. pagg. 328.

**L**A Preface de l'Auteur est toute remplie de lamentations sur la corruption & la perversité qui regnent dans toutes les Religions. Outre les erreurs qui separent l'Eglise Romaine des autres Communions, personne ne peut ignorer les dissensions, & les jaloufies de parti qui la divisent, & que l'autorité temporelle ni spirituelle n'ont encore pu terminer. Les Eglises Reformées ne sont pas non plus exemptes de la contagion des faux dogmes. Le So-

C 3.

cinia-

ciuianisme s'y glisse sourdement & insensiblement, sans oser encore se montrer; mais à ce que dit Mr. de la Croze, le Pelagianisme infecte beaucoup plus de gens; & c'est d'ordinaire l'écueil de l'orthodoxie, & le premier pas vers le Socinianisme. Ainsi aucun siècle n'a peut-être eu plus de lumières pour discerner la vérité, & jamais on ne s'en est écarté davantage; jamais on n'a tant declamé contre les préjugés, & ils n'ont jamais été plus violens & plus communs. L'Auteur a donc cru rendre un bon service à la Religion en faisant quelques reflexions sur le Socinianisme, & en le mettant en parallèle avec le Mahometisme pour en donner plus d'éloignement.

Le Mahometisme s'est repandu dans l'Orient avec beaucoup de succès & de rapidité, & il n'y a gueres d'évenement plus digne d'attention. Cette reflexion a porté l'Auteur à en rechercher la cause, & à débrouiller, comment Mahomet a pu trouver une si prompte disposition dans les peuples pour recevoir la fausse Religion qu'il vouloit établir. Mr. de la Croze est persuadé que les contestations qui s'éleverent dans l'Eglise au V. siècle, firent au Christianisme une brèche irreparable. Sous prétexte d'éteindre l'herésie en subjuguant les Nestoriens & les Eutychiens, l'intolérance fut portée au dernier point. Les Chrétiens l'avoient déjà mise  
en



en usage: & Julien \* l'Apostat leur reprochoit, que les bêtes étoient moins cruelles, que les Chrétiens l'étoient les uns pour les autres: *Nullas infestas hominibus bestias, ut sunt sibi ferales plerique Christianorum expertus.* Mais les Ecclesiastiques en s'aggrandissant devinrent plus impitoyables. Nous avons encore les gemissemens d'un Evêque Nestorien, qui se plaignoit douloureusement des chaînes dont on avoit chargé ceux de son parti; des cachots, où on les avoit enfermez; des notes d'infamie dont on les avoit flétris, & des massacres qu'on avoit commis contr'eux avec tant de barbarie qu'on refusoit de croire ceux qui en avoient été les temoins: ces sanglantes tragedies, continuë-t-il, sont jouées par des Evêques, & parmi eux leur dureté passe pour du courage, & leur cruauté pour du zèle. L'Empereur Justinien voulut encherir par dessus eux; & selon Procope, il ne croioit pas commettre un homicide en faisant mourir ceux qui n'étoient pas de même Religion que lui. Cette cruelle persecution dispersa tous ceux qui y étoient exposez, & ils chercherent des lieux, où ils pussent se dérober à la fureur de leurs ennemis. Il y a bien de l'apparence qu'ils choisirent l'Arabie, où ils pouvoient jouir d'une entiere liberté, & ce pais assez desert se peupla des debris de l'Eglise Chré-

C 4

tienne,

\* *Ammien Marcellin, lib. XXII. c. 5.*

tienne, qui le détruisit par ses propres mains. Ils emportèrent avec eux la haine & l'horreur que leur avoient inspirée leurs persecuteurs, & les communiquèrent aux Arabes par leurs plaintes, & par la compassion qu'on ne peut refuser aux malheureux. Mr. de la Croze maintient que cette aversion favorisa beaucoup le progrès de la nouvelle Loi que vint annoncer Mahomet, & qu'on ne peut attribuer une revolution si prompte & si generale qu'aux funestes dissensions des Chrétiens. On répond ordinairement, que le Mahometisme s'est établi à main armée, & qu'il n'en faut point chercher d'autres raisons que la violence, & la nécessité. Mais outre que Mahomet n'avoit qu'une troupe de disciples trop peu nombreuse pour entreprendre la conquête de l'Arabie, il ne s'est point servi de la force dans toute l'étendue qu'on le pretend. Au contraire le Christianisme est encore toléré dans l'Egypte, & dans l'Asie. Les Grecs ont encore des Patriarches; & ils ont des Monasteres celebres, où les Moines exercent paisiblement leur Religion.

L'article principal du Mahometisme est l'unité de Dieu, & la mission de Mahomet, qui a pris le titre de *Prophete* & d'*Envoyé de Dieu*. Il alleguoit pour raison des qualitez qu'il se donnoit, que les Chrétiens aiant abandonné l'unité de Dieu, en lui associant deux personnes, Dieu n'avoit pas

pas voulu laisser sans temoignage ce dogme essentiel, & qu'il avoit envoié Mahomet pour le retablir. Dieu, dit-il, dans son Alcoran, est seul, *il n'a point de fils ; & Jesus, Fils de Marie, n'est qu'un Prophete.* Il ne parle point du St. Esprit, & il compose la Trinité, du *Pere, du Fils, & de Marie.* On peut conjecturer assez vraisemblablement, qu'ayant eu commerce avec les Nestoriens, & entendu leurs exclamations contre le titre de *Mere de Dieu,* que St. Cyrille avoit fait deferer à la Vierge par le Concile d'Ephese, il crut que les Chretiens la deïsioient. & en faisoient une personne de leur Trinité. Ce que les Musulmans enseignent sur l'aumône, est plus pur, & plus conforme à la doctrine de l'Evangile. Ils ne veulent pas qu'on s'en tienne à donner le superflu, ce n'est pas assez, & il seroit à souhaiter que les Chretiens pussent aussi loin les devoirs de la charité. Dans ce principe ils detestent l'usure, & ils n'admettent aucune distinction pour l'autoriser. Ils pratiquent le precepte de J. CHRIST à la rigueur, *Prêtez sans rien esperer, & votre salaire sera grand :* & celui de Moïse, *Tu ne donneras point à usure à ton frere, afin que l'Eternel ton Dieu te benisse.* Les autres points de la Religion Mahometane sont le jûne, & le pelerinage à la Mecque, pour ceux à qui cela est possible. Ces marques de penitence doivent être pre-

cedées de sanctification, & d'un amour sincere pour Dieu. Pour mieux persuader que Dieu seul inspiroit Mahomet, les Disciples ont beaucoup exaggeré son ignorance: si on les en croit; il ne sçavoit ni lire ni écrire. Mr. de la Croze ne le croit nullement: il le feignoit peut-être pour mieux insinuer, qu'il ne parloit que par revelation; il étoit instruit des diverses Religions qui partageoient alors le monde: le Judaïsme, & le Christianisme, & il eut la dexterité d'en faire un assemblage, pour contenter, autant que cela se pouvoit, l'un & l'autre parti, & s'en rendre le Chef en les réunissant. Il avoit d'ailleurs de fort beaux talens naturels; il étoit agreable, poli, & obligeant envers tout le monde.

Les Sociniens sur ce pied-là ne sçavoient disconvenir, que les Mahometans ne soient orthodoxes. Ils enseignent les mêmes dogmes, ou la difference est si peu importante, qu'ils pourroient sans scrupule contracter alliance ensemble. Les Mahometans ont de plus cet avantage, c'est qu'ils ne sont pas obligez à refuter tous les passages du N. Testament qui prouvent la Trinité, ni de s'embarasser à y donner la torture, comme font les Sociniens. En admettant J. CHRIST pour un simple Prophete, ils se tirent de toutes les difficultez qui resultent de l'Écriture, & se tiennent aux démonstrations

tions de la raison. Nous tenons, disent-ils, J. CHRIST pour un Prophete, & un Envoÿé de Dieu; mais il ne passe point parmi nous pour le Fils de Dieu, & il est impossible qu'il le soit: Dieu depuis Adam a donné plusieurs Prophetes aux hommes, & ils s'accordent pourant tous sur l'unité de Dieu. Voici leur argument determinant: Aucun entendement humain ne scauroit comprendre, que le Pere, le Fils & le St. Esprit soient en même tems, & dans une même essence un seul & même Dieu; & le Dieu Tout-Puissant n'a jamais voulu ni commandé, que l'homme crût ce qui ne peut être compris. Mr. de la Croze oppose à cette illusion de la raison humaine, que les enfans de Dieu s'arrêtent à ces belles paroles de St. Paul: L'homme animal ne comprend point les choses qui sont de l'esprit de Dieu: car elles lui sont folie, & il ne les peut entendre, parce qu'elles se discernent spirituellement. Cela seroit bon entre un Chretien, & un Socinien; mais un Musulman ne s'y rendroit pas.

Il est certain que l'heresie Socinienne est très-ancienne dans l'Eglise, & que plusieurs alloient beaucoup plus loin qu'Arius. Il est très-apparent que Julien avoit été instruit dans cette Secte par Aëtius son Precepteur; & ce fut un premier pas pour retourner au Paganisme. Mais le reste des Ebionites, ou autres qui contestoient la Divinité de J. CHRIST, & qui étoient

échapperez aux poursuites des Orthodoxes, trouvant une grande proximité, & une grande conformité entre leur doctrine & celle de Mahomet, se rangerent de son côté. Ils avoient en effet les mêmes pensées de J. CHRIST, & ils pouvoient se réunir sans effort dans une même Société avec les Mahometans. Aussi l'Auteur marque-t-il des exemples d'Archevêques & de Prelats, qui ne pouvant digerer la Trinité, embrasserent le Mahometisme. Depuis que Socin a donné le nom au Parti qui fait profession des mêmes sentimens, il est souvent arrivé à ses Sectateurs de chercher des asyles parmi les Mahometans. Vers l'an 1546. dans le territoire de Venise plusieurs personnes s'assemblerent, pour remettre en examen les veritez de la Religion Chrétienne. Le résultat de leurs conférences fut, qu'il n'y a qu'un Dieu; & que JESUS de Nazareth étoit un vrai homme, envoyé de Dieu; que les dogmes de la Trinité, de la Divinité de J. CHRIST, & de la Justification par ses merites n'avoient été introduits que par des Philosophes sortis du Paganisme. Dès qu'on apprit les résolutions de cette espece de Conciliabule, l'Inquisition fit de rigoureuses perquisitions; quelques-uns de la Troupe furent saisis, & exécutez, & les autres se sauverent par la fuite, & la plupart se jetterent entre les bras des Turcs. Ils écrivirent à

Selim

Selim II. pour implorer sa protection, & les principaux d'entr'eux trouverent une retraite agreable & assurée dans la Transylvanie, où le Vayvode s'étoit hautement declaré pour eux. Leur nombre ne laissa pas de se multiplier, & Socin donna la derniere forme à leur système. Mais pour le but de l'Autour, il ne faut pas oublier, qu'il sousscrit volontiers au supplice de ces *Apostats* & de ces *malheureux* qui tomberent entre les mains des Princes Chretiens; & pour les autres, dont on raconte des fins tragiques, il les attribue au jugement de la Providence, qui ne voulut pas les laisser impunis. D'autre côté (comme il arrive d'ordinaire) les Sociniens en font autant de Martyrs, & accusent les Chretiens de la même cruauté qu'ils reprochoient eux-mêmes aux Payens. Ce qu'il y a de singulier, c'est que Socin approuvoit qu'on reprimât les Heretiques en Transylvanie, où sa Secte dominoit, & que M<sup>r</sup> de la Croze lui fait un crime d'un principe si inhumain. Il vouloit qu'on les punit comme les furieux & les insensez. Quoi que ces derniers soient dignes de compassion, neanmoins quand ils nuisent aux autres, on les reprime; & s'il en faut venir là, on les enchaîne. De même, (c'est toujours Socin qui parle) les Heretiques sont dignes de pitié; cependant si on ne peut pas venir à bout de les empêcher de dogmatiser, il faut employer

*employer les chaînes & la prison.* Socin n'a pas toujours tenu le même langage. L'Auteur aussi, après avoir couvert les Sociens d'opprobre, & les avoir chargez des injures les plus atroces, & les plus propres à les faire déchirer par la populace, proteste pourtant en finissant, qu'il a en horreur toute violence en matiere de Religion, & qu'aucun sentiment de haine, ni d'animosité ne lui a mis la plume à la main contre eux.

La Lettre de Mr. Leibnitz sur les *Reflexions &c.* de Mr. de la Croze est sage & judicieuse. Il louë son *érudition & son zèle*; & fait quelques observations. Pour lui, il n'est point étonné que le Mahometisme ait trouvé tant d'accès dans les esprits: c'est un Deïsme joint à la creance de quelques faits, & à la pratique de quelques ceremonies, & il reconnoît qu'il n'est que trop vraisemblable, qu'il profita beaucoup de l'irritation des Chrétiens qui se voioient pressiez à toute outrance. Ces sortes de Chrétiens déjà ébranlez sur la Trinité, n'avoient pas grand' repugnance à se retrancher à croire, que J. CHRIST n'étoit que l'*Esprit*, ou l'*Envoyé de Dieu*; & dès-là ils s'accordoient avec les Mahometans dans l'article capital. Cependant il ne voudroit pas imputer leur mort funeste à la Justice vengeresse de Dieu: il n'y a que la mauvaise volonté qui soit punissable, & l'erreur de l'entendement ne l'est pas. La



La conjecture que le P. Hardouin avoit  
\* hazardée, apparemment pour sonder le  
public, bien loin de trouver des appro-  
bateurs, causa une espece de soulèvement  
dans la Republique des Lettres. A tra-  
vers les obscuritez, & les tenebres, dont  
il s'étoit enveloppé, l'on a soupçonné qu'il  
avoit formé le projet, de reduire pres-  
qu'à rien les Ouvrages qui nous restent  
des Anciens. A la reserve de quatre ou  
cinq, il faisoit comprendre que c'étoient  
autant de pieces & fausses, & fabriquées,  
il y a I V. ou V. siècles, par une caba-  
le de Savans liguez sous la direction, &  
la conduite d'un seul Chef. Pour ne se  
pas commettre, il introduisoit un Criti-  
que, qui conjecture quelquefois heureu-  
sement, quoi qu'il lui paroisse trop soup-  
çonneux en cette occasion. Il lui fait  
dire tout ce qu'il n'osoit dire lui-même,  
& il faisoit même semblant de le blâmer,  
pour ne se pas decouvrir tout-à-fait. Une  
si haute entreprise surprit tout le monde,  
& n'allarma personne pour les consequen-  
ces. Il semble aussi que le Pere Hardouin,  
ou desesperant d'en venir à bout, ou de-  
gouté par le mauvais accueil du Public,  
l'avoit abandonnée, & personne n'y pen-  
soit plus, excepté peut-être ceux qui  
avoient quelque regret, de n'avoir pas

\* Dans son *Traité De Nummis Floridia-*  
*dum: imprimé en 1693.*

vu comment il auroit executé un dessein, où il y avoit une certaine noble audace, digne des esprits curieux.

Mr. de la Croze en parle plus serieusement. C'est, à son jugement, un système *malin, bizarre, chimérique & monstrueux*. A la vérité on ne conçoit pas quel sorte de plan le Pere Hardouin avoit pu imaginer. Qu'on assemble tous les Savans de tous les siècles, & il est bien sûr qu'ils ne pourront jamais parvenir à contrefaire les Ouvrages des Anciens; à les faire parler des langues différentes par rapport au lieu de leur naissance; à leur supposer un stile différent par rapport à leur genie; & à leur fournir des aventures, des reflexions, des pensées & des traits, selon les sujets qu'ils vouloient distribuer à leurs Ecrivains imaginaires. De plus peut-on se figurer une Société de Sçavans, tous du premier ordre, assez depouillez de l'amour de la gloire, pour faire honneur aux morts, & qui plus est, d'avoir produit frauduleusement tant de choses qui pouvoient les immortaliser eux-mêmes. Ainsi il paroïsoit plus de singularité que de danger dans le dessein, si Mr. de la Croze n'y avoit pas decouvert de profonds mysteres. Il ne doute point que le Pere Hardouin n'ait travaillé de concert avec ses Superieurs, & qu'ils n'aient en vuë de faire perdre toute creance pour les Anciens, & d'abolir les vieilles traditions

tions que le tems avoit consacrées, pour faire prevaloir les fausses Decretales des Papes jusqu'au Pape Sirice; les Legendes, & mille autres fables propres à enrichir les Monasteres, & à porter au comble la puissance du Clergé. Il est persuadé même que le Pere Germon n'a contredit la verité & la sincerité des Titres & Chartres au dessus de l'XI. & du XII. siecles, que du consentement des Peres de la Societé, pour contribuër à l'avancement de leur dessein secret, & caché. Si c'étoit l'entreprise d'un particulier, l'on pourroit la negliger, dans l'assurance qu'elle tombera d'elle-même, & par la seule impossibilité du succès. Mais elle vient d'une Compagnie toujours attentive à ses interêts; la plus *politique*, & la plus *industriense* qui soit au monde, & où il ne se fait aucune demarche qui n'ait *son but particulier*. D'où Mr. de la Croze conclut, que le Pere Hardouin n'a fait que prêter sa plume à sa Societé, & qu'il lui a sacrifié toutes ses lumieres & toute sa raison. Car en particulier comment pourroit-il ajuster son système, & sauver l'incompatibilité des tems où il place cette association de Savans, qui ont si adroitement imposé à tout le monde. Il y a des Ecrivains du même siecle qui citent les Anciens, & qui rapportent de grands lambeaux des Peres; & il est inconcevable, que la fourbe fût si bien conduite, qu'on ne s'en apper-

66 *Histoire des Ouvrages*

cut point, & que Thomas d'Aquin, Albert le Grand, St. Bernard, Abelard, &c. eussent pris si bonnement des suppositions tout nouvellement fabriquées, & presque sous leurs yeux, pour des Ouvrages des Peres que l'âge avoit rendus venerables. C'est pourquoi Mr. de la Croze livre le Pere Hardouin aux *Inquisiteurs Dominicains*, qui n'épargneront rien pour venger l'injure faite à leur St. Thomas. D'où il conclut encore que le Pere Hardouin est *insensé*, ou qu'il a des vuës incomprehensibles. Malheur à qui-conque se rencontre en son chemin; il frappe rudement. Comme il a la reputation de Savant, il en prend aussi l'autorité.

La dernière Dissertation regarde l'état de la Religion Chretienne dans les Indes. C'est moins une Histoire, qu'une censure de la conduite des Jesuites, & des Missionnaires de ces pais-là; & en general il ne s'est pas donné la peine de donner à ses materiaux toute l'entendüe, & toute la liaison qu'il étoit capable de leur donner. Il a même repeté souvent ce que le P. Simon avoit dit avant lui.

A R-

ARTICLE V.

*Bibliothèque universelle des Historiens, contenant leur Vie, l'Abrogé, la Chronologie, la Géographie, & la Critique de leurs Histoires; un jugement sur leur stile, & leur caractère; & le dénombrement des différentes éditions de leurs Oeuvres. Avec des Tables Chronologiques & Géographiques. Liv. 1. Tom. 1. & 11. A Paris, chez Pierre Giffart, 1707. in 8. pagg. 515.*

**M**R. Du Pin après avoir achevé sa *Bibliothèque des Auteurs Ecclesiastiques*, qu'il a un peu précipité vers la fin, à cause des traverses & des contradictions qui lui sont survenues, entreprend celle des Auteurs profanes sur le même plan. Il y trouvera moins de contrainte, & de danger. Ce dessein ne sera pas moins utile que le premier. Outre qu'il fait passer tous les Historiens en revue, il en donne un extrait & un abrégé, ou pour en rappeler le souvenir à ceux qui les ont déjà lus, & ou pour en donner une connoissance générale à ceux qui ne les ont point vus. Ainsi ce n'est pas une simple Histoire des livres, & de leurs Auteurs; on y lit les Auteurs mêmes, & l'on y devient sçavant en peu de temps, & presque sans étudier.

Ce

Ce premier Tome contient l'Histoire Orientale & Grecque jusqu'au regne d'Alexandre le Grand. On ne peut presque rien assurer sur ce qui s'est passé dans les premiers temps. Les hommes n'avoient pas encore l'usage de l'écriture ; & pour transmettre à leur posterité ce qui se passoit de plus memorable, ils avoient quelques monumens, ou quelques ceremonies qui en conservoient la memoire par tradition ; comme des colonnes, des trophées, des tombeaux, des fêtes, des cantiques, &c. Les Chaldéens se vantoient d'avoir des observations de quatre millions sept cents mille ans : les Chinois se vantent encore d'avoir des Annales de quarante neuf mille ans avant Fohi ; mais ce sont des supputations fabuleuses, qui n'ont aucun Auteur digne de foy pour garent. Berosé est le premier Ecrivain des Chaldéens. Il vivoit en même temps qu'Alexandre. Son Ouvrage est perdu. Sanchoniaton est le plus vieux, & le plus fameux des Historiens Pheniciens, & il ne subsiste pas non plus. Ainsi Mr. Du Pin après avoir donné une liste des Historiens Orientaux, dont les noms se sont conservez, passe aux Grecs, qui seuls lui fournisent dequoy remplir sa Chronologie. Apollodore \* a remonté au temps que Varron appelle *fabuleux* ; il commence à

Ina

\* Qui vivoit vers l'an du monde 3850.

Inachus, contemporain (vers l'an 2100.) d'Abraham, & le continuë jusqu'à Thésée; il avoit fait davantage; on n'a plus que trois livres de vingt quatre, qu'il avoit composez. Varron prolongeoit le temps fabuleux jusqu'à la premiere Olympiade\*, & Diodore de Sicile le borne au siege de Troye: cela fait une difference de quatre cents ans. Le livre d'Apollodore est intitulé, *Bibliothèque des Dieux*: Mr. Du Pin en a fait un extrait qui contient la genealogie des Heros d'alors, ce qui le rend un peu sec, & de leurs faits & gestes les plus celebres. *Diodore de Sicile* après lui a repris la même Histoire jusqu'à la guerre de Troye, & il est étonnant que vivant sous Auguste, Plin ait dit, qu'il est le premier des Grecs qui ait cessé de dire des bagatelles; car Thucydide & Xenophon avoient écrit avant lui. Il avouë de bonne foy l'ignorance, où étoient les hommes sur leur origine. Ils étoient partagez en deux opinions; les uns croyoient le monde éternel, & qu'il y avoit eu des hommes de toute éternité, sans que l'on pût retourner à la premiere generation; les autres, que le monde avoit un commencement, & que dans l'arrangement de la matiere les hommes furent produits, comme tous les autres Etres. Diodore de Sicile avoit apparemment embrassé le

\* A l'an 1360.

dernier sentiment : car il étoit persuadé que d'abord ils vivoient comme des bêtes ; mangeant les fruits de la terre ; ignorant l'usage du feu, & celui de la parole. Attaquez par les bêtes ils s'assemblerent pour se deffendre ; & tâcherent à se communiquer leurs pensées par des signes accompagnez de certains sons. Peu à peu ils decouvrirent les moyens utiles à la vie, & à leur conservation commune ; & la nécessité, qui est un maître inventif & industrieux, leur apprit les Arts, & à user des commoditez, qui leur étoient inconnues dans leur premiere grossiereté. Diodore de Sicile avoit renfermé les antiquitez des Grecs en six livres. Il n'y en a plus que cinq. Le vray & le faux sont tellement confondus qu'il ne les a pas toujours bien demêlez. Ces anciennes fables ont quelque fondement ; mais les Poètes y ont ajouté tant de fictions, qu'on ne fait à quoi s'en tenir. C'est ce qui fait que les Auteurs ne s'accordent point, & que leurs narrations ne sont point uniformes ; parce que chacun d'eux a préféré ce qu'il a cru de plus conforme à la verité. Aussi Diodore de Sicile ne donne-t-il rien pour certain ; mais il a conclu, qu'il valoit encore mieux avoir une notion generale de cette Antiquité, que l'ignorer tout-à-fait. Il avoit de plus écrit dix livres de l'Histoire des Grecs jusqu'à la mort de Philippe, pere d'Alexan-



Alexandre le Grand. Il n'y en a plus que six. Mr. Du Pin en parle dans la suite. Il est constant qu'Homere est le plus ancien, qui ait écrit entre les Grecs; ou tout au moins, si d'autres l'ont precedé, leurs Ouvrages ne subsistent plus. On dispute de sa naissance, de sa patrie, & s'il a vecu deux ou trois cens ans après la prise de Troye. Quoy qu'il en soit, aucun Poète n'a été tant applaudi. Ses vers étoient recitez & chantez dans tous les lieux de la Grece par morceaux, qu'on appelloit *rapsodies*. Il est appelé le *Divin Poète*; le *Pere de la science*, & de la *sagesse*; le *genie le plus sublime* que la Nature ait produit, & il a été l'admiration de tous les siècles qui n'ont rien vu de si merveilleux. On peut juger de la veneration, & de l'idolatrie, où les Anciens étoient pour lui, par ce que dit Elien, après avoir fait un portrait hideux de Zoile, le Censeur impitoyable d'Homere, il ajoute, qu'il fut lapidé, ou brulé tout vif, & qu'il avoit *bien mérité cette punition* pour un crime si odieux. Il fut appelé le *chien de la Rhetorique*, & son nom a passé à tous les envieux, & les Censeurs malins & satiriques. Si Homere a pour lui la pluralité des suffrages, ou même s'il a emporté l'approbation de toute l'Antiquité, il a aussi trouvé des Critiques qui n'ont pas eu le même sort que Zoile. Platon l'avoit banni de sa Re-  
pu-

publique, parce qu'il attribue à ses Heros, & à ses Dieux mêmes, des crimes, dont les scelerats seuls sont capables, & que leur exemple pouvoit autoriser toutes sortes de dissolutions & d'impuretez. Il n'a point parlé d'eux avec le respect qui convient à leur caractère. Leurs combats, leurs larcins, leur adulteres souillent leur Majesté. Il met ses Dieux à tous les jours, dit le P. Rapin, & il fait dire à ses Heros des injures de crocheur. C'est pourquoy Ciceron a remarqué qu'Homere auroit bien mieux fait de donner aux hommes les bonnes qualitez des Dieux, que de donner aux Dieux les vices des hommes. Homere a été bien plus maltraité par les Modernes, & les contempteurs de ce Prince des Poëtes sont tout étonnez des louanges excessives que ses adorateurs lui ont données. Ils demandent, selon Mr. Bayle, sur quoy elles sont fondées, & ils soutiennent qu'il n'y a *ni force, ni sublimité dans ses idées*; qu'il y a des *pauvretes*, qu'on ne pardonneroit pas au moindre de nos versificateurs, & que ceux qui poussez par une estime excessive, l'ont traduit en François, n'ont pu le sauver du mepris des ignorans de bon goût. On peut juger ce qu'en pensoit Scaliger, puisqu'il s'est donné la peine de faire un recueil de toutes les *fadaises*, & les *impertinences* de l'Iliade, enforte qu'on prendroit Homere plutôt

pour

pour un *ſon achevé*, que pour un excellent Poëte.

Mr. Du Pin auſſi parle d'Homere moins en qualité de Poëte qu'en qualité d'Historien. Il a rapporté \* l'événement que la Grece a le plus celebre, & qui ſert d'époque aux Chronologiſtes. Il eſt vray que Dion Chryſoſtome a adreſſé une harangue aux Troyens pour leur prouver que le ſiege de Troye eſt une fable. Mais apparemment ce n'eſt qu'un jeu de l'eſprit & de l'éloquence de l'Orateur. Si dans l'Iliade il y a des incidens, ou des épiſodes qui ſoient de l'invention du Poëte, le fond n'eſt pas de lui. Les Grecs ont certainement comploté, & reſolu la ruine de Troye. Il n'a point imaginé la conſtitution de la Grece alors, ni les noms des Chefs, & des Capitaines, qui allerent à cette entrepriſe. Entre la guerre de Troye, & la premiere Olympiade, c'eſt-à-dire, dans l'eſpace de quatre cents ans, il n'eſt fait mention d'aucun Historien. C'eſt un long intervalle vuide, & il n'eſt preſque pas concevable, qu'il ne ſoit rien paſſé, ou qu'il ne ſoit trouvé perſonne parmi les Grecs pour écrire ce qui arrivoit. Ainſi il faut deſcendre tout d'un coup à Herodote, qui n'a vécu que plus de cinq cents ans après la priſe de Troye. C'eſt pourquoy il a été nommé le *Prince*, & le *Pere de l'Hiſtoire*. Pour lui il s'eſt

D

ren-

\* *L'an du monde 2760.*

renfermé dans des bornes très-étroites, & embrasse très-peu de temps; depuis Cyrus \* jusqu'au règne de Xerxes; ce qui fait soixante dix ou quatre vingt ans. Cependant; quoy qu'il lui fût plus facile de s'informer de la vérité des faits, qui étoient tout recens, & d'une partie desquels il avoit pu être témoin, il a été accusé d'infidélité. Strabon dit qu'il badine agréablement, & que pour égayer sa narration, il y mêle des choses extraordinaires; & c'est lui que Juvenal désigne, en disant, que l'Histoire Grecque est pleine de mensonges; *Quidquid Graecis mendax, laudet in Historia*. Plutarque l'a repris plus ouvertement & plus aigrement dans son traité de la malignité d'Herodote. Mr. Du Pin trouve que les choses que Plutarque a relevées, ne sont que des bagatelles, & des puerilités, & que le chagrin y a plus de part que l'amour de la vérité. Herodote a rapporté, que dans l'expédition de Xerxes, les Thebains pour éviter leur ruine, abandonnerent la cause commune, & se joignirent aux Perses: il a dit vrai. Mais Plutarque, qui étoit de Chéronée, ville des Thebains, n'a pu souffrir que l'on fit cet affront à son pays; & pour s'en venger, il a déchargé sa bile contre celui qui avoit revelé la lâcheté de ses Ancêtres.

Tha-

\* Vers l'an du monde 3390. & six cents ans avant J. C. *CRIST.*

Thucydide suit immédiatement Herodote. Piqué d'émulation & de jalousie au recit de l'Histoire d'Herodote, il eut la noble audace d'entreprendre de le surpasser. Accusé d'avoir laissé prendre Amphipolis par sa negligence, il fut banni d'Athenes. Il se retira en Thrace, & là pendant vingt années d'exil, il travailla à l'*Histoire de la \* Guerre du Peloponèse.* Elle dura vingt sept ans, & il n'a point passé la vingt unième année. Le sujet avoit besoin d'être annobli. Quoy qu'Athenes & Lacedemone fussent alors au plus haut degré de gloire & de puissance, leurs Armées n'étoient pas fort nombreuses, & leurs exploits aboutissoient souvent à faire le dégât du pais ennemi. Comme les extraits de Mr. Du Pin, tant d'Herodote, que de Thucydide, sont longs, & circonstanciez, nous ne les pouvons donner ni entiers, ni en raccourci; & nous nous entiendrons au parallèle de l'un & de l'autre, fait par Denys d'Halicarnasse, & accompagné de quelques reflexions de Mr. Du Pin.

Il est vray qu'Herodote écrivant l'Histoire des Guerres entre les Grecs & les Perses, avoit un plus beau champ, & qu'il a chois un sujet plus interessant; au lieu que Thucydide se bornant à la guerre du Peloponèse, étoit obligé à

D 2

sup-

\* Commencée à la quatre-vingt septième Olympiade, & l'an du monde 3520.

suppléer par son genie, à la sterilité de sa matiere, & à orner & embellir le recit d'évenemens peu considerables, & peu importants. Mais Denys d'Halicarnasse le reprimende d'avoir été trop partial contre sa patrie, & d'avoir marqué trop de chagrin, & de ressentiment pour son exil. En Historien offensé, il fait valoir toutes les belles actions des Lacedemoniens, & il exagere les fautes des Atheniens; & il supprime, ou il ne rapporte que malgré lui, ce qu'ils ont fait de bien. Du reste il ne cede point pour le stile & pour l'élocution. Denys d'Halicarnasse y met cette difference, c'est qu'Herodote a plus de douceur, & un tour plus naturel; & que Thucydide est plus grave, & se soutient plus également. Herodote est plus gai & plus poli dans sa construction; & Thucydide, plus sec & plus herissé. Mr. Du Pin appelle du jugement de Denys d'Halicarnasse; qui ne rend pas justice à Thucydide. Il est à la verité plus severe qu'Herodote, & ne cherche pas comme lui à raconter des choses surprenantes & merveilleuses pour rejouir les Lecteurs. Cependant il ne parle point mal d'Athenes par affectation, ni par colere. Il est équitable, & louë la vertu, & blâme le vice, moins par passion que pour dire la verité. Il convient seulement que les harangues de Thucydide sont plus éloquentes, & sentent plus l'Orateur;

*des Savans.* Fevrier 1708. 77

rateur, & que celles d'Herodote sont plus naturelles, & plus du goût de l'Histoire. Cicéron preferoit Thucydide, parce qu'il est plus solide & plus pressé; qu'il est plus riche en sentences & en expressions; & il reconnoît que personne ne l'a surpassé dans l'art d'écrire: *Thucydides omnes dicendi artificio, meâ sententiâ, facilè vicis.* Il trouve pourtant que la brieveté de Thucydide est obscure, & que pour épargner les paroles, il a embarrassé le sens, & la finesse de ses sentences: *Ipsa illa Thucydidis conciones ita mu'tas habent obscuras abditasque sententias, vix ut intelligantur, quod in oratione civili vitium vel maximum.* Il est vray aussi que les harangues de Thucydide ne sont que des embellissemens, & des productions de son esprit, & qu'il n'y a rien de vrai qu'entant qu'elles sont conformes au caractère, & aux interêts de ceux qu'il fait parler.

Xenophon qui a continué Thucydide, est plus simple, & plus doux. Il a moins de vehemence & d'impetuosité. On l'appelloit l'*Abeille Attique*. Il étoit tout ensemble, grand Philosophe, Politique habile, bon Capitaine, & bon Historien. On dit que Scipion l'Africain avoit presque tou'jours ses Oeuvres entre les mains, & que Lucullus y apprit le metier de la guerre. Ammien Marcellin propose trois modèles pour trois differens genres de stile: Thucydide pour le *grand*; Herodote

## 78 *Histoire des Ouvrages*

dote pour le *mediocre*, & Xenophon pour le *simple*. On peut comparer Xenophon à Cesar; l'un & l'autre est pur & élégant, & leur discours coule avec une égale douceur. Outre qu'il a continué l'Histoire de la Guerre du Peloponese, commencée par Thucydide, il a fait la relation de l'expédition de Cyrus, qui disputoit le Roiaume de Perse à son frere Artaxerxes. Elle est plus connue sous le titre de *Retraite des dix mille*. Il est presque inconcevable qu'un corps de troupes de dix ou douze mille Grecs aient traversé la plus grande partie de l'Asie, & pénétré jusques dans l'Assyrie, sans savoir où on les menoit, ni à quel dessein: elle tient un peu du Romanesque. Après la défaite & la mort de Cyrus, on peut juger combien cette troupe de Grecs eut à souffrir pour regagner la Grece à travers des pais ennemis, ou inconnus. Les restes qui eurent le bonheur d'échapper, ne regagnerent pas tous la Grece; & Xenophon, l'un des Chefs, encourut la disgrâce de sa patrie. Il se jeta dans le parti d'Agefilas, Roi de Lacedemone, & finit ses jours dans un assez triste exil, où la chasse & l'étude faisoient tous ses amusemens. La *Cyropédie* de Xenophon, ou son traité de l'éducation de Cyrus, est un Ouvrage de son loisir, & une instruction speculative pour un jeune Prince. Il n'y a presque rien de vrai; c'est le modèle d'un



d'un juste empire, & moins un portrait de Cyrus, qu'une idée de ce qu'un Prince doit être. Il ne reste presque plus que *Ctesias*, mais outre qu'il n'a pas la réputation d'être fidelle & sincere, l'on n'a de lui que les extraits de Diodore de Sicile & de Photius.

Rien n'a plus coûté à Mr. Du Pin, que l'arrangement de la Chronologie. Il y a une confusion & une contrariété dans les Historiens de ces temps-là, qu'il est très-difficile de débrouiller, & de concilier. On a déjà dit que les Egyptiens se van-toient d'une prodigieuse antiquité. Ils comptoient cent treize generations des Dieux, en trente Dynasties de trente six mille cinq cents vingt cinq ans. Les Chaldéens, les Assyriens, les Babyloniens avoient aussi des supputations, qui ne conviennent nullement avec la Chronologie de l'Écriture. Les Ecrivains font des calculs si differens, & si opposez, que pour les accorder, il faut retrancher beaucoup de Rois, ou en changer les noms; autrement on ne peut faire aucun système chronologique fixe & uniforme. Par exemple, on range la Monarchie des Medes entre les quatre grandes Monarchies, c'est-à-dire, que les Assyriens, les Medes, les Perses, & les Grecs ont été successivement les Maîtres de l'Asie. Mais les Medes n'ont jamais dominé dans toute l'Asie, ni subjugué Babylone,

où il y avoit toujours des Rois très-puif-  
fants, & superieurs aux Medes. Ils furent  
floriffans jusqu'à Cyrus, qui après avoir  
vaincu Astyages son Ayeul, s'empara de  
l'Empire des Medes, & avec les forces  
reünies des Medes & des Perfes, conquit  
l'Empire d'Assyrie, & de Babylone. La  
Chronologie des Grecs n'est pas plus cer-  
taine; & soit qu'ils se tiennent à la guer-  
re de Troye, ou aux Olympiades, leurs  
Historiens varient beaucoup, & ils sont  
plus appliquez à rapporter les faits, qu'à  
marquer precisément le temps. Les Athe-  
niens n'avoient d'autre monument que la  
Chronique trouvée dans l'Isle de Paros,  
gravée sur du marbre, où sont marquées  
les principales époques des Atheniens:  
c'est-ce qu'on appelle le *marbre \* d'A-*  
*rundel*. Ce Seigneur l'acheta, & il a été  
imprimé. Selon l'inscription de ce mar-  
bre, l'Ere Athenienne commence à Ce-  
crops, Roy d'Athenes, 1582. ans avant J.  
CHRIST. Il compte les années par la  
suite des Rois & des Archontes d'Athe-  
nes; & ne fait point mention des Olym-  
piades. Les autres Historiens, Herodo-  
te, Thucydide, Xenophon, &c. ne se  
reglent point non plus par les Olym-  
piades: les uns comptent par les années des  
Prêtresses d'Argos; les autres par les Rois  
de

\* *Marmora Oxoniensia. Recensuit H. Prideaux. A Oxford, en 1676.*

*des Savans.* Fevrier 1708. 81

de Sparte; & Polybe est le premier\*, qui se soit servi des Olympiades. On ne commença même à inscrire sur les registres du Temple des Jeux, les Olympioniques, ou vainqueurs aux Jeux Olympiques, que cent ou deux cents ans après l'institution † des Olympiades: & cela se faisoit moins pour la Chronologie, que pour exciter l'émulation de la jeunesse par cet honneur. Ainsi Mr. Du Pin a toujours marché dans les tenebres, & dans l'obscurité, sans pouvoir choisir une route assurée; & il confesse de bonne foi qu'on ne fait pas grand' chose de l'Histoire du Monde.

\* Vers l'an du monde 3700. † Plus de 700. ans AVANT JESUS-CHRIST.

D J A R+

## ARTICLE VI.

**Η ΚΑΙΝΗ ΔΙΑΘΗΚΗ.** *Novum Testamentum, cum Lectionibus variantibus, MSS. Exemplarium, Versionum, Editionum SS. Patrum, & Scriptorum Ecclesiasticorum; & in easdem Notis. Accedunt loca Scripturae parallela, aliaque ἰξνυντια, & Appendix ad variantes Lectiones. Praemittitur Dissertatio, in qua de Libris Novi Testamenti & Canonis constitutione agitur, Historia Sacra Textus Novi Foederis ad nostra usque tempora deducitur; & quid in hac editione praestitum sit, explicatur. Studio & labore Joannis Millii, Sacrae Theologiae Professoris. C'est-à-dire, La Nouvelle Testament, avec les diverses Leçons, &c. Oxonii, à Theatro Scheldoniano, 1707. in folio, pagg. 873.*

**V**Oici un Ouvrage, auquel le Docteur Mill dit lui-même qu'il a travaillé près de trente années. Le public commençoit à s'impatienter, & même à desespérer qu'il vît jamais le jour. Le Docteur Mill avançoit en effet fort lentement pour vouloir être trop exact, & ne rien laisser à trouver après lui. On peut même se hasarder à dire, qu'il n'avoit pas peut-être d'abord envisagé toutes les difficultez de son entreprise; & qu'il a été lui-même arrêté.

arrêté, quand il en a considéré tout l'embaras, & toute la délicatesse, en prevoiant qu'elle lui attireroit plus d'ennemis que d'admirateurs, & plus de censures que de loüanges. Personne, il est vrai, n'avoit osé, ou pu former ni exécuter un si grand dessein sur le Nouveau Testament; mais si la multitude des diverses Leçons embarrassent les esprits foibles, que les moindres changemens allarment, les personnes judicieuses n'en seront point ébranlées; parce que ces sortes de variations ne changent pas le sens du Texte. Au contraire ils verront avec plaisir, que le Docteur Mill, au lieu de s'amuser à copier les Commentateurs, qui se copient très-souvent les uns les autres, ait tenté une route nouvelle. Il a dressé une nouvelle Chronologie des Livres Sacrez, après avoir étudié les originaux avec une diligence infatigable. Il expose ses sentimens en Critique independant, & qui ne defere point servilement à l'autorité des Peres de l'Eglise; & sans respecter leurs erreurs, que le temps semble avoir consacrées, il rejette tout ce qu'il y trouve de foible, ou d'incertain.

L'Auteur a divisé ses Prolegomenes en trois parties. La premiere traite de tous les Livres du Nouveau Testament, & de la maniere dont le Canon s'est formé. La seconde embarrasse l'Histoire du texte même; & la troisieme regarde le

dessain de son Ouvrage, & contient quelques éclaircissmens sur son édition.

Il suppose d'abord que les Apôtres trop occupez à prêcher, & à annoncer l'Evangile, n'eurent pas le loisir pour enseigner, & pour coucher leur doctrine par écrit. Ainsi il donne le premier rang d'ancienneté entre les Livres du Nouveau Testament à la premiere Epitre de St. Paul aux Thessaloniens. Il ne croit pas qu'elle ait été écrite d'Athenes, comme le portent tous les exemplaires; mais de Corinthe, où St. Paul étoit, quand Silas & Timothée revinrent de Macedoine. Elle est de l'an 52. de l'Ere vulgaire. Il en écrivit une aux Corinthiens sur leurs dereglemens, & leurs dissolutions: elle est perdue. La premiere de celles qui restent, est de l'an 57. Mr. Mill en prouve, comme il le fait sur chaque Livre, l'authenticité, & la *Canonicité*. Et il s'en tient à ce que disent communément les Theologiens là-dessus. Il s'arrête seulement aux vers. 10. & 12. du chap. 7. de la premiere aux Corinthiens. Dans l'un il parle de la part *du Seigneur*, & dans l'autre il declare, qu'il parle de son chef. Au vers. 25. & 40. il confesse qu'il n'a point de *commandement du Seigneur*, & qu'il ne donne *qu'un conseil*. D'où il s'en suivroit que St. Paul ne parloit pas toujours par inspiration, & qu'il y a des choses dans ses écrits, qui ne sont que de foi

lu-

humaine. Le Docteur Mill pretend que cette conclusion est mal tirée, & ces distinctions n'emportent point une opposition réelle entre les commandemens de JESUS-CHRIST, & les avis de St. Paul, comme émanez de son autorité privée. J. CHRIST, ne s'étoit pas expliqué sur tous les preceptes, & sur toutes les loix qu'il vouloit faire observer. C'est pourquoi St. Paul distingue entre les choses que J. CHRIST avoit enseignées verbalement, & celles qu'il tenoit par une revelation immediate, & par le moien du St. Esprit, que Tertullien appelle le *Vicaire de J. Christ*. Par exemple sur l'abolition des ceremonies Mosaiques JESUS-CHRIST n'avoit rien prescrit à ses Disciples, & il les laissa sans instruction là-dessus: c'est pourquoi les Apôtres s'assemblerent à Jerusalem pour delibérer, s'il étoit bon de decharger les Gentils du joug de la Loy, ou plutôt pour consulter le St. Esprit. Ainsi St. Paul n'a point eu intention de laisser aux Fielles la liberté de suivre ses conseils, ou de n'y pas deferer, parce que de simples conseils ne sont pas des ordres qui emportent l'obligation d'y obeir. Ceux de St. Paul sont dictés par le St. Esprit, & il n'est point permis de les rejeter, comme de simples conseils de prudence; & quoi que St. Paul ajoute modestement à la fin du chapitre, vers. 40. *J'estime que j'ai l'Esprit*

*de Dieu*, ce n'est point une expression qui marque aucun doute de sa part, ni la moindre incertitude. Cette interpretation ne trouvera peut-être des approbateurs que parmi les Savans, qui entendent le Grec & le Latin. Par exemple, St. Paul conseille *aux Vierges, & aux Veuves, de demeurer dans leur état, comme le plus heureux*; mais le Commentaire du Docteur Mill, qui voudroit ériger les conseils en preceptes, paroitra rigoureux à bien des gens, & il ne connoissoit pas apparemment jusqu'ou va l'infirmité humaine.

Vers l'an 58. parurent divers Evangiles composez par les Chretiens, non point dans un esprit de secte & de cabale; mais pour satisfaire l'avidie curiosité des Fideles, qui recherchoient avec empressement tout ce qu'on pouvoit recueillir de circonstances de la vie de J. CHRIST, & de ses Disciples. C'est de ces Ecrivains, dont parle St. Luc au commencement de son Evangile; & comme il parle de plusieurs, il falloit qu'il se fût repandu un grand nombre de ces sortes d'Evangiles. Ceux qui eurent plus de credit & de durée, furent l'*Evangile aux Hébreux*, & l'*Evangile aux Egyptiens*. Les Juifs Proselytes adopterent sans autre examen un Evangile écrit en leur langue, & le lisoient encore dans leurs Eglises au tems de St. Jérôme. St. Epiphane & St. Jérôme le prirent pour le véritable Evangile, que



que St. Mathieu avoit écrit en Hebreu, & St. Jérôme l'a cité pour tel : cependant, il y a bien de la différence entre l'un & l'autre, & l'on ne trouve pas dans St. Mathieu certaines choses, qui sont dans l'Évangile aux Hebreux. L'Évangile des Egyptiens contenoit encore plus de marques de supposition. Il avoit apparemment été composé par les Esseniens d'Alexandrie, qui avoient été instruits à la foi par l'Évangéliste St. Marc. Ils étoient fort mystiques, & se piquoient d'une morale très-rigide ; & leur autorité alloit jusqu'à n'approuver point le mariage. Ces Évangiles, & tous les autres de pareille fabrique, furent supprimez, & disparurent dès que les vrais Livres des Apôtres furent rassemblés, & reconnus par le suffrage des Eglises.

Vers l'an 61. St. Mathieu écrivit son Évangile en Hebreu. Il ne reste qu'une version, dont on ne connoît pas certainement l'Auteur. Les autres Évangiles parurent successivement dans l'ordre, où ils sont disposés dans le Canon. Après la mort des Apôtres s'éleverent de nouveaux Écrivains. Ceux qui regrettoient que St. Luc eût laissé l'Histoire de St. Paul imparfaite, y voulurent suppléer par des *Actes de St. Paul*. On fit aussi des *Actes de St. Pierre* ; & l'Église fut inondée de ces sortes d'écrits, en sorte même qu'on les égaloit à ceux des Apôtres. Ce que les

Docteur Mill remarque de plus particulier, c'est que dans les morceaux qui en sont repandus en quelques lieux, ils n'allèguent formellement que les passages du Vieux Testament. S'ils ont égard à quelque endroit du Nouveau Testament, ils ne citent ni le livre, ni le chapitre; & sans emprunter les termes des Apôtres, ils se servent de leur pensée en general. Cela vient de ce que les Livres du Nouveau Testament étoient encore presque inconnus, & que l'Eglise n'ayant encore pu en faire le discernement, tout étoit confondu, & l'ignorance donnoit indistinctement une égale autorité à tous les Livres faux, ou Canoniques. Ainsi ils en tirent indifferemment des témoignages, sans qu'on puisse distinguer d'où ils les ont tirez. On y rencontre même très-rarement le mot d'*Evangile*; & apparemment que les Auteurs de ces pieuses fraudes n'avoient point encore vu les *Evangelies* Apostoliques. L'*Apocalypse* \* est le dernier dans le Canon des Livres Sacrez. Pendant plus de cent ans personne n'avoit songé à contester, que St. Jean l'*Evangeliste* en fût l'Auteur, ni qu'elle soit canonique. Il n'y a pourtant eu aucun Concile d'Orient, qui ait inseré l'*Apocalypse* dans le Canon, & elle n'a été reçue vers le VIII. siecle que par un consentement tacite. Un Prêtre de Rome (l'an 210.) nommé Cajus disputant contre les

\* *Ecrits en 96.*

Millenaires, qui se prevaloient de l'Apocalypse pour confirmer leurs esperances d'un regne de JESUS-CHRIST sur la terre, temporel & delieieux, s'avisade nier la Divinite de ce livre. Denys d'Alexandrie par la même raison tâcha d'en affoiblir l'autorité, & s'en expliqua assez fortement pour faire concevoir, qu'il le repudioit. Ses doutes firent impression sur ceux qui combattoient le dogme du regne de mille ans, & ils commencerent à soutenir que l'Apocalypse étoit l'Ouvrage de l'Heretique Cerinthus. Ils critiquoient le titre de *Revelation*, parce que tout au plus ce n'étoit qu'une revelation pour St. Jean, qui exprime ses visions sous les images d'oiseaux, d'animaux, de trônes, &c. qui ne peuvent être entendues de tout autre que de lui; l'avenir y est plutôt caché sous un voile impenetrable, qu'il n'y est revelé; c'est pourquoi Denys d'Alexandrie disoit, d'un air un peu équivoque, qu'il ne vouloit pas pourtant condamner ce qu'il n'entendoit pas; & au contraire qu'il l'admiroit par cela même, qu'il ne le comprenoit pas. Il pretendoit aussi, qu'il étoit très-incertain que St. Jean l'Evangeliste en fût l'Auteur, parce que le stile en est barbare, & que de plus il y a des solecismes, & de fautes de langage; au lieu que le stile de son Evangelie, & de son Epitre Catholique est pur, & même très-élegant. Pour l'obscurité  
des

des propheties, & la singularité des images, sous lesquelles il envelope ses revelations; ce qu'il y a de singulier, c'est que les Asiaticques, qui l'avoient soutenuës les premiers, se retractèrent; & le Concile de Laodicée l'exclut du Canon tout d'une voix. C'est pour cela qu'Eusebe la met au nombre des écrits sujets à contradiction, *Ἀντιλογούμεναι*. Le Docteur Mill repoud, qu'il n'y a rien d'extraordinaire, & qui ne se trouve dans les Prophetes à visions (*visionariis ut ita dicam.*) Celles d'Esaië, de Daniel, de Zacharie sont aussi surprenantes, & celles d'Ezechiel encore davantage. Ainsi les difficultez de Denys d'Alexandrie pourroient être retorquees contre les Livres Prophetiques du Vieux Testament, qu'il reconnoissoit Canoniques. Il est si vrai que l'Apocalypse est de St. Jean l'Evangeliste, qu'il écrivit son Evangile au retour de son exil (en 99.) & on ne dit pas que les autres hommes Apostoliques aient atteint un âge si avancé. Les Eglises prevoiant l'incertitude des Chrétiens sur le choix des Livres Sacrez, parmi tant d'autres qu'on attribuoit aux Apôtres, resolverent de travailler à un Canon, auquel on conviendroit de s'arrêter. Il ne fut d'abord composé que des quatre Evangiles, qui servoient de base & de fondement au Christianisme. On fit quelque difficulté sur les Evangiles de St. Marc & de St.

St. Luc. Car ni l'un ni l'autre n'étant Apôtres, l'on pouvoit mettre en doute s'ils étoient divinement inspirez. Mais on considéra que St. Marc aiant été Disciple de St. Pierre, & St. Luc Disciple de St. Paul, ils n'avoient écrit que sous leur direction, ou plutôt n'aiant rapporté que ce qui leur avoit été dicté par eux, ils devoient être mis au nombre des Evangelistes. On y joignit les Actes des Apôtres, comme une suite de l'Evangile de St. Luc. Pour les Epitres, il en fut fait une collection, qui en contenoit quinze seulement; treize de St. Paul, la premiere de St. Pierre, la premiere de St. Jean. On ne sçait qui y presida. Les Eglises se servoient de temoins les unes aux autres, & se communiquoient reciproquement les pieces qu'ils tenoient des Apôtres, ou mediatement ou immediatement. Les Eglises d'Asie excitées par cet exemple, produisirent la seconde de St. Pierre, la seconde & la troisieme de St. Jean, & l'Apocalypse; & Jerusalem l'Epitre aux Hebreux; & les Epitres de St. Jaques & de St. Jude. Mais les Eglises éloignées refuserent d'admettre ces dernieres Epitres, parce qu'elles ne leur paroissoient pas assez authentiques, ni d'une autorité assez évidente. C'est ce qui fit naître une longue dispute qui dura pendant quelques siecles. Les Occidentaux ne reçurent l'Epitre de St. Jaques qu'à la fin

fin du IV. siècle sur le témoignage de St. Hilaire de Poitiers, qui l'apporta d'Orient, où il étoit relegué : en sorte qu'au commencement du V. siècle elle étoit recon- nuë pour Canonique aussi bien dans l'Occident que dans l'Orient. L'Épître aux Hébreux eut bien des contredisans. Tertullien ni St. Cyprien n'ont point cru qu'elle fût de St. Paul, & St. Irénée le le dit formellement. Ils en trouvoient le langage plus exact & plus élégant que celui des autres Épîtres de St. Paul. Elle n'étoit pas encore reçue à Rome dans le IV. siècle ; & cependant malgré tant d'oppositions, qui pouvoient suspendre les suffrages, elle a été enfin placée dans le Canon au commencement du V. siècle. L'autorité du Concile de Carthage, & de l'Évêque de Rome y contribua beaucoup. Le Docteur Mill laisse à quartier la difficulté qui résulte de sa narration ; c'est d'expliquer comment après quatre cents ans, il est possible de s'assurer de l'inspiration, & de la *Canonicité* de ces Épîtres, qui avoient été si long tems contestées. Les preuves, bien loin d'être plus claires & plus certaines, étoient affoiblies par l'éloignement, & par le long intervalle de tems qui s'étoit écoulé depuis la mort des Apôtres, dont elles portoient le nom.

La seconde Partie traite une question fort délicate ; c'est de sçavoir, avec quelle

le fidelité, & quelle exactitude les Livres Sacrez ont pu se transmettre à la posterité. Pendant près de quatorze cens ans (l'Imprimerie n'étant pas encore inventée) ils ont passé par les mains de Copistes ou ignorans, ou negligens, ou temeraires, qui ont pu les alterer. Or peut-on affirmer, que la Providence ait toujours veillé pour conduire la main de ces Copistes, en sorte que le texte nous soit parvenu sans aucun changement? C'est ce que le Docteur Mill discute avec beaucoup de precision. Pour le faire avec plus d'ordre, il distingue le tems où le Canon n'étoit pas encore formé, d'avec le tems où il fut arrêté & fixé par les Eglises & par les Conciles. Au premier tems on ne connoissoit gueres que les Evangiles, & ils furent bientôt repandus dans toutes les Eglises. Les Actes des Apôtres, qui regardent particulièrement la vie de S. Paul, n'avoient pas beaucoup de cours, & selon St. Chrysostome, la plupart ignoroient même que ce livre existoit. Les Epitres de St. Paul n'étoient gueres plus communes, parce qu'étant adressées nommément à certaines Eglises, & pour leurs besoins particuliers, elles n'en dispersoient point de copies, & les gardoient pour leur propre instruction. Si elle en distribuerent des copies, elles étoient transcrites sur les originaux, & par des gens fidelles. Mais les Heretiques produi-

duisoient d'autres Evangiles corrompus, & conformes à leurs opinions. Origene dit que \* Marcion fut le premier qui osa falsifier le texte des Evangiles, en les adoptant toujours comme divinement inspirez; mais avec des changemens qui favorisoient ses sentimens, & qu'il pretendoit avoir été supprimez par animosité contre sa Secte. Il comparoit l'Evangile des Orthodoxes à l'Ancien Testament, & il y remarquoit tant d'opposition, qu'il ne pouvoit convenir, que le Vieux & le Nouveau Testament eussent été dictez par le St. Esprit. C'est dans cet esprit qu'il reforma les Evangiles, & les Epitres de St. Paul, & qu'il en retrancha des chapitres entiers; soutenant que ni les Evangelistes, ni les Apôtres n'avoient pu dire ce qu'on leur suppose dans les Ecrits qu'on leur attribuoit. Le Philosophe Celsus en fit un argument contre Origene. Il lui reprochoit que les Livres des Chretiens changeoient, & varioient souvent, & qu'ils y ajoûtoient, ou en retranchoient à leur gré, selon les adversaires qu'ils avoient à combattre. Valentinien vint après Marcion, & fit encore pis. Il ne se contenta pas de corrompre les Livres Sacrez, & d'y inserer ses interpretations; il produisoit \* d'autres Evangiles de l'Enfance de J. CHRIST; un Evangile

\* Vers l'an 227. † Les Gnostiques aussi.



gile de *la perfection*, ainsi intitulé parce qu'il contenoit des mysteres sublimes.

Les Eglises s'arréterent aux quatre *Evangelies*. Il est vrai que le nombre ne fut borné que bien tard; & Justin Martyr, le plus ancien des *Ecrivains Chretiens*, qui vivoit au milieu du II. siecle, ne les cite pas encore sur ce pied-là; & s'il en tire quelques passages, il ne les allegue qu'en termes generaux, & non pas litteralement. St. Irenée ne s'en explique pas plus exactement. Les *Evangelies* même au commencement ne portoient point l'inscription, ni le nom de leurs Auteurs, & ce défaut les faisoit confondre avec les quarante ou cinquante faux *Evangelies*, où il n'y avoit aucun nom inscrit. Cela détermina les *Directeurs* de la composition du Canon à marquer le nom de chaque *Evangeliste* à la tête de chaque *Evangile*, pour servir de guide, & de sûreté pour les fidelles. C'est aussi là-dessus que se reglerent les Eglises, qui se consultoient mutuellement: elles s'informoient aussi des Livres qui étoient lus solennellement le jour du Dimanche, & c'est ce qui les distinguoit de ceux qu'on ne lisoit que comme des *Ouvrages* utiles pour l'éducation du peuple. L'Eglise de Corinthe lisoit l'*Epitre* de St. Clement dans cette vue.

Entre un nombre infini de traductions, qui furent faites pour l'usage de chaque

..... Na-

Nation, la version qu'on appelle *Italique* ou l'*ancienne Vulgate* fut préférée à toutes les autres. Ceux qui ont cru qu'elle avoit été faite par les Apôtres, parce qu'il étoit nécessaire de publier les Livres Sacrez en Latin pour les Romains qui néglioient ordinairement le Grec, se sont trompez. Plus de cinquante ans après la fondation d'une Eglise à Rome, l'on n'avoit pas encore pensé à rassembler les Ecrits des Apôtres, & encore moins à les traduire. La *version Italique* ne fut faite qu'au tems du Pape \* Pie, & le premier Evêque de Rome Latin: tous ses predecesseurs étoient Grecs. Elle fut depuis si fort altérée par les Copistes, que l'on ne retrouve le véritable texte que dans quelques fragmens des Peres. Il reste encore deux Manuscrits, où une partie s'est conservée telle qu'elle étoit avant la correction de St. Jérôme: l'un est dans la Bibliothèque des Benedictins à Paris, & l'autre à Cambriges. Les Actes des Apôtres sont dans la Bibliothèque d'Oxford. Mais ces Manuscrits ne sont pas entiers ni complets. Le Docteur Mill pour ne rien oublier, a confronté avec un travail inexprimable, le Grec de cette vieille Vulgate avec celui des exemplaires recus aujourd'hui. Il en a soigneusement noté toutes les différences: il y en a quelques-unes assez considerables, & cette grande diversité

\* L'an de J. CHRIST 150.

sité peut fournir matière à bien des réflexions. Mais c'est une discussion trop longue pour nous y engager. Nous nous contenterons seulement d'observer, que la Version Italique n'est pas d'un même Traducteur; & que le stile est fort différent. L'Évangile de St. Matthieu est traduit à la lettre; & pour s'en éloigner moins, l'Auteur s'est assujetti à la construction de la Langue Grecque, en violant les regles de la Grammaire Latine. Le Docteur Mill a pris la même peine pour comparer le Latin de l'ancienne Vulgate avec le Latin de la Vulgate de St. Jérôme, que le Concile de Trente a déclarée authentique. Il a marqué ponctuellement, en quoi elles sont diverses, & opposées. C'est un detail curieux pour ceux qui s'appliquent à la Critique de l'Écriture. Il a de plus recherché dans les Ouvrages des Peres les passages qu'ils ont pris du Nouveau Testament, pour tâcher de reconnoître dans quels exemplaires ils les ont puisez: mais il n'est pas facile de faire cette distinction; car outre qu'ils sont citez assez diversement, & non pas toujours conformément à l'*Italique*, il n'y avoit encore dans les Livres du Nouveau Testament aucun partage de chapitres & de versets; ils étoient écrits toute de suite. Cela ne se fit qu'à la fin du IV. siecle par un Anonyme. Tertullien, qui vivoit au commencement du III. siecle, allegue l'Écriture plutôt selon

E

le

le sens que selon le texte litteral, enforte qu'il est vraisemblable, qu'il n'avoit aucun exemplaire correct & determiné. Origene lui-même, qu'on appelloit le Maître, & comme le Precepteur de l'Eglise, étoit si mal pourvu des vrais exemplaires des Evangiles, qu'il nia positivement au Philosophe Celsus, qu'il y fût fait mention, que les Juifs reprochoient à J. CHRIST, qu'il étoit un simple charpentier: St. Marc le dit pourtant, Chap. 6. vers. 3. Origene s'imaginait, qu'il étoit ignominieux pour les Chrétiens que leur Dieu se fût abaissé jusqu'à exercer un si vil métier. St. Augustin est presque le seul qui se soit tenu constamment à la Vulgate, la préférant à mille autres Versions, que les Latins qui entendoient tant soit peu le Grec, faisoient à leur fantaisie. Enfin St. Jérôme remontra au Pape Damase, qu'il étoit absolument nécessaire de travailler à une nouvelle Version de toute la Bible sur les originaux; & qu'il n'y avoit plus d'autre remède pour arrêter le cours de tant de traductions infidèles qui se multiplioient tous les jours; & qui ne s'accordant point entr'elles, pouvoient causer du scandale, & allumer la dissention dans l'Eglise. Cependant quoi que les Versions Latines fussent très-corrompues, & très-defectueuses, St. Jérôme n'osa hazarder à en faire une autre directement sur le Grec. Il prévint les murmures qui se seroient élevez contre

tre lui de la part des Latins, qui auroient cru qu'on leur ravissoit l'Ecriture, en la faisant disparoître à leurs yeux. Cette prudente consideration le retint, & il prit un temperament, ou un juste milieu, qui fut de ne reformer dans la Vulgate ou Italique, que les endroits où le sens étoit changé, & perverti. Avec toutes ses precautions il rencontra de grandes oppositions, & sur tout à l'égard de sa traduction du Vieux Testament. La veneration que l'on avoit pour celle des LXX. fit regarder comme un attentat, qu'il eût entrepris de se mettre en leur place; & St. Augustin, quoi que lié d'amitié avec lui, ne permit point que sa Version fût luë dans les Eglises, & retint les LXX. alleguant pour raison, que les oreilles & les cœurs des fidelles y étoient accoutumez. Ruffin en fit un des articles de ses invectives contre lui, & trouva qu'il y avoit trop de presumption à s'ingerer de faire un changement que personne avant lui n'avoit encore osé tenter.

Aussi sa Version, qu'on appelle presentement la *Vulgate*, n'eut-elle pas beaucoup de vogue, on donnoit à l'Italique une entiere preference dans l'usage; & presque tous les Ecrivains jusqu'à Gregoire le Grand s'y sont attachez, sans pourtant mepriser le travail de St. Jerôme. Le Pape Gregoire le Grand contribua beaucoup à faire prevaloir la Vulgate

de St. Jérôme: car s'il se servoit aussi de la vieille Vulgate, il donnoit à l'une & à l'autre une égale autorité. Avant lui elle étoit assez négligée, & le Docteur Mill montre par une exacte discussion des écrits des Peres, qu'ils suivoient des Versions différentes, selon la commodité qu'ils avoient d'en recouvrer. C'est pour cela qu'ils ne sont pas uniformes dans leurs citations. Nous en produirons un exemple qui revient souvent. Au Chap. 5. vers. 22. de St. Matthieu il est dit, que *celui qui se courrouce contre son frere sans cause, est punissable, &c.* La plupart rejettoient la condition *sans cause*, comme une addition inserée pour excuser la haine entre des freres, sous pretexte qu'elle a une juste cause. Or cette restriction ne leur paroissoit point conforme à la charité, & à la debonnaieté Evangelique, qui ne permet pas de s'irriter, ni de rompre l'union fraternelle, lors-même qu'on en a de legitimes sujets. Ces deux mots sont supprimez dans la Vulgate de St. Jérôme. Ces variations si communes enhardissoient les Heretiques à mettre leurs livres en concurrence avec ceux des Orthodoxes, & à soutenir que leurs exemplaires étoient purgez des alterations qui se rencontroient dans les autres. Le Docteur Mill leur oppose Salvien, qui affirme avec confiance, que bien que leurs livres fussent les mêmes que ceux des Orthodoxes, ils n'étoient

pour-

pourtant pas semblables, & que les derniers possedoient les Ecritures dans leur pureté originale. Ce seroit une chose infinie que de suivre pied-à-pied le Docteur Mill, qui examine tous les Manuscrits du Nouveau Testament qui ont eu quelque reputation dans l'Eglise, & les éditions les plus considerables qui en ont été faites. Il remarque soigneusement ce qu'il y a de different; & ce qui a été ajouté ou retranché. Ce soin curieux lui a coûté un travail prodigieux. Nous ne ferons qu'une observation qui influë sur ce qui a été dit; c'est que la Version Latine est devenuë en quelque sorte l'original: car il est souvent arrivé que pour concilier le Grec avec le Latin, l'on reformoit le Grec sur le Latin; & en ce cas le Grec n'est peut-être que la copie du Latin.

Le Docteur Mill dans la dernière Partie de ses Prolegomenes rend compte des travaux immenses qu'il a essuyez, & des traverses qui lui sont survenuës pendant le cours de l'impression. Il n'a pas besoin d'exaggeration. Son Ouvrage en dit plus que lui-même. A l'égard du texte, il a mis au bas de la page les Diverses Leçons qu'il a recueillies de l'abondance des Manuscrits qui lui ont été fournis. On n'avoit encore rien fait de pareil, & de si complet sur le Nouveau Testament.

# HISTOIRE

DES

## OUVRAGES

des

### SAVANS,

Mois de MARS, 1708.

#### ARTICLE VII.

*Dissertation de Mr. Rou sur les deux Catons, le Majeur ou le Censeur, & le Mineur ou le Preteur, autrement dit d'Utique.*

**L**A plupart des Interpretes sont partagez sur le choix du Caton, que regarde cet endroit de l'Encide (VIII, 670.)

*Secretosque pios, his dantem jura Catonem;*

les uns voulant qu'il s'agit là de *Caton le Censeur*, les autres de *Caton d'Utique*. Je commencerai par le deduit fidelle des raisons de ceux qui tiennent pour le premier sentiment. Il y en a cinq, que voici.

I. Un



I. Un de mes amis, grand homme de lettres, & fort bon Critique; mais que je ne désignerai pas autrement que par cette capitale O. . . pour des raisons, dont le Public n'a que faire; Mr. O. . . dis-je, en suposant aussi bien que Mr. *Dacier*, une faute de Copiste dans la Note de *Servius* sur cet endroit de Virgile, & en substituant la negative *Non* en la place de la conjonctive *Et*, \* me soutint, il y a quelques jours, qu'il s'agit là de *Caton le Censeur*, fondé sur ce que les paroles immédiatement suivantes dans la Note de *Servius*, font une contradiction manifeste avec cet *Et*, & ne sauroient compatir avec lui; & c'est là l'unique raison que cet illustre ami m'alléguait pour lors en faveur de son avis, qui est aussi celui de *Farnabe* & de *Minelins*, & le même que portent encore cinq éditions de *Servius* des années 1492, 1532, 1586, 1599. & 1613. C'est là, dis-je, la seule raison que Mr. O. . . me donna cette première fois que nous parlâmes là-dessus, & sur quoi nous nous trouvâmes de différent avis;

E 4

mais  
\* C'est que les modernes éditions de *Servius*, dans la Note de ce Savant, sur le passage en question, portent ce qui suit: Et dantem his-jura Catonem. Et, significat Uticensem; sur quoi quelques Scholastes prétendent qu'il faut lire, Non significat Uticensem; ce qui est un sentiment que la présente Dissertation combat.

mais dans une lettre, dont il m'honora peu de tems après, il m'en fit paroître quatre autres qu'on peut joindre à cette première, que je regardois comme unique. Les voici.

II. Il dit donc en second lieu, que Caton le Censeur aiant encore été *Proteur* aussi bien que Caton d'Utique, & même *Consul*, deux charges qui regardoient l'administration de la Justice; il pouvoit, à plus juste titre que l'autre, être représenté *dantem jura*.

III. Il dit en troisième lieu, qu'il ne faut pas si fort chercher l'ordre & la suite dans Virgile; que les Anachronismes ne lui coûtent rien; & que ce qui n'est pas permis à un Historien, peut être permis à un Poëte.

IV. En quatrième lieu, que ce qui donne sujet de croire qu'il s'agit là de Caton le Censeur, c'est qu'il s'étoit acquis la plus grande réputation de probité parmi les Romains qu'on sauroit dire; qu'ainsi Virgile, habile Courtisan, pouvoit hardiment le louer sans choquer Auguste; au lieu que Caton d'Utique, qui avoit été dans le parti opposé à César, lui étoit souverainement odieux.

V. En cinquième lieu, enfin, que les deux endroits de l'Énéide, où il est parlé du nom de Caton, savoir VI, 840. & VIII, 670. ne doivent pas être partages entre les deux principaux Romains, qui ont

ont rendu ce nom si celebre ; mais que dans l'un aussi bien que dans l'autre, il ne s'agit que de Caton le *Censeur*, & nulle part là de Caton d'*Utique*.

Voilà tout ce que j'ai pu decouvrir de plus precis & de plus fort pour le sentiment de Mr. O. . . mais comme je pretens avoir d'assez bonnes reponses à y faire, je les représenterai ici, avant que de passer à mes raisons particulieres pour le sentiment contraire.

I. Je dirai donc contre la premiere raison de Mr. O. . . que laissant là ce que j'aurois à repondre sur le changement de la conjonction *Et* en la particule *Non*, qui (vu le nombre d'exemplaires modernes de Servius tous divers, lesquels generalement portent presque tous, cette conjonction *Et*, & non pas la negative *Non*) me paroît trop hardi, parce qu'à la faveur d'une telle licence, il n'y a point de si juste pretention qu'on ne vienne à bout de soutenir; laissant, dis-je, là ces reponses, & m'attachant à ce qu'on peut objecter d'ailleurs, en consequence des cinq ou six éditions anciennes, dont j'ai parlé ci-dessus, lesquelles portent, comme je ne l'ignore pas, *Et CENSORIUM non UTICENSEM intelligit*; je repons, dis-je, à cette objection, que de cela même qu'il n'y a que ces anciennes éditions qui parlent ainsi, & que presque toutes les Modernes disent, *Et Uticensem intelli-*

git; j'en pourrois inferer que cette dernière leçon est la meilleure & la préférable, parce qu'il est d'une présomption très-legitime, que toutes ces modernes éditions aiant été faites sous les yeux, & après la révision des plus habiles Scholias-tes, c'est une marque que tous ces savans-hommes l'ont estimée la meilleure; mais je ne veux pas autrement insister là-dessus, parce que j'ai assez d'autres raisons bien plus fortes; & quant à l'avantage qu'on prétend tirer de la contradiction des paroles suivantes dans la Note de *Servius* avec celles qui précédent, il me suffit pour l'annuller, de dire que si le passage de cet ancien Commentateur ne peut être entendu à la manière de ces Messieurs, que par la hardiesse d'un changement de mot que portent tant d'exemplaires modernes, & tous de la révision des meilleurs Critiques de notre siècle, lequel est beaucoup plus éclairé que tous les précédens; j'ai autant de droit, pour entendre le même passage à ma manière; de recourir aussi de mon côté à un autre changement de mot; c'est-à-dire, de faire tomber ce changement non sur la conjonction *Et*, mais sur la particule de raisonnement *enim*, en la place de laquelle je mettrois celle de *verò*; alors la contradiction s'évanouiroit, & me bornant à une simple objection ou censure que *Servius* feroit contre *Virgile*, je lui conser-

verois

verois l'*Uicenfem*, qui a bien plus d'apparence de fondement que le *Cenforium*, qui refulte de la rejection de cet *Uicenfem*, & que les vieilles éditions de Servius portent.

Pour ce qui est presentement de l'avantage que Mr. O. . . pretend tirer du raisonnement de Servius: *Quomodo enim piis jura redderet, qui erga se impius fuit?* Je ne trouve pas que cela soit à l'abri d'aucune bonne replique. En premier lieu, ce raisonnement, n'en deplaise aux adorateurs de Servius, n'est qu'une belle pagnoterie, ne roulant que sur un miserable jeu de mots; or on fait en quel mepris ont toujours été les quolibets auprès des têtes sensées, qui ne se paient que d'une solidité & d'une precision de raisonnement. Secondement, il ne faut pas abuser des termes Latins *pius* & *impius*, jusqu'au point de pretendre qu'ils repondent precisément à nos François, *pieux* & *impie*. Le *pius* Latin ne regarde pas seulement la Religion & la reverence qui lui est due; en un mot, il n'emporte pas uniquement *piété* & *devoion*; il veut dire aussi, *doux* & *debonnaire*, comme le surnom du second de nos Rois de la seconde Race le justifie. En ce sens, ce qu'on entend aujourd'hui en François par *impie*, n'est pas un terme qui reponde precisément par voie d'opposition au *pius* des Latins; car un homme dans les principes

du Paganisme, sur le pié duquel il faut envisager Caton, pouvoit par un motif de vertu & de grandeur d'ame, selon ces gens-là, se donner la mort, sans se dégrader pour cela de la qualité d'homme de bien; il en est de cela comme il en est aujourd'hui dans le Christianisme, d'un homme tendre & compatissant à la misere d'autrui, qui peut se depouiller de son bien pour en revêtir un pauvre; un tel homme, bien loin d'être scelerat dans cette espee de vol qu'il se fait à lui-même, est charitable, & fait une œuvre qui ne peut manquer de plaire à Dieu; & qu'on ne pense pas se recrier contre ce parallèle: à fort peu près c'est la même chose; car dans leurs principes, les Paiens étoient maîtres de leur vie, comme aujourd'hui chacun l'est de son argent; ainsi ils pouvoient se l'ôter pour conserver des choses qu'ils estimoient infiniment plus que leur vie, savoir, la *liberté*, l'*honneur*, & la *gloire*. Je conclus de tout cela que le raisonnement de Servius n'est rien moins que juste, & ne degrade aucunement Caton de la qualité d'homme de bien, d'homme *pieux* au sens des Paiens, ou si l'on veut, de *debonnaire* au siècle de Charlemagne, & même encore au siècle d'aujourd'hui.

II. Je dirai pour reponse à la seconde raison de Mr. O. . . qu'il n'y a qu'à voir ici dessous ce que porte le quatrième article

*des Savans.* Mars 1708. 109

ticle de mes raisons particulieres ; car il satisfait à tout ce qu'il y a de plus presant dans cette seconde de Mr. O. . .

III. Pour ce qui regarde la troisieme, je dis qu'il y a une grande difference entre les Anachronismes de la nature de celui qu'il y auroit lieu de reprocher à Virgile, si l'on vouloit entendre de Caton le Censeur, le 670. vers. de son VIII. Livre, & l'Anachronisme visible de Didon, faite par lui, contemporaine d'Énée, quoi qu'il fût antérieur à cette Princesse de près de trois cens ans. Cet Anachronisme si étrange n'étoit qu'un privilege de fiction poétique; licence, sur ce pié de fiction, pardonnable, & même permise dans de tels Ouvrages; mais il n'en est pas de même des denombrements mentionnez dans l'En. VI, 840. & VIII, 670. Il n'y a rien là que de simple & de naturel; rien, en un mot, qui tende à la fiction, & qui lui puisse donner lieu; arriere donc toute pretention de parallèle, d'égalité, & de ressemblance entre ces deux choses. Ce que je dirai ci-après dans le second & dans le cinquième article de mes raisons particulieres, mettra encore ceci dans un plus grand jour, ou du moins le rendra un peu plus sensible.

IV. Ma reponse à la quatrieme raison de Mr. O. . . comprend deux choses, 1. l'avantage qui se peut tirer de cette grande reputation du *Censeur*, qu'on exa-

gere si fort, & 2. le peu d'esprit courtisan qu'auroit montré Virgile en louant Caton d'Utique à la face d'Auguste. Je dirai donc sur le premier de ces deux points, qu'encore que la reputation de Caton le Censeur fût assez grande, elle ne peut pourtant pas encore être mise au même rang que celle de Caton d'Utique, qui s'étoit attiré le dernier respect des Romains, par la grandeur d'ame qui paroît dans son action, laquelle passoit chez eux pour le plus haut degré de l'Heroïsme. En effet, toute l'Antiquité a toujours infiniment plus estimé Caton d'Utique que Caton le Censeur; c'est du moins ce qu'en a pensé le judicieux Montaigne, qui raporte à Caton d'Utique seul tous les plus fameux endroits des Anciens qui dans leurs Ouvrages ont employé le nom de Caton: voiez là-dessus Montaigne lui-même sur la fin du 36. Chapitre de son premier Livre. Le Pere Bouhours porte encore ce sentiment-là bien plus loin dans les cinq ou six premières pages de sa *Maniere de bien penser dans les ouvrages d'esprit*, & dans la huitième du second Dialogue, selon mon édition.

Montaigne, puis que je viens de me prevaloir de son autorité, me remet en memoire un autre endroit de Lucain que celui dont il fait une de ses quatre, ou cinq citations; & cet endroit prouve encore d'une très-forte maniere, jusqu'à  
quelle



quelle noblesse a été portée de tout tems l'idée que chacun s'est toujours faite de la sublime vertu de Caton d'Utique ; voici , selon Lucain \* , quelles étoient les mœurs du severe Caton ; *Garder la mediocrité , & considerer la fin en toutes choses ; avoir la nature pour maitresse de ses affections ; donner liberalement sa vie pour le salut de son pais ; ne croire point être né pour soi , mais pour l'utilité publique ; être pere & mari à sa patrie , protecteur de la justice , conservateur d'une vertu severe , & bon aux interêts du public. La volupté qui semble n'être née que pour plaire aux hommes , n'eut point de part aux bonnes graces de Caton , & ne se rencontra jamais en aucune de ses actions.*

Au reste , je n'aprehende pas qu'on m'oppose contre tous ces éloges , si étalez de Caton d'Utique , qu'il a été taxé de trop de sujction au vin. Bien loin de me trouver embarrassé d'une telle objection , j'en tire un nouvel argument de la haute idée que tout le monde se formoit de la grande vertu de Caton. On dit donc , & c'est Pline qui le raporte sur le temoignage de Cesar , qui en cela pretendoit le denigrer ; qu'un jour certaines gens aiant surpris Caton un peu gâté de vin , rougirent , si-tôt qu'ils lui eurent decouvert le visage : *On eût dit , ajoûte Cesar , que Caton venoit de les prendre sur le fait , & non pas*  
qu'ils

\* Lucain , Livre II. v. 380. & suiv.

qu'ils venoient d'y prendre Caton. Mais, ainsi que raisonne là-dessus le délicat Plin<sup>e</sup> \*, *Quelle plus haute idée peut-on donner de l'autorité que Caton avoit acquise, que de le représenter si respectable, tous enseveli qu'il étoit dans le vin? Ce qui soit dit dans la supposition que ce reproche de César, ennemi reconu de Caton, soit recevable contre lui; car Plutarque n'en dit pas un mot; aussi quelqu'un a-t-il fort bien dit sur ce sujet, *Malleu dicere honestum vitium, quàm turpem Catonem.**

Ici je devrois passer à ce que j'ai à dire sur le second point de la quatrième raison de Mr. O. . . Mais je suis tenté, avant que d'en venir là, d'ajouter pour nouvelle preuve de l'avantage que Caton d'Utique avoit par dessus Caton le Censeur, en fait de vertu & de probité irréprochable, que ce Censeur si vanté a souvent été censuré lui-même, & taxé de très-grands défauts; jusque-là que Plutarque dit de lui qu'il fut accusé & mis en Justice près de cinquante fois en sa vie. Trois vices, même des plus honteux, lui ont été reprochez, savoir l'*incontinence*, la *calomnie*, & l'*usure*; sans parler de la *vanité*, qui pour n'être pas tout-à-fait une chose si criante, ne laisse pas de préjudicier beaucoup à la reputation d'honnête homme. Voici, pour n'être pas long, deux mots sur chacun de ces quatre articles,

\* Liv. III. Lettre 12.

cles, & que je tire du Plutarque d'Amyot.

1. Que même en son extrême vieillesse, il entretenoit une jeune garce, qui l'alloit trouver dans sa chambre à la derobée, & que se doutant que sa Bru s'en étoit aperçue, pour obvier au scandale que son mari & elle en eussent pu prendre, il s'étoit, nonobstant son grand âge, remarié indignement à la jeunesse d'un homme qui avoit été autrefois son domestique.
2. Qu'en plein Senat il calomnia le grand Scipion de plusieurs faits, sinon entierement suposez, au moins tellement exagerez, & trouvez ensuite si destituez de fondement, que sur le raport des Tribuns, qui avoient été deputez tout exprès, il fut glorieusement déclaré absous.
3. Que selon Plutarque, il devint à la fin un peu trop âpre après l'argent, desorte qu'afin que le sien fût mieux assuré, & de plus grand revenu, il le prêta à usure, & encore à usure maritime, qui étoit la plus reprochée & la plus décriée de toutes, comme étant la plus excessive; & là-dessus il envint jusqu'à oser dire à son fils, qu'il vouloit porter à la même avarice, que celui-là étoit un homme divin, & digne d'une louange immortelle, qui par son industrie augmentoit tellement ses facultez, que l'accessoire qu'il y ajoutoit, montoit à plus que le principal qu'il avoit herité de ses parens.
4. Qu'encore qu'il ne pût souffrir dans les autres la mauvaise grace qu'il y a à se louer soi-même, il a pourtant été l'un des  
hom-

*hommes du monde qui s'est loué le plus; jusque-là que si tels ou tels venoient à être blâmés en sa présence de quelques legeres fautes, il disoit qu'on les devoit excuser, parce qu'ils n'étoient pas des Catons pour ne point faillir. En un mot, il ne faisoit point difficulté de dire, que dans les tems les plus fâcheux, le Senat jettoit les yeux sur lui, comme les passagers qui sont dans un vaisseau, regardent le pilote, lors qu'il se leve en mer quelque grande tourmente, & que souvent cet auguste corps remettait à un autre tems les affaires de la plus grande importance, quand il ne se trouvoit pas present.*

Je dis maintenant sur le deuxiême point, que je n'y repondrai pas par le tour que Mr. de Balzac a pris, en disant, que Virgile en cet endroit s'entendoit avec les Césars, & que sans doute il avoit decouvert à Auguste le secret de sa fiction, qui louë en aparence, & se moque en effet: & tout le reste de cet endroit si égaié de l'*Aristippe*, qu'on peut voir vers le milieu du sixiême Discours. Je n'aurai point, dis-je, recours à cette raison, qui, à mon avis, est trop recherchée. On fait souvent les gens bien plus fins qu'ils ne sont en effet. D'ailleurs la raillerie que Balzac suppose, eût été froide, comme a fort bien dit Segrais; outre qu'il est malaise, continuë cet habile Traducteur, de tourner en ridicule une vertu comme celle de *Caton*.

on

on ne conçoit pas quelle eût été la raillerie de deifier un homme de bien. Il eût donc falu louer Catilina par la même raison, à cause qu'il avoit voulu changer la forme de l'Etat, & ne le pas depeindre sur le penchant d'un rocher, prêt à être precipité pour la punition de son crime. Il faut, sans doute, mieux juger de Virgile, & de Cesar même. Du tems d'Auguste Rome n'étoit pas encore tombée dans cet indigne esclavage, où elle fut reduite depuis par les fureurs de Caligula. Auguste, & Tibere lui-même garderent toujours quelques mesures, & n'établirent leur Monarchie que pié-à-pié: en un mot, par un reste de cette liberté Republicaine, dont Rome avoit été toujours si jalouse, de leur tems on disoit encore à-peu-près ce qu'on pensoit: & enfin il n'est pas necessaire de rendre Virgile lâche pour le faire bon Courtisan. Il auroit pu s'abstenir de parler de Caton s'il y avoit eu du peril; mais il n'auroit pas voulu se noircir d'une bassesse pareille à celle de se moquer d'une vertu reverée de tout le monde. Qu'on parcoure tout Virgile, on ne verra pas chez lui la moindre marque d'une lâcheté si honteuse. Expliquons donc l'endroit de Virgile, dont est question, d'une autre maniere, & par un autre exemple. Je tire l'un & l'autre d'un autre Poëte, contemporain de celui dont nous parlons: c'est Horace que j'ai en vuë; ce bel esprit n'étoit, sans doute,

doute, ni moins Courtisan que Virgile, ni moins obligé que lui à garder des mesures de politique; cependant il n'a point fait difficulté de donner à Caton, en présence d'Auguste, une louange des moins ménagées, en parlant de sa mort généreuse :

*An Catonis  
Nobile letum . . . Memorem ?*

Hor. I. Ode XII. 35. & 36.

Il loué encore le même Caton de son courage inflexible, dans un autre endroit :

*Et cuncta terrarum subacta  
Præter atrocem animum Catonis.*

Hor. II. Ode I. 24. \*

Et en cela je ne crains pas que Mr. O... m'objecte l'épithete d'*atrocem* (animum) qui semble donner une idée d'humeur rude & intraitable; puis que Mr. Dacier lui-même explique ce terme au propre avantage de la vertu de Caton, dont Horace ne pouvoit pas mieux exprimer la gravité & la constance, qu'en se servant d'un mot extrêmement fort, & qui marque même d'autant mieux l'excès d'une vertu, qu'il est ordinairement employé

pour  
\* La première de ces deux Odes fut écrite peu après la Bataille d'Actium, l'autre l'an de Rome 714.

pour marquer l'excès du vice, suivant cette remarque des Rhetoriciens, que les *metaphores* & les *épithetes* qui sont empruntées des vices mêmes, sont les plus nobles.

V. Ma reponse à la cinquième raison de Mr. O. . . se trouvera dans le cinquième article de mes raisons particulieres, de sorte que je ne la dois pas anticiper ici.

Je viens donc presentement à ces cinq raisons que j'ai promises, & dis,

I. Que pour le seul Servius; (car je compte pour rien *Farnabe*, *Minell*, & quelques autres, qui ne sont que des Copistes,) pour le seul Servius, dis-je, qu'à toute extremité Mr. O. . . trouvera favorable à son opinion, entre tous les Interpretes & Commentateurs de Virgile, & autres Critiques celebres; j'en trouve une foule d'autres qui lui sont contraires, & qui tous entendent ce passage de la maniere que j'ai dite. Je me contenterai de marquer ici une demi-douzaine de ces autoritez que j'entens, savoir, le *Jesuite La Cerda*, *Pomponius*, *Sabinus*, le *Pere La Ruë*, *Segrais*, & les Editions de *Commelin* en 1646. & d'*Emmenessius* en 1680. pour les Commentateurs & Traducteurs; *Montaigne* enfin, *Balzac*, & le *Pere Bouhours* pour les Critiques.

II. Que dans l'endroit de Virgile, dont je parle, parmi les quatre mentions renfermées dans le cercle d'énumération, qui se trouve depuis le vers. 668. jusqu'au 675°  
on

on ne peut comprendre Caton le *Censeur* exclusivement à celui d'*Utique*, sans sortir du Synchronisme qui se trouve parfait, en prenant, au contraire, Caton d'*Utique* à l'exclusion du *Censeur*. Ces quatre mentions sont celle de Catilina, celle de Caton, celle d'Auguste, & celle de la Bataille d'Actium, qui comprises toutes quatre dans le petit cercle de sept vers consecutifs, font un Synchronisme achevé & sans défaut; au lieu que si on rejettoit Caton d'*Utique* pour prendre le *Censeur*, on seroit contraint en sortant du Synchronisme, de faire un saut en arriere de plus d'un siecle, puis que depuis la mort de Caton le *Censeur*, jusqu'à celle de Caton d'*Utique*, il y a precisément cent & trois ans.

III. Que dans le même passage de Virgile, il s'agit d'un denombrement & d'une peinture des plus grands hommes d'entre les Romains. Or dans ce rang, quelque grand homme qu'eût été autrefois Caton le *Censeur*, il n'aprochoit pas, comme j'ai déjà dit, de la magnanimité & de la mâle vertu de Caton d'*Utique*, à qui ce qu'on appelle denomination par excellence, est si fort affecté par les meilleures plumes, que quand on dit *Caton* tout court, c'est toujours l'*Utique* qu'on entend, temoin ces deux vers du *Quatrain* :

*De*



De Rome tous le monde a redouté les  
armes ;

Rome d'un seul CATON redoute la vertu.

Matthieu, XLI. de la seconde Partie.

Au lieu que quand on veut parler de Caton le Censeur, on le designe par quelques traits qui ne conviennent qu'à lui, comme, par exemple, cet autre morceau d'un autre Quatrain :

Voi l'hypocrite avec sa triste mine,

Tu le prendrois pour l'AÎNÉ des Catons.

Pybrac, L.

Outre que, comme je l'ai encore fait voir, l'admission de Caton le Censeur dans le denombrement, dont je parle, seroit une sottise toute visible du cercle synchronique, dans lequel Virgile a renfermé son énumération.

IV. Je m'abstiendrois de parler de la charge de Preteur, dont Caton étoit revêtu, negligant l'avantage que j'en puis tirer, de ce qu'étant une dignité destinée à rendre la justice, elle convient admirablement au *dans omni jura*, qui sert de texte à cette Dissertation: je m'abstiendrois, dis-je, d'alleguer cette raison, parceque Mr. O... pourroit de son côté pretendre le même droit, Caton le Censeur aiant aussi été revêtu d'un pareil poste; mais je ne laisse pas

pas d'en parler, afin du moins, qu'en premier lieu, si ce sàvant homme pensoit se prevaloir de cette part, il en fût retenu par la consideration qu'elle ne pourroit être bonne pour lui, qu'en même tems elle ne le fût aussi pour moi; & qu'ainsi nous devrions, au pis aller, la laisser là également. Mais je dirai en second lieu, pour me menager de cette circonstance même, un apui qui puisse ne servir qu'à moi seul, qu'encore que les deux Catons aient été revêtus de la dignité de Preteur, ce titre a fait une bien plus grande figure en la personne de Caton d'Utique, qu'en celle de Caton le Censeur, dont j'allegue pour preuve, qu'il a servi de caractère de distinction entre ces deux illustres Romains; Caton le Mineur aiant eu par excellence le titre de *Pratorius*; au lieu que le Majeur n'a par tout que celui de *Censorius*. Desorte qu'on peut inferer de là, qu'ou bien le Vieux Caton n'a pas exercé dans toutes les formes la charge de Preteur, ou que du moins ce n'a été que pour très-peu de tems; comme, en effet, l'Histoire qui marque de lui plusieurs dignitez obtenuës en divers tems, ne lui donne qu'une fois celle de *Preteur*, laquelle, comme on fait, ne duroit qu'un an. J'ajoute ici une consideration qui ne doit pas être oubliée, c'est que, comme chacun fait encore, il y avoit chez les Romains plusieurs sortes de Preteurs, dont

dont les principaux étoient, le premier celui qu'on apelloit *Prator Urbanus*, le second celui qu'on nommoit *Peregrinus*, & le troisiéme, celui qui se disoit *Provincialis*. Le premier de ces trois Preteurs étoit pour rendre la justice dans Rome, & entre les citoiens seulement. Le second étoit pour juger des differens qui arrivoient entre les citoiens & les étrangers; & sa juridiction aussi bien que sa residence étoit pareillement dans Rome. Enfin le Preteur, dit *Provincialis*, avoit sa fonction & sa demeure dans les Provinces; & cette fonction se faisoit sous le titre de *Proprator*. De laquelle de ces trois Pretures, que Caton d'Utique puisse avoir été revêtu, il faut toujours demeurer d'accord, que ce fut à un égard beaucoup plus avantageux pour lui que pour Caton le Censeur, ainsi que je l'ai déjà marqué ci-dessus, & que par consequent l'endroit de Virgile, dont il s'agit, lui convient bien mieux qu'à cet ancien Caton; & je suis très-persuadé que puis que dans l'Histoire & chez tous les Scholiastes, il a été distingué par ce titre de *Pratorius*, c'est dans cette vuë que le Poëte l'a représenté, en rendant la justice dans les Champs Elizées.

V. Enfin je tire ma cinquiéme raison du peu d'aparence que je trouve à entendre d'une même personne la mention qui est faite du nom de Caton en deux en-

F

droits

droits de l'Énéide, savoir, en VI. 840. & VIII. 670. Mr. O. . . prétend que dans ces deux passages, c'est de Caton le Censeur que Virgile veut parler; je dis, pour moi, que dans VI. 840. cela est vrai; mais je soutiens que dans VIII. 670. le Synchronisme d'énumération, & de mentions d'hommes & d'événemens célèbres, montre, ainsi que je l'ai déjà fait voir, que nécessairement il s'agit là de Caton d'Utique; tout de même dans VI. 840. un pareil Synchronisme d'énumération & de mentions d'autres hommes illustres, & d'un autre siècle, lesquelles ne peuvent convenir qu'à Caton le Censeur, fait voir au doigt & à l'œil, qu'en ces deux endroits il s'agit de deux différens Catons, & non pas d'un seul des deux qui par tout là soit le même. Effectivement à Caton le Censeur peuvent fort bien convenir les *Fabrices*, les *Scipions*, les *Gracques*, & les *Fabius*, qui lui étoient contemporains; mais ces mêmes ne peuvent convenir à Caton d'Utique, à qui en récompense viennent fort bien & uniquement les Synchronismes de *Cassius*, d'*Auguste*, & de *Bataille d'Actium*, qui sont postérieurs de cent ans au vieux Caton, & par conséquent ne lui sauroient convenir.

P. S. Un judicieux Critique de mes amis aiant désiré que j'ajoutasse encore quelques nouveaux traits à ceux que j'avois trouvé

trouvé

trouvé suffisans pour abattre les machines de mes adversaires, uniquement fondées sur ce sable mouvant de la politique & des manieres de Cour, incompatibles, selon eux, avec l'éloge de Caton d'Utique à la face d'Auguste. J'ajoutetai ici par surabondance de droit, ce que Pomponius Sabinus dans sa Note sur le *donatus jura Catonem*, dont est ici question, dit de la personne de César même, qu'il nous apprend avoir donné de grands éloges, & même des larmes à Caton & à sa mort. *Hic virus est Catonis*, dit Pomponius Sabinus. & *de hoc intelligit Virgilius, . . . cujus interitum fersor Cesar, qui hostis erat, & laudasse & flevisse*. Ce seul passage dit deux grandes choses pour mon sentiment; il fortifie d'un côté ma prétention à l'égard de Caton d'Utique, & de l'autre il justifie par l'exemple de César même, l'éloge de Caton à la face d'Auguste, qui ne pouvoit pas se choquer d'une louange autorisée par son predecesseur même.

L' Auteur de la presente Dissertation, aussi bien que de celle des LXX. Semaines de Daniel, publiée, mais sans dire de qui, dans notre Journal de Juillet, Août, & Septembre 1706. soumise, qu'au sujet d'une inadvertence qui lui étoit échappée sur la fin de la page 323. de ce même Journal, où il disoit que St. Jérôme avoit été le vrai parrain du nom d'Affuerus, &c. les Lecteurs

teurs sachent, que dès avant certaine remarque de Mr. B. qui pensoit l'avertir obligamment de cette espèce de bevue, il s'en étoit déjà aperçu & redressé de lui-même, comme il paroît par cet endroit d'une lettre qu'il nous adressa environ ce tems, pour être communiquée au même Mr. B. lequel pareillement nous avoit adressée la remarque que nous venons de dire ; voici cet endroit, & les propres paroles de Mr. Rou.

J'ai au reste, Monsieur, cru entre-voir dans l'écrit de Mr. B. qu'il a comme trouvé étrange çuo me fois ingeré de faire assaut d'Hebreu avec lui, & qu'il a pretendu que par une vanité puerile je voulois ajoûter une coudée à ma stature. Je lui dirai là-dessus, Monsieur, ce que j'ai déjà eu l'honneur de vous dire à vous-même, qu'encore que je n'aie pas fort tourné mes études du côté de cette langue, j'ai pourtant voulu en savoir quelque chose ; & que j'y ai eu autrefois jusqu'à deux maîtres, dont même le dernier a été le fameux Mr. Lescot, de qui j'ai appris si peu que j'en sai ; & que particulièrement je me fis, en ce tems-là, instruire à fons par ces Mrs. de tout ce qui regarde la figure & la valeur des caractères Hebraïques, aussi bien que de toutes les ponctuations, par lesquelles les Massorettes, qui ne sont que du tems d'Esdras, ont distingué ce qui dans les autres langues s'appelle *voielles* & *accens*. Ce qui  
me

me faisoit insister si fort là-dessus, est, que dès lors je travaillois fortement à mes Tables, & que ce fut en ce tems-là que je jettai les premières semences de la Dissertation, qui n'a paru que quarante ans depuis; car le brouillon que j'en gardé encore, fut écrit en 1667. Et pour n'en pas faire à deux fois, puis que je suis là-dessus, c'est même l'un de ces deux Mrs. qui me mit dans l'esprit que *St. Jérôme étoit le parrain d'Assuerus*, ne songeant pas non plus que moi, tous deux également séduits par la singularité du fait, que ce mot se trouye à la vérité; mais rien que deux fois, chez les Septante. Desorte (pour mon excuse particulière) qu'ayant moi-même fait mention du IV. d'Esdras dans mon Memoire publié dans votre Mars 1706. page 130. toute la faute que j'ai faite à cet égard, n'a été qu'un effet de mauvaise memoire, foible, dont je me plains tous les jours; ainsi cette faute qui d'abord paroît si grande, & dont je m'étois aperçu de moi-même plus d'un mois avant que le dernier écrit de Mr. Ba me tombât entre les mains, est d'autant plus remissible, qu'elle ne peut pas avec justice m'être comptée sur le pied d'ignorance, *homo sum, humani nihil à me alienum puto*, pour me servir des propres mots de Terence, quoi que je les applique à un autre sens que le sien. Vous savez, Monsieur, que même les plus grands

hommes peuvent tomber dans des be-  
vuës; qu'il me soit permis, s'il vous  
plaît, pour donner des preuves de ce que  
j'avance, de faire ici une petite course en  
pais de critique, pour la recherche des fau-  
tes qui sont échappées aux plus grands Hé-  
ros de la République des Lettres.

Sur cela M<sup>r</sup>. Rou écale plusieurs endroits  
assez curieux des ouvrages, dans lesquelles  
sont tombez les Savans de la plus haute dis-  
tinction, les BARONIUS, les CAPPELS,  
les SAUMALSES, les BOCHARTS, &c.  
par la nombreuse liste desquels il rend moins  
étonnant, que lui SEMIPAGANUS, com-  
me il lui plaît de se qualifier, il ait fait  
quelques faux pas, puis que pareille chose  
est arrivée à un si grand nombre des plus  
savans hommes.

On a aussi oublié de marquer dans le mê-  
me Journal, qu'il s'est glissé, au préjudi-  
ce du sens, quelques fautes, qu'on jugera  
bien ne devoir pas être imputées à l'Auteur,  
& qui doivent être corrigées ainsi :

Page 324. ligne 4. avant la fin, *Assue-  
rus*, lisez, *Assuros*. Pag. 326. lig. 24.  
des trois gutturales, lisez de trois gutturales.  
Pag. 327. lig. 22. en vue d'une grandeur,  
lisez en vue d'aucune grandeur. Pag. 328.  
lig. 17. ce n'est pas aujourd'hui, lisez ce n'est  
pas d'aujourd'hui. Pag. 339 lig. 12. *Cy-  
rus* ne se trouve, lisez *Cyrus* se trouve.



## ARTICLE VIII.

*Histoire du Vieux & du Nouveau Testament : avec une explication, dans laquelle on éclaircit plusieurs passages obscurs de l'Écriture Sainte, & deux discours pour prouver l'existence de Dieu; l'inspiration de Moïse & des Prophètes. Auxquels on a ajouté les Annales de l'Église & du monde, depuis sa création jusqu'à la mort des Apôtres, ou Histoire Universelle, Sainte, & profane, selon l'ordre des tems. Avec un abrégé de la Géographie Sacrée, dans lequel on trouve, selon l'ordre alphabétique, les noms & la description historique des lieux, dont il est parlé dans l'Écriture Sainte: enrichi de Tailles douces. Par Mr. Basnage. A Amsterdam, chez Jacques Lindenbergh, 1707. in folio, pagg. 214. sans les Discours & les Tables.*

L'Auteur de cet Ouvrage a cru que pour l'instruction de la jeunesse, à laquelle il l'avoit destiné, il devoit lier l'Histoire Sainte & profane; faire connoître les Heros du Paganisme aussi bien que ceux de l'Église, & développer ce qui s'est passé de plus considérable dans le reste de l'Univers, aussi bien que dans la République des Juifs. C'est pourquoi il ajoute les Annales de l'Église & du monde à son

explication de l'Écriture Sainte qui avoit déjà paru.

Le grand nombre d'époques, dont on se sert ordinairement, charge la mémoire, & cause de la confusion dans les idées; c'est pourquoi Mr. Basnage s'est contenté d'en marquer trois principales. Celle de la création du monde jusqu'à la naissance de l'Église Judaique, qui contient beaucoup d'années & peu d'évenemens: celle de l'Église Judaique commence à la sortie d'Égypte; mais au lieu de compter les années du monde, il a distingué les siècles de cette Église, comme on fait ceux de l'Église Chretienne. On a suivi cette methode, parce qu'il est aisé de compter les siècles de la Synagogue, dont le nombre est presque égal à ceux de l'Église; & on attache facilement les évenemens du Paganisme à chaque siècle, comme les Historiens Ecclesiastiques font ceux de l'Empire. On peut même comparer les siècles l'un avec l'autre, afin d'examiner les différentes revolutions qui sont arrivées à l'Église Judaique & à la Chretienne. Mr. Basnage explique la fable; développe plusieurs faits obscurs, & qui ont fait de la peine aux Critiques. Enfin il ajoute une Chronologie Apostolique qui finit à la mort de Saint Jean.

La Geographie est courte, mais suffisante pour faire conoitre les lieux où les Patriarches ont habité; les principales vil-  
les;

les; les bourgs & les montagnes de la Terre Sainte. Mr. Basnage ne suit point Mr. Bochart, qui fait peupler le monde par les premiers descendans de Noé. Il semble que les trois enfans de ce nouveau Pere du genre humain, aient fait entr'eux le partage de l'Univers qu'ils ne conoissent pas; que leurs enfans n'aient pas eu d'autre soin que de faire de longues peuplades, & d'aller habiter des terres inconnues. Chaque Nation raporte son origine à quelqu'un de ces descendans de Noé; parce qu'on aime à se faire honneur d'une antiquité fort reculée; & comme on n'a rien de meilleur à dire sur l'origine des peuples, que ce que Mr. Bochart avoit deterré par une vaste lecture, on a reçu sans examen ses conjectures. Mais il est impossible que les premiers descendans de Noé, qui ignoroient la navigation, aient été assez hardis pour s'exposer à des voyages de long cours, & venir aborder à l'embouchure du Rhone, & lui donner le nom de Rhodanus. Il n'est gueres moins impossible que les Patriarches soient allés, sans aucune nécessité qui les y poussât, habiter des deserts, laissant entre eux & leurs freres un éloignement affreux, & une distance de lieux qui les empêchoit d'avoir jamais aucun commerce avec leur famille. Il est beaucoup plus aparent que les petit-fits de Noé allerent de terre en terre, de Province

vince en Province, à proportion que leur famille croissoit, & qu'ils avoient besoin de pâturage pour leurs troupeaux qui se multiplioient.

On le prouve par les Histoires qui nous sont venues; car Jostan eut treize enfans, lesquels, en suivant l'idée ordinaire, auroient dû faire de grandes peuplades. Cependant ces treize familles demeurèrent presque toujours sur les bords du Golfe Persique. Il ne seroit pas étonnant qu'elles fussent allées faire des peuplades loin de leur pays, qui étoit sec & aride; car l'Arabie ne produisoit que de l'encens & des aromates peu utiles dans un tems, où il n'y avoit point d'étrangers pour les acheter: cependant ils ne le firent pas. Canaan avoit onze enfans, lesquels s'enfermerent tous dans la Canaan, dont l'étendue étoit fort petite. A juger des transmigrations des autres par celles de cette famille, on remarquera sans peine que le monde ne s'est peuplé que peu-à-peu, & après un grand nombre de siècles, à proportion que la nécessité le demandoit. On s'arrêta en Arménie; on alla de là dans les lieux voisins; on s'aprocha de Damas, de la Canaan, & de l'Egypte, avant que de venir peupler la Grèce & l'Europe.

La plus forte preuve qu'on produit en faveur des anciennes Colonies, est tirée de ce que l'Écriture donne à certains lieux le nom des Patriarches. Elle appelle

P. E.

l'Égypte, l'Afrique, & la Grèce. Pourquoi cela, si ce n'est parce que ces Patriarches y avoient mené des Colonies, & en avoient fondé l'établissement? Premièrement, Mr. Boshart, & ceux qui l'ont suivi, ont soutenu cette conjecture; car ils font des efforts d'imagination pour trouver quelque rapport entre le nom d'un pais & celui d'un Patriarche; & sur ce rapport, presque toujours imaginaire, ils concluent sans détour que c'est le Patriarche qui l'a peuplé. Croit-on, par exemple, que Noë ait percé jusqu'en Italie, parce qu'elle s'appelloit Oenotria, ou que Thiras ait bâti les villes de la Thrace? D'ailleurs il faudroit que la Providence eût dirigé les noms des Patriarches dès leur naissance, pour les rendre conformes à la nature des lieux qu'ils devoient peupler; ce qui n'est pas vraisemblable. Cependant on est persuadé, & on le persuade aux autres, que l'Égypte, qui est un pais brûlé, a tiré son nom de Cham, qui signifie noir; que les Lybiens sont descendus de Lehabim, parce que cette Province est très-chaude, & que Lehab signifie la flamme. On dit que l'Afrique a été peuplée par Phul, qui signifie dispersion, parce que ses habitans épars de la campagne, n'avoient point de ville. On fait partager toute l'Afrique entre Phul & son frere en deux parties égales, comme on feroit un morceau de terre, dont les

limites ne s'étendroient pas au delà de la vuë. Est-ce que les premiers habitans du monde, ou de l'Afrique étoient si bons Geometres, & conoissoient si parfaitement une partie du monde, qu'ils n'a-voient pu parcourir, ni conoître par la revelation des autres?

## ARTICLE IX.

*Extraits de diverses Lettres.*

**A**près vous avoir parlé du livre du Mr. Du Pin (France) sur la puissance Ecclesiastique, vous ne serez point fâché que je vous instruisse de certaines particularitez curieuses là-dessus. Aussi-tôt que la Bulle du Pape, aujourd'hui seant contre les Jansenistes, eût été envoyée en France, on la porta au Clergé, qui étoit pour lors assemblé, afin de la faire recevoir. Les Evêques dans la conclusion, par laquelle ils acceptoient cette Bulle, marquent qu'ils *jugent avec le Pape*, que le fait est conforme à ce qui est exposé dans sa Bulle. Le Pape s'est cabré sur ces mots, & a prétendu qu'il n'appartient point aux Evêques de juger, *ni avec lui, ni après lui*, & qu'ils devoient seulement recevoir humblement ce qui avoit été décidé par le St. Siege. Le Pape en fit ses plaintes au Roi par un Bref fulminant. On en fut averti à la Cour, & il y eut ordre d'em-

d'empêcher que le Nonce, porteur du Bref, n'aprouchât de sa Majesté. Le Nonce se donna beaucoup de mouvemens ; mais voiant qu'il ne pouvoit aborder du Roi pour lui presenter son Bref, prit le parti de le faire imprimer. A peine les exemplaires commençoient à se debiter, que le Parlement le suprima par un Arrêt, qui à la verité est demeuré secret ; mais ce sera un jour un très-bon morceau pour grossir les preuves des libertez de l'Eglise Gallicane. En même tems le P. Buffier fit imprimer un livre sous le titre de *Méthode facile pour apprendre l'Histoire*. Pour autoriser par un exemple une regle qu'il proposoit, il allegua, que le Clergé de France après s'être déclaré en 1682. contre l'infailibilité du Pape, avoit été obligé de se retracter. Mr. le Chancelier en étant informé, remontra au Roi, que si l'on n'y remedioit pas, toute la France prendroit insensiblement des sentimens contraires à la sûreté de l'Etat, & qu'il étoit nécessaire, pour y remedier, de faire revivre l'étude des libertez de l'Eglise Gallicane. Le Roi lui ordonna d'y travailler. Mr. le Chancelier manda le Syndic de la Faculté de Theologie, lui fit savoir les intentions de sa Majesté ; & lui dit qu'il falloit exciter les Bacheliers a soutenir dans leurs theses les propositions du Clergé de 1682. C'est par la même raison que Mr. Du Pin a été chargé de faire imprimer un écrit

François, qui est fort bien fait: c'est celui dont je vous ai parlé au commencement de ma lettre. Le Nonce voiant passer un tel livre s'en plaignit aux Ministres. On lui repondit qu'il n'avoit aucun sujet de se plaindre; parce que le livre avoit été imprimé furtivement, sans approbation, sans privilege, & sans nom de lui ni d'Imprimeur; cependant Pralard, qui en est l'Imprimeur, reçut un ordre secret de ne point s'inquieter, & d'aller toujours son train. Voilà Mr. Du Pin vengé de son exil que le Pape avoit exigé du Roi, par un Bref particulier; se plaignant que ce savant homme étoit *requirit doctrina*. C'étoit par rapport au volume in 4. en Latin du même Mr. Du Pin, *De antiqua Ecclesie disciplina*, dont son livre François est à-peu-près une traduction. Quelques-uns débitent qu'on a chargé les plus habiles Canonistes du Roiaume de dresser un projet pour l'érection d'un Patriarche, sans pourtant faire ni separation, ni schisme avec la Cour de Rome. On dit qu'il n'est pas juste de s'adresser au Pape pour des résignations qu'on appelle *ex favore*; c'est-à-dire, en faveur d'une personne nommée & choisie par le Résignant. Or celui qui se demet d'un Benefice; ni pour des dispenses de mariage pour les mariages dans certains degrez qu'il a plû aux Papes de regler, & de fixer. De plus, pourquoi aller prendre à Rome des Bulles,



les, ou des provisions, pour les Benefices qu'on appelle *Consistoriaux*, & pour d'autres Benefices inferieurs? Un Patriarche en France pourroit faire la même chose, & les expedier aussi bien que le Pape, qui n'a pas toujours eu ce droit-là. En effet quand une chose est permise par les loix divines, par quelle raison en donner dispense pour de l'argent; & si elle ne l'est pas, par quelle raison en dispenser pour de l'argent. Mais enfin le Pape est en possession, & je ne saurois croire qu'on pense serieusement à retrancher ses droits. Je n'ajoute pas plus de foi à cette nouvelle qu'au bruit qui s'est répandu dans Paris, que le Pape demande à se demettre du Pontificat, comme d'une charge trop onéreuse; ne voulant désormais s'occuper que de son salut. On peut tomber du trône; mais on n'en descend que bien rarement.

Les Benedictins ont fait imprimer ici (Paris) le Projet d'une nouvelle Bible avec des Notes, tirées des écrits des Peres de l'Eglise. Ceux qui ont vu ce Projet, l'estiment beaucoup, parce que le choix des Notes paroit judicieux. On pretend que les Jesuites, voulant disputer aux Benedictins la gloire des grands Ouvrages qui relevent l'honneur de leur Ordre, feroient aussi paroître bien-tôt un Ouvrage important sur la Bible.

Le P. de Montfaucon travaille fort

ment à la *Palaeologia*. C'est une espece de diplomatique Grecque; c'est un Ouvrage d'une érudition fort cherchée. On connoitra par là la difference des manuscrits, & on pourra les distinguer sans peine par la diversité des couleurs & des caractères. On y trouvera aussi plusieurs chartres Grecques, comme on en a vu de Latines dans la *Diplomatique* de Dom Mabillon. On verra peut-être naître autant de contestations sur les chartres Grecques que sur les Latines; mais le Public profite toujours de semblables disputes qui s'élevent entre les Critiques.

Mr. de Fourni, Officier à la Chambre des Comptes; habile Genealogiste, a mis en ordre le livre du P. Anselme, Moine Augustin, touchant la Maison de France. Et on va imprimer l'Harmonie Grecque des Evangiles de feu Mr. Toinard. Il étoit d'Orleans; il a travaillé trente ans à cet Ouvrage; mais on croioit que plusieurs feuilles de son Ouvrage étoient perduës. Elle fera bien-tôt en vente. On en fait les presents. C'est Mr. le Procureur General qui les distribuë. Mr. de Tournefort fait imprimer ses Voïages de la Mer Mediterranée.

Le P. Gelée, Benedictin, travaille sur Yves de Chartres. (C'est un grand Canoniste.)

Il paroît une Apologie de *l'Infaillibilité du Pape*. Le *Traité* est assez mal fait, & encore plus mal écrit. Vous

Vous avez vu sans doute le quatrième Volume du P. Lallemand, Jésuite, contre les Jansenistes, à la fin duquel vous trouverez une *Litanie de tous les Jansenistes du Roiaume* avec leur noms propres, & leur noms de guerre.

On rimprime en ce país (Italie) les Traitez du P. Morin de *Ordinationibus & de Pœnitentia*. Le Pere Servi Dominicain travaille fortement à defendre son Histoire de la *Congregation de Auxiliis* contre les attaques des Jésuites. Il se fait une nouvelle édition des Oeuvres de Saint Augustin, augmentée de plusieurs Traitez nouveaux, qu'on a tirez de quelques manuscrits, & qu'on attribué à ce Pere. Il y a un de nos Italiens, nommé le P. Anselme, \* Bandu \* Benedictin, qui va publier plusieurs Ouvrages Grecs du moien âge. On y verra entre autres une description de Constantinople, telle qu'elle étoit sous les Empereurs Grecs. Ces pieces sont expliquées par des Dissertations pleines d'érudition, & ornées de plusieurs figures. On en a imprimé la premiere feuille à Paris, du caractère & de la forme des autres Historiens Byzantins.

Mr. Dodwel (Angleterre) continuë à defendre son Traité de *l'Immortalité de l'Âme*, acquise par le Batême, conferé par les Evêques. Il soutient toujours que les Peres & la Tradition lui sont favorables,

\* *Natif de Raguse.*

bles, & qu'ils n'ont pu parler si avantageusement de l'efficace de ce Sacrement, & d'une manière si douteuse de l'immortalité de l'ame, qu'en croiant que le Bâême lui conféroit un avantage qu'elle n'avoit pas naturellement.

Un Prêtre de l'Eglise Anglicane, nommé *Nichals*, travaille à réunir les Presbyteriens avec les Episcopaux. Sa methode est nouvelle; car dans un recit historique qu'il a mis à la tête de son Ouvrage, il charge les Presbyteriens de tous les desordres, seditions, & guerres civiles qui sont arrivées en Angleterre depuis la Reformation. Je doute que les Païens aient regardé plus serieusement les premiers Chrétiens, comme la cause des guerres & des desolations qui arrivoient dans l'Empire, que celui-ci fait les Presbyteriens, auxquels il reproche généralement tout ce qui est arrivé de mal. Il ne peut pas desavouer que les plus grands hommes de l'Eglise Anglicane, assemblez \* par ordre du feu Roi Guillaume, travaillèrent à une revision de la Liturgie, & à une nouvelle Version des Pseaumes. On retrancha des prieres communes quelques leçons, qui étoient tirées des Livres Apocryphes. A proportion qu'on retranchoit quelque chose, on substituoit d'autres morceaux de l'Écriture Sainte qui convenoient au jour & au sens. On

étoit

\* En 1699.

étoit les expressions qui pouvoient choquer, parce qu'elles avoient vieilli. Mais la Convocation s'oposa au dessein des Evêques : elle crut que les Prelats, sacrifiant leur grandeur & leur intérêt, & l'amour de la paix, vouloient abolir l'Episcopat, & donner atteinte à ses droits. Ces soupçons injustes firent tant d'impression sur le Clergé qu'il s'oposa au dessein des Evêques, & rendit leurs intentions inutiles. N'est-ce pas là bien prouver, que ce sont les Presbyteriens qui troublent la paix, puis qu'on rejette jusqu'aux projets qui sont presentez d'une main Episcopale.

La methode que cet Auteur a imaginée pour la réünion, consiste en ce qu'il souhaite, que les Theologiens étrangers jugent le different entre les Presbyteriens & les Episcopaux. Comme il croit avoir mis à couvert, & derrière un rempart tous les Rites de l'Eglise Anglicane, il ne doute pas 1. que les Ministres Refugiez, ou nez dans les pais Reformez & Protestans, ne condamnent leurs freres comme Schismatiques, puis qu'ils se separent pour une chose, dont le salut ne depend pas. 2. Il est persuadé, que les Presbyteriens d'Angleterre se voiant condamnés par leurs freres, rentreront aussi-tôt dans l'Eglise Anglicane, parce qu'ils ne pourroient soutenir la honte d'une condamnation authentique. Voici le titre de  
l'Ou-

*l'Ouvrage: Guillelmi Nicholſii, Presb. De-  
fensio Eccles. Anglicana. Præmittitur Ap-  
paratus, qui Historiam Turbarum &c. con-  
tinet.*

Mr. Clark, qui a écrit contre Mr. Dod-  
wel, a fait une Demonstration de l'exis-  
tence de Dieu contre Hobbes & Spinoſa ;  
*A Demonstration of the being and attribu-  
tes of God: by Samuel Clark.*

On traduit en Anglois les Pensées sur  
la Comete, de Mr. Bayle; & on mettra à  
la tête une Histoire de sa vie fort circon-  
ſtanciée.

Je vous envoie la Dissertation de Mr.  
Allix sur la nativité de J. CHRIST : *Dis-  
ſertatio de Jefu-Chriſti Domini noſtri anno  
& menſe natali, 1707. in 8.* Il pretend  
que J. CHRIST est né au mois de Mai  
de l'an 749. de Rome, lors que Quiri-  
nius faisoit le denombrement de la Judée.  
Il s'apuie principalement sur l'autorité de  
Tertullien, qui devoit être mieux instruit  
que les autres du tems de la nativité de  
J. CHRIST, & du denombrement de la  
Judée, parce qu'il avoit consulté les Re-  
gîtres publics de la ville de Rome.

On a imprimé ici un Recueil des Oeu-  
vres Philosophiques & Mathematiques de  
defunt Mr. Wilkins, Evêque de Chester,  
bien connu par d'autres Ouvrages. Il y a  
à la tête une vie de ce ſavant Prelat, &  
un Catalogue de ses Ouvrages. Le premier  
Traité de ce Volume (qui en contient  
cinq)

cing) paroîtra peut-être un peu singulier. C'est un discours pour prouver qu'il est probable qu'il y a des habitans dans la Lune, & qu'il y a de la possibilité de s'y transporter: *Of the possibility of a passage thither, &c.*

On a fait ici (Allemagne) un Recueil des Dissertations de Mr. Zentgrave, Professeur à Strasbourg. Il y en a plusieurs sur la chute de Tertullien. Il commence par les grands hommes, qui après avoir connu la vérité, l'ont abandonné. Il ne peut souffrir que Mr. Arnoldus ait prétendu justifier Simon le Magicien, & adoucir ses erreurs, malgré toute l'Antiquité qui le condamne. Il soutient que Tertullien étoit Orthodoxe avant qu'il eût donné dans les visions de Montan; mais sa crédulité, son amour pour les Prophecies & pour les austeritez, le firent tomber dans l'erreur. Quelques insultes qu'il reçut du Clergé de Rome, acheverent à déterminer cet esprit naturellement fier, & qui s'étoit acquis une grande réputation. Il n'eut pas beaucoup plus d'égards pour la Société des Montanistes que pour l'Eglise. Mr. Zentgrave prétend qu'il quitta ses Fanatiques, & qu'il devint le pere d'une secte de Tertullianistes, que Saint Augustin avoit connue, & dont il voioit encore les restes à Carthage. Cette secte retenoit les visions des Montanistes: mais elle ajoutoit à la vision les erreurs

reurs de son maître; car Tertullien enseignoit que Dieu & les Anges avoient une espece de corps: l'ame étoit aussi matérielle, & passoit avec le sang des peres aux enfans. Ce n'est pas sans dessein que Mr. Zentgrave a remué cette question. Il a voulu faire voir que les Fanatiques ont dans tous les siècles la même conduite, & qu'en particulier les Pietistes d'Allemagne, qui se piquent d'une grande pureté de vie, ont leurs Beates, comme Montan avoit sa Maximille; qu'ils sont Visionnaires comme lui, & que par un zèle mal entendu, ils font des assemblées secretes, & causent beaucoup de trouble dans l'Eglise. Ces Dissertations ont pour titre: *De Lapsu Quint. Sept. Tertulliani ad Montanistas historico-theologica. Argentorati, typis J. Fr. Spoor, in 4.* & se trouve à Rotterdam chez Hofhout. Il y a d'autres Theses du même Auteur, *hodiernis Origenismi, Eclogismi, Syncretismi & Pietismi assertoribus opposita.* Vous croiez peut-être qu'il ne se trouve qu'en Angleterre & en Hollande des Theologiens qui mettent en doute l'éternité des peines de l'Enfer. Il y en a aussi en Allemagne qui soutiennent, que Dieu aiant promis le *retablissement de toutes choses* \* il doit rapeller à la perfection toutes les ames & les Anges tombez.

Un Theologien de Saxe, nommé Morold,

\* *Actes 3: 21.*



rold, pretend avoir arraché aux Reformez leur *Palladium*: *Palladium Reformat. à sua sede destructum; id est, doctrina de absoluta Dei gratia vel decreto, ex cap. IX. ad Romanos explicato. Lipsie, 1706. in 4.* Les Defenseurs de la Predestination absolue s'appuient principalement sur le neuvieme chapitre de la Lettre de Saint Paul aux Romains; mais l'Auteur soutient, qu'il ne s'agit-là que de la predication de l'Evangile, qui devoit être adressée aux Juifs, & ensuite aux Payens; lors que les premiers auroient refusé tous les moyens qu'on leur presentoit pour obtenir le salut. La comparaison du Potier, qui fait un vaisseau à deshonneur, ou qui le brise, ne l'embarasse point; car il suppose, que si le Potier a ce pouvoir, l'homme, à qui Dieu a offert sa grace, qui pouvoit la recevoir & qui l'a rejetée, ne peut pas se plaindre de ce qu'on le rejette & qu'on le châtie. La comparaison du vaisseau de terre & du Potier, qui en dispose comme il lui plait, a toujours paru dure; & si Dieu n'a pas le même droit sur sa creature, il est etonnant que St. Paul se soit reposé sur le Theologien de Dresde, pour avoir le soin d'adoucir une chose si choquante, & de remplir un grand voidé qui se trouve dans la comparaison, sur l'offre de la grace; la liberté de l'accepter, & la rejection opiniâtre qu'on en fait.

F. I. N.

T A-

# T A B L E

## Des matieres principales.

Mois de Janvier , de Fevrier , &  
de Mars , 1708.

- M**R. LA PLACETTE, *Reponse à deux objections qu'on oppose de la part de la Raison, à ce que la Foi nous apprend sur l'origine du mal, & sur le mystere de la Trinité, &c.* Pag. 3
- Reponse à l'Histoire des Oracles de Mr. de Fontenelles, &c.* 21
- M**E VII (Davidis), *Jurisconsulti, &c. Jurisprudentia Gentium communis.* 40
- D**E LA CROZE, *Reflexions Historiques sur divers Sujets. Tom. I.*
- D**U PIN, *Bibliotheque universelle des Historiens, &c. Liv. I. Tom. I. & II.* 67
- H'** KAINH ΔΙΑΘΗΚΗ: *Novum Testamentum, cum Lectionibus Variantibus, MSS. Exemplarium, Versionum, Editionum SS. Patrum, & Scriptorum Ecclesiasticorum; & in eisdem Notis, &c. Studio & labore J. MILL, S. T. P.* 82
- Dissertation de Mr. ROU, sur les deux Censons, le Majeur ou le Censeur, & le Mineur ou le Preteur, autrement dit d'Utique.* 102
- M**R. BASNAGE, *Histoire du Vieux & du Nouveau Testament, &c.* 127
- Extraits de diverses Lettres.* 132

Fin de la Table.

# HISTOIRE

DES  
OUVRAGES

des

SAVANS,

Par Monfr. B \* \* \*

*Docteur en Droit, & Membre des Societex  
Royales de Londres & de Berlin.*

Mois d'AVRIL, MAI,  
& JUIN, 1708.



A ROTTERDAM,  
Chez REINIER LEERS,  
M D C C V I I I.

*Avec Privilege de Nosseigneurs les Etats  
de Hollande & de West- Frise.*



# HISTOIRE

## DES

### OUVRAGES

des

# SAVANS,

Mois d'AVRIL, 1708.

#### ARTICLE I.

*Jacobi Guillelmi Imhof Stemma Regium Lusitanicum, sive Historia Genealogica familiae Regiae Portugaliae, à prima origine usque ad praesens avum deducta, & Narratione rerum in Portugallia à condito regno gestarum, ac factorum memorabiliorum illustrata, Insigniumque Iconibus exornata. C'est-à-dire, Genealogie Historique des Rois de Portugal jusqu'à present. Amstelodami apud Zachariam Châtelain, 1708. in folio pag. 72. Recherches Historiques & Genealogiques des Grands d'Espagne. Avec un état de ceux qui vivent aujourd'hui, contenant leur extraction, leurs noms, leurs qualitez, leurs alliances, leur posterité, leurs Armes & Blasons. Le tout tiré de*

G 2

148 *Histoire des Ouvrages*

*bons memoires pour servir à l'Histoire du  
sems present. Par F. G. Imhof. Avec  
figures. A Amsterdam, chez Zacharie  
Châtelain, le Fils, 1707. in 12. pagg.  
320.*

**N**ous ne faisons qu'un article de ces deux Ouvrages, tant parce qu'ils sont d'un même Auteur, que parce qu'ils regardent des pais voisins, & qui ont été autrefois compris sous le même nom general des *Espagnes*. Mr. Imhof, si exercé & si versé dans les Genealogies des grandes Maisons de l'Europe, ne pouvoit oublier l'Espagne, que la guerre presente, & la concurrence de deux Rois expoient en spectacle à toute l'Europe.

Henri de Bourgogne, issu en droite ligne de Hugues capet, Roi de France, fut la tige des Rois de Portugal. On ne fait pas trop, par quelle aventure il se transporta en ce pais-là, ni pourquoi il s'y établit. Il épousa la fille d'Alfonse V I. Roi de Castille. Elle lui apporta en dot une grande partie du Portugal, qui avoit été conquise sur les Maures, & nommément *Porto*, d'où le Portugal † a pris son nom, à ce que disent les Historiens. Il n'avoit que le titre de *Comté*. Son fils

Alfonse I. fut proclamé Roi par ses sujets,  
\* Vers l'an 1186. † *Auparavant on  
l'appelloit Lusitania.*

jets, charmez de ses exploits guerriers. A la prise d'Evora il institua un Ordre de Chevalerie, qui fut nommé l'Ordre de *Ste. Marie d'Evora*, & depuis l'Ordre d'*Avis*. Autrefois les Rois de Portugal faisoient mettre le Collier de cet Ordre autour de leurs armes; Jean II. le fit ôter, & l'on n'y met plus que celui de Christ.

Sa posterité regna 200. ans; & on peut dire même que la race est encore sur le trône de Portugal. Car la Couronne fut transférée à Jean I. fils naturel de Pierre le Cruel, huitième Roi \* descendant de Henri de Bourgogne, & depuis elle a passé à la Maison de Bragance, dont Alphonse, la tige † & le chef, étoit fils naturel de ce même Roi Jean I. Mr. Imhof remarque là en passant une chose singulière; c'est qu'en même tems il y avoit en Espagne quatre Rois qui ont porté le nom de *Cruel*. Pierre, Roi de Castille; Pierre, Roi de Portugal; Pierre, Roi d'Aragon, & Charles, Roi de Navarre. Tout le monde sçait la fin tragique du Roi Sebastien VIII. successeur de Jean I. à la bataille d'Alcazar en Afrique l'an 1578. Il y perit avec la plus brave Noblesse de son Roiaume. Le Cardinal Henri son grand oncle fut appelé à lui succéder. Il ne fut que deux ans Roi. Sa mort donna ouverture aux droits de divers pre-

G 3

tendants.

\* Il y a eu neuf Rois de sa race.

† Alphonse.

tendants. Philippe II. Roi d'Espagne, le plus redoutable des concurrens, sortoit d'Isabelle, fille du Roi Emanuel, & sœur du Cardinal Henri; & Catherine, Duchesse de Bragance, étoit fille d'Edouard, frere du Cardinal Henri. Elle soutenoit qu'en parité de degré les descendans des mâles étoient preferéz aux descendans des filles, & qu'en cette qualité la Couronne lui appartenoit. Philippe II. fortifia ses raisons par une puissante armée, & se rendit maître du Portugal plus par la force que par la justice. Il contraignit même Jean VI. Duc de Bragance, qui avoit épousé Catherine, niece du Cardinal Henri, à lui ceder tous ses droits, & à renoncer à ses pretentions; & lui promit de l'en consoler par les plus hautes recompenses. Mais le Duc de Bragance ne reçut que des honneurs steriles; la politique de Philippe II. ne lui permettant pas d'enrichir un Prince qui avoit aspiré au trône. Theodose II. Duc de Bragance, fils de Jean VI. supporta plus impatiemment l'exclusion, & la perte de la Couronne. Lors que Philippe III. alla à Lisbonne pour gagner l'affection des Portugais, il offrit au Duc de Bragance de le combler de bienfaits, & l'assûra qu'il n'avoit qu'à choisir. Le Duc refusa tout, & l'on remarqua, que c'étoit moins par un genereux mepris des grandeurs, que par fierté, & par le secret depot de rece-

- voir



voir des graces de celui-même qui lui ravissoit le Roiaume. Si ses amis avoient voulu servir son noble courroux, il auroit attenté à la personne de Philippe III. Il n'oublia rien pour soulever le peuple de Lisbonne, & pour le faire declarer en sa faveur en excitant des seditions par des querelles de propos delibéré avec les domestiques du Roi. Toutes ses tentatives furent sans succès. Le noir chagrin qu'il en conçut, le jetta dans le desespoir; & il mourut furieux, ne parlant que de combats & de batailles. Jean VII. Duc de Bragance, son fils, eut un sort plus heureux, & remonta sur le trône de ses Ancêtres. Il fut proclamé & couronné Roi à Lisbonne en 1640. Il est ayeul du Roi aujourd'hui regnant. On peut voir tout cela avec plus d'exactitude dans les Tables Genealogiques de Mr. Imhof, qui sont toutes éclaircies par une courte explication.

A l'égard des Grands d'Espagne, Mr. Imhof en donne de même une Liste Genealogique, où il fait entrer quelques remarques sur la Noblesse, & l'ancienneté des grandes Maisons. Nous ne pouvons donc parler que de la Preface: elle traite en general de la dignité de Grand, qui est le plus haut titre d'honneur, où la Noblesse puisse arriver. En effet ceux qui en sont revêtus, pretendent aller du pair avec les Princes Souverains, & ils ne

veulent point ceder le pas au Duc de Savoie, ni aux Princes d'Allemagne & d'Italie. Ils sont les premiers sujets du Roi, & ont le privilège de se couvrir, & de s'asseoir devant lui. Avant Charles-Quint la qualité de Grand avoit été usurpée pour tous les *ricos hombres*, ou ceux qui étoient assez riches & assez puissans pour posséder des Seigneuries de dignité; comme les Ducs, les Marquis & les Comtes. Mais ce Prince diminua & limita le nombre des Grands, & l'éminence de leurs titres, selon qu'il les en crut dignes, soit par leur extraction, soit par l'étendue, & la dignité de leurs fiefs. Ce qui fit naître à Charles-Quint la pensée de reformer, & de retrancher les Grandats, fut un incident qui arriva à son couronnement à Aix la Chapelle. Il avoit des Grands d'Espagne à sa suite; les Princes de l'Empire lui déclaroient qu'ils ne pourroient assister à la cérémonie de son sacre, si les Grands pretendoient se couvrir devant lui. L'Empereur les fit consentir, par le credit que le Duc d'Albe avoit sur eux, de s'abstenir de leur privilège pour cette fois seulement. Alors s'appercevant combien cette multiplicité pouvoit causer d'inconveniens, il se reserva & à ses successeurs le droit de dispenser les Grandesses selon son bon plaisir, & de les faire servir de recompense à ceux qui se signaleroient à leur service. Alors le titre de Grand fut étendu

étendu hors de l'Espagne, & dans les autres Etats dependans de la Monarchie. Tous ceux qui ne sont pas *Castillans* d'origine, s'appellent *Grands d'Espagne*; & ceux dont les terres sont situées en *Castille*, *Grands de Castille*. Il y a trois classes de Grands: ceux de la premiere parlent toujours couverts; ceux de la 2. ne se couvrent qu'après avoir fini leur compliment, & ceux de la 3. lors seulement qu'ils se sont retirez d'auprès de la personne du Roi, & vers les murailles de la chambre. C'est là une des plus belles prerogatives. Il y a aussi quelques personnes privilégiées par leur rang, qui se couvrent en la presence du Roi: comme le Nonce du Pape; le Patriarche des Indes; les deux Generaux des Ordres Religieux de St. Dominique & de St. François, & les Ambassadeurs qui ont seance à la Chappelle. La Comtesse d'Aunoy \* rapporte qu'à certaines ceremonies les Dames peuvent placer deux cavaliers auprès d'elles, & leur permettre de se couvrir devant le Roi, ou la Reine. On les appelle *Embevecidos*; c'est-à-dire, *enyvrez d'amour*, & si occupez de leur passion, qu'on les dispense du respect, & des devoirs de la bienveillance, comme des gens qui ont perdu l'esprit. Il ne faut pas oublier, qu'il y a des Grands à vie: leur Grandesse finit avec eux. Il y en a à titre, ou à race. Les

G 5

Gran-

\* *Voiage d'Espagne.*

154 *Histoire des Ouvrages*

Grandats à titre sont attachez à des terres, & à des Seigneuries de dignité, & ils se transmettent par succession. C'est pourquoi ils peuvent s'accumuler sur la tête d'une même personne. Le Duc de Medina-Celi, par exemple, est aujourd'hui sept fois Grand d'Espagne, parce qu'il possède quatre Duchez & trois Marquisats, tous avec titre Hereditaire de Grandat.

## ARTICLE II.

*Histoire de l'Academie Royale des Sciences; année 1701. 1702. 1703. 1704. Avec les memoires de Mathematique & de Physique, pour chaque année: tirez des Registres de Academie. A Paris, chez Jean Boudot, in 4. Et à Amsterdam, chez Gerard Kuyper, 1707. pag. 685. 621. 753. 664. in 12.*

**N**ous avons déjà parlé plus d'une fois de l'*Histoire de l'Academie Royale des Sciences*; & nous ne pouvons rien ajouter au plan que nous en avons donné. L'*Histoire* qui n'est qu'un extrait des *memoires* bien préparé, & bien digéré, est de Mr. de Fontenelles; & que peut-on faire après lui? Il explique tout avec beaucoup de précision, & de netteté, & il presente les choses à l'esprit avec tant d'ordre, que son extrait est bien souvent beau-

beaucoup plus intelligible que le memoire même. Il a de plus le talent de repandre des agrémens sur des matieres très-seches d'elles-mêmes, & si serieuses qu'elles ne paroissent susceptibles d'aucuns ornemens.

On ne \* peut nier que l'Academie Roiale n'ait extrêmement contribué au progrès des sciences, & que leurs perquisitions, & leurs observations faites avec beaucoup de soin & de curiosité, les porteront un jour au plus haut point de perfection. Pour ne transcrire pas tous les articles, l'Astronomie sera l'unique exemple. Il est certain qu'elle n'a été poussée plus loin que sous l'Empereur Rodolphe, dont les Tables de Kepler portent le nom, & sous le Roi Alphonse de Castille, qui étoit lui-même grand Astronome, & qui en cette qualité a dressé les Tables qu'on appelle *Alphonsines*. A l'Observatoire de Paris l'on a menagé tous les avantages & toutes les commoditez que des Astronomes peuvent desirer: des instrumens plus grands, plus exacts, mieux travaillés que l'on ait jamais vus; des lunettes excellentes, & qui font voir les étoiles, & les Planetes avec le Soleil dans le Meridien même; l'application des lunettes aux quarts de cercles, au lieu des anciennes pinnules qui ne pouvoient donner dans les objets des points uniques & precis; les Micrometres, qui mesurent

G 6

justo

\* *Voiez année 1702.*

juste de petits espaces qui ne se mesuroient point auparavant; les Pendules à secondes, qui souvent ne s'égarerent pas d'une seconde en huit jours; un grand nombre de methodes, & de pratiques nouvelles; tout cela a du porter, & à porté effectivement l'Astronomie à une précision jusqu'à present inconnüe. Il est pourtant arrivé que tant d'observations ont produit un inconvenient. C'est que plus on a connu les Planetes, plus on a vu la difficulté de reduire leur cours à une hypothese, & de supposer une courbe reguliere qu'elle decrivissent; ce qui seroit très-commode pour calculer leurs irregularitez. Mais les hommes ne sont pas en droit de prescrire des regles à la Nature; & s'ils la veulent connoitre, il faut qu'ils aillent la prendre chez elle, & non pas dans leurs idées.

La Lune est le plus grand exemple des irregularitez des Planetes, & sa proximité de la terre nous les fait encor remarquer davantage. Si l'on cherche dans les Tables, quel est le lieu du Zodiaque en longitude, où elle doit être pour un certain tems donné, on trouve d'abord le lieu où elle feroit, si elle avoit un mouvement égal & uniforme, qu'on appelle *moien*, & qui est tantôt plus prompt, & tantôt plus lent que le mouvement veritable. Ensuite pour avoir le lieu où la met le mouvement veritable, il faut trouver dans une autre table, à quelle distanee elle

elle est de son apogée ; car selon cette distance la difference est plus ou moins grande entre le mouvement moien, & le veritable. Le lieu veritable trouvé ne l'est pas encore ; il varie selon que la Lune est plus ou moins éloignée tant du Soleil que de l'apogée du Soleil ; & cette variation a rapport en même tems à ces deux differentes distances ; desorte qu'il faut les considerer toutes deux ensemble, & les combiner l'une avec l'autre, & alors tout bien calculé, on peut marquer le veritable lieu de la Lune. Cependant tous ces raffinemens ne produisent pas une fort grande difference dans le lieu de la Lune ; cela ne va quelquefois qu'à peu de minutes ; mais il est vrai que c'est ce peu de minutes qui fait toute la precision, & toute la sureté de l'Astronomie moderne, & son plus grand avantage sur l'ancienne. Les autres Planetes paroissent moins irregulieres aux yeux des Astronomes. Les Physiciens peuvent pourtant très-legitimement conjecturer qu'elles le sont autant, & que ce n'est que l'éloignement qui sauve, ou qui nous derobe leurs bizarreries. A ce compte peut-être aussi que les irregularitez particulieres de la Lune ne sont pas tout-à-fait ce qu'elles nous paroissent, & que l'éloignement nous impose encore.

On peut encore voir combien sont diverses les variations de la Lune par les obser-

observations \* scrupuleuses de Mr. de la Hire & Cassini. Par exemple pour supputer la grandeur & la durée d'une éclipse, il faut prendre exactement la parallaxe horifontale, qui n'est pas toujours la même: tantôt elle est de 54. m. 7. f. Et tantôt de 61. m. & 25. f. De plus le disque de la Lune n'est pas toujours le même; elle a un nouvement de libration, quoi qu'assez foible, d'Occident en Orient, & du Midi au Septentrion; c'est ce qui fait que la face qu'elle nous presente n'est pas toujours semblable. Ses taches changent de situation. Or pour bien calculer une éclipse, il faut marquer le passage de l'ombre de la terre par toutes les taches du disque apparent de la Lune, & par ce moien il est aisé de noter, quel a été le chemin de l'ombre sur la Lune. Mais les taches s'étant reculeés du centre vers les bords, ou rapprochées du centre, l'ombre ne tiendrait pas la même route, & les speculateurs qui n'auroient pas fait attention à cette varieté, se tromperoient dans leurs supputations. Il ne faut pas oublier que les Astronomes par leurs spéculations se confirment tous les jours dans l'opinion, que ce n'est point l'ombre de la terre qui fait les éclipses de Lune; c'est l'ombre de l'atmosphere qui envelope la terre, & qui s'étend environ à vingt cinq lieuës de hauteur. Ils ont

\* *Voiez année 1703.*



ont remarqué que l'obscurité qui couvre la Lune, est souvent fort inegale en différentes parties du disque; & quelquefois il est arrivé que l'immersion étant totale pendant plus d'une heure, la Lune fut encore rougeâtre vers son centre. D'où ils concluent, que cela vient de l'ombre d'une matiere transparente. On voit par les raffinemens de Mrs. de l'Academie, qu'ils ne veulent pas que rien leur puisse échaper; & si on l'ose dire, il n'y a rien que l'audace de l'Astronomie n'entreprenne aujourd'hui.

### ARTICLE III.

*Preservatif contre l'irreligion; ou demonstration des veritez fondamentales de la Religion Chretienne: avec une Preface, où l'on fait voir les principaux motifs de l'incrédulité, ses pernicious effets, & les moiens d'en empêcher le progrès. Par Mr. de la Touche Boesnier à Londres. A la Haie, chez Charles Delo, 1707, pagg. 271.*

**O**N a fait un grand nombre de Traitez pour demontrer la verité de la Religion Chretienne; mais Mr. de la Touche a jugé, qu'il ne faut point se rebuiter. Une raison qui ne produit pas son effet, quand on la presente d'un certain côté, peut avoir un meilleur succès dans  
une

une autre forme. D'ailleurs on peut ajouter de nouvelles reflexions, & aussi un nouveau degré de force aux mêmes preuves; enforte qu'elles frappent davantage, & se font mieux sentir. Le sujet est si important, que quand même on ne réussiroit pas, on est toujours digne de louange de l'avoir tenté.

L'Auteur avant que d'entrer en matiere tâche dans une Preface de desabuser les Incrédules, des prejugez qui les empêchent d'entrer en connoissance de la Religion, & de faire attention aux preuves qu'on leur met devant les yeux. Mr. le Clerc a fait un Traité \* exprès sur les motifs de l'Incrédulité. Ce sont ici les mêmes, excepté qu'ils y sont moins étendus. Mr. de Fontenelles a avancé, que ceux qui croient, peuvent n'être pas instruits des raisons de ne pas croire; mais qu'il ne se peut gueres que ceux qui ne croient pas, ne soient pas instruits des raisons de ne pas croire. La raison est, que la naissance & l'éducation mettent toujours les enfans dans la Religion de leurs peres, & il faut pour les en detacher, qu'il leur survienne d'autres lumieres pour surmonter la premiere impression. L'Auteur soutient au contraire que l'ignorance des choses de la Religion est un des caracteres des Incrédulés. Tour appliquez aux sciences mondaines,

\* Voyez le mois de Mai 1696.

daines, ils ne meditent point sur l'Ecriture. S'ils la lisent, ce n'est que pour en tirer des difficultez specieuses, & pour ne point paroître la nier sans savoir pourquoi. Ils s'en tiennent-là, & demeurent dans l'irreligion sans en vouloir savoir davantage. Il y faut joindre la corruption des mœurs qui les seduit, & leur lie le bandeau sur les yeux. Le libertinage de pratique les conduit au libertinage de speculation. Ils ne croient rien, parce qu'en croiant il faudroit renoncer à leurs passions, & à leurs vices favoris. L'orgueil est la passion la plus delieate qui conduit à l'incrudulite. Les Deïstes dedaignent de penser comme la multitude, & ils s'imagineroient n'avoir qu'un mediocre discernement, & peu de force de genie, s'ils s'abaissoient jusqu'aux opinions du vulgaire. Mr. de la Touche leur attribue à un motif bien raffiné, ou du moins bien mal entendu; leur orgueil & l'aplaudissement secret qu'ils se donnent à eux-mêmes. les dedommagent bien mal des avantages, dont ils se privent dans la société. Ceux qui font profession declarée d'incrudulité, sont chargez de l'horreur du peuple, & de la haine du Clerge. Du côté de la Fortune il faut qu'ils renoncent à tout; ils sont exclus des honneurs & des dignitez. Au lieu que dans l'Eglise l'ambition, la vanité, & toutes les passions les plus delicates, & les plus interessantes y trou-

trouvent leur compte. Le zèle pour la Religion mene bien loin. Un gros Benefice, ou un Evêché ne peut pas contrebalancer le raffinement d'orgueil des Incrédulés. Ainsi, en parlant selon la politique du monde, il faudroit feindre de la Religion, quand on n'en auroit pas. Combien de gens vivent de la devotion, ou de la credulité du peuple, qui seroient bien fâchez de le desabuser? Combien y en a-t-il qui dissimulent, pour jouir des richesses, & des prosperitez de l'Eglise, & à qui l'on pourroit dire ce que dit Melancthon à un Italien; Tu dispute si J. CHRIST est dans l'Eucharistie, & tu doute s'il est dans le ciel?

Les trois autres motifs d'incrédulité ne sont que des difficultez contre la Religion en general, & non pas des motifs interieurs des Incrédulés. Le premier c'est la diversité de Sectes qui regnent entre les Chrétiens, & l'obscurité de l'Ecriture Sainte, qu'elles interpretent toutes en leur faveur. Le second, les dereglemens & les mauvaises mœurs des Chrétiens. Le troisième, l'incomprehensibilité des mysteres du Christianisme. L'Auteur y repondra dans le corps de l'Ouvrage; & c'est pourquoy il n'en parle que superficiellement dans sa Preface, en ramassant tout ce qui se dit ordinairement là-dessus. Il a oublié, ou negligé un motif qui aliene les Incrédulés, & leur fait porter des jugemens

mens defavantageux à la Religion, & qui n'a pas échapé à Mr. le Clerc. C'est que l'Eglise emploie la violence, quand les argumens ne suffisent pas; parce qu'il lui est plus aisé de faire des Esclaves que des Profelytes. Mais Mr. de la Touche n'avoit garde de le refuter, puis que lui-même il le confirme par son exemple. Puis qu'il y a des Athées, & des Deïstes; qu'il \* les conoît, & qu'il a conversé avec eux, ils seront aigris, & revoltez à l'ouverture de son livre. Dès les premières pages ils y trouveront des termes injurieux. Il semble qu'il les cite devant son Tribunal, non pour les entendre, car ils sont indignes d'audience; mais pour recevoir l'arrêt de leur condamnation. Il ne les combat point en Adversaire, qui veut bien souffrir quelque égalité dans la dispute; mais en maître qui les gourmande; & en quelque sorte en Souverain qui veut être obéi. Si ce sont des gens qui savent les Belles Lettres, les Mathematiques, la Politique, & les affaires du monde, comme il le dit, ces sortes d'esprits indociles, & jaloux de l'indépendance, ne souffrent pas patiemment qu'on les condamne ainsi de plein droit, & encore moins qu'on les traite avec hauteur.

L'Auteur fait bien davantage, dans l'article *des moyens de reprimer l'incrédulité*: il sollicite les Souverains à y employer toute

\* *En Angleterre.*

toute leur autorité; il leur indique des moïens pour être informez de ceux qui professent, ou qui defendent ces sortes de sentimens, & les exhorte à les châtier severement. Il exigeroit volontiers une espece d'Inquisition pour cela; enforte qu'on ne pourroit parvenir à aucune charge sans un rigoureux examen. Il en allegue une raison politique, à laquelle il n'est pas aisé de repliquer, quoi qu'elle puisse recevoir quelques restrictions: c'est que l'irreligion est dangereuse à la société. Un Libertin qui ne craint, & n'espere rien après la mort, satisfera toutes les passions dès qu'il le pourra faire impunément. Il sera fourbe, perfide, pourvu que les loix ne s'en aperçoivent point. Les hommes n'ayant plus de frein qui les retienne, commettront toutes sortes de crimes, sans remords, & songeront seulement à les cacher. En un mot, il n'y auroit plus ni sûreté, ni fidélité: la crainte seule du Magistrat contiendrait les sujets; & la licence iroit si loin, que les Libertins eux-mêmes se trouveroient contrainsts à retablir la Religion. Elle est le lien des États. C'est la politique de tous les siècles. Cicéron fait \* dire à Cotta (n'osant peut-être se le dire lui-même) que la Divinité a été inventée pour le bien de la Republique, afin que ceux qui ne peuvent être excitez par la raison, le soient par la Religion &

par

\* *Lib. 1. de Natura Deorum.*

par la crainte. Seneque a dit de même, qu'il a fallu necessairement mettre une puissance au dessus des hommes, & leur montrer un vengeur tout-puissant, armé de foudres & d'éclairs.

L'Auteur venant au fond, commence par l'existence de Dieu. Il tire ses principales preuves de l'impossibilité que la matiere soit éternelle, & qu'elle se soit muë elle-même, & du merveilleux arrangement de l'Univers. On ne sauroit concevoir que la matiere existe de toute éternité, & qu'elle soit sa propre cause à elle-même; c'est une perfection qui n'appartient qu'à un Etre intelligent & infini. On ne comprendra jamais non plus que la matiere brute, & sans conoissance, se soit placée dans l'ordre où nous la voions, & qu'elle s'y maintienne constamment depuis tant de siècles. Il n'oublie pas l'argument pris du consentement universel des hommes. Divisez comme ils sont, sur tant de choses, il ne se réunissent gueres qu'en cela; & Ciceron assure qu'il n'est point de Nation si feroce, ni d'homme si inhumain, qui ne soit convaincu de l'existence des Dieux. C'est une opinion qui paroît née avec le genre humain, & les hommes en sont tous convenus moins par raison que par leur propre sentiment. C'est la nature elle-même qui nous porte à reconnoître un Dieu. La notion des Dieux est imprimée naturellement en nous, dit  
Jam-

Jamblique , avant que nous fassions aucun usage de nôtre raison. Mr. de la Touche a judicieusement & philosophiquement représenté tout ce qu'on allegue de part & d'autre ; mais ces sortes de questions ont été traitées \* depuis quelque tems avec tant de précision , & même avec tant de chaleur , que le public en est pleinement instruit , & peut-être même fatigué.

Le point décisif contre les Athées , & contre les Deïstes , consiste à leur prouver l'inspiration des Livres du Vieux & du Nouveau Testament. Cet article terminé , il n'y a plus de procès. Toutes les difficultez s'évanouissent alors , & ils sont obligez d'acquiescer à l'autorité suprême de Dieu. C'est une regle fixe , à laquelle il en faut revenir , & toutes les objections qu'on fait , ce fondement là posé , peuvent exercer l'esprit , sans ébranler la Religion. Autrement , & dès que l'on s'engage au combat avec la raison seule , on ne finit jamais , & elle trouve toujours à repliquer. Tout au moins aucun parti ne peut contraindre l'autre , ni l'insulter , parce que chacun en peut apeller au Tribunal de la raison ; c'est-à-dire , devant soi-même. Mais quand on a reconu la revelation , c'est un Juge en dernier ressort ;

&

\* *Voiez les Questions au Provincial de Mr. Bayle , & la République des Lettres de Mr. Bernard.*



*des Savans.* Avril 1708. 167

& c'est aussi à quoi l'Auteur a employé son troisiéme Livre, qui est plus ample que les deux autres. Il relève tout ce qui peut affermir la verité des Livres Sacrez, & il a mis dans un ordre simple & bien degagé, tout ce qui peut instruire ceux qui n'avoient jamais même soupçonné qu'on en pût douter. Il finit par une exhortation pastorale aux *Incredules*, aux *Chrétiens vicieux*, & aux *Chrétiens mal instruits*. Dans un pareil Ouvrage on peut dire, qu'il a principalement consulté sa pieté, & l'avantage que lui donne la bonne cause.

#### A R T I C L E IV.

Q. *Horatii Flacci Vita, ordine chronologico sic delineata, ut vice sit Commentarii Historico-Critici in plurima, & præcipua Poëta carmina; qua veris redduntur annis, novâ donantur luce, à prava vindicantur interpretatione celeberrimorum Commentatorum, imprimis Tanaquilli Fabri; Andrea Dacierii, &c. Studio Johannis Masson, A. M. & E. A. P.* C'est-à-dire, *La Vie d'Horace par ordre chronologique, &c.* Lugduni Batavorum, apud Andream Dijkhuysen, 1708. in 8. pagg. 374.

**H**Orace est si connu de ceux mêmes qui n'ont qu'une mediocre littérature,

ture, qu'il semble qu'on ne peut plus rien apprendre au public sur la vie de ce fameux Poëte. Cependant Mr. Masson a fait des decouvertes, qu'il a accompagnées de remarques, ou même de courtes Differtations, qui sont ou très-curieuses, ou très-instructives.

Horace étoit né environ soixante ans avant J. CHRIST, & l'an 688. ou 689. de la fondation de Rome. Il étoit d'une naissance obscure. Quelques Auteurs rapportent même, qu'on lui avoit reproché que son pere se mouchoit du coude; *Quoties vidi patrem tuum cubito emungentem!* Son pere étoit un Esclave affranchi; c'est ce que les Romains apelloient *Libertus*. L'affranchi lui-même s'apelloit anciennement *Libertus*, & les enfans des Libertins étoient *ingenui*; c'est, à-dire, censez libres, & sans aucune note d'esclavage. Horace le confesse sans detour, qu'il descendoit d'un pere qui n'étoit pas *ingenuus*; mais seulement *libertinus*, ou affranchi. Ainsi Horace selon l'usage de ce tems-là, étoit devenu *ingenuus*, & par ce privilege il fut admis à la familiarité d'Auguste; sans quoi il ne lui auroit pas été permis d'approcher de la personne de l'Empereur. En effet les Empereurs rabatirent beaucoup de la rigueur des anciennes regles, comme ils changerent aussi les anciennes loix. Les affranchis, ou *Liberti* devinrent *libertini* dès le premier degré, & par conse-

consequent leurs enfans étoient libres, ou *ingenui*. C'étoit une dérogation au Droit qui s'observoit sous la République. Cependant Mr. Masson pouvoit épargner à Mr. de Flottemanville la rude censure, qu'il lui fait pour avoir \* remarqué à propos du vers, 9. du chap. 6. des Actes des Apôtres, où il est parlé d'une Synagogue de *Libertins*, de *Cyreniens*, &c. En examinant si ces *Libertini* étoient, ou un peuple particulier, ou des Juifs sortis de servitude, & qui avoient racheté leur liberté, il se détermine à dire, que c'étoient des enfans de Juifs, qui avoient été menés captifs à Rome; & qu'on appelloit *Libertini*, comme sortis de ceux qu'on appelloit *Liberti*. Il est vrai que Mr. de Flottemanville soutient contre S. Chrysostome, qu'on ne donnoit jamais le nom de *Libertins* aux Affranchis eux-mêmes, & cela étoit encore vrai l'an 371 de J. CHRIST, dont parle Mr. de Flottemanville; mais l'usage changea depuis, & S. Chrysostome avoit raison par rapport à son temps. Aussi Torrentius & Mr. Dacier, si célèbres entre les Commentateurs d'Horace, ont-ils cru qu'Horace étoit seulement petit-fils d'un *Libertus*, ou d'un Affranchi. Ainsi cette correction de Mr. Masson est un peu bien forte pour une question si peu importante: *Tam au-*  
H dan

\* *Annales Politico-Ecclesiastici, tom. I.*

*dax effatum* ; dit-il, *mellem clariffimi viri colamo excidiffat.*

Horace malgé la mediocrité de la fortune de son pere, fut assez bien élevé. Son pere dirigeoit la conduite & les études. Il le mena à Rome pour lui donner une bonne éducation. Il y apprit la Langue Grecque, qui étoit la langue des Sazans. Elle étoit alors si commune à Rome, que selon Perse, les enfans jouïoient & badoïnoient en Grec. Juvenal dit que Rome étoit devenue une ville Grecque, & que les femmes mêmes faisoient vanité de parler Grec, jusques dans leurs plaisirs les plus secrets : *construbant Græci* : elles ne vouloient point d'Amant, qui ne sçût le Grec. Il en temoigne une tendre reconnaissance à son pere dans sa sixième Satire, & bien loin de se faire une fausse honte d'avoir un pere qui étoit Lecteur, ou un Huissier, il se fait honneur de l'avouer, & au lieu de tenir le langage de ceux qui pour excuser la bassesse de leur origine disent, qu'il ne depend pas de nous de choisir des peres, il declare qu'il a tant d'obligations à son pere, qu'il seroit plus heureux que s'il avoit été fils d'un Consul, ou d'un Præteur. De Rome il alla étudier la Philosophie à Athenes. Il n'embrasse aucune secte particuliere ;

*Nullius addictus jurare in verba Magistri.*

Seule.

*des Savants.* Avril 1708. 171

Seulement à l'égard des Dieux il s'en tenoit à la Philosophie d'Epicure. Il croioit que les Dieux ne se méloient point des choses d'ici bas ; & que contents de leur propre félicité, ils jouissoient d'un tranquille repos :

*Namque Deos didici fecurum agere curas.*

C'est pourquoi il ne leur rendoit aucun culte, ne pensant pas qu'ils en pussent être touchés, & que des hommages pussent rien ajouter à leur bonheur ;

*Pareus Deorum cultor & infrequens.*

Cependant il semble qu'il se soit retracé, & qu'il ait pris d'autres sentimens, Ode 34. liv. 1. Il parle comme étant convaincu que les Dieux gouvernent tout. La raison qu'il en allégué, a fait douter qu'il parlât sérieusement ; c'est le bruit, & le fracas du tonnerre, qui gronde quelquefois pendant que le ciel est serein, & n'est couvert d'aucuns nuages ; d'où il concluoit que c'est Jupiter qui tonne, & qui épouvante les humains quand il lui plaît. M. le Fevre a jugé que c'étoit une Ode très-puerile ; & une saillie téméraire de la jeunesse ; & Mr. Dacier, que c'étoit une Satire, & une ironie contre les Stoiciens qui attribuoient tout à la Providence ;

car ce seroit faire injure à Horace , qui avoit étudié la Philosophie , que de lui imputer une erreur populaire , & un si foible motif de la providence des Dieux.

Horace parvint jusqu'à être Tribun d'une Legion. Il suivit le parti de Brutus , & se trouva à la bataille de Philippes. Cet honneur ne s'accordoit qu'aux enfans des Senateurs , ou aux Chevaliers ; c'est ce qui lui attiroit des envieux , & ils ne manquoient pas de lui reprocher qu'il étoit fils d'un *libertin*. On pourroit conjecturer que Mr. Dacier dans son commentaire sur la Satire sixième , liv. 1. où Horace se plaint de leur jalousie , n'a pas tout-à-fait bien compris la difference entre un Tribun de Legion , & un Tribun de Cohorte : car il observe là-dessus qu'il y avoit six Tribuns dans chaque Legion , & qu'ils commandoient chacun mille hommes. Mais Horace dit qu'il commandoit la Legion entiere :

*Mihi pareret Legio Romana Tribuno.*

Les Chefs de Legion étoient *Laticlaves* , & s'appelloient par distinction *Tribuni Majores* ; les Tribuns de Cohortes étoient *Angusticlaves* , & s'appelloient , *Tribuni Minores*. Après la defaite , & la ruine du parti de Brutus , Horace retourna à Rome. Il pouvoit apprehender la vengeance  
d'Au-

d'Auguste, pour s'être rangé dans le parti des meurtriers de Cesar ; mais soit qu'il se confiât à la clemence d'Auguste, soit qu'il se crût à couvert par l'obscurité de son nom, il ne craignoit point le danger. En effet comme il n'avoit été Tribun que dans un temps de confusion, & de trouble, il étoit peu connu, & ne faisoit point assez de figure pour être exposé au ressentiment d'Auguste. Il n'avoit que son esprit pour toute richesse; sa pauvreté le fit penser à faire des vers: *Paupertas imo; ulit audax, ut versus faceret.* Ainsi quittant le metier de la guerre, il s'appliqua \* à la Poësie; c'étoit un don de la nature, qu'il ne croioit pas peut-être avoir; & d'ailleurs la pauvreté est d'ordinaire l'ennemie irreconciliable des Poëtes. Il eut une plus heureuse destinée; il eut le bonheur de gagner l'estime de Mecenas par la supériorité de son genie, & d'obtenir même la faveur d'Auguste. C'étoit un tems heureux pour les gens de lettres, & ils ont raison de le celebrer; il n'y en a gueres de si illustre à leur égard. Mecenas combla Horace de bienfaits, & à la gloire de son Protecteur il convient qu'il n'avoit plus rien à souhaiter; *satis superque me benignitas tua ditavit.* Boileau, qui a égalé Horace, & qui n'a pas été moins heureux que lui, vante de même son bonheur:

H 3

C'est

\* A l'âge de vingt cinq ans.

*C'est assez; mon bonheur a passé mes souhaits;*

*Qu'à son gré désormais la Fortune me joue,*

*On me verra devenir au branle de sa rouë.*

Horace fut obligé de suivre Auguste dans son expedition contre Marc Antoine; & il se trouva à la bataille d'Actium, où M. Antoine fut defeat. Il en fait des complimens à Mecenas dans sa 1. Ode du 5. liv. Cependant on remarque que c'étoit un peu malgré lui qu'il alloit à la guerre; car il se declare un peu poltron, & de plus il n'étoit pas d'un temperament robuste. Il rend à Mecenas une raison fort delicate de l'empressement qu'il avoit de marcher à sa suite: c'est qu'il aura moins d'inquietude étant present, parceque les absens craignent tout, & même lors qu'il n'y a rien à craindre. Mecenas n'accompagna pourtant point Auguste dans cette guerre, & demeura à Rome pour y commander.

Comme Mr. Masson fait des recherches curieuses, & des dissertations sur tout ce qui lui en fournit l'occasion, il s'arrête au 38 vers. de la X. Satire, liv. 1. où Horace dit;

*Hæc ego ludo,*

*Qua nec in Æle sonent certantia, judice Tarso.*

Les



Les Interpretes ont cru qu'Horace par le mot *Hic* entendoit le Temple d'Apollon, qu'Auguste avoit fait construire, & orner d'un Portique, & d'une Bibliothéque; & que c'étoit-là, où les Poëtes alloient lire leurs pieces, & disputer de la preference, & du prix devant les Ediles, ou ceux qui étoient préposés pour en juger. Dans les jeux solennels, outre les combats des Athletés, il y avoit aussi des représentations de theatre, & il n'étoit point permis de jouer une piece sans l'approbation des Magistrats, qui avoient l'inspection des jeux. Vossius & Mr. Dacier disent, qu'à Rome, comme à Athenes, il y avoit alors un Tribunal composé de cinq Juges pour decider entre les Poëtes, & que Targa en étoit le chef. Mr. Masson croit qu'ils se trompent, & que Targa étoit un des Ediles qui presidoit à ces combats poëtiques, parce que c'étoit une des fonctions des Ediles, que d'ordonner des jeux publics. Les Poëtes lisoient leurs pieces tour à tour, & Horace se moque de ce qu'ils avoient la coutume de se cajoler, & de s'applaudir les uns les autres pour se faire valoir.

L'Auteur fait une digression sur un mot de la seconde Ode du liv. 1. où Horace dit à Auguste, comme étant déjà une Divinité;

*Seruus in certam redeas, diuque  
Latus intersis populo Quiritum,  
Hic ames dici Pater &c.*

On

On a de la peine à concevoir jusqu'où alloit la flatterie, & l'adulation; & que les Romains eussent si-tôt oublié la liberté; dont ils avoient été si jaloux. Le titre de *Pere* se donnoit aux Dieux, & Auguste fut consacré, & deifié pendant sa vie. Dion raporte même que le Senat ordonna que son nom fût inscrit dans les Hymnes immédiatement après les Dieux immortels; que lui-même souffrit les hommages de l'esclavage & de la bassesse des Romains, & qu'il accorde, comme une grace, aux habitans de Pergame, & de Nicomedie, la permission de bâtir des temples, & d'instituer des jeux sacrez en son honneur. C'est ce que lui dit Virgile d'un air bien flatteur; il l'exhorte à s'accoutûmer désormais à être invoqué, & pour ainsi dire, à être Dieu.

*Es votis jam nunc affuesce vocari.*

C'est là un exemple, que tous les hommes se laissent corrompre, par les louanges & par la flatterie. Horace mourut à l'âge de cinquante & sept ans. Il eut la joie de ne survivre que très-peu à Mécenas. Mécenas en expirant le recommanda à Auguste en des termes qui marquent, combien il le cherissoit: Regardez, lui, dit-il, Horace comme moi-même. La mort vint fort à-propos exécuter la protestation d'Horace à Mécenas, qu'il le suivroit

au

*des Savans.* Avril 1708. 177

au tombeau, comme étant la moitié la plus chere de lui-même, & ne pouvant plus vivre après l'avoir perdu;

*Ab! te mea si partem anima rapit  
Maturior vis, quid moror altera,  
Nec carus aequè, nec superstes  
Inseger: Ille dies utramque  
Ducet ruinam.*

Nous n'avons après tout rapporté que très-peu d'observations. Mr. Masson a fait la vie d'Horace par ordre chronologique, & il tâche de placer chaque piece de Poësie à l'année, où il conjecture qu'elle a été composée: on peut juger que cette discussion l'engage à bien des disputes contre les commentaires. En particulier il relève souvent des fautes de Mr. Dacier, & ne le ménage pas toujours. On ne peut nier que Mr. Masson \* n'ait beaucoup de litterature, & qu'il ne soit un Critique très-éclairé; mais l'ordre de son Ouvrage est un peu bien methodique; & il paroîtra un peu sec à ceux qui aiment la science un peu degagée, & un peu égaiée.

H F

A R.

\* Il a publié quelques autres Ouvrages; comme, *Templum Jani referatum*, *La Vie d'Ovide*, &c.

## ARTICLE V.

*Justification du silence respectueux, ou Réponse aux instructions Pastorales & autres Ecrits de Mr. l'Archevêque de Cambrai. Tom. I. pag. 428. Tom. II. pag. 427. Tom. III. pag. 539. 1707. in 12.*

ON pouvoit raisonnablement s'attendre, que le public deormais ne seroit plus chargé de livres sur les différens des Jansenistes touchant l'infailibilité de l'Eglise dans les faits aussi bien que dans le droit. Mais les écrits de Mr. l'Archevêque de Cambrai, qui s'est déclaré pour l'infailibilité, ont excité la vigilance du parti. Ils ont craint d'être accablez par le nom, & la réputation de Mr. l'Archevêque de Cambrai, plutôt que par ses raisons, sur tout parce qu'il pourroit imposer à bien des gens par le *ton hardi & décisif*, qu'il a pris, en ne promettant que des démonstrations. D'ailleurs il fait proposer ses sentimens avec beaucoup d'adresse; il fait les colorer & les rendre plausibles.

Nous n'entrerons pas dans toutes les discussions d'une dispute si impliquée d'incidens; nous aurions de la peine à en sortir. De plus l'Auteur avertit lui-même qu'il revient souvent à des répétitions; aimant mieux redire les mêmes choses  
que

que de hazarder à n'être pas entendu. Nous tâcherons donc de suivre uniquement la question principale. Tout le monde fait qu'il s'agit de savoir, si les Cinq Propositions extraites du livre de Jansenius, & condamnées par les Bulles d'Innocent X. & d'Alexandre VII. sont véritablement dans le livre de Jansenius, & si le Pape aiant prononcé qu'elles y sont en effet, tous les Ecclesiastiques sont tenus de souscrire à sa décision, & de s'y soumettre même avec serment. Le parti qu'on appelle \* *Janseniste*, a refusé d'obeir quant au fait; & pretend qu'on ne peut en bonne conscience affirmer par serment un fait incertain, & douteux; & que l'Eglise n'étant pas infallible dans les faits, ils n'étoient point en obligation d'y acquiescer. Mr. l'Archevêque de Cambrai ne conteste pas † que la croiance d'un fait, qui n'est pas notoire & évident, est incertaine, à moins qu'elle n'ait pour motif une autorité infallible. Car si l'autorité est *faillible*, elle peut-être vraie ou fausse; elle est flexible du côté de l'erreur, comme du côté de la verité; elle n'a rien en soi qui la determine necessairement au vrai. Qui dit *faillible*, dit susceptible de faux. Ainsi à ne consi-

H 6

derer

\* Voyez le livre de Denys Raimond; intitulé, *Eclaircissement du fait & des sens de Jansenius.*

† *Instructions Pastorales.*

derer que cette autorité toute seule, il est incertain de quel côté elle tourne. Quelque apparence qu'il y ait qu'elle ne se trompe pas actuellement sur un tel point. Dès que vous supposez qu'elle est actuellement faillible, il faut conclure qu'il est actuellement possible qu'elle se soit trompée. Il est incertain si une autorité qu'on suppose *faillible*, n'a point actuellement failli dans le cas qui se présente. Ainsi il est évident qu'une autorité, dont la décision est incertaine, n'est qu'un motif incertain de croire la chose décidée: car la croiance d'une chose ne sauroit être plus certaine que le motif de la croire est certain. C'est une vérité constante, selon Mr. de Cambrai, qu'on ne peut commander à personne de ne point douter, ni lui ordonner de conclure le certain de l'incertain. L'erreur, lors qu'elle est entièrement involontaire, n'est pas un péché; c'est simplement une imperfection: & trouver la vérité est bien souvent un bonheur plutôt qu'un effet de l'étude & de la pénétration. D'où il s'ensuit, que chacun est libre de croire ce qu'il veut, lorsqu'on ne propose qu'une autorité *faillible* pour se déterminer. On ne doit à ses supérieurs qu'une présomption, qui produit une probabilité pour incliner plutôt du côté de leur décision, que pour l'opinion contraire. On leur doit aussi de la déférence pour leur jugement, & si l'on ne peut

peut

*des Savans.* Avril 1708. 187

peut pas y acquiescer, l'on est obligé, ou à garder un *silence respectueux*, ou à le contredire sans orgueil, sans enflure, sans envie, & sans contention.

La plus specieuse objection qu'on fait contre cette hypothese si évidemment démontrée, est que si l'on ne doit pas une obeissance absoluë à une assemblée faillible, telle qu'un Concile National, ou Provincial, l'on ne peut refuser une certitude morale à ce qui part d'un tribunal si éminent, & si respectable : car êtes-vous infailible vous même ? Et dans le concours de l'évidence de l'Eglise avec votre prétenduë évidence du contraire, pouvez-vous balancer à renoncer à l'évidence que vous croiez avoir, pour celle que vous n'oseriez, ou que vous ne devriez pas contester à l'Eglise ? Pouvez-vous croire que vous aiez une véritable évidence tandis que vous voyez l'Eglise dans un sentiment opposé au vôtre. Quoi qu'elle soit faillible, presumez-vous assez de vous même, pour ne pas croire qu'elle est moins capable de se tromper que vous ? Etes-vous plus éclairé que le Pape, & tant d'Evêques, & tant de Theologiens, qui assurent unanimement que les Cinq Propositions condamnées par les Bulles des Papes sont dans le livre de Jansenius ? N'y a-t-il pas de la presumption, & de l'indocilité, lorsque par attachement pour sa propre opinion, l'on ne craint pas de

resister à l'Eglise. Une certitude de si grand poids doit l'emporter sur une prétendue certitude particulière. Mr. Nicole a poussé cet argument avec beaucoup de subtilité dans son livre intitulé, *Les Prétendus Reformez convaincus de schisme*. L'Auteur y va répondre.

Il n'est pas vrai, dit-il, que la certitude morale accompagne toujours les décisions de l'Eglise. Par exemple, dans la condamnation d'Honorius & de Theodoret par le second & troisième Concile de Constantinople, on demeure d'accord que le Concile se trompa dans le fait; persuadé pourtant qu'il ne se trompoit point: autrement il n'auroit pas condamné un Pape, ni un Evêque d'une aussi grande distinction que Theodoret. Or, continue-t-il, un particulier, qui après l'arrêt prononcé par deux Conciles généraux, auroit pourtant reconnu que les accusez étoient orthodoxes, n'auroit pas été obligé de renoncer à ses propres lumières, sous prétexte que n'étant pas infallible, il ne devoit pas se presumer plus éclairé que le Concile, ni croire qu'il étoit plus prudent d'y souscrire par le simple motif de déférence & de respect. Il en est de même des Cinq Propositions attribuées à Jansenius: tout particulier, qui ne les trouve pas dans son livre, n'est point obligé à signer, avec serment, qu'elles y sont, & cela, sur une



autorité faillible, & incertaine, où il entroit peut-être beaucoup de politique, & de prevention. La décision de l'Eglise peut bien former une très-grande probabilité; mais elle ne peut pas produire une certitude, & l'opinion contraire conserve aussi la probabilité: en sorte qu'il demeure toujours dans l'esprit, que l'opinion, qui paroît très-probable à cause du jugement de l'Eglise, ne soit fautive. La preuve du plus grand nombre (c'est toujours l'Auteur qui parle) n'est pas toujours concluante. On peut l'employer pour l'erreur comme pour la vérité. Où en auroit été l'Eglise, si l'on avoit compté les voix dans le temps de l'Arianisme: il n'y a qu'à se souvenir du Concile de Rimini, où de quatre cens Evêques vingt qui tinrent fermes, cederent à la fin, emportez ou par le prejuge du plus grand nombre, ou par des considerations humaines. La desertion ne fut pas moins grande dans le Concile de Seleucie. On vit de même un triste exemple de la lâcheté des Evêques d'Occident au Concile de Milan, où trois cens Evêques confirmerent le jugement injuste rendu contre S. Athanase. On sait encore que dans le second Concile d'Ephese, où Flavien, Archevêque de Constantinople, fut depose, aucun Evêque n'eut le courage de parler en faveur de ce Saint Prelat. Basilisque, Empereur d'Orient, aiant publié une lettre circulaire  
con-

contre le Concile de Chalcedoine, cinq cens Evêques la souscrivirent pour se maintenir dans leurs sieges, & même pour rendre leur signature plus authentique, ils eurent la foiblesse de protester, qu'ils n'étoient point forcez, & qu'ils avoient signé dans une entiere liberté. Enfin sous les Empereurs Heraclius & Constans, qui favorisoient le Monothelisme, il n'y eut presque pas un seul Evêque qui ne consentit à supprimer deux volontez en J. CHRIST, & à n'admettre qu'une seule volonté en lui. Or un Fidelle auroit-il eu tort alors de se croire plus éclairé que le Concile? & de s'en tenir à ses lumieres particulieres plutôt que de se conformer sans reserve au sentiment de ses superieurs?

On replique à toutes ces graves reflexions, qu'il ne s'agit que d'une bagatelle, & d'un fait particulier, qui n'importe nullement à la Religion. Que les Cinq Propositions condamnées soient dans Jansenius, ou non, est-ce là un sujet de martyre; & de plus est-ce une raison assez solide pour un Ecclesiastique, de se faire exclure des emplois, où il pourroit servir à l'édification des ames, & entretenir une espece de schisme dans l'Eglise? L'Auteur se trouve un peu pressé par sa propre objection; & pour en sortir il revient aux Conciles qui se sont determinez pour l'heresie, & sur lesquels personne ne devoit asseoir un jugement fixe & arrêté.

*C'est*

C'est une fausse & pernicieuse humilité, que de croire sur l'autorité faillible des hommes. On demande là-dessus, si les Prêtres des Diocèses des Evêques, qui avoient supprimé le terme de *Consubstantial*; & si lors que le Pape Liberius, s'ennuyant de son exil, condamna St. Athanase, & approuva la perfidie des Ariens, étoient obligés, sous peine d'indocilité, de se soumettre à leurs supérieurs, & de signer aveuglement le formulaire de Liberius, parce qu'il étoit assis sur la chaire de St. Pierre. C'est une injustice inouïe que de vouloir qu'on ne doute pas, & qu'on jure qu'on ne doute pas, lorsqu'on ne peut pas s'empêcher de douter. Si vous dites que l'hereticité d'une proposition est claire, cela est bon pour vous qui avez de meilleurs yeux, & plus de pénétration que les autres. Suis-je coupable pour n'avoir pas si bonne vue que vous; & suis-je maître de mon esprit pour le tourner comme il vous plaît? Cessez donc de me dire, que je dois plier mon esprit sous l'autorité de l'Eglise, pour croire certainement, malgré mon doute, ce qu'elle propose. Si elle étoit infallible sur les choses de fait, vous auriez raison. Traitez moi de téméraire, & de presomptueux, il vaut mieux obéir à Dieu, au hazard d'encourir votre indignation. On demande donc à quoi aboutit l'autorité de l'Eglise; s'il est permis d'appeller de ses jugemens, où en sera-t-elle? Verra-t-elle éternellement

ment de funestes contestations dans son sein, sans pouvoir y apporter aucun remède? L'Auteur répond que c'est une *objection frivole*; qu'il faut distinguer deux sortes de soumission, & d'obéissance à l'Eglise: l'une qui consiste à adhérer intérieurement par une croiance sans réserve; l'autre qui consiste dans une disposition intérieure de respect, qui porte à ne rien faire, ou dire de contraire *publiquement*. Cette seconde soumission suffit pour l'ordre public, & pour conserver la paix dans l'Eglise: on n'en demande point d'autre dans l'Etat à l'égard des jugemens qui se rendent dans les Tribunaux Souverains. Ils ne peuvent pas commander une croiance interne; cependant il faut obéir, & se contenir nécessairement dans le silence. Tout procès finit définitivement par cette voie; il en est de même à l'égard de l'Eglise; quoiqu'elle ne soit point infallible dans les faits; dès qu'elle a prononcé, il faut respecter ses arrêts par un humble silence. Reste à sçavoir, si l'Eglise est infallible dans les faits. La question n'est pas aisée à résoudre.

L'Auteur pour en venir à bout, fait une distinction; ressource ordinaire dans les Disputes Theologiques. C'est que l'Eglise n'est que la depositaire, & l'interprete de l'objet de la foi. En cette qualité elle ne peut exiger la foi sur aucun point, independamment de l'évidence, dont

dont elle ne puisse en même tems déclarer, qu'elle le tient de la part de Dieu par une revelation expresse. Dans l'empire absolu que la foi exerce sur l'esprit de l'homme qu'elle humilie, & qu'elle réduit en servitude, l'Eglise n'a d'autre pouvoir que de proposer la Parole de Dieu, & de l'expliquer: il est certain que la Parole de Dieu, supérieure à toute raison humaine, est l'unique motif de ce culte de nos esprits que nous rendons uniquement, & sans partage à Dieu, & non à aucune autorité humaine, quelque respectable qu'elle soit. Sur ce pied-là l'Eglise ne peut précisément, en vertu de son autorité, exiger la foi sur aucun point qui ne soit véritablement révélé. Ce n'est qu'un point de Critique, & non pas un article de foi. Par exemple, si l'Eglise condamnoit ces expressions du Livre de Rattramme, *J. CHRIST n'est point present corporellement dans l'Eucharistie; mais spirituellement*, en vertu de l'autorité de l'Eglise, il faudroit aussi les condamner, pour s'y conformer; cependant, dit l'Auteur, en se soumettant au jugement de l'Eglise, on ne seroit point obligé à croire, que Rattramme combatte la presence réelle, & n'admette qu'une presence de figure. On pourroit rejeter les termes, puis que l'Eglise le veut, sans croire pourtant, que ces termes dans le sens de Rattramme, & réunis aux autres termes du même livre.

vre, qui les temperent, & les modifient, enportent une exclusion positive de la Transubstantiation. Tout cela est bien raffiné; pour le comprendre il faudroit avoir autant d'esprit que l'Auteur. Il en est de même de cette locution des Dialogues de Jean Maxence; *il y a en Dieu trois substances*. Or l'Eglise informée qu'on attache communement au terme de *substance*, l'idée de nature, ou d'essence, a interdit cette façon de s'exprimer, & regarde comme rebelles orgueilleux, ceux qui seroient assez hardis pour s'en servir. Mais personne n'est obligé de croire pour cela, que Jean Maxence ait été heretique sur la Trinité, ni que son discours contienne une heresie.

On a cent fois objecté aux deffenseurs de Jansenius, que si l'Eglise n'est point competente de juger en dernier ressort, si une proposition est dans un livre, ou si elle n'y est pas, elle ne peut pas non plus juger, si un tel dogme est contenu dans l'Ecriture; parce que c'est un fait contesté, & que l'Eglise est *faillible* en matiere de faits. La question, si les Livres Sacrez sont divinement inspirez, depend du fait, & de la tradition, & de là s'ensuit que chacun peut en penser ce qu'il voudra; sans avoir égard à l'autorité de l'Eglise. Nous allons tâcher de faire entendre ce que repond l'Auteur. C'est que quand on se renferme dans le seul exam

men

men critique du vrai sens d'un livre, independamment de ce qui appartient à la foi, & à la discipline, cela ne peut être terminé par l'autorité ; mais uniquement par la raison, selon les regles d'une sage Critique. La raison est, que le precieux privilege de l'infailibilité accordé à l'Eglise pour la sûreté de ses enfans dans son sein, est limité à la foi & à la discipline ; & ne va point jusqu'aux sujets de critique. Il est vrai, continuë l'Auteur, que si le St. Esprit promis à l'Eglise étendoit son assistance jusqu'aux articles de critique, la ressource la plus assurée pour parvenir à la connoissance de la verité, seroit la decision de l'Eglise. Il n'y auroit rien de plus doux à l'esprit humain, que de s'épargner dans ces sortes de discussions, longues, & difficiles, des efforts souvent infructueux ; c'est le grand avantage des fidelles à l'égard de la foi & des mœurs dans l'Eglise, où les humbles sentent avec respect ce comble eminent d'autorité qui fixe sous les doutes, & termine toute recherche. Dans la doctrine Chretienne tout respire la foi, & la sainteté ; & rien ne flatte la curiosité de l'homme. J. CHRIST dans le plan de son Eglise, a fermé des Fidelles, & des Saints, & non pas des Critiques. Il a premuni la foi contre l'erreur, & la doctrine des mœurs contre la corruption ; mais pour nous convaincre de l'inutilité de tout le reste, il

il l'a abandonné aux disputes des hommes, à qui il n'a accordé que leur foible raison pour vaincre leur ignorance dans les choses qu'on peut ignorer, ou se méprendre sans peril. L'Auteur pour confirmer ce qu'il vient d'avancer, cite l'état, où la Providence a conservé les Livres Sacrez. Malgré les *changemens qui y sont survenus* dans une longue succession de siècles, la doctrine de la foi & des mœurs y subsiste sans alteration, & sur cette assurance l'Eglise y puise sans crainte les veritez qu'elle propose à ses enfans. Pour les points de Critique, ou d'Histoire, nous les scautions avec plus de sûreté, si nous avions les *originaux dans la pureté, où ils sont sortis des mains de leurs Auteurs*. La Chronologie de l'Ancien Testament par exemple, & la Genealogie de J. CHRIST differemment rapportée par deux Evangelistes, *formeront des difficultez raisonnables jusqu'à la fin des tems*. Il est indubitable que les Auteurs Sacrez n'ont pu se tromper; & qu'ils n'ont commis aucune faute contre la verité; mais on ne peut pas dire certainement la même chose des exemplaires qui sont venus jusqu'à nous, & tous les jours on ne peut s'empêcher d'avouer que le St. Esprit n'a pas toujours veillé pour prévenir que ces Livres ne fussent alterez dans les endroits qui ne regardent point la foi & les mœurs. La distinction est bien delicate, & si l'Auteur étoit pou-  
sé



fé & pressé sur les conséquences qui en pourroient résulter, il se trouveroit peut-être embarrassé.

Après ces raisonnemens généraux l'Auteur entre dans la discussion des faits proposés par Mr. l'Archevêque de Cambrai, comme autant de preuves, que l'Eglise en peut juger infailliblement sans qu'il soit permis de contredire ses arrêts. Tels sont les disputes sur le terme de *Consubstantiel* dans le Concile de Nicée; sur les opinions de Nestorius dans le Concile d'Ephèse, & sur les trois chapitres dans le cinquième Concile tenu à Constantinople. Dans ces occasions, & bien d'autres que Mr. l'Archevêque de Cambrai allégué, il semble que l'Eglise a jugé des faits, & que ceux qui ont voulu résister, ont succombé. Nous ne pouvons y entrer pour ne pas faire un trop long extrait. Ensuite viennent les sentimens des Docteurs. St. Thomas paroît le premier. Il dit que les hommes étant sujets à se tromper, la Providence, qui dirige son Eglise, l'empêche de se tromper; en sorte qu'il est impossible que le jugement de l'Eglise soit faux dans les choses de foi, mais que cela se peut dans des faits particuliers. Il en excepte la *conouissance*, parce que l'honneur que l'Eglise rend aux Saints; étant une espèce de profession de foi, il faut croire pieusement, que même dans ces cas l'Eglise ne peut  
errer

errer. Le dernier article est une restriction, que le besoin pourroit bien avoir suggerée. Car sur quoi est-elle fondée? Il semble que Dieu ait formellement limité, & fixé en termes exprés, jusqu'où se peut étendre la juridiction de l'Eglise. St. Thomas distingue encore entre les articles qui appartiennent directement à la foi, & les autres qui n'y appartiennent que d'une façon indirecte & secondaire. Tous les faits doctrinaux sont de foi; & les autres, comme les Histoires du Vieux Testament, ne sont point directement de la foi, & ils ne le sont que par la liaison qu'ils ont avec les autres articles principaux: la liste des Auteurs produits, & refutés est si ample, qu'elle remplit tout le second Tome. Revenons au fait de Jansenius pour y joindre quelques réflexions.

Il est surprenant que pour une question si indifferente, & si peu interessante il se soit fait un si prodigieux nombre de volumes. La querelle se renouvelle tous les jours, & sera apparemment immortelle. L'Auteur declare encore ici que tous les défenseurs de Jansenius acquiescent au jugement de l'Eglise; qu'ils croient tout ce qu'elle croit, & qu'ils demeurent inviolablement attachés à la foi: après quoi on ne peut trop s'étonner de l'énorme mauvaise foi de ceux qui sans pudeur & sans crainte de Dieu, se rougissent point de repe-

repetez sous les jours les plus horribles, & les plus insensées calomnies pour noircir du crime d'heresie les Theologiens les plus orthodoxes. Ce sont des imputations injustes & violentes, qui ne peuvent partir que de certains calomniateurs aigris, envenimez & transportez de fureur, dont la haine contre ceux qu'ils ont une fois regardez comme leurs ennemis, va si loin qu'elle ne peut se contenter d'aucune injure au dessous de celle d'Herese. Ils se retranchent donc à contester que les Cinq Propositions qu'ils condamnent eux-mêmes, & qui sont prosrites par les Bulles des Papes, soient en termes formels dans le livre de Jansenius. Par un attachement inconcevable pour cet Evêque, qui l'a rendu plus celebre que son merite personnel, ils entretiennent une dissention qui n'influe en aucune maniere sur la Religion. Ainsi il semble que sans approfondir à la derniere rigueur, si elles sont fidellement extraites de Jansenius, il étoit permis de s'en rapporter aux Superieurs, sauf à eux à en repondre devant Dieu. Mais cette reflexion est grossiere, & une conscience delicate ne peut pas s'en accommoder.

Il faut donc remarquer que sur un texte dogmatique il y a deux choses à juger; l'une, quel est le sens du texte: l'autre, si le sens est heretique, ou non. Or de ces deux jugemens l'un regarde le fait, & l'autre le droit, ou la foi. On convient

I

de

de part & d'autre que l'Eglise est infaillible sur le droit. Reste à sçavoir si l'Eglise est infaillible pour déclarer qu'un tel texte pris dans toute son étendue, & avec tous ses temperamens, contient un tel sens. Les Theologiens, protecteurs inébranlables de l'orthodoxie de Jansenius, soutiennent qu'un simple fait n'est point *une vérité révélée*, & que l'Eglise n'est point infaillible pour interpreter le sens d'un Auteur, ni pour qualifier par un jugement de foi, le sens & le dogme qu'elle leur attribue. Tout cela est un mystere, selon Mr. de Cambray. Les Zeleateurs de Jansenius, dit-il, ne pouvoient sans un horrible scandale refuser de recevoir les Bulles du Pape; mais ne les recevoir que pour des sens en l'air, & puis réduire ce sens à tout ce qu'on veut, c'étoit se jouer manifestement des Bulles, & non pas s'y soumettre; le texte de Jansenius n'étoit pas inseré litteralement dans les Bulles, & les Cinq Propositions condamnées leur étoient moins cheres que Jansenius. Dans cette extremité pressante ils prirent le parti de soutenir, que ces Cinq Propositions ne se trouvant point mot à mot dans Jansenius, les yeux étoient juges du fait; & le fait étant indifferent à la foi, l'Eglise avoit pu se tromper. Cette échappatoire fut un asyle, ou un retranchement après une deroute: il faut aller plus loin.

Les

Les défenseurs de Jansenius sont accusés de soutenir les Cinq Propositions à l'abri du nom de Jansenius, qu'ils font semblant de reverer, & dont ils veulent bien être les Martyrs. On a deféré au St. Siege Cinq Propositions, plus susceptibles, à ce que dit l'Auteur; d'un sens heretique que d'un sens Catholique. Le Pape les condamne, & en les condamnant il ne laisse aucun lieu de douter par des *Declarations verbales*, & très-connuës, & encore plus par *sa conduite*, qu'il n'avoit donné aucune atteinte au sens de la *grace essence par elle-même*, dans lequel seul les Theologiens Augustiniens les croioient soutenables. Par cette condamnation AINSI ACCOMPAGNÉE, le Pape fait évanouir l'ambiguité de ces Propositions. Tout le monde n'y voit plus que le *sens Calvinien d'une grace necessitante*. Voilà pourquoi on ne trouve dans ces Propositions qu'un point de droit infailiblement décidé. Les justifier, ce seroit justifier le *sens heretique* qu'elles avoient, contre le jugement de l'Eglise qui les condamnoit. Ainsi les Augustiniens se reduisirent à contester le *vrai sens* du livre de Jansenius. Ils y furent contraints, par l'empressement des Jésuites à faire tomber sur ce livre, & par contre-coup sur la doctrine de St. Augustin la condamnation des Propositions. Jamais adversaires, continuë l'Auteur, ne furent plus décon-

certez que ceux de Jansenius. *La clarté des temoignages* de son livre qu'on leur oppoſoit, les jetta dans des variations qui decouvroient leur impuiſſance à repondre. Dès-là toute la conteſtation n'étoit que pour un point de fait; & *la negation d'un fait, quand même on auroit tort, ne peut rendre heretique.* L'inſeparabilité du fait & du droit eſt une imagination monſtrucule, & Mr. l'Archevêque de Cambrai en la ſoutenant *deshonore ſa cauſe.* Sans repeter ce qu'on a déjà dit, que cette diſtinction peut s'appliquer à toutes les controverſes qui dependent du ſens de l'Ecriture vrai ou faux, on recueille de tout cela, que ceux qu'on charge du nom de Janseniſtes, en le rejettant, & en proteſtant qu'ils ne prennent aucun interêt à lui, ils s'en tiennent à maintenir la doctrine de la grace efficace de St. Auguſtin, & que toutes leurs ſollicitations, & leurs deputations à Rome ne tendoient qu'à empêcher que la condamnation des Cinq Propoſitions, qui étoient équivoques, & capables d'un ſens heretique, ou orthodoxe, ne tombât indirectement ſur St. Auguſtin. Voilà le denouément de tous leurs mouvemens; & ils ſe glorifient ſeulement d'avoir garenti le dogme de la *grace efficace* des foudres & des anathèmes du St. Siege, & d'avoir ſeulement abandonné la *grace neceſſitante.* Il n'y eut que les Ecrivains Calviniſtes, qui  
pour

*des Savans.* Avril 1708. 197

pour decrier l'Eglise Romaine comme Semi-Pelagienne, publierent qu'elle avoit condamné la grace dans le sens de St. Augustin.

Pour porter plus loin la question du droit & du fait, l'Auteur a fait un chapitre exprés pour montrer, que l'Eglise n'est pas infallible pour prononcer sur l'*œcuménicité* d'un Concile. Dire que l'Eglise ne se conduit en cela que par les simples lumieres de la raison, sans aucune assistance, ni direction speciale du St. Esprit, c'est avancer une chose qui revolte en quelque façon la pieté des Fideles. On a de la peine à croire que l'Eglise fût abandonnée à elle-même dans la decision d'un point si important. D'autre côté l'Eglise n'a pas besoin de faux honneurs, & de vains privileges: & comme l'*œcuménicité* d'un Concile, est un fait non revelé, ce seroit trop risquer que de juger que le secours de Dieu promis à son Eglise, allât jusqu'à la decision de ces sortes de faits qui sont posterieurs à la Revelation. Personne ne peut assurer qu'un tel Concile, celui de *Latran*, par exemple, tenu sous Jules II. & Leon X. soit effectivement *œcuménique*. Mr. l'Archevêque de Cambrai pourroit repliquer que le St. Esprit n'abandonnant jamais son Eglise à l'erreur, il la dirige tellement que dans l'usage qu'elle fait de ses connoissances naturelles, & des preuves de fait.

qu'il la conduit sûrement & infailliblement à la vérité; & alors il n'en faut pas davantage pour croire que l'Eglise est infaillible dans un fait tel que l'œcuménicité d'un Concile. L'Auteur réplique, que si l'Eglise entière déclaroit œcuménique, un Concile douteux, cette déclaration porteroit avec elle une certitude infaillible & absolue, & il ne seroit plus permis de regarder ce Concile autrement; cette seconde délibération suppléant à tous les défauts, & couvrant tous les manquemens de formalité du Concile contesté. Il devroit œcuménique par conséquence, & par l'approbation de l'Eglise universelle. Le second Concile general, tenu à Constantinople, n'est œcuménique qu'en ce sens; car n'étant composé que des Evêques d'Orient, il ne devint un Concile general que par le concours de celui d'Occident, qui se tint à Rome presque en même tems. Le V. Concile de Latran sous Leon X. se declare œcuménique; cependant l'Eglise de France l'ayant toujours rejeté, il ne peut passer pour œcuménique, quoi qu'il soit sous ce titre-là dans les inscriptions des Conciles au Vatican.

Nous nous arrêterons encore un peu sur cette question, parce qu'elle peut tirer à conséquence. Si l'Eglise n'a point d'assurance infaillible qu'un Concile soit œcuménique, les Conciles ne font qu'une décision, à laquelle on n'est pas obligé  
d'ac-



d'acquiescer. Tous les Evêques d'Orient & d'Occident avoient été convoquez à Sardique par les Empereurs Constance, & Constans sous le Pontificat du Pape Jules: personne ne peut s'assurer s'il étoit Oecumenique, ou il faudroit avoir bien examiné, si l'Eglise a une *infaillibilité surnaturelle, & de privilege*, distinguée de la simple évidence naturelle, pour décider un fait considéré dans les bornes d'une difficulté historique. L'Auteur souhaiteroit de pouvoir porter jusques là le pouvoir, & l'infaillibilité des Pasteurs qui gouvernent l'Eglise. Combien de questions pourroient se terminer qui sont inépuisables par la voie de discussion! C'est une voie infinie & interminable, qui ne peut donner cette assurance, & ce repos, dont jouissent les Catholiques sur l'autorité de l'Eglise. Ce repos consiste dans la restriction, que cette autorité est renfermée dans les bornes de la *discipline & de la foi*; restrictions gratuitement supposées. L'Auteur a toujours la precaution de s'en servir par tout, pour se réduire aux faits, & se tenir sans peril à contester que l'Eglise soit infaillible à cet égard. Il conçoit bien, que si l'Eglise par erreur prend un Concile pour oecumenique, elle se trouve engagée dans l'erreur; & si au contraire elle ne regarde pas comme oecumenique un Concile qui a pris le parti de la verité, elle perd par là tous ses

avantages. Les Heretiques en prendroient droit d'étudier les jugemens de l'Eglise, en prenant pour des Assemblées particulieres d'Evêques, les Conciles œcumeniques & generaux. Mr. l'Archevêque de Cambrai demande, quelle *autorité serieuse* resteroit à l'Eglise dans la pratique, s'il est possible qu'elle adopte un Conciliabule pour un Concile infallible. Sans aller plus loin, le Concile de Trente (selon les principes de l'Eglise Romaine) n'a-t-il pu decreter avec une certitude absolüe & infallible sur les articles contestez, & se declarer Oecumenique, quoi que les Evêques d'Orient, & même tous ceux de l'Eglise d'Occident, ne fussent presens, ni convoquez? Comment cette Assemblée a-t-elle pu mettre à la tête de tous ses actes, qu'elle parle *au nom du St. Esprit*, & de la part de l'Eglise universelle? C'est un fait selon les maximes de l'Auteur; & il est permis de le contester: c'est un temoignage que le Concile se rend à lui-même; & il faut examiner s'il a raison. Les Conciles sont superflus, & à pure-perte, si les Novateurs peuvent en appeller, & se retrancher à dire, qu'ils ne sont pas universels, & legitiment convoquez. L'Auteur demeurant ferme & inébranlable, revient toujours au fait, à l'évidence, & à la notoriété publique; sans quoi point de Concile œcumenique pour chaque particulier.

Les

Les mêmes reponses se presentent sur le Decret du Concile de Trente touchant la Vulgate, ou la Version de St. Jerome, que cette Assemblée a declarée *authentique*; sur l'interpretation des Peres de l'Eglise, & sur bien d'autres faits, sur lesquels l'Auteur n'accorde point une autorité infallible à l'Eglise. Il se sert quelquefois de termes peu obligens pour Mr. l'Archevêque de Cambrai; & peut-être que ses adorateurs se plaindront qu'il n'a pas assez menagé un Prelat du rang & du merite de Mr. l'Archevêque de Cambrai. L'Extrait est un peu long; mais sans compter qu'il a fallu lire trois assez gros volumes, tout Lecteur intelligent, & qui voudra bien y faire attention, comprendra pourquoi.

## HISTOIRE

DES

OUVRAGES

des

SAVANS,

Mois de MAI, 1708.

## ARTICLE VI.

*Guillelmi Best Jurisconsulti Ratio emendandi Leges; sive Libellus, in quo secundum regulas certas, plurima emendantur Leges; nonnulla explicantur; stabilitâ plerisque in locis Pandectarum Florentinarum auctoritate. Addita sunt etiam aliorum Auctorum loca non pauca, & ex Codice Theodosiano quadam Leges, quibus iisdem regulis petita adfertur medicina. C'est-à-dire, Methode, ou maniere de corriger les Loix du Droit Civil, &c. Ultrajecti apud Guillelmum vande Water, 1707. in 8. pagg. 294.*

**M**R. Best, qui a fait son étude principale du Droit Civil, n'a pas voulu se

se contenter de suivre & de copier les autres Jurisconsultes. Pour n'être pas toujours disciple & auditeur, il s'est senti assez de courage pour tenter une route nouvelle, & une methode utile, dont le Public lui dût l'invention, afin de mieux expliquer les Loix du Digeste. Il ne le fait point d'un air presomptueux; & il dit de son Livre ce que Martial a dit de ses épigrammes; *sunt bona, sunt quadam mediocria, sunt mala multa*: cela est bien modeste. Il ne se flatte pas de persuader tout le monde; & de plus les hommes jugent si différemment des mêmes choses, que Jupiter, le maître des Dieux, ne peut les contenter tous. Il promet seulement, de ne proposer que des voies d'interpretation qui sont de lui, & qu'il n'a empruntées de personne. Il peut se tromper, & il reconnoît que cela est arrivé; mais s'il étoit deffendu de produire des pensées qu'on se croit propres, parce qu'on peut avoir été prevenu par d'autres, il faudroit renfermer en soi-même, & étouffer toutes les decouvertes qui s'offrent à l'imagination: ce seroit une prudence outrée, & souvent dommageable au Public. Sans être retenu par une circonspection si raffinée, Mr. Best hazarde ses conjectures; & pour encourager les Lecteurs, il dit qu'il s'est étudié à rendre son Ouvrage agreable par la politesse du stile, & du langage.

La premiere regle, c'est que quand le texte d'une Loi n'est point absurde, & que l'édition, dont elle est tirée, a cours parmi les Savans, comme les *Pandectes Florentines*, il n'y faut point toucher; ni en critiquer le sens, & le changer, à la maniere des gens de Colleege, qui corrigent les thèmes de leurs écoliers. Les Anciens ne doivent pas être pour ainsi dire, soumis à la ferule des Modernes. Ils peuvent s'être expliqués ou negligemment, ou improprement; mais il n'est pas nécessaire de les reformer d'un air de Censeur, sous pretexte de les faire parler ou plus purement, ou plus sensément. Mais en se servant des *Pandectes*, dont le Manuscrit seul & unique se garde soigneusement à Florence, la difficulté est de bien arranger les termes. Ils sont tous liez ensemble, sans aucune separation ni de mots, ni de periodes. Ainsi pour les bien entendre, il faut les bien ponctuer, afin qu'on sache où il faut s'arrêter, & où le sens est fermé. En partageant deux mots qui ont été joints ensemble, l'on entend une Loi qui n'étoit pas intelligible, la Loi l. ff. *Depos. porte, si servus pecuniam apud me deposuerit, ita ut Domino pro libertate ejusdem*; & cela ne signifie rien: il faut lire *Ejus & dem.* separement, & alors rien n'est plus clair. Il y a encore un changement d'orthographe qui defigure extrêmement les mots.

L'im-

L'Imprimeur de Florence a très-souvent employé un B. pour un V. *juvenis* pour *juvenis*; *cabere* pour *cavere*; *nobem* pour *novem*; *boluntas* pour *voluntas*. Sans cette correction, le stile des Loix est barbare, & incomprehensible: on confond les mots, & on ne sçait, où l'on en est. La construction grammaticale devient aussi embarrassante par ces conversions, ou commutations de lettres. En mettant un o pour un u, il se trouve en beaucoup de Loix *hortos*, *pupillos*, au lieu de *hortus*, & *pupillus*. Employant un T. pour un D, ou le D. pour le T. on ne sçait plus si le Verbe est au participe, ou au gerondif. On lit dans plusieurs Loix *juranti* pour *jurandi*; *judicanti* pour *judicandi* &c. Gruterus & Reinesius ont dressé des indices de ces diverses mutations de lettres, & ils s'en sont utilement servis pour déchiffrer des inscriptions que cette sorte d'orthographe rendoit inexplicables aux Antiquaires. Les omissions de syllabes & de mots sont aussi assez frequentes dans l'exemplaire de Florence. Dans la Loi 37. ff. de Leg. on lit *casibula* pour *casibus usa*. Il faut quelquefois doubler la dernière syllabe: *non singulares*, ajoutez *res*; *non singulares res*. L. 208. ff. de verb. sign. Cette dernière remarque appartient en propre à l'Auteur, & aucun Critique n'y avoit pensé. Ces regles bien observées, si une Loi ne peut être entendue, & si

on desespere d'en penetrer le sens, il est permis de donner l'effor à l'imagination, & de couper & trancher le texte comme l'on veut, pourvu seulement que le Critique ne s'éloigne pas tout-à-fait du texte de l'exemplaire qu'on aura choisi, & qu'il en reste quelque vestige: autrement ce seroit fabriquer des Loix à sa fantaisie, & non pas retablir le texte corrompu.

Plusieurs Jurisconsultes voulant concilier les Loix qui paroissent formellement contradictoires, s'en prennent à ce qu'ils appellent le *Tribonianisme*; c'est-à-dire, que Tribonien ou par ignorance, ou par corruption, altera beaucoup les Loix anciennes, & introduisit une nouvelle Jurisprudence, en faisant des constitutions telles qu'on les vouloit acheter. Mr. Cujas entre les autres a intenté accusation contre lui; & notamment sur les Nouvelles a. 106. & 159. Il est vrai qu'il apporta de grands changemens dans l'ancien Droit, & que même ceux qui lisoient le Digeste & le Code, sans penser à la différence des tems ou pendant la République, ou sous les Empereurs, courroient risque de se tromper souvent, & particulièrement à l'égard des Magistrats, & du gouvernement. Mr. Best n'approuve qu'à demi cet expedient, parce qu'il est impossible de sçavoir absolument, si c'est Tribonien qui a falsifié les Loix, ou les  
Com-



Compilateurs qui ont travaillé sous ses ordres.

Mr. Best pour faire l'expérience & le-fai de ses reflexions, & de ses observa-tions, redresse le texte de diverses Loix, en changeant seulement la ponctuation, ou en divisant les mots & les périodes. Nous nous bornerons à dire, qu'en les rectifiant ainsi, & en ne changeant rien, ou presque rien, une Loi, dont on recher-che la décision avec beaucoup de travail, devient claire & intelligible. Si l'Auteur n'est pas toujours heureux dans ses con-jectures, il les propose en habile Juris-consulte, & celles même, où il pourroit s'être trompé, ne lui feront pas moins d'honneur que celles, où il a bien réussi. Afin qu'on ne s'y trompe pas, il avertit par un chapitre exprès, qu'à l'égard des Loix inexplicables il a été téméraire, & qu'il est allé intrepidement affronter le-péril. Il a fait, dit-il, comme les Me-decins, qui dans une maladie incurable se servent de remèdes extraordinaires. Il faut bien avoir recours à cet expédient. Pour ne pas insister sur des exemples qui tout utiles qu'ils sont pour les Juriscon-sultes, ne sont pas fort agréables pour les autres; en voici un seulement. Dans la Loi I. ff. de Leg. il y a un sojécif-me inexcusable; le Verbe *fidei commissis*, pour parler en Grammairien, y est em-pleié comme Deponent: *sciendum est co-*

*rum fidei committi, quem posse, ad quos aliquid perventurum est morte ejus.* Tous les Commentateurs ont apperçu la faute, & n'ont rien fait davantage: l'Auteur met *quid* au lieu de *quem*. Le changement le plus naturel seroit, *fidei committere* au lieu de *fidei committi*; & les Loix de la Grammaire y seront observées. Il seroit à souhaiter que Mr. Best eût appliqué sa methode, & ses regles à tout le corps du Droit Civil, à cause de bien des Loix qu'on n'entend presque point. A peine Oedipe expliqueroit la Nouvelle 159. touchant les Substitutions.

## ARTICLE VII.

*Hadriani Junii Hornani, Medici, Animadversa, ejusdemque de Coma Commentarium, ab Autore innumeris in locis emendata, & insignibus supplementis locupletata. Accedit Had. Junii Appendix ad Animadversa sua, nunc primum ex clarissimi viri Autographo in lucem edita ex Bibliotheca Cornelii Van Arkel. C'est-à-dire, Remarques Critiques de Junius, &c. Roterodami, apud Joh. Hofhout, 1708. in 8. pagg. 598.*

**O**N croioit cet Ouvrage perdu, & déchiré par les Espagnols, lors qu'ils pillerent la ville de Haerlem, où étoit la Bibliothèque de Junius. La plainte que  
l'Au-

L'Auteur fit de ses Manuscrits, & la douleur qu'il en temoigna, confirmerent ce bruit, qui étoit fondé sur la vraisemblance. Cependant Junius fit imprimer ses Remarques Critiques avant sa mort. Il avoit même eu le tems de les revoir, & d'y faire des Additions considérables. Elles ont été long tems cachées, & elles se sont retrouvées dans la Bibliothèque d'un \* Curieux, fort amplifiées par des notes de sa propre main. Junius passoit pour un des plus savans hommes de son siècle. Son premier Ouvrage lui attira un violent orage de la part de la Cour de Rome. C'étoit un Dictionnaire Grec & Latin, qu'il avoit dédié au Roi d'Angleterre Edouard VI. Le titre de Roi qu'il lui donnoit, choqua le Pape. Le livre fut mis dans l'indice expurgatoire, & l'Auteur noté de Calvinisme & d'herésie. Il tâcha de faire lever la censure par une Apologie, & à la recommandation du Cardinal de Granvelle, & de Lindanus, Evêque de Buremonde, qui attestoient qu'il étoit bon Catholique. On ne sçait s'il a jamais abjuré la Religion Romaine, quoi que les emplois qu'on lui offrit à l'Académie de Leyden, le fassent soupçonner. Il mourut à Haerlem en 1575. Il composa l'Histoire de † Hollande par ordre des Etats. Elle fut imprimée après sa mort; & il ne l'avoit pas revue: aussi est elle assez impar-

\* *Mr. Van Arkel.* † *Intitulée, Batavia.*

parfaite. Ses Remarques Critiques lui ont fait plus d'honneur. Il suivit la methode des Auteurs de ce \* tems-là, qui au lieu de commenter un Auteur tout de suite, faisoient des corrections, & des notes particulieres sur divers Auteurs, & publioient leurs recueils. Scaliger ne l'approuvoit pas, quoi que cette variété de pieces detachées ait bien des agrements, & qu'elle puisse amuser plus agreablement l'esprit qu'un Commentaire continu, dans lequel on a de la peine à dé mêler ce qu'il y a de plus curieusement, & plus finement remarqué.

Puis que ces Remarques en six Livres ne sont que des morceaux detachez, il seroit très-difficile de les lier ensemble. A l'Areopage, ce Senat si fameux d'Athenes, il est rapporté qu'on donnoit à l'Accusateur une bouie, sur laquelle étoit écrit le mot, injure; & une autre à l'Accusé avec cette inscription, Impudence. Mr. Junius a cru qu'il falloit substituer le mot d'Innocence à celui d'Impudence; parce que l'équité veut qu'on presume toujours en faveur de l'innocence des accusez. Cependant puis qu'on donnoit un terme injurieux à l'Accusateur, il y a bien de l'apparence qu'on en donnoit un aussi à l'Accusé: autrement c'eut été juger en quelque sorte le procès par provision. Car si c'est une grieve offense que d'accuser sans preuve; de l'autre côté il y a de l'ef-

\* Vers le milieu du XVI. siecle. fron-

fronterie à nier la vérité, & à se prétendre innocent quand on est coupable. Il y avoit en effet à Athenes deux Autels, dont l'un étoit consacré à l'Injure, & l'autre à l'Impudence: Theophraste & Ciceron le disent, & vraisemblablement c'étoit par rapport aux deux billets qu'on delivroit aux Accusateurs.

On se représente des Aigles à la tête des Legions Romaines; mais tout le monde ne sçait pas que c'étoit proprement une espece de chasse, ou de chapelle, où l'on enfermoit un Aigle d'or, ou d'argent. L'Aigle ne se voioit point; il étoit porté par le Tribun de la premiere cohorte de la Legion, qui s'appelloit *Primipilus*, & ne paroissoit que quand toute la Legion marchoit en corps; mais les cohortes avoient d'autres Drapeaux ou étendarts; car à la bataille de Pharsale on gagna cent quatre-vingt Drapeaux ou signes militaires, & on ne remporta que neuf Aigles. Le reste est de même; sans suite, & sans liaison.

Le Traité des Cheveux est un Appendice du Livre. Il a recherché avec diligence tout ce qui s'est dit sur le même sujet, & toutes les coutumes des différentes Nations ou pour les porter longs, ou courts, ou pour les faire raser. Mr. de Saumaise en avoit écrit à cause d'une querelle qui s'étoit émuë entre un Professeur d'Utrecht, & un Theologien, nommé de Reves, pour sçavoir, s'il étoit bien  
seant,

feant, & permis aux Chrétiens de porter de longs cheveux. Autrefois les Conciles les ont deffendus sous les peines canoniques les plus severes. Ils trouvoient trop de mollesse & d'indécence dans cet ornement que la nature a donné aux hommes. Sur le pied de cette rigidité il falloit faire la même deffense aux femmes, & leur ordonner de se defigurer, pour ne pas allumer des desirs criminels.

## ARTICLE VIII.

*Avis de Mr. Carrel sur quelques Propositions, concernant principalement la Revelation, & la certitude du Texte Sacré, avec deux Lettres au même sujet.*

### I. PROPOSITION.

**I**L n'est pas de foi divine, que le Bapteme donné par les Heretiques soit valide, lors même, qu'ils observent tout ce que l'Eglise requiert, pour la matiere, la forme, l'intention.

### II. PROPOSITION.

Il n'est pas de foi divine, que l'Ecriture Sainte soit la Parole de Dieu.

### III. PROPOSITION.

Tout ce qui est dans la Sainte Ecriture, quand même il seroit parfaitement conforme

forme au texte primigeniaire, ou aux premiers originaux, tels qu'ils ont été écrits de la propre main des Ecrivains Sacrez, par exemple de Saint Paul, n'est pas de foi divine.

IV. PROPOSITION.

Ce que Saint Paul a enseigné, il l'avoit appris des autres Apôtres.

V. PROPOSITION.

Il est de foi divine, qu'il y a sept Ordres.

La I. Proposition est une erreur, quoique soutenue par de grands hommes dans l'Antiquité; par Saint Cyprien & les Conciles d'Afrique. JESUS-CHRIST nous ordonne d'écouter les Scribes & les Pharisiens, qui sont assis sur la chaire de Moïse \*. Ce qui valide & autorise ce que les Heretiques & les mechans prechent ou pratiquent dans le ministère conformément à la verité revelée.

Sur la II. & III. Proposition, Monsieur Paris † fera quelque attention au sentiment d'un celebre Docteur de Paris, nommé Holden, dont voici les paroles, *Analyf. Fid. div. lib. 1. cap. 4. lect. 1. Prima Classis sunt Veritates Divinae & Catholicae.*

\* *Matth. 23: 2.* † C'est le nom d'un habile Directeur & Professeur du Seminaire d'Aneci, qui a consulté les Propositions.

*tholica, qua' immediatè innituntur Divina Revelationi. . . . Secunda Classis sunt Veritates, qua dici possunt purè Catholica, qua nempe universali totius Ecclesie consensu semper fuerunt indubitanter recepta, quae, licet non sint propriè Divina & revelata, attamen universali innituntur traditioni. . . . Ad hanc etiam Classem pertinet Veritas hac universim recognita, nempe ipsammet Scripturam esse Verbum Dei.*

Et pour la III. Proposition encore en particulier, *ibid. Alia sunt Veritates purè historica, & nullatenus ad doctrinam Christianam pertinent: sed obiter & quasi ex accidenti Scripturis inserta sunt, ut Sanctum Paulum reliquisse penulam Troude, 2 Tim. 4: 13. qua ad fidem divinam & doctrinam Christianam nihil penitus spectant. Ha licet verissima, nequaquam universali innituntur Traditioni, nisi indirectè & implicite, in quantum reperiuntur in Sacra Scriptura, qua universali Traditioni innititur.*

Touchant la IV. Proposition. **Quoi-** que Saint Paul ait été Apôtre, *non ab hominibus* \*; que JESUS-CHRIST lui ait aparé; que ravi au troisième Ciel, il ait appris de profonds mysteres, il n'a pas laissé d'avoir été Profelyte du Christianisme chez Ananias, qui servit de Ministre, pour lui ouvrir non seulement les yeux du corps, mais aussi ceux de l'esprit. Il a été instruit par l'Eglise aux deux pre-  
mie-

\* Gal. 1: 1.



mieres Assemblées tenuës en Jerusalem. Desorte que dans un bon sens, il peut être dit avoir appris des Apôtres & des Disciples, & avoir enseigné ce qu'il en avoit appris, sans prejudice pourtant des leçons & des enseignemens, qu'il tenoit immediatement de Dieu, de J. CHRIST.

La V. Proposition renferme une erreur d'excessive credulité. Car les moindres ordres, qui sont quatre du septenaire, ne sont que d'institution humaine, & se trouvent par consequent hors de la sphere de la foi divine. Le Soudiaconat même ne paroît point dans les Ecritures Canoniques, ni dans la Tradition plus ancienne. Les Apôtres établirent les Diacres. Tant l'Auteur de la Proposition outre la foi divine pour le coup, lui qui dans d'autres Propositions la retranche & diminue.

*I. Lettre envoyée avec l'Avis.*

MONSIEUR,

**V**ous verrez ici; que je ne suis guere propre à decider. Aussi est-ce un talent dangereux en ce siecle, comme vous même me l'insinuez dans vôtre Lettre. Le Docteur Holden, qui decidera sur les plus delicates des Propositions, est en tout cas un homme mort, qui n'a plus rien à craindre pour cette vie. Je tiens fortement, Monsieur, pour la parole de Nôtre Seigneur en Saint Jean x: 35. *Et non potest solvi Scriptura.* Où si vous prenez garde,

garde, le Fils de Dieu n'a désigné qu'une simple prosopopée de David, en laquelle il introduit Dieu parlant aux Juges & aux Magistrats, Pseaume 81. C'est pourquoi il faut inferer, que ce que les Ecrivains Canoniques sembleroient dire le plus d'eux-mêmes, & comme de leur propre fond, comprend toujours une doctrine sûre & irrefragable : *Non potest solvi Scriptura.* Voilà pour ce qui est de mon sentiment, duquel je ne crois pas que le Docteur Holden, que je vous ai donné pour décider, ait été bien éloigné.

Il est vrai, Monsieur, qu'il y a eu dans les derniers tems, & même depuis bien des siècles des Critiques hardis, qui pressez de certaines variations & oppositions des divers textes des Ecritures, ont osé attribuer de *menuës meprises*, ainsi qu'ils les appellent, aux Auteurs Sacrez. Il étoit aisé de sauver ces variations en les mettant sur le compte des copies, sans reconnoître aucune faute dans le premier & pur texte original. Mais ces Critiques se défient des solutions faciles. *Sunt autem*, dit Saint Jérôme parlant de ces gens-là à l'occasion du celebre passages du Propheete Michée, differemment raporté par Saint Mathieu, *qui asserunt in omnibus penè testimoniis, qua de Veteri Testamento sumuntur, istiusmodi inesse errorem, ut aut ordo mutetur aut verba, & interdum sensus quoque ipse diversus sit vel Apostolis, vel Evangelistis non ex libro carpentibus testimoniis.*

*monia, sed memoria credentibus, qua nonnunquam fallitur* \*. Parce que la différence est en tant d'endroits entre les mêmes passages, tels qu'ils sont dans l'Ancien Testament, & tels qu'ils sont rapportez dans le Nouveau, il ne semble pas naturel à ces Critiques de vouloir accuser les Copistes par tout, & jamais les Auteurs. Les partisans de cette doctrine dans les derniers siècles, disent aussi, qu'il n'y a pas à craindre, que toute l'autorité de l'Écriture soit mise en compromis; ainsi qu'elle ne l'est pas, parce que de tous les exemplaires de l'Écriture, desquels on se sert aujourd'hui, il n'y en a point de si correct, que le hazard, ou l'intérêt n'y ait apporté des changemens au moins légers. Ils remarquent que Saint Jérôme en faisant mention du sentiment qu'ils soutiennent, ne le taxe point de faux & d'impie. Ils soupçonnent même ce Père d'avoir été dans cette pensée, bien qu'il la produise sous le nom d'autrui.

Mais tout cela, comme vous voyez, Monsieur, ne répond pas à l'autorité de JESUS-CHRIST. *Non potest solvi Scriptura.* Je suis avec tout le respect,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-  
obéissant Serviteur,

\* \* \*

Le 30. de Sept. 1707.

K

II.

\* *Comm. in Matth. cap. 2.*

II. Lettre à l'occasion de quelques  
difficultez contre l'Avis.

MONSIEUR,

Vous me palez bien agréablement pour ces trois ou quatre mois mis sous les Propositions, sur lesquelles vous m'avez fait l'honneur de me consulter & pour cette lettre, dont je les avois accompagnées. Vous me rendez de la doctrine & de l'érudition à plaines mains, à quoi je donne mon estime. Je veux seulement en venir à un éclaircissement pour ces endroits, où nous ne nous sommes pas trouvés d'accord tout-à-fait.

Le plus important regarde le sentiment du Docteur Holden, touchant les diverses sortes de veritez de l'Écriture. Je vous l'ai rapporté, Monsieur, uniquement afin que s'agissant de censurer, vous fissiez en homme modéré, comme vous l'êtes, quelque considération d'un Auteur, qui pouvoit peut-être avoir mieux digéré la dureté de la doctrine qui vous choquoit, & qui a été sans comparaison plus capable de l'amener à un bon sens que l'Auteur des Propositions. Sur la II. & III. Proposition, ai je dit, M. Paris fera quelque attention au sentiment d'un célèbre Docteur de Paris, nommé Holden, dont voici les paroles, &c. Or on vous a taxé son sentiment de teméraire & vous même

même vous la jugez insoutenable, & contraire à la Parole divine. C'est ce qui m'a obligé de repasser sur quelques endroits de l'Analyse de ce Docteur, pour mieux pénétrer dans ses sentimens, & l'exposer, si tant est qu'il l'ait mérité, à une censure plus précise.

Il a distingué trois Classes de Veritez renfermées dans la Sainte Ecriture. La premiere Classe est des Veritez Divines & Catholiques; à savoir, dit-il, qui sont fondées immédiatement sur la Revelation ou institution divine: *Prima Classis sunt Veritates Divinae & Catholicae, quae nimirum immediate nituntur Revelationi, seu institutioni divinae* \*. C'est mon Fils bien-aimé; écoutez le †. Prenez & mangez; ceci est mon corps ‡. Voilà qui est immédiatement annoncé, institué de Dieu, de JESUS-CHRIST. Et ce sont de ces premieres Veritez, dont Holden entend parler.

La seconde Classe qu'il met, c'est des Veritez qu'il appelle simplement Catholiques, qui ont toujours été reçues pour indubitables d'un consentement unanime & general de toute l'Eglise, & qui, quoique non proprement divines, c'est-à-dire, revelées de Dieu, parlant directement & immédiatement, sont néanmoins assurées par la Tradition universelle. *Secunda*

K 2

Classis

\* *Analys. Fid. Divina, lib. 1. cap. 4.*

† *Matth. 17. 5. & Marc. 14. 22.*

*Classis sunt Veritates, quæ dici possunt purè  
Catholica, quæ nempe universali totius Ec-  
clesiæ consensu semper fuerint indubitanter  
recepta, quæque licet non sint propriè divina  
& revelata, attamen universali innituntur  
Traditioni*\*. Holden met de ce genre tout  
ce que les Ecrivains Sacrez rapportent  
historiquement de la vie de J. CHRIST,  
des voïages des Apôtres. Il y met cette ve-  
rité généralement reconnüe. *Que l'Écriture  
Canonique est la Parole de Dieu.* En effet,  
quand Saint Jean raconte une guérison  
miraculeuse opérée par JESUS-CHRIST,  
que Saint Luc narre un voïage de Saint  
Paul, ils parlent l'un & l'autre sous leur  
propre nom. Ce n'est pas Dieu immé-  
diatement qui declare, qui revele en son  
nom, ainsi que dans la premiere sorte de  
Veritez marquée. Ce n'est point Dieu  
non plus, qui nous assure directement  
immédiatement, & Dieu seul parlant lui-  
même, que le corps de l'Écriture est sa  
Parole. C'est l'Eglise par un temoignage  
universel. A la verité l'Esprit de Dieu in-  
spire l'Eglise; il a inspiré les Ecrivains  
Sacrez; il la conduit, il les a dirigez.  
C'est ce qui s'entend; ce que Holden su-  
pôse, ce qu'il pretend. Il se faut bien  
entendre ainsi, lors même que les Ecri-  
vains Sacrez sont les Echos de Dieu par-  
lant en ces autres Veritez du premier or-  
dre. Mais où Dieu ne parle pas immé-  
dia-

\* *Analys. Fid. Div. lib. 1. cap. 4.*

diatement lui seul, & où il fait seulement parler des hommes sous leur propre nom, ce Docteur ne donne pas aux veritez, tout indubitables qu'il les reconnoit, le nom de proprement divines, de proprement revelees, qui puissent être l'objet de la foi divine proprement dite.

Or, Monsieur, ces deux Classes de Veritez, ainsi définies, ainsi distinguées, par ce Docteur, il ne me semble point hors des termes de la Catholicité, que vous lui disputez. Car il n'a pensé nullement à insinuer un défaut de certitude en cette seconde Classe de Veritez. Il n'a regardé qu'à la diverse maniere, dont Dieu s'y communique, qui est mediate, qui est cachée, au lieu que dans les premières Veritez, elle est ouverte & immediate. Ne croiez pas que ce soient des sentimens que je prête à ce Docteur, pour le sauver de votre censure, Monsieur, & de celle de vos Qualificateurs. Ecoutez le disant lui-même, que la certitude de cette seconde espece de Veritez va à un si haut point, que quelques-unes de ces Veritez servent de base & de fondement aux Veritez immédiatement revelees; comme cette Verité, par exemple, que l'Ecriture Sainte est la Parole de Dieu, & comme tout ce qui est raconté historiquement de la vie de J. CHRIST dans l'Evangile.

*Harum Veritatum aliqua sunt revelatorum omnium quasi fundamenta, voluti haec pra-*

K. 2

cipue, *Sacrum Scripturam esse Verbum Dei,*  
 & en omnia, quæ in Sacra Pagina de Christi  
 vita historicè descripta sunt \*. Sentiment  
 qu'il tenoit pour si important, &  
 qu'il avoit si avant gravé dans l'esprit,  
 qu'il le repète bien loin après au second  
 livre de l'Analyse de la Foi; assurant que  
 quoique ces Veritez de la seconde Classe  
 ne soient pas revelées de Dieu proprement,  
 & pour ce sujet qu'elles ne soient point  
 telles, qu'à parler rigoureusement, nous  
 y donnions un consentement de fol divi-  
 ne, néanmoins elles sont innées, unies indi-  
 visiblement avec la fol Chrétienne, avec la  
 Religion Chrétienne, de telle sorte, que qui  
 en nieroit quelqu'une, seroit à bon droit trait-  
 té d'Heretique, & chassé de la société des  
 Fideles. *Quasdam nimirum diximus Ca-*  
*tholicas, quæ admitti revelata non fuerint,*  
*ut idcirco tales sint, quibus fidei divina in-*  
*locutionis proprietate assensum præbere possi-*  
*mus, at tamen aded sunt Catholicæ Reli-*  
*gioni Christiana congenita & connexa, ut*  
*qui illarum quamlibet pertinaci animo reje-*  
*rerit & impugnaverit, hæreseos nota sit in-*  
*vidè signandus, & ab Ecclesiæ Communionis*  
*& societate separandus †.*

Que si le Theologien, qui a avancé les  
 Propositions, s'expliquoit de cette même  
 sorte sur la seconde & la troisième Propo-  
 sition, il voudroit seulement dire, que la

\* *Analys. Fid. div. lib. 1. cap. 4.*

† *Ibid. lib. 2. cap. 1.*



Revelation de Dieu dans les Ecritures, n'est pas par tout immediate, comme ce n'est pas lui non plus, qui nous assure immediatement, que l'Ecriture est la Parole; mais l'Eglise par lui étoisée & instruite. Qu'ainsi tout ce qui est dans les Ecritures, se est pas également de foi divine, ni cette proposition même, que l'Ecriture soit la Parole de Dieu; parce qu'à tout cela il n'y a pas le témoignage de Dieu immediat, nécessaire pour cette foi divine, qu'il lui plaît à lui Theologien, d'appeller seule foi divine proprement dite, par distinction de cette foi; qui est fondée sur le témoignage de Dieu immediat; c'est-à-dire des Ecrivains Sacrez; qu'il a assistez & dirigez; ou de l'Eglise universelle; qu'il assiste & dirige; pour qu'ils ne se puissent tromper. Ce Theologien feroit à propos. Monsieur, un disciple de Mr. Holden, un homme à expressions peu être particulieres & dures; mais qui y donneroit un bon sens; qui les rectifieroit. Quand il ajouteroit sur tout, que ces Veritez du second genre ont une certitude si absolue, si infallible, qu'elles servent comme de fondement aux Veritez du premier ordre, & qui en niroit une avec opiniâtreté, feroit Heretique, & hors de la Communion Chretienne.

Au reste, Mr. Holden a si bien reconnu la certitude de l'Ecriture en tout ce qu'elle renferme, & dont elle nous assu-

re, qu'il a étendu cette certitude jusques aux choses accidentelles, & les moins rapportantes à la Religion, comme ce qu'il est dit que Saint Paul avoit laissé son manteau à Troade \*. Vous pouvez relire dans l'Avis les paroles de ce Docteur.

Le bon Mr. Holden trouvera-t-il grace devant vous, Monsieur; ou bien ce Theologien même, qui vous est tombé entre les mains, s'il avoit parlé après lui, & qu'il s'expliquât de même maniere que lui.

La III<sup>e</sup> Proposition m'a paru capable encore d'un autre sens, different de celui du Docteur Holden; c'est-à-dire, qu'il y a eu des gens, qui n'ont pas craint de soutenir, que les Ecrivains Canoniques pouvoient bien s'être trompez en quelques sujets moins importants, ou par un oubli ou par un defect de memoire, ou pour n'avoir pas été assez informez au juste, ou à raison de quelques utiles deguisemens qu'ils se sont permis. C'a été la matiere de la lettre que j'avois jointe à mon Avis sur les Propositions.

Je me fais un plaisir de vous repeter, Monsieur, que je ne puis goûter cette audacieuse doctrine toute appuïée & ancienne qu'elle est, & toute plausible qu'on a tâché de la rendre de nouveau. Ses Defenseurs plient, ou affectent du moins de paroître plier sous le faix de la difficulté qu'il y a à concilier des textes de l'Ecriture.

\* 2 Tim. 4: 13.

re: Ils se font ensuite de cette peine étudiée un boulevard, derrière lequel ils se prétendent invincibles, si l'on a de la sincérité. On trouve dans cette carrière Erasme \*, Grotius, ces hommes d'un si grand nom. Depuis &c assez récemment des Savans, si fous de nom de Theologiens d'Hollande, sont entrez dans la lice, & aidés de tout Bart, armés de toute la force de la Critique †. Et St. Jérôme avoit marché le premier, & leur avoit montré à tous le chemin; quoique l'Eglise reveren- en lui pourtant au dou particulier d'intelligence des Ecritures; & je vous ai rapporté quelques uns de ses paroles assez expresses: mais puis qu'elles ne paroissent pas vous avoir effrayé, je vous produirai encore celles-ci, dont vous serez ému & surpris peut-être: *L'inscription de l'autel d'Athènes étoit ainsi peinte comme Saint Paul Du assis, mais de cette autre manière: Aux Dieux de l'Éthiopié, de l'Asie & de l'Afrique, Dieux étrangers & inconnus. Inscriptio autem ara non erat ut Paulus asseruit; sed ita: Deis Europa, Asia & Africa, Deis ignotis & peregrinis ‡. Ecoutez, Monsieur, écoutons le plus grand Maître que des hommes. Ecoutez JESUS-CHRIST.*

\* L'un & l'autre dans leurs Annotations sur les Evangiles passim.

† sans des Theolog. d'Holl. sur l'Hist. Crit. du Vieux Testam. Lett. 12.

‡ Com. in Epist. ad Titum.

CHRIST, en ces paroles que je vous avois citées : *Nō potest falsū Scripturā & <sup>l'</sup>Écriture nō pōt être desuise \**. Les allegations, les deductions, les applications, les narrations des Auteurs Sacrez ne fauroient être démenties. Tout ce qu'ils sembleroient même dire, comme d'eux-mêmes & de leur propre fond la légation de J. CHRIST. C'est la reflexion que je vous ai faite sur les paroles dans ma lettre. Et ces paroles sont la corde, à laquelle je me tiens, regardant à l'abîme creusé par ces hommes : s'avans, mais trop hardis ; car les petites choses communiquent insensiblement aux grandes, des propriétés involontaires, ou sur des choses peu importantes, on viendroit à en observer d'autres de volontaires ; & sur des choses importantes. Et adieu à la certitude de la Parole divine, & à l'autorité des Écrivains Sacrez ; adieu à la Foi & à la Religion. J'aime de belà Holden à qui qu'il en soit de son langage, & de l'équivoque des mots de *foi divine*, proprement dite, il veut que tout soit certain dans l'Écriture, & qu'en n'en puisse rien combattre sans erreur.

20. Nous voiez ensuite à la modification que j'ai formée sur la IV. Proposition. Je vous laisserois, Monsieur, volontiers à ce sujet abonder en votre sens, à l'ombre de l'autorité de Saint Thomas, & de

\* Joan. 10:35, *non potest falsū Scripturā & <sup>l'</sup>Écriture nō pōt être desuise*

vos deux ou trois allegations, s'il ne s'agissoit que d'une simple opinion, ou d'une simple assertion. Mais vous semblez vouloir établir une doctrine de foi. Je me vois donc obligé d'examiner vos raisons, & d'opposer des conjectures plausibles peut-être contre vos opinions.

Vous dites, qu'il est vraisemblable, selon l'opinion de Saint Thomas, que ce fut à Damas, pendant les trois jours, que Saint Paul demeura sans boire & sans manger, qu'il fut ravi jusqu'au troisieme ciel, & dans ce ravissement instruit immédiatement de JESUS-CHRIST. Mais quelque probabilité incertaine, qui a conduit Saint Thomas en cette occasion, nous assurera-t-elle d'une foi certaine que Saint Paul, envoyé chez Ananias, n'en a point été instruit dans la foi? Le Seigneur venoit d'aveugler Saint Paul par le même motif, qu'il avoit rendu lepreux la main de Moïse \* autrefois; afin de les convaincre tous les deux, par une noble idée de sa puissance en ces accidens miraculeux de l'infirmité humaine. Mais ce n'étoit pas pour les conduire aussi-tôt au comble des plus secretes & plus intimes communications. Moïse avoit long tems marché dans les deserts de l'Arabie, il sortoit d'un jûne de quarante jours, lorsqu'il se trouva sur le Mont Sinai, où Dieu lui parla bouche à bouche. Ne seroit-ce

K. 6.

point

\* Exod. 4i 6.

point ainsi, que Saint Paul retiré, caché dans les solitudes de l'Arabie, trois ans durant, avant que d'embrasser les fonctions de l'Apostolat, mérita d'y voir Dieu, d'y converser familièrement avec Dieu à la manière de Moïse, parmi les jûnes & l'austerité de la retraite, ce qui est ce troisième ciel, auquel Saint Paul fut ravi ? Le type donne du jour & de la vraisemblance ici. On n'en voit pas autant pour l'opinion que vous avez adoptée de Saint Thomas.

Quand vous alleguez les paroles de St. Paul aux Galates, pour prouver qu'il n'a rien appris de personne, *mibi enim qui videbantur esse aliquid, nihil contulerunt* \* ; si vous y prenez garde, il s'agit d'autorité, & non de lumieres en ce passage ; quoique d'habiles Traducteurs s'y sont trompez. Le *περοσανθηλο* de l'original, & le *contulerunt* de la Vulgate, signifient en effet plus proprement l'autorité. Je ne transcrirai pas au long les paroles de l'Apôtre : mais lisez, Monsieur, avec ce sixième verset le cinquième qui precede, & les septième, huitième, & neuvième qui suivent, & vous reconnoîtrez que la contestation rouloit sur un assujettissement, où l'on auroit voulu mettre Saint Paul, qui n'y voulut jamais entendre ; parce qu'il ne tenoit point son Ministère de *Jaque, Cephas, & Jean*, qui pouvoient pa-

roître

\* Galat. 2: 6

roître quelque chose de plus que les autres Apôtres ; & que la charge d'annoncer l'Évangile lui avoit été conférée , pour le prêcher aux Incirconcis , comme à Pierre celle de le prêcher aux Circoncis.

Je ne crois pas cependant que les autres Apôtres aient enseigné quelque chose de nouveau à Saint Paul , quant au fond de la doctrine , depuis que cet Apôtre étoit entré dans ses fonctions si pleinement instruit : & c'est le sens de cet autre passage que vous avez produit, *quia non est secundum hominem , neque ab homine didici \**. Mais quant aux preuves particulières des vérités Chrétiennes , & à des applications particulières , qu'il en convenoit faire à de certaines occurrences , Saint Paul a pu apprendre des autres Apôtres , & en a effectivement appris. Par exemple , Saint Paul savoit bien ce premier & essentiel article de sa vocation & de sa mission , que Dieu avoit aussi appelé les Gentils à la foi. Diriez-vous cependant, Monsieur , que la vision de Saint Pierre des animaux impurs † , pour confirmer cette vérité , eût été connue à St Paul , qu'il l'eût devinée d'abord , dès avant que Saint Pierre l'eût racontée ? Saint Jacques & les Prêtres de Jérusalem rappellent à ce même Apôtre les décisions de l'Église touchant la fornication , le sang & les viandes immolées , & ils le déterminent par leurs raisons à se

K 7. puri

\* Gal. 1: 12. † Act. 10.

purifier publiquement dans le Temple devant les Juifs \*.

Enfin, Monsieur, pour dire aussi un mot de la dernière Proposition, & pour ne laisser rien en arriere, où vous & moi nous ne nous réunissions, afin que nous défendions ensemble la verité, les quatre Ordres moindres, & le Soudiaconat n'étant pas d'institution divine, mais d'institution ecclésiastique, il me paroît une erreur & une mauvaise credulité de les vouloir élever à être l'objet de la foi divine: à moins qu'on ne rende aussi objet de la foi divine, la cérémonie de la tonsure, celle des cierges allumés, celles des cloches & de l'eau benite. Pour l'Episcopat & le Sacerdoce, ils ont une institution divine très marquée, & sont par cette raison de dignes objets de la foi: *In quo Spiritus Sanctus posuit vobis Episcopos regere Ecclesiam Dei* †: ce qui est dit aux Prêtres d'Ephese assembles à Milet. A l'égard des Diacres, nous en voyons l'occasion & l'institution au livre des Actes. Les Apôtres établirent les Diacres pour vaquer à la distribution des charitez des Fideles. C'étoient là les Aumôniers de la primitive Eglise. La noblesse & l'origine des Diacres ne remonte pas plus haut; & les paroles du Concile de Trente, qui compose la *Hierarchie Sacree instituée de J. CHRIST.* d'Evê

\* Ibid. 21: 25, 26.

† Act. 20: 28.



d'Evêques, de Prêtres, & de Ministres, ne nomment point les Diacres en particulier. Elles marquent en general tous les Ministres inferieurs & subordonnez. L'Eglise crée ces Ministres inferieurs & subordonnez, sans qu'il y en ait d'institution speciale de J. C. H. R. I. S. T. comme les Apôtres firent, au sujet des Diacres; mais néanmoins par un pouvoir donné de J. H. S. - C. H. R. I. S. T. Dans lequel sens, seulement, éloigné & mediat, ces Ministres inferieurs appartiennent à la Hierarchie Sacrée. Humainement créez, mais par une puissance formelle divinement. Par quoi ils sont de la Hierarchie divine instituée de J. C. H. R. I. S. T. sinon en qualité d'autres de ce ciel, du moins comme une lumiere, qui en émane, qui en descend.

Voilà, Monsieur, l'éclaircissement, ou si vous voulez, la confirmation de mon avis, touchant les Propositions de ce Monsieur, qui m'est inconnu; mais dont j'ai cependant pitié. Vous m'avez demandé de quelle maniere je croirois que l'on en devoit user en son endroit: *Suscipite in me precandens*. Après la verité elle-même, il n'est pas de plus beau flambeau pour éclairer, que la douceur. Un passage de l'Écriture, une allegation de Pere tranquillement proposez, ont incomparablement plus de force à persuader. Les qualifications sont brusques, & il est en 1708 et 1709. Elles

\* Ibid. 61. † §. 23; Can. 6.

elles effarouchent, si l'on n'y est retenu beaucoup. Un esprit depouillera de mauvaises idées, en revanche de ce qu'on aura voulu donner un bon sens à ce qu'il a avancé temerairement. Il résiste; il dispute contre des hommes qui lui parlent, & se rend aussi-tôt les armes à un livre, à un homme mort. Tel s'est redressé de lui-même dès qu'on lui a débrouillé simplement ses tenebres, & le chaos de son erreur. Il faut vous le dire, Monsieur, quoique je sache que les Théologiens s'élèvent & déploient leur zèle avec succès, je n'ai pu amener en cette rencontre que la paix & la sincérité: je ne me fais ému que de compassion & de charité. Et c'est, je crois, par une sympathie secrète avec l'Eglise en sa conduite dans le propre fait de deux des fausses Propositions, dont il s'agit. St. Cyprien avoit soutenu la première d'une très-grande vivacité, étant mort même sans avoir vu assez clair pour se rétracter. Nous ne laissons pas de célébrer sa mémoire, & l'Eglise le range parmi ses plus éclairés Docteurs, & ses plus généreux Martyrs. C'a pareillement été Saint Jérôme, qui a ouvert la hardie & dangereuse critique contenue dans la troisième Proposition. Nous n'oserions pourtant lui dire injure; mais nous détournons ailleurs notre attention pour honorer ce grand Saint, & lui rendre le témoignage d'avoir été le Pere de l'Egli-

*des Savans.* Mai 1708. 1233

se doüé de la plus parfaite intelligence de la lettre de l'Écriture. Des manières moins humaines auroient pu ne servir qu'à allumer une éternelle discorde, qu'à allumer le feu qui en tombant s'est éteint, ou n'a pas fait de progrès.

Je serai exact à ce que vous me recommandez à la fin de votre lettre, où vous exaltez trop obligeamment mon affection & mon zèle pour vous. S'il est quelque chose de juste dans cette lettre & ce billet, dont vous parlez, il le faut attribuer au mérite de votre personne, & à la bonne cause que vous défendez. \* Je souhai-  
sois néanmoins bien de m'y être exprimé d'une façon à vous persuader de ma reconnaissance & de mon estime, ainsi que du respect, avec lequel je suis,

MONSIEUR,

*Votre très-humble & très-  
obéissant Serviteur,*

L. J. CARREL,

Le 30. Novemb.

1707.

\* Ceci regarde une dispute, où ce Monsieur est entré contre certaine opinion relative.

A. R.

## ARTICLE IX.

*Septuaginta Interpretum Tomus I. Continens  
 Offateuchum. Quem ex antiquissimo Codi-  
 ce MS. Alexandrino accuratè descriptum,  
 & ope aliorum exemplarum, ac priscor-  
 um Scriptorum, præsertim verb. Hexa-  
 plaris editionis Origenianæ, emendatum  
 atque suppletum, additis sepe asteriscorum  
 & obelorum signis, summâ curâ edidit  
 Joh. Ernestus Græb, S. T. P. C'est à-  
 dire, Tome I. de la Version des Septante,  
 contenant les huit premiers Livres du V.  
 Testament. Oxonii, è Theatro Schel-  
 doniano Prostant venales apud Richar-  
 dum Smith, 1707 in folio. Et se trou-  
 vent à Rotte. dam chez Reinier Leers.*

**Q**Uoi qu'il se soit fait un grand nom-  
 bre d'éditions de la Bible de L. X.  
 celle-ci est pourtant toute nouvel-  
 le. Elle est faite sur un Manuscrit appor-  
 té d'Alexandrie à Constantinople, par Cy-  
 rille Lucar, qui fut successivement Pa-  
 triarche de ces deux grandes villes. Il  
 en fit présent à Charles I. Roi d'Angle-  
 terre, & y joignit un billet qui conte-  
 noit, que cet exemplaire du Vieux & du  
 Nouveau Testament avoit été transcrit  
 par *Thecla*, Dame pieuse & de qualité en  
 Egypte, il y avoit ~~treize~~ *treize* ans; un  
 peu après le Concile de Nicée. Elle y avoit  
 apposé son nom; mais il en avoit été ar-  
 raché.

taché. Cyrille Lucar atteste que cette tradition étoit constante & certaine.

Mr. Grabe fait d'abord remarquer, que l'arrangement des Livres Sacrez est différent dans son Manuscrit, qu'il appelle *Alexandrin*, de celui des Bibles ordinaires. Après les deux Livres des Paralipomènes, il fait suivre les douze Petits, & ensuite les quatre Grands Prophetes; & après les Prophetes viennent *Esther*, *Tobie*, *Judith*, *Ezras* & les *Machabées*. Les Livres métriques, ou poétiques, comme les Pseaumes de David, *Job*, & les trois Livres de Salomon, sont les derniers. On voit par cette liste que les Apocryphes, sont confondus avec les Canoniques, & que les quatre Grands Prophetes vont après les douze Petits. Les Hebreux modernes placent les seize Prophetes immédiatement à la suite des Livres des Rois, & envoient les deux Livres des Chroniques après eux. L'Auteur fait voir qu'en effet l'ordre des Livres Sacrez n'a point été fixé dans l'ancienne Eglise, & il cite les Peres qui n'étoient point d'accord là-dessus, & qui leur assignoient des places différentes.

Mr. Grabe ne doute point que son Manuscrit ne soit postérieur au Concile de Nicee, & copié vers la fin du IV. siecle. St. Gregoire de Nazianze fait mention d'une Thele, qu'il avoit vue dans sa jeunesse, & dans ses œuvres il y a trois lettres pour elle. C'est-là une conjecture pour le temps.

temps. A l'égard du Manuscrit, il est sur du parchemin; les premières lignes des livres sont souvent marquées de vermeil. Le caractère en est beau; mais les lettres sont presque toujours changées, & spécialement les voyelles; en sorte qu'une voyelle mise pour une autre fait qu'on ne reconnoît presque pas les mots. Il n'y a, comme dans tous les vieux manuscrits, aucune distinction de mots; ou elle est faite mal-à-propos. Pour prouver tout cela, Mr. Grabe produit quelques lignes qu'il a fait soigneusement graver. Il avoue encore que par la négligence des Copistes il y manque plusieurs lignes, & quelquefois des versets, & qu'il y en a aussi que le temps a effacés. Mais que tout bien compte, il n'est pas aussi defectueux que le Manuscrit du Vatican, qui est tout plein de lacunes, que l'on a voulu remplir, & en bien des endroits, où les lettres sont si sombres qu'on les a rechargées d'encre pour les rendre lisibles. C'est pourquoi il soutient que son Manuscrit est préférable à celui du Vatican. Il en allégué une autre raison; c'est qu'il est plus conforme à l'Italique, ou à l'ancienne Vulgate, & aux citations des Pères.

Perfuadé donc que son manuscrit est le plus vieux exemplaire Grec qui soit au monde, il a cru qu'il ne falloit pas le laisser périr, & qu'étant déjà tout rongé par les années; & pour ainsi dire, tout de-

ere

crepit, il étoit nécessaire d'en prévenir au plutôt l'entière destruction. Patricius Junius s'étoit chargé de le garantir de l'injure du temps par l'impression. Mais Walton s'apperçut, qu'il avoit tronqué & reformé le texte, lors qu'il n'étoit pressé par aucune nécessité. Bien davantage dans ses notes il dit des choses opposées au manuscrit Alexandrin; il emploie la leçon de l'exemplaire Romain pour celle de l'Alexandrin, & en y mêlant aussi les leçons de l'exemplaire de Venise, & de Complute, il en a composé un ouvrage presque nouveau. Sous le règne de Charles II. deux savans Prelats, Fell & Pearson, en commirent le soin au D. Smith. Ils moururent tous trois presque en même temps, & l'édition demeura interrompue. Enfin Mr. Grabe a pris le fardeau sur lui, résolu de tout sacrifier pour en venir à bout, sans épargner ses propres revenus, & en se retranchant les commoditez particulières. A le juger par l'échantillon du manuscrit dont nous venons de parler, la peine de le lire, & de le rediger en ordre n'aura pas été son moindre travail. Il a rétabli les lettres qui se paroissent plus; il a mis des accents sur chaque mot: & il n'y en avoit presque point: il a séparé les périodes, & les chapitres avec une exactitude qui lui a coûté beaucoup d'application.

• *Voiez ses Prolegomena.* Pour

Pour faciliter au Lecteur la comparaison de cette édition avec les autres, il en fait l'énumération, & en porte son jugement. La première est celle de Complute par les ordres, & aux dépens du Cardinal de Ximenez. Ceux qui y furent employez, disent dans un prologue, qu'ils se sont servis des meilleurs Manuscrits qu'ils ont pu tirer des meilleures Bibliothèques, & notamment de celle du Vatican; mais ils n'ont point spécifié leurs Manuscrits. En même temps, Alde Manuce publia la Bible des LXX, à Venise, & par cette raison elle fut appelée *Aldine*. Elle fut rimprimée à Bâle, Lonicerus, qui en avoit la direction, arrangea les Livres dans la même suite, où ils sont dans les Bibles communes: il mit les Grands Prophetes avant les Petits; renvoia les Apocryphes à la fin, & ce qu'il y avoit de particulier, il attacha Joseph au troisième Livre des Machabees. Le P. Molina l'accusa d'avoir attenté au Canon de l'Eglise, en y inferant un Livre qui n'a aucune autorité, mais il l'a fait sur d'anciens exemplaires, & il est aussi dans l'exemplaire Alexandrin. En 1597, il se fit une nouvelle édition Grecque sur celle d'Alde Manuce, à Esanenfort, où La Forge étoit chargé de toutes les diverses leçons recueillies des autres Commentateurs: mais on ne s'en tint pas là: on toucha au texte, & on y four-



ra par exemple, les cinq derniers chapitres de l'Exode, & quatre dans le Livre de Jeremie, tels qu'ils sont dans la Bible de Complute. On le mutila aussi, & par exemple, au chapitre 24. des Proverbes, on exclut le vers. 22. & les suivans, & on y transporta d'autres versets détachés du chapitre 36. Nous ne parlerons plus que du Manuscrit du Vatican, qui fut imprimé à Rome en 1587. à la persuasion de Sixte V. avant qu'il fût Pape, & sous son autorité après qu'il eut été promu au Pontificat. Par la Préface du Cardinal Caraffe, qui présidoit à la révision, il n'y en avoit point de plus ancien, & il étoit au delà de l'âge de St. Jérôme. Mais quoi que les directeurs de l'édition protestent, qu'ils ne se sont en rien écartez de l'exemplaire du Vatican, & qu'ils ont copié jusqu'aux fautes, ou tout au moins les fautes apparentes, ils se sont donné beaucoup de liberté. Pour l'accommoder au texte Hébreu, ils ont retranché, & ajouté bien des choses, & n'ont pas gardé la fidélité qu'ils avoient promise. Ils ont réduit les Livres, les chapitres, & les versets, sans avoir égard à tous les anciens Manuscrits, à la forme de l'Hébreu, & ils y ont fait entrer des morceaux de la Bible de Complute, & de quelques autres, pour se rapprocher de l'Hébreu. Par exemple, au chapitre 28. de l'Exode, après le vers. 22. au lieu de deux

deux versets, qui sont dans le Manuscrit Romain, ils y en ont ajouté huit tirez de la Bible de Complute. Après cela peut on se fier aux éditions qu'on donne au Public, puisque lors même qu'on vante la bonne foi, avec laquelle on a agi, on la viole avec si peu de ménagement, & qu'on donne une copie infidelle, & qui n'est nullement conforme à l'original.

Mr. Grabe finit ses Prolegomenes par des remerciemens pour ceux qui par leur credit, ou leurs liberalitez, lui ont fourni les moïens d'achever son entreprise, que divers accidens avoient traversée. Il est bon d'avertir que l'Auteur n'a mis aucunes notes à la marge; il a été informé que les Libraires étrangers projettoient de rimprimer la Bible, à mesure qu'il en paroïtroit un volume; & de placer au bas de la page les notes qu'il reservoit pour la fin. Ainsi il a résolu de garder & de réserver toutes ses notes pour le dernier Tome, pour n'être pas prevenu, ni privé de la juste recompense due à ses travaux. Il n'est pas juste en effet qu'il serve le Public à ses propres frais.

L'Auteur s'est appuyé d'une Preface de Pearson, Evêque de Chester, qui recommande fort aux Theologiens la Version des LXX. Il prétend que c'est un grand secours pour bien entendre les Prophetes, & mieux entrer dans leur pensée, ou dans leurs idées. Le texte Hébreu est obscur

seur en bien des endroits, & les LXX. Interpretes y ont apporté quelque éclaircissement, & ont aidé à le développer. Il est vrai pourtant que leur Version n'a pas une approbation générale, parce qu'elle n'est pas tout-à-fait conforme à l'Hebreu. Mais d'autres aussi parlent avec trop de chaleur pour la Version des LXX. & avec trop de mepris pour le texte Massoretique. St. Jérôme a beaucoup rabaisé la Version des LXX. & preferoit quelquefois celle d'Aquila, Heretique contentieux, & de Symmaque, ou de Theodotion, Heretiques Judaizans. Mr. Pearson relève tous les passages repris par St. Jérôme, & les justifie. Il fait même entendre que ce Pere n'entendoit pas peut-être assez le Grec, ou qu'il avoit suivi des Interpretes Latins, qui avoient mal traduit les LXX. parce qu'ils n'entendoient pas l'Hebreu pour y avoir recours, & par ce moien entendre mieux les LXX. Leur Version est particulièrement recommandable, parce que les Apôtres s'en sont servis, & qu'ils citent le Vieux Testament selon leur interpretation. Ainsi il est mieux de convenir, qu'une Version qui porte l'approbation des Apôtres, est comparable à l'original, que de chercher, comme font quelques-uns, à excuser les Apôtres: ce mot suppose quelque défaut. Ainsi on ne peut bien comprendre le Nouveau Testament qu'à l'aide des LXX.

L

parce

parce qu'il y a plusieurs phrases, où les Apôtres ont emprunté la construction, & l'idiotisme des Hebreux. Or les Grecs, à qui la Langue Hebraïque étoit inconnue, & qui n'étoient point accoutumés à ces sortes d'expressions, pouvoient consulter les LXX. qui ont conservé autant qu'ils ont pu le tour de la Langue Hebraïque, & beaucoup de mots, qui ne sont point en usage dans la Langue Grecque. Par exemple, le mot *σαῶς* ou *chair* n'a point en Grec le même sens que les Livres Sacrez y donnent : il se prend tantôt pour l'homme, tantôt pour la nature humaine, & tantôt pour l'infirmité. Ces expressions, l'homme a été fait *chair*; que toute *chair* bénisse ton nom; les pensées de la *chair*; le Verbe a été fait *chair*, n'ont point d'exemple parmi les Grecs: les LXX. en ont usé, & cela justifie le stile des Apôtres. Enfin Mr. l'Evêque de Chester exalte extrêmement la Version des LXX. & il paroît persuadé, que la Religion en souffriroit, si l'on ne respectoit pas le témoignage que les Apôtres lui ont rendu.

# HISTOIRE

D E S

O U V R A G E S

des

S A V A N S,

Mois de JUIN, 1708.

## ARTICLE X.

*Le Mechanisme de l'Esprit ; ou la Morale naturelle dans ses sources ; Discours qui explique les divers mouvemens de l'ame propre. A Londres, chez A. De Lage 1703. in 12. pag. 74*

**L** Et titre est particulier. L'Esprit n'agit point par mechanisme ; & ne se conduit point par des loix regulieres, comme la Nature qui des suit invariablement. Les passions reglent ses mouvemens & son agitation, & l'inegalité continuelle, où elles sent, ne souffrent pas qu'on en fasse une espece de système physique. Cependant il n'est pas impossible de trouver un principe commun, & general,

neral, de leur diversité même, de leur inconstance, & de leur bizarrerie. Aussi l'Auteur ne s'est-il appliqué qu'à représenter les hommes tels qu'ils sont, & non tels qu'ils devroient être, & à trouver le motif, ou le ressort qui les fait mouvoir.

L'amour propre est la source de toutes les passions; il les éteint selon ses desirs & ses intérêts. L'homme ne travaille que pour son bonheur, & n'aime que ce qui peut y contribuer. Tout se rapporte à son plaisir; & dans toutes ses actions il n'a d'autre but que lui-même, quoi qu'il paroisse s'en éloigner quelquefois. La seule envie d'être heureux le fait agir. L'Auteur pour le prouver propose cette espèce de paradoxe, Que la connoissance n'est pas un bien par elle-même. Elle ne l'est, dit-il, que parce qu'elle sert à procurer du bien; & elle coûte trop de peine à acquérir pour ne pas concevoir, que l'homme la recherche pour l'utilité qui lui en peut revenir. Voiez les hommes partagez, & qui prennent tant de professions différentes: ce n'est point par amour pour une certaine science; c'est pour les avantages qu'ils en peuvent tirer. Un Courtisan qui aspire au ministère, n'étudie que la Politique, & néglige tout le reste: un Theologien, un Jurisconsulte, ne se dessèchent sur les livres que pour parvenir à quelque poste, & s'ac-

querir de la reputation : un Marchand n'apprend le commerce & la navigation que pour s'enrichir. S'il y a des Savans de pure speculation ; ils sont très-rares, & ils trouvent leur recompense dans leur imagination. Si la science étoit le souverain bien, l'homme n'y parviendroit que rarement. Les prejugez lui derobent bien souvent la verité, & après l'avoir long temps recherchée, il est souvent obligé à reconnoître son ignorance. De plus après bien des veilles, & des fatigues, à peine a-t-on acquis cette connoissance, qu'elle s'affoiblit par l'age, & ces fatigues mêmes en abregent le plaisir. Quel sort plus triste que celui de Cardan, qui dans sa vieillesse pleuroit de deplaisir de ne pouvoir entendre ses propres ouvrages ? Il est pourtant vrai que la science peut faire le contentement de l'esprit, quand on en fait un bon usage. Sans elle on se conduit au hazard ; & par elle on a une conduite plus assurée, & elle delivre de mille troubles que l'ignorance fait naître dans l'esprit. C'est elle qui met les Savans au dessus des autres, & qui les rend tranquilles sur bien des choses qui agitent le commun des hommes, & qui comme d'un lieu élevé les fait regarder avec mépris les égaremens du vulgaire. Le plaisir de connoître a quelque chose de bien flatteur. Mais ce n'est pas un bonheur aussi grand qu'on se l'imagine, &

L'on jouit quelquefois d'un repos plus paisible & plus sûr dans l'ignorance.

L'homme divers & changeant, comme il est, n'est pleinement content que par la variété des plaisirs: l'uniformité le dégoûte & l'ennuie. Une conversation trop suivie sur un même sujet, le fatigue, & ne veut pas être toujours attaché à considérer un même objet. Un Auteur qui s'arrête trop sur un sujet, en variant le discours, & en se servant de phrases synonymes, comme si elles renfermoient une idée particulière, déplaît, parce qu'il est trop diffus, & qu'il devient froid en ne donnant rien de nouveau à penser à l'esprit. Un Auditeur pénétrant aime mieux un stile concis, & plein de choses qui l'occupent; au lieu qu'il ne peut souffrir une pensée répétée différemment, & exprimée en beaucoup de paroles, parce que sa compréhension n'a pas besoin de secours superflus. La solitude est triste: non tant parce qu'on se fuit soi-même; ou qu'on évite de se rencontrer; que parce qu'il n'y a pas un assez grand nombre d'objets, & qu'un seul ne suffit pas. On ne peut l'éviter dans la retraite, & en ne voyant que soi, l'esprit se lasse, & tombe dans un triste repos. Le vrai bonheur consiste dans le changement; l'homme n'est presque jamais content du présent, & son humeur inquiète ne lui laisse pas borner ses souhaits. Les mêmes plaisirs sont insipides, dès.



dès qu'ils sont continus. C'est par cette raison que les gens grossiers sont plus satisfaites de leur état que les personnes délicates & polies, qui raffinent toujours sur les plaisirs. De là vient, que sans les passions l'esprit est dans la langueur; il faut qu'il soit remué & ébranlé par des desirs qui le tirent de l'inaction, & de l'indolence. Tyrannie heureuse, dit Mr. de S. Evremont, qui connoissoit bien le cœur humain, que celle des passions qui font le bonheur de la vie! Les gens du monde qui sont agitez par de violentes passions, s'ennuient tout aussi tôt que l'émotion vient à cesser, & qu'ils ne trouvent pas de nouvelles occupations pour se distraire, & entretenir le mouvement de leurs sentimens. Peu de gens vivent sans quelque attachement, & ceux qui disent que la vie sans passions est la plus douce, ne l'embrassent pas toujours. Il semble que vivre sans quelque passion qui reveille, & qui ranime le cœur ou l'esprit, ne soit pas vivre.

Il est étonnant que l'homme naturellement paresseux se tourmente avec tant d'activité, ou pour une vaine gloire, ou pour des sciences bien souvent stériles & infructueuses, ou pour des amusemens dont il se degoute bien vite, quand ils sont uniformes. Mais l'ardeur des passions surmonte le penchant de l'homme à la paresse & à la non-chalance. On

conçoit que la paresse laisse, pour ainsi dire, les hommes dans le neant, & qu'en s'y abandonnant il faut renoncer à tous les avantages que peuvent procurer la diligence & le travail. Une continuelle oisiveté relâche l'esprit, & le rend incapable d'attention; elle amollit & effemine le courage, & lui ôte cette noble hardiesse si nécessaire en certaines occasions. Ce qu'il y a de pis, c'est qu'elle assoupit en quelque sorte l'esprit, & fait négliger la raison, parce qu'il faut une application trop tendue pour suivre un raisonnement; & quand on est paresseux, on n'y pense que superficiellement: on se rebute d'une enchainure de conséquences, & on ne veut pas chercher la vérité à ce prix-là. Les vieillards manquant de vigueur, & affoiblis par l'âge reviennent difficilement des préjugés de leur jeunesse, soit parce que les objets ont fait trop d'impression sur les fibres de leur cerveau, qui ne sont plus flexibles, soit parce qu'ils ne sont plus capables de réfléchir profondément, & d'examiner si une vérité qu'ils ont toujours crüe, est en effet une vérité. Ainsi la paresse a besoin d'être excitée par l'ambition, ou par l'avarice, ou par quelque autre passion.

En même tems ces passions sont la cause que l'homme ne suit pas ses propres principes, & n'agit point conséquemment. Les passions viennent à la traver-

se.

se, & l'entraînent. Il y a une contradiction perpetuelle entre ses raisonnemens, & ses actions, lors que ses résolutions sont opposées à ses inclinations. Presque tous ceux qui sont persuadés d'une félicité à venir, préfèrent encore les biens, & même les misères de cette vie. Il y a des gens vicieux qui sont superstitieux jusqu'à l'excès; bigots & zélés, sans être plus gens de bien. C'est une chose étrange à la vérité, que le vice & la Religion, la superstition & l'impiété ne soient pas incompatibles dans l'esprit des hommes. Cette bizarrerie ne vient que de l'ignorance de la Religion, dont la plupart des gens n'ont qu'une connoissance vague, & incertaine: & dans cette disposition ils se jettent dans une superstition craintive & timorée. D'autres se précipitent dans un autre excès: ils se représentent Dieu comme un Être inquiet & jaloux sur sa gloire, & sur son autorité suprême, qui s'irrite contre les hommes pour des relâchemens dans leurs devoirs qui viennent de leur infirmité; qui ne veut rien rabattre de ses droits; qui exige à toute rigueur une obéissance parfaite; qui s'appelle *miséricordieux*, & qui ne pardonne pourtant qu'après une rude expiation. Ces idées sont plus propres à faire craindre Dieu qu'à le faire aimer.

La vanité, la passion la plus commune parmi les hommes, & le motif le plus

ordinaire de leurs mouvemens, n'est autre chose que l'amour propre, & une trop bonne opinion de soi-même: elle nous cache nos défauts, & c'est à cause de cette aveugle preoccupation qu'il est plus dangereux d'être sincere que d'être flatteur outré. Il est dangereux de choquer la sensibilité du cœur. La flatterie est un piège que tout le monde apperçoit, & dans lequel pourtant les plus fins & les plus deliez ne laissent pas de donner. L'homme étant son premier flatteur à lui-même, il croit aisément tout ce qui peut l'entretenir dans le contentement intérieur où il est. La dévotion elle-même est infectée & corrompue par la vanité. Les devots s'érigent en censeurs universels, & ils s'imaginent être si bien avec Dieu, qu'ils se croient par là autorisez à prendre une part toute particuliere à tout ce qui le touche. Ils se figurent qu'étant des organes privilégiéz, dont Dieu se sert, il veille beaucoup plus à leur conservation qu'à celle des autres hommes, qui ne sont pas les ministres de sa gloire, & qu'il y va de son propre intérêt: cette ardente affection pour Dieu les rend implacables envers ceux, dont ils se croient offenséz, parce qu'ils croient Dieu offensé en leur personne, & que pour son service ils sont obligez à maintenir leur reputation, & à ménager leur santé avec beaucoup de soin pour soutenir la cause, qui

peris-

pericliteroit sans eux. Il y en a de plus qui se flattent que le monde ne subsiste que pour eux, puis que Sodome ne périt que parce qu'il ne s'y trouva pas dix gens de bien: que c'est à eux que s'adressent ces paroles de J. CHRIST, *Vous êtes le sel de la terre; & qu'ainsi ils ne peuvent sans crime, négliger une santé qui intéresse si fort Dieu & les hommes.*

En blâmant la vanité l'Auteur met en question, si elle est un mal, ou un bien. D'un côté sans la vanité, ou la bonne opinion de soi-même; rien ne seroit plus triste que la condition de l'homme. Le mépris de soi est l'état le plus malheureux, où il puisse être. On est tourmenté par mille pensées chagrinantes; on regrette le passé, on desespere pour l'avenir, & on hait la vie, parce qu'en croit l'avoir mal employée. La vanité remédie à tout: elle nous derobe la vue de nos infirmités, & nous empêche de sentir nôtre misère. D'autre côté l'homme vain & prevenu en sa faveur, ne fait pas assez d'usage de sa raison; il n'agit pas prudemment parce qu'il agit avec trop de confiance, & que presumant trop, il néglige les précautions, persuadé qu'il a assez de capacité pour venir à bout de tout. Il ne daigne pas s'instruire; il croit en sçavoir assez pour sortir heureusement des entreprises les plus temeraires. La modestie est une vertu plus estimable; mais elle est timi-

de; & comme elle n'aime pas à faire du bruit, les hommes tout occupez d'eux-mêmes, ne se donnent pas la peine de chercher les vertus qu'elle cache, & qu'elle renferme. Le brillant & le fracas de la vanité accommodent mieux l'amour propre. Ce n'est pas pourtant que la modestie excluë la vanité; mais elle retranche ce qu'il y a de choquant; & c'est une vanité plus delicate, & mieux entendue: elle n'irrite point celle des autres. Pour conclusion, chacun dans tout ce qu'il affectionne, ramene tout à soi; on n'aime que pour soi; nous sommes le but de toutes nos affections. C'est ce que l'Auteur a voulu prouver; mais ses raisonnemens paroissent un peu abstraits; & ses pensées peu liées & peu suivies.

A. B.

ARTICLE XI.

*The Mathematical and Philosophical Works of the right Reverend John Wilkins, late Lord Bishop of Chester; 1. containing the discovery of a New World. Or a discourse tending to prove that 't is probable there may be another habitable World in the Moon. With a discourse of the possibility of a passage thither. 2. that it is probable our Earth is one of the Planetes. 3. Mercury; or, the secret and swift Messenger. Shewing how a man may with privacy and speed, communicate his thoughts to a Friend at any distance. 4. Mathematical Magick: or the wonders that may be performed by Mechanical Geometry. 5. An abstract of his essay towards a real character, and an Philosophical language. To which is prefixed the Authors Life, and an account of his Works. C'est-à-dire, Œuvres Mathématiques, & Philosophiques de Mr. Wilkins, Evêque de Chester: avec un Catalogue de ses Ouvrages. London, printed for J. Nicholson, 1708. in 8. pag. 548.*

**I**L n'est pas ordinaire qu'un Evêque fasse des Traitez de Mathematique. C'est une science qui fait une trop grande diversion à l'étude de la Theologie, & qui de plus ne s'accorde pas toujours avec elle.

elle. Quelquefois elles se trouvent en opposition, & en contradiction. Mais Mr. l'Evêque de Chester avoit assez d'étendue d'esprit pour embrasser ces deux sciences.

Il \* étoit fils d'un Orfevre d'Oxford. Il se distingua en peu de tems dans les Colleges par ses talens naturels. Dès qu'il fut en âge il prit les Ordres, & il fut Chapelain de Charles, Electeur Palatin. Dans la guerre civile d'Angleterre il se déclara pour le Parlement, & il épousa une sœur de Cromwel, qui étoit déjà Protecteur d'Angleterre. Il n'en reçut pas de grands bienfaits. Richard, fils de Cromwel, & Protecteur après lui, le fit Principal du College de la Trinité à Cambridge : c'est la meilleure place de cette Université. Il pouvoit esperer davantage. Il en fut chassé à l'avènement de Charles II. à la Couronne. Dans sa disgrâce il eut la consolation d'être élu Membre de la Société Royale de Londres. Si elle lui fit honneur, il lui en fit aussi beaucoup. La protection du Duc de Buckingham lui procura l'Evêché de Chester. C'étoit moins une grace qu'une juste recompense due à son mérite. Il étoit infatigable, & faisoit sa principale étude de tout ce qui peut être utile, & ne s'arrêtoit aux choses agreables que pour servir d'amusement, & de delassement.

H

\* Né en 1614.



Il étoit profond dans les Mathématiques & dans l'Astronomie. La Théologie étoit toujours le premier objet qu'il se proposoit. Il étoit bon Critique, & solide Prédicateur, songeant plutôt à instruire ses Auditeurs qu'à leur plaire. Son stile étoit simple, & naturel; & il a bien contribué à purifier, & à degager la Langue Angloise des termes obscurs, & des fréquentes parentheses qui la rendoient obscure, & embarrassée. Quoiqu'il fût sage & prudent, il étoit trop sincère, & trop ouvert pour le monde; & il fut quelquefois surpris & trompé par sa droiture, & sa bonne foi. Il ne briguoit ni les emplois ni les dignitez; & il n'en fut revêtu que parce qu'il en étoit digne. Les richesses ne le touchoient point, & il employoit le reste de ses revenus, dont il n'avoit pas besoin, au service de l'Eglise, dont il les avoit recus. Sa conversation étoit plus facile qu'enjouée, & il la ramenoit toujours à des choses serieuses, & instructives; jamais il ne contesloit avec aigreur, ou avec trop de contention. Ses ennemis en prirent occasion de dire qu'il étoit mol & inconstant dans ses principes, & qu'il n'étoit pas ferme dans la Religion. Les manières humaines & charitables lui attirerent des censures graves des deux Archevêques d'Angleterre, & de quelques Evêques. Ils n'eurent pas assez d'égard pour son naturel doux & patient, qui

qui le portoit à tolérer les autres. Cette disposition d'esprit venoit de son éducation. Son aieul qui l'avoit élevé, lui avoit inspiré la tolérance & la charité pour ceux qui ne seroient pas dans ses sentimens, & lui avoit recommandé la modération dans les querelles de Religion: c'est ce que les Theologiens appellent tiédeur & indifférence. Il se conduisit de même dans les affaires d'Etat: quoiqu'il se fût rangé du côté des Parlementaires, malgré l'avis de son Aieul, qui persévéra dans les intérêts du Roi, il ne rompit point avec ses amis Roialistes, & les servit dans toutes les occasions. Après le rappel du Roi il rentra dans l'Eglise Anglicane, & sans en blâmer le gouvernement, il se contenta de condamner certaines ceremonies externes, & inutiles pour l'édification de l'Eglise. L'assiduité au travail lui causa le cruel mal de la gravelle. Dès qu'il s'en sentit attaqué, il dit, qu'il portoit sur lui sa sentence de mort. Il avoit raison. Les douleurs terminerent bientôt sa vie. Il mourut en 1672. Ses Ouvrages, dont nous allons parler, le feront encore mieux connoître.

Le premier Traité tend non à prouver, mais à montrer qu'il est probable, que la Lune soit un monde habitable. Il a été épouvanté de produire une proposition, il est vrai, plus opposée à l'opinion commune qu'à la vérité. Mr. Wilkins s'attend

s'attend bien qu'elle sera exposée à la raillerie du vulgaire, & que la prevention, que la terre est posée dans le centre du monde, parce que tous les Astres n'ont été créés que pour elle, & ne roulent que pour elle, l'emportera de bien loin sur une conjecture Physique & Astronomique. La \* nouveauté seule lui pouvoit servir de recommandation; mais cette nouveauté qui a tant de charmes, & qui donne le prix aux choses, rencontre aussi des contredisans. Parmi les Savans il y a des jaloux qui blâment toutes les inventions, dont ils ne sont pas les auteurs, & qui par une secreete envie en contestent l'honneur & la gloire aux inventeurs. Ils les accusent de vanité & de presumption; & de chercher à se signaler par quelque singularité. Natalis Comes l'a dit de Xenophane, qui avoit eu quelque idée que la Lune est un globe habité: *Nonnulli ne nihil scisse videantur, aliqua nova monstrant Philosophiam introducunt, ut alicujus rei inventores fuisse apparent.*

Pour combattre le prejuge, il n'y a qu'à faire reflexion, que bien des veritez sont universellement reconnues aujourd'hui, qui autrefois ont paru ridicules, & plus dignes de risée que d'attention. Toute l'Antiquité s'est moquée des Antipodes, & du systeme de ceux qui supposoient la terre

\* C'étoit presque une nouveauté de son temps.

terre ronde, & que la superficie inferieure est habitée aussi bien que la superieure. Herodote, Lucrece, Procope, Saint Chrysostome, Saint Augustin, Lactance, &c. en parloient comme d'une extravagance. Ils tenoient la terre plate; & Saint Chrysostome defioit les Philosophes de prouver, que le ciel soit rond, pour envelopper toute la terre. Ce n'étoit, selon lui, qu'une tente posée sur la terre pour la couvrir. Saint Augustin entre les autres s'en exprime d'une maniere, dont il seroit bien honteux s'il revenoit au monde. Quelle folie, dit-il, de croire qu'il y a des hommes au dessous de nous, dont les pieds sont au dessus de leur tête, & des Antipodes, où toutes choses sont pendantes & renversées, au lieu qu'elles sont droites, & posées sur notre hemisphere: Ou les plantes & les arbres croissent de haut en bas, & où la pluie & la grêle tombent de bas en haut. Qui peut concevoir que les mers, & les villes soient attachées à une surface superieure, & pendantes en bas? *Quid illi, qui esse contrarios vestigiis nostris Antipodes putant? Num aliquid loquuntur? Aut est quisquam satis ineptus, qui credat esse homines, quorum vestigia sunt superiora quam capita? aut ibi qua apud nos jacent, inversa pendere. Fruuges & arbores deorsum versus crescere; pluvias & nives, & grandinem sursum versus cadere in terram, & miratur aliquis hor-*

*vos pensis inter Septem Mira narravi, cum  
 Philosophi & agros, & maria, & arbores,  
 & montes pensiles faciunt?* Est-il possible,  
 eût continué ce Pere de l'Eglise, que qui se se-  
 roit écarté du centre de la terre, y pût re-  
 venir, & remonter en haut? Et il en tire  
 des conséquences si absurdes, qu'il de-  
 clare, que l'opinion des Antipodes est  
 une imagination folle, & risible. Tostat,  
 dont on a dit, qu'il savoit tout ce qui se  
 pouvoit savoir, *quod scibile dixerit omne*,  
 nioit les Antipodes par une autre raison:  
 c'est qu'il est dit que les Apôtres avoient  
 porté l'Évangile par tout le monde. Or  
 ils n'ont jamais passé la Ligne Equinoxia-  
 le, & ils n'avoient jamais entendu parler  
 des Antipodes: & par là il seroit évident  
 qu'ils se seroient mal acquittez de leur  
 commission, puis qu'ils auroient négligé  
 plus de la moitié du monde. Ce n'est pas  
 assez que de repondre, qu'ils ont parcouru  
 tout le monde connu; cela ne suffit  
 pas: J. CHRIST vouloit que son Evangi-  
 le fût annoncé à toutes les Nations, &  
 pourquoi en excepter tous les peuples  
 meridionaux, & tous ceux qui habitent  
 l'hémisphere opposé. La supposition des  
 Antipodes paroïssoit si contraire à la raison  
 & à la Religion, que le Pape Zacharie ex-  
 communia l'Evêque Virgilius, qui avoit  
 osé la soutenir, & le priva de son Evê-  
 ché.

Les Anciens qui ignoroient la cause des  
 Ec-

Ecclipses, s'imaginoient la Lune étoit en travail, lorsque l'ombre de la terre qui la couvroit, leur en déroboit la lumière. Pour la soulager, & pour la délivrer, ils faisoient un grand bruit d'instrumens, & pouissoient des hurlemens horribles. C'est sur quoi est fondé le mot de Juvenal pour une femme grondeuse, & toujours en mauvaise humeur, qu'elle faisoit assez de tintamarre pour secourir la Lune dans ses travaux: *Una laboranti poterit succurrere Luna.* Ils croioient le monde presqu'endormi, parce qu'un de ses yeux étoit fermé, & ils tâchoient de le reveiller par leur fracas, & de le tirer de son sommeil.

De tous ces exemples que l'Auteur a choisis entre mille autres, parce qu'ils ont plus de rapport à l'Astronomie, il conclut qu'une vérité peut être dedaigneusement rebutée du peuple & des Savans, & qu'elle est souvent insultée, parce qu'elle n'est pas connue, & qu'elle est trop élevée au delà des sentimens communs. Un païsan ne croira jamais que la Lune soit plus grande qu'elle ne paroît à ses yeux, & ne consentira pas à dementir ses sens; & combien de gens qui ne sont pas peuple par leur naissance, le sont à cet égard? Mr. l'Evêque de Chester en fut épouvanté, quand il pensa à produire son système de la pluralité des mondes, & il balança long temps. A la fin il s'en-

bar-

hardit, & soutint sans detour, que dans cette hypothese il n'y avoit rien ni contre la Religion, ni contre la raison. Dût-on lui appliquer la Satyre d'Horace contre Alexandre : *Æstuat infœlix angusto in limine mundi.* A l'égard de la Religion l'Écriture ne s'est point expliquée. Les Ecrivains Sacrez se sont conformez au langage, & aux notions du peuple. Ils n'ont parlé que du monde visible, & tel qu'il paroît aux yeux. Ils ne font mention ni des Planetes, ni de la grandeur prodigieuse des Etoiles; & comptant le Soleil & la Lune pour les deux plus grands *luminaires*, ils ne se sont pas arrêtez à calculer physiquement & mathématiquement leur grandeur par comparaison aux autres Astres. C'est la seule solution, à laquelle il faut recourir : autrement l'Écriture seroit inexplicable, ou trop exposée aux contradictions de la Philosophie, & de l'expérience. Sans cet expedient comment entendre ces paroles du Psalmitte, que Dieu a étendu les cieux comme une courtine; qu'il a posé en eux un pavillon pour le soleil; qu'il a fondé la terre sur les mers, & l'a établie sur les fleuves? & tant d'autres, dont la liste seroit trop longue. Les Peres de l'Eglise qui ont pris ces sortes de passages à la lettre, n'étoient pas fort versez dans l'Astronomie, & ils en parlent même assez grossièrement. Leur suffrage ne doit être compté pour rien.

Mr.

Mr. Wilkins pose pour fondement que la Lune est un globe solide. La question est de savoir, si c'est un corps lumineux, ou si elle ne nous éclaire que par la reflexion des rayons du Soleil. Quelques Philosophes ont prétendu, qu'elle reluit par sa lumière. Leur raison est, que sa lumière est apperçue en divers lieux, & qu'une lumière réfléchie ne doit rejaillir qu'à l'endroit, où l'angle de reflexion est égal à l'angle d'incidence. Les Juifs pensoient de même, que la Lune avoit été créée égale au Soleil, pour éclairer pendant la nuit: Moïse le dit, & ils l'ont cru; & pour expliquer la différence que nos yeux y remarquent, ils ont feint une jalousie entre le Soleil & la Lune, qui se disputoient l'empire du jour. Dieu, en qualité de Souverain arbitre, diminua le corps de la Lune, & affoiblit sa lumière. Mais par les observations Astronomiques, plus convaincantes que des conjectures spéculatives, il est vrai que la Lune est un corps opaque, & que ce n'est point un globe lumineux. Si elle avoit une lumière propre, elle seroit plus brillante, & plus resplendissante, lors qu'elle est éclipsée dans son perigée, parce qu'elle est plus proche de la terre; & plus sombre & plus obscure, lors qu'elle est dans son apogée, parce qu'elle est plus éloignée de la terre. Cependant c'est tout le contraire; la Lune éclipsée dans son apogée est plus



plus luisante & plus lumineuse; & plus obscure & plus tenebreuse dans son perigée. D'ailleurs si la Lune reluisoit par elle-même, l'ombre de la terre n'interromproit point le cours de ses rayons, & ne l'eclipseroit point. Sa lumiere doit être plus forte que les tenebres de l'ombre de la terre; enforte que de cette rencontre il en rejailliroit une lumiere plus éclatante, & on appercevroit l'ombre que la terre jette sur la Lune, toute éclairée, & toute pénétrée des rayons qui partent de la Lune. Comme tous les Astronomes ne conviennent pas à présent que l'ombre de la terre soit la cause des éclipses, la preuve est un peu moins forte. L'Auteur marchant à pas timides, se defend d'être l'inventeur d'un autre monde dans la Lune. Il cite soigneusement ceux qui en ont parlé avant lui, pour se mettre en quelque sorte à l'abri derrière eux. Il ne seroit pas aujourd'hui si circonspect; & si cette opinion n'est pas généralement approuvée, du moins elle ne choque personne. Les taches & les inégalitez de la Lune demontrent que ce n'est pas un globe uni, & que la clarté qui nous en revient, nous est renvoyée par les terres, ou les rochers; & que les taches que nous y voïons, sont des lacs, ou des mers, qui ne réfléchissent point les rayons, parce qu'ils traversent les eaux, & s'y perdent. Pour dire quelque chose de plus positif,

la

la Nature n'a rien fait qui ne fût propre à l'usage, auquel elle l'a destiné. Or la Lune ne nous servant presque point, soit par sa foible lumiere, soit par son mouvement qui nous la rend presque invisible pendant la moitié de chaque mois, & pendant les conjonctions avec le Soleil, qui arrivent tous les mois, il ne paroît pas vraisemblable que la Nature ait formé la Lune pour une fonction, dont elle s'acquitte si mal. Mais en considérant la Lune comme une terre habitée, il n'y a plus d'irregularité ni dans la variété de son cours, ni dans ses differens aspects. S'il y a des hommes dans la Lune, ils observent la terre tout de même que nous faisons la Lune, & la regardent comme une Planete qui leur renvoie une lumiere à proportion d'autant plus grande, que son globe est beaucoup plus gros que celui de la Lune. Peut-être aussi que la terre étant environnée de mers, qui en occupent presque les deux tiers, selon Scaliger, les peuples de la Lune ne s'aperçoivent pas de la grosseur du globe de la terre, parce que les eaux ne peuvent pas renvoyer les rayons du Soleil. La même chose nous arrive pour la Lune: elle a des taches, & l'on a remarqué que trois jours avant sa conjonction, lorsqu'elle se montre le matin à l'Orient, elle est plus lumineuse, que quand elle paroît dans la même distance du Soleil

leil du côté de l'Occident. Cela vient apparemment de ce que ce côté-ci étant plus couvert de lacs ou de mers, la réflexion des rayons du Soleil est plus foible, & moins sensible à nos yeux. Quelques-uns pourtant contestent que les taches de la Lune soient des lacs & des mers, parce qu'il ne s'en élève ni vapeurs, ni brouillards, ni nuages qui la derobent à notre vuë: & dans un tems serain, & lors que la terre n'interrompt point le cours des rayons refléchis de la Lune, nous la voions toujours avec le même lustre, & la même clarté: ce qui ne pourroit pas arriver, si elle étoit environnée d'un athmosphère aussi épais & aussi grossier que celui qui nous enveloppe. Mr. Wilkins n'est pas de cet avis. Il croit que la Lune comme la terre est enfermée dans un athmosphère que forment les vapeurs qui s'en exhalent, & que s'approchant du Soleil de tout le demi-diametre du cercle qu'elle décrit tous les mois autour de la terre, il est apparent qu'il en sort assez de vapeurs pour épaissir l'air qui se trouve autour d'elle.

Tout cela n'est que conjecture; & en jugeant de ce que nous ne voions point par ce que nous voions, la Lune nous paroît une masse opaque & solide, qui refléchit la lumière qu'elle reçoit; & par comparaison au globe que nous occupons, nos raisonnemens vont à conclure, que la terre est pour

les peuples de la Lune. ce que la Lune est pour nous, & que l'éloignement seul nous laisse dans l'incertitude. Pour les hommes que le Createur de l'Univers y a placez, c'est un problème physique & astronomique. On y fait aussi entrer la Theologie, & on demande, si ces gens-là sont aussi descendus d'Adam; s'ils ont part à la redemption de JESUS-CHRIST, & mille autres choses que Mr. Wilkins abandonne à la speculation des gens vifieux. En vain hazarderoit-on des conjectures sur la nature, & la constitution des hommes de cette terre-là; c'est appréter à rire au peuple, & les Savans trouvent qu'il est plus judicieux de n'entrer dans aucun detail. Le mieux est de s'en tenir à dire qu'il est très-probable, que Dieu n'a point créé une masse de matiere telle que la Lune, seulement pour circuler autour de la terre, & pour ne lui prêter qu'une faible lumiere pendant quelques jours de chaque mois. Un simple Astre, dont la fonction est si peu utile, ne valoit pas la peine de tenir rang entre les plus beaux ouvrages de Dieu. Seulement on peut concevoir, que la Lune faisant son cours tous les mois, elle a souvent le Soleil à son zent, & passe frequemment sous la Ligne Equinoxiale: ce qui peut y causer d'excelsives chaleurs, & la rendre inhabitable. Mais l'égalité des nuits aux jours, & les plaisirs rafraichissent l'air, & en com-  
perent

perent l'ardeur. Dieu a sans doute pourvu à tout.

Le plus sûr moyen de s'en éclaircir seroit de s'y transporter. Mais l'audace de l'Art humain n'a encore osé le tenter. Mr. Wilkins ne désespère point que cela ne puisse arriver un jour; & il y trouve de la possibilité. En comparant les progrès de l'Astronomie, inconnue dans le premier âge du monde, & pendant la grossièreté & l'ignorance de ces temps-là, avec les connoissances, & les observations des fameux Astronomes de notre temps, on peut attendre encore des choses plus merveilleuses. Les Arts ne se perfectionnent que par degrez, & la première invention est toujours fort éloignée du point de perfection, où elle est portée par de longues experiences. Combien s'est-il écoulé de siècles avant que l'on ait distingué les Planetes d'avec les Etoiles fixes, & que l'Etoile du soir, & celle qui le matin precede le lever du Soleil, fût la même, & une Planete qui fait sa revolution autour du Soleil. Ceux qui viendront après nous, s'étonneront que nous ayons ignoré bien des choses, qu'ils découvriront en perfectionnant les inventions des siècles precedés. Mais le moyen que les hommes attachez par leur pesanteur à la terre, se puissent élever jusqu'à la Lune. Sa plus petite distance de la terre est de cinquante-deux ou cinquante

te trois demi-diametres de la terre , & sur ce calcul-là, en parcourant mille milles \* par jour, il faudroit six mois pour y arriver: & où trouver, & comment porter des provisions pour un si long voiage? De plus l'homme peut-il soutenir la fatigue de ne point dormir pendant six mois de chemin, & où se reposer, à moins qu'on ne suppose que la subtilité de l'air tiendroit toujours ses sens éveillez. Mr. l'Evêque de Chester ne se rebute point par ces obstacles, qui paroissent insurmontables. Il croit qu'il ne seroit pas absolument impossible, qu'un homme avec des ailes, ou par d'autres moïens, s'élançât dans les airs, & alors il perdroit sa force *constrictive*, ou sa tendance vers le centre de la terre, parce qu'il n'y seroit plus repoussé par le poids de l'air de l'atmosphère, & ne rencontreroit plus d'empêchement, ni de résistance, pour continuer sa route. Il allegue diverses raisons mechaniques pour prouver que la pesanteur n'étant point naturelle aux corps pesans, elle diminue à mesure qu'elle s'écarte du centre, vers lequel leur gravité les fait descendre. On voit bien que tout cela n'est qu'une idée que Mr. Wilkins ne propose que comme un paradoxe, & un simple problème, pour excercer ceux qui

ois-

\* *Mesure d'Anglois.*

oseroient entreprendre davantage ; & il finit par ces vers :

*Sic iter ad Astra.*

*Reptas bumi quicumque voles,*

*Cælo restat iter, Cælo sensabimus iter.*

## A R T I C L E XII.

*Extraits de diverses Lettres.*

**O**N n'a jamais imprimé tant de si gros Ouvrages qu'on fait presentement ici : (Paris) *La Diplomatique* du Pere Mabillon ; celle du Pere de Montfaucon en Grec. Les Conciles du Pere Hardouin. L'Histoire de France en 3. vol. in folio par le Pere Daniel. Il semble qu'on pouvoit se passer d'une nouvelle édition de Saint Irénée après celle d'Angleterre. Mais on y a remarqué quelques défauts, & sur tout des notes qui déplaisent à l'Eglise Romaine. Le Pere Massuer, Benedictin, en entreprend une autre. Il a consulté un grand nombre de Manuscrits, fait une autre division des chapitres, parce que l'ancienne qui a été faite par un mal habile homme ne sert qu'à confondre les matieres ; & choisi les notes les plus nécessaires. Le Pere Lequien travaille à une édition exacte, & correcte de Saint Jean de Damas. Mr. Andoul, Avocat au Parlement, a publié un *Traité de la Regale*. La matiere paroît un peu surannée. Il en veut directement à Mr. l'Evê-

que de Bamiers, & à Mr. Arnaud. Il ne ménage pas beaucoup Mr. de Marca, le Pere Sirmond, le Pere Mabillon, le Pere Thomassin &c. Du reste le livre est bien écrit. On imprime un livret contre l'*Histoire des Juifs* de Mr. Basnage. Il est d'un Docteur nommé Mt. de la Morliere, déjà connu par d'autres Ouvrages; & en premier lieu par les *Regles pour discerner les bonnes ou mauvaises Versions de l'Ecriture par rapport au langage*. On reimprime à Rouën, le *Traité de l'Unité de l'Eglise* par Mr. Nicole, dont les exemplaires sont devenus très-rares.

L'*Histoire des Juifs* traduite en Anglois commence à se débiter; *The History of the Jews from J. Christ to the present time. &c. Written in French by Mr. Basnage, translated into English by Thomas Taylor. At M. A Londres, in-folio*. Le Traducteur qui regarde cet Ouvrage comme une des plus fortes preuves de la Religion Chretienne, l'a dédié à Mylord Evêque de Winchester, dont tout le monde connoît les zèle & la pieté. Quelques Episcopaux n'ont pas laissé d'être choquez d'un endroit qui leur a paru porter censure contre la tiédeur de l'Eglise Anglicane: On dit que les tiédes de Laodicée que J. CHRIST menace de vomir de sa bouche, étoient l'image de l'Eglise Anglicane; car elle embrassa la Reformation avec beaucoup de chaleur; voilà son zèle; mais elle retint  
l'Epis-



l'Episcopat, ce qui la rend tiede, parce qu'elle garde le milieu entre le froid & le chaud. Mr. Basnage ajoute, que ceux qui seignent de mepriser ces decouvertes, ne le font *peut-être* que parce qu'ils n'ont pas l'esprit d'en faire eux-mêmes, & ils n'y trouvent trop de subtilité que parce qu'ils n'en ont pas assez, pour en goûter les douceurs & les avantages. Ce sont ces paroles qui ont choqué Mylord Evêque de Bangor, & quelques autres Docteurs de merite. Cependant cette application de l'Eglise de Laodicée à celle d'Angleterre est une imagination de Mr. Brigtmann, qui a trouvé dans l'Apocalypse Cromwell, la Reine Elizabeth, le Tresorier Cecil, & diverses circonstances de la Reforme d'Angleterre. Tout cela est chimerique. Mr. Brigtmann, en est l'auteur, & on a pris une objection des Mystiques pour le sentiment de Mr. Basnage, qui n'a eu là d'autre intention que de marquer leur entêtement. Mr. Basnage a fait assez connoître ce qu'il pensoit des Cabalistes pour ne pas croire qu'il donne dans ces visions, & qu'il ait eu dessein d'attaquer l'Eglise Anglicane: sur tout il ne condamne ne point l'Episcopat. Il s'est élevé une espece de demêlé entre l'Université d'Oxford, & Mrs. de Geneve. Mrs de Geneve offensé de quelques expressions contre leur gouvernement Ecclesiastique, échapez aux Profes-

seurs de l'Université d'Oxford, en avoient écrit à Mr. l'Evêque de Londres, & à l'Université. Un Presbyterien a fait des remarques sur ces différentes Lettres sous le titre de *Strictura brevès in Epistolas D. D. Genevensium, & Oxoniensium*. Il approuve en general la maxime de Mrs. de Geneve, qu'il ne faut point se separer, ni faire schisme pour quelque difference dans les rites, le gouvernement & la discipline Ecclesiastiques.

Mr. Boze, Secretaire de l'Academie roiale des Inscriptions (Paris) y prononça le 17. d'Avril l'éloge funebre du Pere Mabillon, qui en étoit membre. Il étoit né en Champagne dans un Bourg près de l'Abbaye de Mont-Dieu. Mr. de Fontenelles, Secretaire de l'Academie Royale des Sciences lut l'éloge de Mr. Dodard, qui en étoit membre. Il étoit Medecin. Mr. de Fontenelles allegue de lui une experience assez particuliere: c'est que voulant savoir précisément l'effet que la nourriture maigre, & la viande font sur le corps humain, il s'étoit fait peser le Mercredi des Cendres, & que s'étant ensuite fait peser le dernier Samedi de Carême, il avoit trouvé qu'il pesoit huit livres de moins qu'au commencement du carême; & que s'étant encore fait le premier Jeudi d'après Pâques, il pesoit quatre livres de plus que la dernière fois. Mr. l'Abbé du Jarry a publié des *Essais d'éloquence*, &c.  
da

de critique, avec une *Dissertation sur les Oraisons funebres*. Mr. Fléchier, Evêque de Nîmes, l'a complimenté d'avoir porté par ses reflexions judicieuses cette espèce d'éloquence à son véritable, c'est à-dire, à la Religion, & à la raison, d'où elle sortoit quelquefois. Comme il a proposé Mr. Fléchier pour modèle, ce Prelat lui repond poliment, qu'au lieu de citer des exemples de ses Ouvrages, il pouvoit bien citer les siens: ajoutant qu'en cela Mr. l'Abbé du Jarry avoit suivi sa modestie & son amitié. Un Curé de Chartres, nommé Mr. Pachon, a fait un *Traité pour soutenir, qu'il n'est point permis de denoncer un Confesseur pour avoir voulu corrompre sa Penitente par la voie de la Confession*. Il s'appuie d'un Bref du Pape Clement VIII. & d'un Decret de l'Inquisition. Cette doctrine est bien commode pour les Confesseurs.

Le Pere Benoît Capucin a fait une *Histoire du Diocese de Tout*. C'est le Diocese du Royaume le plus grand & le plus étendu. Mr. Richard a fait un *Recueil des Penfées choisies de Mr. l'Abbé Boileau*, Predicateur ordinaire du Roi. Elles sont disposées par ordre alphabetique selon les matieres. Il y en a de bien brillantes. Mr. de Maucroix, Chanoine de Reims, est mort à l'âge de quatre-vingt dix ans. Il étoit Auteur plus que d'un Jubilé, & de plus de soixante ans. Il étoit né à Noyon en

274 *Histoire des Ouvrages*

Picardie. Il a écrit la *Vie du Cardinal Wolsey*, & du *Cardinal Polus*. N a traduit l'*Histoire du Schisme d'Angleterre*, par Sanderus; les *Homelies de Saint Chrysostome*; quatre *Harangues de Demosthene* contre Philippe; la *quatrième de Cicéron* contre Verres; trois *Dialogues de Platon*; le *Reactionarium temporum* du *Pere Petau*, 800. Les *Prefaces* qu'il a mises à la tête des traductions de *Platon*, de *Demosthene* & de *Cicéron*, sont très-instructives, très-savantes, & d'un très-bon goût. Mr. de Piles a publié un *cours de Peinture* par principes. Le *Pere de Vert*, *Vicaire General de Clugny*, est mort. Il a fait plusieurs *Ouvrages*, & la plupart sur les *Ceremonies de PEglise*.

## A L L E M A G N E R

*Dissertatio Juris Ecclesiast. de Jure Sabbati.*, *Præside Jo. Sam. Strykio*, T. C. Halæ, 1707. in 4.

C'EST-à-dire qu'une nouvelle édition. L'Auteur a été obligé de s'en pour défendre son sentiment sur le *Sabbat*, qui avoit alarmé les *Theologiens*, & soulevé les esprits contre lui. Il soutient que l'observation d'un jour de repos n'étant pas plus ancienne que *Moïse*, cette institution doit être regardée comme un précepte cérémoniel, auquel nous ne sommes plus obligés sous l'*Evangile*, puis que

que JESUS-CHRIST a aboli les ceremonies. Il soutient que les Princes sont en droit de changer le jour du Dimanche; & d'en consacrer un autre au service Religieux; & que comme le culte Evangelique est *spirituel*, on doit abolir la plupart des ceremonies, lors mêmes qu'elles sont bonnes; parce qu'elles retrécissent la liberté des Chrétiens, & sentent la superstition. Les Temples sont venus des Païens: Dieu ne permet au peuple Juif d'en avoir qu'un afin de les empêcher de tomber dans l'excès des Egyptiens, qui avoient un grand nombre de ces Edifices Sacrez. Il empêcha même David d'en bâtir un, par une raison generale tirée de son essence infinie, qui les exclut tous. Le Chrétien ne peut pas se justifier par l'exemple du Juif; car il n'y avoit qu'un seul Temple sous la Loi, parce qu'il n'y a qu'un Dieu; & il ne pouvoit être bâti qu'à Jerusalem: au lieu que les Chrétiens, à l'imitation du Paganisme, en ont en tous lieux. L'Auteur condamne à plus forte raison les Ornemens des Temples. Il permet qu'on chante dans l'Eglise; mais il voudroit qu'on bornât ses chants aux Pseaumes de David, & il ne peut souffrir qu'on leur substituë des Hymnes & des Cantiques, qui n'ont aucune gravité, & qui ne sont pas propres à inspirer la devotion. Il dit la même chose des orgues & des autres instrumens, qui frappent les

iens, & ne sont point capables de toucher le cœur.

## I I.

*Historia Colloquii Jeverensis inter Lutheranos & Reformatos, anno 1577. instituti. Subjiciuntur ipsa Colloquii Acta, &c. à D. Joh. Henr. Feustingio., Servestæ, 1707. in 4.*

Quelque exactitude qu'on ait eüe à recueillir les conférences tenuës entre les Reformez & les Protestans sur leur reünion, celle de Jever dans la Frise Orientale étoit demeurée presqu'inconnüe. Les Historiens en ont parlé très-sèchement, & quoi qu'on eût les Actes de cette dispute, on en ignoroit l'occasion & les circonstances, qu'on trouve ici ramassées avec beaucoup d'exactitude. Il s'étoit glissé quelques Anabaptistes dans la ville de Jever, dont le Comte d'Oldembourg étoit devenu le maître depuis quelques années. On a publié, que ce Prince fut ébranlé par ces Fanatiques; & que cherchant à s'éclaircir, il ordonna qu'on tint une conférence entre eux, & les Protestans. Mais il y a beaucoup d'apparence que c'étoit une calomnie, puis que le Comte d'Oldembourg chassa de ses états les Anabaptistes après la conférence. L'Auteur non seulement aprouve cet exil; mais il regarde avec indignation tous les Theologiens, qui conseillent aux Princes  
d'ac-

d'accorder à leurs sujets la liberté de conscience ; parce qu'en ôtant ce droit aux Souverains , sous pretexte qu'ils font les Papes chez eux, il ne leur reste plus aucune ombre d'autorité, ni de pouvoir ; & ils sont privez du plaisir de montrer leur zèle pour Dieu. La conference avec quelques Reformez se tint en suite. Il y avoit en ce pais-là divers Theologiens, qui suivoient la Doctrine de Melanchthon sur l'Eucharistie. Ils produisoient ses livres ; ils faisoient valoir son autorité, qui étoit grande dans le parti Lutheriens ; & se mettant à couvert à l'ombre de son nom, ils enseignoient l'opinion des Reformez. Les Lutheriens en furent choquez. Ils ne pouvoient desavouër, que Melanchthon n'eût abandonné Luther sur l'Eucharistie ; mais ils ne trouvoient pas qu'on dût tolerer ses disciples. La conference roula sur l'exorcisme qu'on fait aux enfans avant le Batême. Les Reformez soutenoient que cette ceremonie n'avoit point été instituée par JESUS-CHRIST. Les autres s'apuoient sur l'autorité de Saint Augustin, & prouvoient qu'au moins elle étoit indifferente. On s'échaufa beaucoup plus sur la maniere, dont on reçoit J. CHRIST dans l'Eucharistie. Chacun defendit son opinion, & se retira sans l'abandonner.

*Christiani Warltzii, Medicin Doctore, & Profess. valedudinarius Senum, Salamoni nam Medica Sacrum ad Ecclesiasta cap. Xli. Lipsiæ, 1708. in 4.*

**O**N ne s'attend pas à voir un Médecin commenter l'Écriture, & chercher là les principes de la science. Cependant Mr. Warltz croit trouver toutes les maladies des vieillards clairement expliquées dans le douzième Chapitre de l'Ecclesiaste. Il suppose avec d'autres Auteurs, que Salomon éprouva dans sa vieillesse les suites de ses debauches; qu'il fut sujet à diverses maladies, dont il se plaint dans le Livre de l'Ecclesiaste. Il ne les a pas exprimées nettement, afin de s'épargner la honte que la debauché, & les maux qu'elle enfante, traînent après eux. Mais en donnant un sens figuré à ses expressions, on y trouve jusqu'à la circulation du sang, dont les Modernes s'attribuent mal à propos la découverte. Salomon ne pouvoit pas ignorer cette vérité, puis qu'il étoit grand Professeur en Physique, en Anatomie, aussi bien que dans la Botanique. Il savoit que les eaux font une circulation perpétuelle par les fleuves, & portent l'eau à la mer. La mer renvoie la même quantité d'eau à la source & aux fontaines par des canaux souterrains. Salomon ne pouvoit douter



douter que la même chose n'arrivât dans l'homme qui est le monde abrégé. C'est ce qu'il explique clairement dans ces paroles: *La rouë sera rompue sur la cisternè.* La rouë, c'est le cœur, qui pousse le sang par son mouvement continuel, & le sang fait le tour de la rouë. Il y a dans ce livre un grand nombre de semblables explications, qui surprennent d'autant plus qu'elles sont appuyées du temoignage de plusieurs Auteurs, qui ont eu à-peu-près la même pensée.

LV.

*Examen Theologicæ novæ, & maxime celebratissimæ D. Poireti à Joh. Walfrango Jagero, Cancellario Tubingensi, Tubingæ, 1707. in 8.*

L'Auteur a cru que les trois charges, de Chancelier de l'Académie de Tubinge, de Professeur en Controverse, & de Præpositus l'engageoient à écrire contre Mr. Poiret, qui a formé un nouveau système de Religion, fort différent de celui que J. CHRIST nous a laissé. Mr. Poiret, qui étoit offensé cruellement de quelques écrits qui avoient déjà paru, & malgré le silence continué, où il doit tenir ses passions, afin d'écouter Dieu, il ne laisse pas de les laisser agir avec violence contre ses prochains. On doit rendre cette justice à Mr. Jagerus, que pour n'être pas un simple que ni devot à contemplation, il ne  
laisse

laisse pas d'être beaucoup plus modéré que son adversaire, dont il repousse les attaques sans aucun outrage. Il représente en suite son système entier, qu'il divise en trente-quatre controverses, sur lesquelles il le refute. Enfin il forme un jugement entre Mr. Poiret & Locke. Ce dernier aiant comparé la foi avec la raison, Mr. Poiret qui tient la foi toute-puissante, & qui regarde comme une extravagance d'écouter la raison, a tâché de renverser son système: Mr. Jagerus pese les sentimens & les preuves de l'un & de l'autre. Il n'approuve pas toujours Mr. Locke; mais il ne laisse pas de lui donner tout l'avantage, & de le défendre contre les objections des Mystiques.

## V.

*Joachimi Langii, viri doct. M. Borolinensis, Oratoria sacra ab artis homiletica vanitate repurgata. Francof. ac Lipsiæ, in 8. 1707.*

**C'**Est ici un Ministre\* qui donne ses conseils sur la composition des sermons. Il se declare ennemi de l'éloquence, & non seulement il censure ceux qui en font usage; mais il fait de longues lamentations sur le grand nombre d'Étudiens qui se jettent de ce côté-là. Il veut qu'on lise les originaux; qu'on fasse grand usage des Dictionnaires & des Theolo-

\* *De Berlin.*

giens Modernes, parce qu'on trouve chez eux une doctrine solide, & asses de passages des Peres pour s'épargner la peine de remonter à la source, & de connoître leur caractere. Il compare les sept Volumes des *Critiques* aux sept vaches maigres que Pharaon vit en vision. La *Synopsis* demande une si forte attention, qu'il est difficile de l'avoir toujours. Quelques Commentateurs Allemands, que l'Auteur indique, lui paroissent beaucoup plus propres à faire un Predicateur. Il donne ensuite le plan des sermons. Mais peu de gens suivront sa methode, & la plupart des Theologiens l'accuseront de s'être déclaré contre l'éloquence par intérêt. Ce qu'il y a de plus singulier dans son Ouvrage, est qu'il croit qu'il n'y a que les gens de bien qui puissent prêcher d'une maniere édifiante, parce qu'eux seuls ont la veritable foi. Les pecheurs peuvent avoir des dons naturels. Ils peuvent même être *la boutique du Saint Esprit*; mais ils ne peuvent jamais être ses temples; & ne possédant pas Dieu, ils ne peuvent parler, comme il veut qu'on parle: ni ce sont des Medecins qui avec une connoissance generale des remedes, appliquent à la tête ce qu'il faut mettre aux pieds, & ne pouvant deviner la nature des maladies de l'ame, ne peuvent ordonner les consolations necessaires. Il le prouve par la nature de Dieu, qui étant

une

une essence indivisible, ne peut être en partie dans une ame. Il faut donc qu'il y soit tout entier. Il n'est tout entier que dans les Fideles. Il n'y a donc que ces Fideles qui soient enseignez de Dieu, & qui puissent enseigner aux autres la verité. Il le prouve aussi par la nature de l'ame, dont les facultez sont indivisibles. Cependant les Heretodoxes & les mechans les divisent necessairement, puis qu'ils mettent de la lumiere dans l'esprit, & de la violence dans les passions. Enfin il le prouve par la nature de la verité, qui est une lumiere. Il est ridicule de reconnoître, qu'il y a de la splendeur & de la chaleur dans la lumiere naturelle; & de n'admettre point la même chose dans la verité. Et si la verité est une lumiere, non seulement elle eclaire l'esprit; mais elle échauffe le cœur. D'où il conclut, que les Ministres qui ne sont pas gens de bien, n'ont point de chaleur, ils n'ont point la verité, & par consequent ils ne peuvent l'anoncer.

## VI.

*Nicol. Petri Sibbern, Holsati, Schediasma de Libris Latinorum Ecclesiasticis. Vitembergæ, in 8. 1706.*

IL est étonnant qu'on n'ait pas fait jusqu'à present un Catalogue exact des Livres, dont l'Eglise Latine se sert, comme Allatius a fait celui de l'Eglise Grecque.

que. Mr. Sibbern en donne ici l'essai. Il ne doute point, que son Ouvrage ne se trouve imparfait, puis qu'Attarius, qui avoit travaillé si long tems à son Catalogue, & oublié plusieurs Ouvrages, dont Mr. Cave a donné le Suplement, & ce Suplement est encore imparfait; car Mr. Sibbern ajoute ici les noms de plusieurs Livres-Grecs, qu'on avoit omis, ou qui n'étoient pas connus. Il pourra faire lui-même des additions à son Ouvrage: cependant il publie ici un Catalogue assez ample, & il l'a mis selon l'ordre alphabétique, qui lui a paru le plus commode.

V. I. I.

*Scriptares Rerum Brunsvicensium illustrationi inservientes, antiqui omnes, & Religionis Reformatione antiquiores. Opus, in quo nonnulla Chronica hujus vicinarumque regionum, urbium, Episcopatumque ac Monasteriorum, præsertim Ostphalia; res etiam Atesinorum Longobardia, & juelforum superioris Germania; vita etiam Illustrium, & Principum, curâ God. Guill. Leibnitii. Hanoveræ, in fol.*

V. I. I.

*Branc. Buddæi Disquisitio Theolog. de mortæ ramis inculgata tutela in certaminibus Theologorum; cum observ. apologeticis. Ienæ, 1708. in 8.*

**L'**Auteur croit qu'on ne doit pas répondre aux objections de ses adversaires.

faïres, si elles ne sont importantes, & s'il n'y a une necessité absoluë: & lors qu'on le fait, on est obligé de repousser les objections avec beaucoup de moderation. Cependant Mr. Buddé s'est trouvé dans la necessité de faire son apologie contre ceux qui l'accusent de favoriser les Cabbalistes & les Fanatiques. Son crime ne pouvoit être plus léger, puis qu'il a seulement avancé qu'il y avoit avant J. CHRIST, chez les Juifs une tradition orale, qu'ils faisoient passer de pere en fils; que cette Tradition, qu'ils apelloient *Cabbale*, étoit chargée de plusieurs erreurs. Cependant on ne laissoit pas d'y decouvrir quelques traces de la verité, & les Ecrivains Sacrez ont fait souvent allusion à cette tradition reçue chez les Juifs, contre lesquels ils s'en servoient. On est si delicat en Allemagne, qu'on n'a pu souffrir ses propositions. On s'est fait un devoir de les refuter, comme dangereuses, & de rendre l'Auteur suspect de Fanatisme. Il repousse cette accusation si injuste avec beaucoup de moderation. Il en appelle au jugement de plusieurs Theologiens, qui ont écrit la même chose avant lui. En effet c'est là une de ces questions de Critique, sur laquelle il est permis de prendre le parti qu'on veut, sans donner aucune atteinte à la foi.

## H O L L A N D E.

ON ne se lasse point de faire des livres sur l'affaire du Jansenisme. En voici quatre qui ont paru dans le même tems: *La chimere du Jansenisme, ou Dissertation sur le sens, dans lequel les Cinq Propositions ont été condamnées, in 12. 1708.* L'Auteur soutient, que les Papes n'ont condamné que la grace necessitante des Calvinistes, & il le prouve par le temoignage des plus celebres Jesuites qui ont écrit sur la matiere. Il ajoûte que les Papes n'ayant osé fulminer la grace efficace par elle-même, qui est la seule que Jansenius enseigne après Saint Augustin; & ces mêmes Papes n'ayant osé décider en faveur de la grace suffisante, les Jesuites n'ont pas raison de se glorifier que l'Eglise approuve leur doctrine, ni de poursuivre les defenseurs de la grace efficace par elle-même, comme si on les avoit condamnés. Le second Traité contient *divers abus & nullitez du Decret de Rome, du 4. Octobre, 1707. au sujet des affaires de l'Eglise Catholique des Pais-Bas.* On censure ce Decret dans toutes ses parties. On en attaque jusqu'aux expressions. On se plaint sur tout de l'obeissance aveugle que le Pape exige, & que les peuples lui rendent, comme s'il étoit infallible. Cependant le dogme de l'infailibilité est tout

nou-

nouveau, puis que dans le Concile de Bale on supposoit encore comme certain & indubitable, que le Pape pouvoit errer. Le troisième Ouvrage est une petite lettre Latine: *Ironikon, sive Epistola pacifica Christiani Philireni, quæ suæ, quam communem patris, de famosis V. Proposicionibus sententiarum rationem reddit,* in 12. 1708. L'Auteur croit qu'on doit se contenter du silence respectueux, sans demander une condamnation formelle de Jansenius. Enfin on a publié un troisième Memoire sur l'introduction des Bulles & Decrets de Rome, dans les Etats du Roi d'Espagne. On prouve qu'il seroit très-dangereux & funeste au repos de ces Etats, d'introduire la signature du formulaire, comme quelques esprits mutins le souhaitent.

Le Pere Hardouin a fait annoncer la nouvelle édition qui se fait de ses Ouvrages à Amsterdam, in folio. Il y a inséré quelques pieces nouvelles, & entre autres une Dissertation Francoise contre l'Histoire des Juifs de Mr. Bafnage, pour répondre à ce que ce dernier a écrit contre lui sur la Genealogie des Herodes.

Mr. Naudé a publié deux Volumes sur les questions qui se sont émues depuis quelque tems: *La souveraine perfection de Dieu dans ses diuins attributs, & la parfaite intégrité de l'Ecriture prise au sens des Anciens Reformez; déffenduë par la droite raison contre toutes les objections du Mar-  
nicheif-*



*nichéisme* répandues dans les livres de Mr. Bayle. A Amsterdam, chez Etienne Roger. La Theologie de cet Auteur est bien dure. Il fait Dieu cruel & tyrannique. On y a déjà répondu par une lettre de quarante trois pages, où il est traité avec beaucoup de hauteur. Mr. Leibnits va faire imprimer ici une Dissertation sur le même sujet. Elle est divisée en quatre parties. La première est un discours préliminaire sur la conciliation de la foi avec la raison. La seconde explique la matière principale ; c'est-à-dire, la justice de Dieu & la liberté de l'homme par rapport à l'origine du mal. La troisième répond aux objections contre la justice de Dieu, prises de ce qu'il concourt moralement au mal moral. La quatrième répond aux objections qui regardent la cause morale du mal physique, & enfin la liberté. Il parle de Mr. Bayle avec beaucoup d'honnêteté. On a écrit en Anglois la Vie de Mr. Bayle. On la fait traduire en François, & on y fera beaucoup d'additions. Comme Mr. le Vassor a conduit l'*Histoire de Louis XIII.* jusqu'à l'année 1640. dans son IX. Tome, il va achever, & finir dans le X. Tome qui s'imprime actuellement, chez Pierre Brunel à Amsterdam.

F I N.

T A.

# T A B L E

## Des matieres principales.

Mois d'Avril, Mai, & Juin, 1708.

<b>I</b> M H O F ( <i>Fac. Guill.</i> ) Stemma Regium Lusitanicum, &c.	Pag. 147
<i>Histoire de l'Academie Royale des Sciences, années 1701. 1702. 1703. 1704. &amp;c.</i>	154
<b>M</b> R. DE LA TOUCHE, <i>Preservatif contre l'irreligion; ou Demonstration des veritez fondamentales de la Religion Chretienne, &amp;c.</i>	159
<b>M</b> A S S O N ( <i>Joh.</i> ) Q. Horatii Flacci Vita, &c.	167
<i>Justification du silence respectueux, &amp;c.</i>	178
<b>B</b> E S T ( <i>Guill.</i> ) Juriscons. Ratio emendandi Leges, &c.	202
<b>H</b> A D. JUNII, Hornani, Medici, Animadversa; ejusdemque de Coma Commentarium, &c.	208
<b>M</b> R. C A R R E L, <i>Avis sur quelques Propositions, concernant principalement la Revelation, &amp;c.</i>	212
<b>G</b> R A B E, ( <i>Joh. Ernest.</i> ) Septuaginta Interpretum Tomus I. continens Octateuchum, &c.	234
<i>Le Mechanisme de l'Esprit; ou la Morale naturelle dans ses sources, &amp;c.</i>	243
<b>W</b> I L K I N S ( <i>John</i> ) Mathematical and Philosophical Works, &c.	253
<i>Extraits de diverses Lettres.</i>	269

Fin de la Table.

# HISTOIRE

DES

OUVRAGES

des

S A V A N S,

Par Monfr. B \* \* \*

*Docteur en Droit, & Membre des Societéz  
Royales de Londres & de Berlin.*

Mois de JUILLET, A O U S T,  
& S E P T E M B R E, 1708.



A R O T T E R D A M,  
Chez R E I N I E R L E E R S,  
M D C C V I I I.

*Avec Privilege de Nosseigneurs les Etats  
de Hollande & de West-Frise.*



## HISTOIRE

DES

OUVRAGES

des

SAVANS,

Mois de JUILLET, 1708.

## ARTICLE I.

*La souveraine perfection de Dieu dans ses divins Attributs, & la parfaite integrité de l'Ecriture prise au sens des anciens Reformez, deffenduë par la droite raison, contre les objections du Manicheïsme repanduës dans les livres de Mr. Bayle. Tome I. & II. Par P. N. D. L. S. R. D. B. E. P. E. M. D. L. A. I. A Amsterdam, aux depens d'Etienne Roger, 1708. in 12. pagg. 341. & 516.*

**M**R. Naudé \* a pris un titre qui promet des choses de la plus haute importance; & un denouëment precis aux difficultez les plus redoutables de la Religion.

N 2

Aussi

\* Professeur à Berlin.

Aussi n'auroit-il pas entrepris une matiere si épineuse , & il seroit demeuré dans le silence, si les occasions que la *Providence* lui a fournies, & la *grace particulière*, dont elle a bien voulu l'*assister*, ne lui avoient fait penser qu'il y auroit de l'*ingratitude* à se taire. Comme il pretend que son *Ouvrage* est puisé dans les *lumières les plus pures de la droite raison*, & de la *Parole de Dieu*. Je ne crains pas, dit-il, qu'il perisse jamais : c'est la *déffense solide des droits de Dieu*, & sans doute c'est sa *Providence* qui m'en a inspiré le *dessain*; il m'en a fourni les *moiens*, & sa *grace* m'a *assisté*: ce qu'il y a de bon, c'est son *ouvrage* : il ne le laissera point *imparfait*; puis qu'il lui a plu de le *diriger*. Pour cette raison je ne crains pas d'en parler *avantageusement*, persuadé qu'on ne me soupçonnera ni d'*orgueil*, ni de *presomption*.

Mr. Naudé assisté d'un secours extraordinaire de la *Providence*, pretend donc decider le plus *horrible procès* que le *Demon* ait *intenté* contre Dieu, en le faisant auteur du *peché*. Cette difficulté, dit-il, a toujours été en *Theologie*, comme la *Pierre philosophale* en *Chymie*, la *quadrature du cercle* en *Geometrie*, & les *longitudes sur la mer*. Cependant, continuë-t-il, en style fort *devot*, *J'estime plus la grace que Dieu m'a faite de developper ceci, que celle de résoudre tous ces problèmes*. Mr. Jaquelot en suivant un système de  
*pure*

*pure invention humaine*, tâche de justifier Dieu, & s'en acquitte très-mal. A suivre sa doctrine, Dieu est constamment l'auteur du peché, & Mr. Bayle lui a prouvé cette vérité d'une manière invincible. Mr. le Clerc n'a pas mieux réussi, en faisant intervenir un Origeniste sur la scene, & l'un & l'autre viennent d'être écrasés par le dernier Ouvrage de Mr. Bayle. En admettant leurs *systêmes frelatez*, on peut dire que la cause de Dieu succombera entre leurs mains, & que Mr. Bayle les a mis en deroute. Voions si Mr. Naudé remplira bien les merveilleuses promesses qu'il fait. *Quid dignum tanto fieret hic promissor hiatus?*

Pour résoudre toutes les *affreuses* objections qu'on fait contre la bonté & la justice de Dieu, Mr. Naudé n'a trouvé d'autre expedient que l'hypothese des *Supralapsaires*. Ils enseignent que Dieu, sans avoir égard aux bonnes, ou aux mauvaises œuvres des hommes, a résolu par un decret éternel & antecédent, de sauver les uns, & de damner les autres, sans autre raison que son bon-plaisir. Une pareille proposition fait fremir la raison & l'humanité: mais Mr. Naudé la trouve clairement & distinctement dans l'Écriture. Dieu est le seul Etre parfait; & toutes choses ne doivent se rapporter qu'à lui-même. Il doit s'aimer infiniment; faire tout uniquement *pour sa gloire*, &

pour illustrer ses vertus. Mr. King & Mr. Bayle ont rejeté cette réponse, comme étant indigne de Dieu. En qualité d'Être tout parfait, il a été heureux de toute éternité, & il se suffit à lui-même. L'homme ne peut rien contribuer à sa gloire, & dire que Dieu a créé des hommes pour être heureux, ou malheureux, par le seul acte d'une volonté arbitraire, c'est lui attribuer un motif plus conforme à l'orgueil humain, qu'à la souveraine félicité dont il a joui dans toute l'éternité, indépendamment des créatures. L'amour, ou l'avidité de la gloire est méprisable, & condamnable dans les hommes, qui ne se proposent point d'autre but, & qui font des malheureux seulement pour s'attirer de vains applaudissemens. A plus forte raison Dieu est-il incapable d'avoir des vûes qui l'abaisseroient au dessous des hommes, & qui feroient comprendre, qu'il avoit besoin de leurs hommages, & de leur admiration pour être tout-à-fait glorieux. C'est pourquoi pour toute solution, on demande, si avant la création du monde, il manquoit quelque chose au bonheur de Dieu. *Allez le lui demander,* répond tout sèchement Mr. Naudé; il convient qu'un Prince qui sacrifieroit tout, uniquement pour sa propre gloire, & pour faire parade de ses vertus, seroit haï & detesté; mais il conteste que la comparaison puisse être appliquée à l'Être suprême,



prême, à qui tout est dû; & qui est au dessus de tous les menagemens, auxquels les hommes sont assujettis. Il n'est chargé d'aucune obligation ni envers un Supérieur, ni envers nous. D'où l'on pourroit conclure, que Dieu impose aux hommes des devoirs & des vertus dont il se dispense lui-même, & qu'il les a asservis, en vertu de son pouvoir despotique, à des loix qu'il n'observe point, lui qui est pourtant la souveraine justice d'où elles sont émanées. L'Auteur ne veut pas qu'on juge ainsi de Dieu. La comparaison est *ridicule, impertinente, & scandaleuse*. Il s'en tient à l'Écriture qui repete en tant de lieux, que Dieu a tout fait pour lui, & pour sa gloire. Il n'a regardé que lui seul dans ses ouvrages, & les hommes n'y sont comptez pour rien. Les creatures sont en sa disposition, libre, & illimitée; s'il fait grace, c'est par son bon plaisir, & non point par un acte de justice & d'équité, & les malheureux ne sont pas en droit de se plaindre de ce qu'il ne fait rien pour eux. On demande, si la gloire de Dieu n'auroit pas été plus éclatante, & sa sainteté plus parfaite, s'il avoit bien voulu empêcher le peché, & par là épargner à sa justice la triste nécessité de punir la plus grosse partie du genre humain par des tourmens éternels. Mr. Naudé repond *que non*, & que Dieu fait beaucoup mieux briller sa gloire en permet-

tant le peché qu'en le prevenant. Il appelle même cette permission une *permission efficace*; parce qu'encore que Dieu ne determine pas l'homme au peché, sa permission n'est pourtant pas *oisive*, pour attendre ce qui arrivera. L'Écriture en parle tout autrement; & elle designe plutôt une volonté positive pour le mal, qu'une permission indifferente: *L'Eternel \* a tout fait de soi-même, voire même le mechant pour le jour de la calamité. Contre son saint † Fils JESUS se sont assemblez Herode & Pilate, pour faire toutes les choses que son conseil, & sa main avoient determinées d'être faites.* Pour la sainteté de Dieu qui paroît interessée dans son consentement au peché, l'Auteur ne prend pas le mot de *sainteté* pour une averfion, & pour une haine pour le vice; mais pour un amour souverain de sa gloire, comme étant la source unique de tout ce qui existe, & de qui tout depend. Dès qu'on s'écarte de ce principe, tiré de l'Écriture, il n'y a pas moien de resister ni aux Philosophes, ni aux Manichéens, ni d'échaper aux objections de la raison, par laquelle ils prouvent évidemment, que Dieu pouvant empêcher le peché, & le prevenir, en est l'auteur à certain égard. St. Paul l'avouë lui-même, & il ne trouve d'autre reponse, sinon que personne

ne

\* *Prov. ch. 16. v. 4.*† *Actes des Apôt. ch. 4. v. 27. & 28.*

ne peut résister à la volonté de Dieu. Il est le maître absolu, & il n'appartient qu'à lui de choisir la condition la plus convenable à l'homme; & il y a de l'orgueil, & de l'impudence à intenter un procès contre lui, par les idées fausses & orgueilleuses de la raison, que l'Auteur qualifie toujours d'*abominables*, & de *diaboliques*. Il est vrai qu'à prendre l'Écriture à la lettre, il paroît que le péché entre nécessairement dans les desseins & les decrets de Dieu; & c'est pourquoi Mr. Naudé ne nie pas sans restriction, que Dieu soit en quelque sorte auteur du péché, sans qu'il le soit pourtant dans le sens odieux. Il indique des passages si formels pour montrer que Dieu veut formellement le péché, bien loin de l'empêcher, qu'il soutient que ce seroit contredire l'Écriture. La seule Histoire d'Achab, Roi \* d'Israël, qui nous apprend que Dieu envoya un *Esprit mensonger* pour induire Achab à marcher contre Ramoth de Galaad, est un exemple trop pressant, à moins qu'on ne réponde, que Dieu est le maître suprême, & qu'il fait tout pour sa gloire. Il y en a bien d'autres pareils qui ne peuvent recevoir un sens raisonnable sans confesser que Dieu dirige toutes choses pour ses propres intérêts, auxquels ceux des hommes sont toujours subordonnez. Dire que Dieu a prévu & permis le péché, ou qu'il

N<sup>o</sup> 5

Y

\* *2<sup>e</sup> Liv. des Rois, ch. 22.*

ya consenti, ou qu'il l'a voulu, c'est presque la même chose; & au gré de l'Auteur, Mr. Jaquelot, après avoir cherché bien des expédiens & des subterfuges, a été *écrasé*, & *atterré* par Mr. Bayle.

Il ne seroit pas au reste tout-à-fait aisé de mettre dans un bon ordre les raisonnemens de Mr. Naudé, qui aboutissent tous à l'amour de Dieu pour lui-même, & à sa gloire, par preference aux creatures. Il confond ses adversaires, & les combat indistinctement, comme s'ils avoient tous les mêmes principes. Il ne s'est pas assez souvenu que les Manichéens, & ceux qu'il appelle, les *Avocats de l'impieté, & du Demon*, rejettent l'Écriture; ainsi en leur opposant sans cesse la raison rectifiée, & dirigée par l'Écriture, il ne fait rien contr'eux. Au contraire, il leur fournit un nouvel argument pour en contester la verité, & la Divinité. Il seroit donc forcé d'en revenir à leur prouver la revelation; après quoy il ne lui resteroit presque rien à faire. Mais jusques là il les laisse triompher de la Religion Chretienne. Il ne disconvient point que Mr. Bayle a mis les Chretiens en deroute; il lui livre Mr. Jaquelot pieds & poings liez, & reconnoît qu'il a remporté la *victoire la plus pleine, la plus complete, & la plus triomphante qui se soit jamais vuë en matiere litteraire*. Pour vaincre avec plus de sûreté, Mr. Bayle s'est associé à Mr. Ju-  
rien,

ricu, & a bien prouvé, que les *theses les plus choquantes* qu'on lui reprochoit tant, ont été avancées par Mr. Jurieu. Mr. Naudé n'y trouve de la difference que dans leur conduite. Mr. Bayle a pris un ton insultant pour le Christianisme: mais quand Mr. Jurieu a tenu le même langage, il l'a fait en *Theologien grave*, qui persuadé de la verité, & tâchant de contribuer à la paix, & à la réunion des Protestans, & *ne voyant pas encore la possibilité de résoudre les objections des Manichéens*, qui frappent tous les Chrétiens en general, a voulu faire comprendre aux Lutheriens, le tort qu'ils avoient de crier après nous pour un sujet de scandale, que la chair prend de nôtre doctrine, & qui naît de la leur comme de la nôtre. Ce dessein, qui étoit bon alors, *ne pouvant mieux faire*, lui a fait *trop exagerer les difficultez*. On ne conçoit pas, ce que fait la bonne ou la mauvaise intention contre un même argument proposé par l'un & l'autre comme invincible. Car l'aveu d'un *Theologien grave*, à qui il paroît indissoluble, est bien plus dangereux, dans sa bouche, que dans celle d'un Philosophe accusé de vouloir braver la Religion Chrétienne. Si Mr. Bayle revoioit le jour, il tireroit gloire d'avoir jetté la dissention parmi les Theologiens, qui ne sauroient s'accorder, & qui se refutent mutuellement sur la maniere de lui repondre, &

de se tirer de l'embarras où il les a mis. Quoi qu'il en soit, l'Auteur croit avoir lui seul trouvé le denouement de toutes les difficultez dans le *Supralapsarisme*, & se vante de marcher sur le ventre du Manichéisme.

Il commence\* par un article qui pourroit finir toutes les disputes entre les Chrétiens, même avec ceux qui sont les plus mitigez, ou les plus relâchez sur les decrets de Dieu : c'est que les *Infralapsaires*, & les autres, disent, ou doivent dire les mêmes choses que les *Supralapsaires*. Selon les *Supralapsaires*, Dieu avant de créer le monde, a décidé du sort des hommes, en destinant les uns au salut, & les autres à la damnation, independamment de ce qu'ils feront de bien ou de mal. Selon les *Infralapsaires*, Dieu les a créez avec une pleine & entiere liberté de faire le bien ou le mal. Il a pourtant bien prévu qu'ils useroient mal de leur liberté; & sur cette prevision il a formé ses decrets d'élection, & de reprobation. Mr. Naudé soutient que les *Infralapsaires*, malgré l'horreur & l'indignation qu'ils temoignent avec tant d'ardeur contre les *Supralapsaires*, tout bien compté, reviennent au même point. On demeure d'accord de part & d'autre, que Dieu pour dernière fin de ses œuvres s'est proposé la manifestation de sa bonté & de sa justice.

Dieu

• *Tom. 1 R.*

Dieu en creant l'homme a prévu sa chute; il a decreté de la permettre, & l'a bien voulu; autrement elle ne seroit point arrivée. D'où il est évident que le peché commis par sa permission, a été dans sa main un moyen direct pour arriver à son but unique, & principal. Si la prescience de Dieu à l'égard du peché avoit été forcée, on pourroit dire, que sa justice a été contrainte à punir les coupables; mais ayant tout prévu, & predeterminé, il pouvoit ou ne se pas faire volontairement des loix à lui-même pour s'y assujettir, ou ne pas créer des hommes, que par un decret subsequent il a resolu de rendre malheureux. Ainsi qu'importe au fond que Dieu les ait destinez au salut, ou à la damnation par un decret antérieur, ou par un decret postérieur, & en consequence de sa prescience? c'est toujours la même chose pour les uns & pour les autres. L'arrangement & la subordination de ces decrets ne change rien dans la destinée des malheureux, & ils seront également en droit de se plaindre, de ce que Dieu étant libre de les laisser dans le neant, il les ait pourtant créez, sachant bien que la severité de sa justice le mettroit dans la necessité de les damner. Ainsi les *Infra-lapsaires* ont beau se recrier, il ne changent, ni n'adoucissent le sort des malheureux par leur système speculatif. Dieu dans la creation n'a eu d'autre objet que

la gloire. St. Paul \* se faisant la même objection qu'on fait aux Supralapsaires, ne prend point les detours des Infralapsaires. Il n'allegue d'autre raison que la volonté souveraine de Dieu; *J'ay aimé Jacob & haï Esau avant qu'ils fussent nez, dit Dieu, & avant qu'ils eussent fait ni bien ni mal. J'auray compassion, dit encore Dieu à Moïse, de qui j'aurai compassion, & je ferai misericorde à qui je ferai misericorde. J'ai suscité Pharaon à cette propre fin, pour demontrer ma puissance en lui, & afin que mon nom soit publié par toute la terre.* Il a donc compassion de qui il veut, conclud St. Paul, & endurecit celui qu'il veut: & pour arrêter les murmures de ceux qui oseroient se plaindre, il n'oppose dans tout le chapitre que le pouvoir suprême du maître du monde. En un mot, Dieu dans l'ouvrage de la creation a prévu le peché, & envisagé les suites qu'il preparoit; il l'a permis, pouvant ou l'empêcher, ou ne point créer des hommes qu'il avoit resolu de condamner à des peines éternelles. Ainsi la difference entre les *Antilapsaires*, & les *Sublapsaires* n'est pas fort sensible: car les decrets de Dieu n'ont pas été faits successivement, & à la suite des événemens; mais ils sont éternels & inseparables, & Dieu pour les for-

\* *Epit. aux Romains, chap. 9. v. 11. 12. 13. & suiv.*



former, vu & considéré tout ce qui y devoit arriver.

L'Auteur après avoir tâché de fortifier son opinion par les passages les plus formels de l'Écriture, répond à ceux qui l'ont refutée comme horrible, affreuse, & outrageuse à Dieu, quoi qu'il n'y ait contr'elle que des objections de l'amour propre, & de la chair. Entre les autres il a choisi Mr. du Moulin, Mr. Daillé, Mr. Holtsfus, & Mr. Claude. Il se tient inébranlablement à l'Écriture, qui nous apprend formellement, que Dieu a tout fait pour sa gloire, & le *mechant même pour le jour de la calamité.* Il est indifférent de dire que Dieu l'a créé mechant, ou muable, & peccable, seulement. (sçachant bien pourtant qu'il pecheroit infailliblement.) Enfin le resultat des decrets de Dieu est toujours le même, & les reprovez sont malheureux infailliblement, soit qu'il les ait predestinez à la damnation de sa pleine puissance, soit qu'il ne l'ait ordonnée, qu'après avoir prévu qu'ils se rendroient dignes du châtiment préparé aux pecheurs. Tout revient au même point, & les Infralapsaires, après quelques circuits tombent dans les mêmes inconveniens qu'ils reprochent aux autres. C'est là le *nœud Gordien*, & il est plus aisé de le couper que de le denouer. C'est pour cela que les Adversaires de Mr. Naudé se pourront trouver of-

fen.

tentez, de ce qu'il les traite avec tant de confiance & de hauteur, & qu'il prononce des arrêts si décisifs contr'eux.

## A R T I C L E II.

*A discourse concerning a new Planet. Tending to prove, that 't is probable our Earth is one of the Planets. The fifth impression. By the right Reverend Father in God, John Wilkins, late Lord Bishop of Chester. C'est-à-dire, Discours pour monstrier, qu'il est probable que la Terre soit une Planete. London for John Nicholson. 1707. in 8. pag. 139.*

**C**ETTE Dissertation est une suite, ou plutôt une consequence de celle, dont nous avons déjà \* parlé. Car si la Lune, que nous regardons comme une Planete, est une terre habitable, il n'est pas impossible aussi que la terre ne soit une Planete pour les peuples de la Lune. Ce système choque si fort la creance commune, que Mr. l'Evêque de Chester s'est attiré une foule d'ennemis, parce qu'il derangeoit leurs idées, & leur faisoit voir un monde tout autrement construit qu'ils ne l'avoient conçu. Mais il ne s'en émut pas, & ne fut point surpris que les Theologiens accoutumez à un certain plan de la creation du monde, ne souffrissent qu'a-

vec

\* *Mois de Juin 1708.*

vec peine, que l'on en supposât un nouveau. N'étant question que d'une conjecture astronomique, qui ne touche point à la Religion, il n'y a aucun sujet de s'échauffer, ni d'en venir à la violence, & aux injures. Il tenoit pour regle, qu'en toute dispute il vaut mieux combattre par la force des argumens que par l'aigreur des paroles, parce qu'alors on recherche la vérité plus paisiblement, & sans un certain chagrin, qui preoccupe toujours contre celui qui la propose.

Ceux qui se sont élevez contre la pluralité des mondes, ont crié bien haut contre cette innovation. Ils demandent chagrinement, pourquoi n'en demeurer pas à la tradition de tous les siècles precedens, & à quoi servent ces sortes de speculations ? Ce n'étoit point une opinion populaire; mais celle des Philosophes, qui ne s'avisoient point de soupçonner, qu'il y eût un autre globe terrestre que celui où nous sommes placez. L'Ecriture n'en dit rien, & il n'y a point d'apparence que les Prophetes dans leur admiration pour les ouvrages de Dieu, eussent oublié un article si propre à en relever la beauté. Mais, repond Mr. l'Evêque de Chester, tout ce qui a été dit par les Anciens, ou par les Peres de l'Eglise, n'est pas absolument vray, & nous ne devons pas avoir pour eux une adoration superstitieuse. Nous ne sommes pas esclaves de leurs opi-

opinions, & la liberté philosophique ne doit pas être opprimée sous le poids de leur autorité. Au contraire il faut nous applaudir de trouver ce qu'ils ont ignoré, & d'aller plus loin qu'eux dans la découverte des sciences. Si ces Anciens qu'on revere tant, avoient été pour leurs Ancêtres dans le timide respect qu'on nous veut imposer, le monde seroit encore dans la grossiere ignorance des vieux temps, & comme ils ne nous auroient rien appris, nous n'apprendrions rien aussi à ceux qui viendront après nous. Pour les Ecrivains Sacrez, leur vocation ne tendant pas à instruire les hommes dans la physique, ils n'en parlent que très-rarement; le Saint Esprit qui avoit d'autres vuës, ne leur a point revelé tout ce qui regarde la Philosophie, ou l'Astronomie: c'est pourquoi Tostat en parlant de Josué qui commanda au Soleil de *s'arrêter en Gabaon, & à la Lune dans la vallée d'Ajalon*, n'a point craint de dire, que peut être Josué étoit peu versé dans l'Astronomie, jugeant du cours des Astres comme le Vulgaire: *Fortè erat imperitus circa Astorum doctrinam, sentiens ut Vulgares sentirent.* Tous les Astronomes en jugeront de même.

D'ailleurs que la terre tourne sur son centre en 24. heures, & qu'en une année elle decrit un cercle autour du Soleil, ce n'est point une opinion nouvelle. Co-  
per-

pernic l'a renouvelée, & il n'en étoit pas l'auteur. A present elle est recuë de tous ceux qui ont tant soit peu de connoissance de l'Astronomie, parce qu'en n'admettant point la multiplication de cercles, & d'épicycles que Ptolomée avoit imaginez, on rend plus facilement raison des apparences celestes, & on les fait concevoir avec plus d'ordre, moins d'embaras, & plus de simplicité. Si les Anciens avoient eu l'experience que les observations ont acquise aux Modernes, ils n'auroient point inventé ces orbes qui embrassoient le corps des Planetes dans leur épaisseur, laquelle étant differente, leur surface extérieure & intérieure n'avoient pas le même centre. Ptolomée confessoit lui-même que son hypothese étoit trop compliquée, & que les divers mouvemens des Astres y étoient un peu confus & embrouillez. C'étoit donner le conseil à ceux qui s'y appliqueroient après lui, de ne pas s'en tenir à la constitution des cieus qu'il avoit posée, faute d'en savoir davantage. Mais l'inquietude des Theologiens voulut aussi-tôt étouffer les conjectures des Astronomes qui chassoient la terre du centre du monde pour y placer le Soleil, comme le foyer autour duquel la terre, & les autres Planetes doivent tourner. Le Pape Pie IV. en 1564. deffendit de recevoir aucune autre interpretation de l'Ecriture  
que

que celle de l'Eglise , & des Peres , & de s'en écarter. Dans deux Congregations de Cardinaux cette opinion fut jugée *absurde, dangereuse, temeraire, & approchant de l'herese.*

Mr. l'Evêque de Chester , revenant à l'Ecriture , que ses Adversaires alleguoient avec beaucoup de chaleur , ne nie point qu'elle ne s'exprime formellement sur le mouvement journalier du Ciel , & du Soleil autour de la terre , & de l'immobilité de la terre dans le centre. Elle dit que le Soleil se leve & se couche ; qu'il s'arrêta à la parole de Josué ; & qu'il recula de dix degrez sur le quadran d'Archas à la requête d'Ezechias. Mr. l'Evêque de Chester se réduit lui-même à la reponse ordinaire , que le Saint Esprit a bien voulu se conformer aux idées , & aux prejuges du peuple , & que pour cela il en a pris le langage. Ce n'est pas assez pour contenter les gens difficiles ; car ils disent que le Saint Esprit n'a pu s'abaisser jusqu'à cette complaisance indigne de lui : & que sans choquer le vulgaire il pouvoit dire ce qui est vrai , puisque la seule autorité de Dieu suffisoit pour desabuser , & pour convaincre le Vulgaire ignorant de ses fausses & grossieres idées , & de l'erreur des sens. Les Ecrivains sacrez , sans entrer dans des details trop curieux sur la constitution de l'Univers , ne devoient être ni assez contraints , ni assez esclaves  
des

les erreurs populaires pour s'y assujettir; & comme ils ont écrit pour tous les siècles, & non pas pour les Israélites seuls, ils devoient prévenir toutes les contradictions que l'expérience, & l'Art des hommes pourroient former dans la suite avec raison, & en examinant l'ordre des ouvrages de Dieu avec plus de justesse, & d'exactitude. L'Auteur avant que d'aller plus loin, s'arrête à discuter le texte. Lorsque Josué commanda au Soleil de s'arrêter en Gabaon, & à la Lune de s'arrêter dans la vallée d'Ajalon, cela ne doit pas être pris à la lettre: car la terre n'étant qu'un point en comparaison de la vaste étendue de l'Univers, & Gabaon étant encore bien plus petit en comparaison de tout le globe de la terre, il étoit impossible de discerner si le Soleil s'arrêtoit en Gabaon. D'autre côté Josué ne pouvoit enjoindre à la Lune de s'arrêter en Ajalon; cette vallée n'est qu'à trois lieuës de Gabaon vers l'Orient, & par conséquent elle ne pouvoit être apperçue, se trouvant alors en pleine conjonction avec le Soleil, & comme engloutie dans ses rayons. De plus la plus grande déclinaison du Soleil, ou son plus grand éloignement de l'Equateur, n'étant que de vingt & trois degrez & demi, & Gabaon se trouvant à trente & trois ou trente & quatre degrez de latitude, comment se feroit-il arrêté en Gabaon? Par ce seul exemple on voit bien que

que les Auteurs Sacrez ont parlé plutôt parce qu'il apparoissoit, que parce qu'il étoit effectivement, & selon la justesse astronomique.

Mr. l'Evêque de Chester, obligé par son caractère à se soustraire aux passages de l'Écriture, employe quatre ou cinq chapitres pour en extenuer le sens littéral. D'un côté l'expérience contredit l'Écriture; & de l'autre il est fâcheux de confesser, que le Saint Esprit s'est accommodé aux erreurs populaires, & de dire avec les Commentateurs, qu'il s'est expliqué moins *selon la verité* que selon l'opinion des hommes: *Sacra Scriptura saepe non tam ad veritatem ipsam, quàm ad opinionem hominum sermonem accommodat*; ou selon Calvin, Moïse a parlé populairement, & a plus considéré les hommes que les Astres: *Moses populariter scripsit; nos potius respexit quàm sidera*. Mais les Commentateurs ont été contraints à faire ces sortes de confessions par l'impossibilité de résister aux démonstrations astronomiques. Moïse rapporte, que le quatrième jour Dieu créa deux grands luminaires; le Soleil, & la Lune; l'un pour présider sur le jour, & l'autre sur la nuit; & puis il ajoute comme par incident, *toutes les étoiles*: cependant les étoiles, qui paroissent aux yeux des pointes d'or attachées à la voûte azurée du ciel pour l'orner & l'embellir, surpassent la Lune en grandeur, & même  
entre



entre les Planetes elle est la plus petite, si l'on excepte Venus & Mercure. Elle s'acquitte aussi assez mal de sa fonction, & il s'en faut bien qu'elle n'éclaire toutes les nuits. De même en considerant confusement les étoiles, on juge sans y faire attention que le nombre en est innombrable : c'est pourquoi \* Dieu dit à Abraham, *Regarde les cieux, & compte les étoiles si tu les peux compter : ainsi sera ta posterité.* Jeremie † va encore plus loin, & en compare la multitude au sable de la mer. Ou c'est une hyperbole excessive, ou cela est dit en ne consultant que les yeux, qui en apperçoivent un si grand nombre, que sans autre reflexion, on conclut qu'il est infini. Cependant les Anciens n'en comptoient pas mille; & Hevelius, dont le calcul est le plus exact, n'en avoit pu decouvrir que 1888. Si l'on répond que l'éloignement derobe les autres à nos yeux, & à nos lunettes, c'est mal résoudre la difficulté; car Dieu en montrant le Ciel à Abraham, & le defiant de compter les étoiles, ne parloit que des étoiles visibles, & il eût été très-facile à Abraham de les compter. Mr. l'Evêque de Chester en veut bien accorder dix mille dans chacune des quarante huit constellations, ce qui est inconcevable, ce ne seroit pas cinq cents mille, & le nombre  
des

\* *Genese chap. 15. v. 5.*

† *Chap. 35. v. 22.*

des enfans d'Israël alla bien au delà. A la sortie d'Égypte Moïse \* compte six cèns mille hommes propres à porter les armes, sans denombrier les femmes, ni les enfans, ni la Tribu de Levi. C'étoit un préjugé assez commun tant parmi les Israélites que parmi les Payens, que la surface de la terre étoit plate, & ne comprenant point qu'elle pût demeurer suspenduë dans les airs, ils s'imaginoient que le ciel qui la couvre, se terminoit aux extrémités pour la soutenir. Dans cette vuë Job dit qu'il est solide & fondu comme de l'airain. D'autres croyoient qu'elle nageoit sur la mer, & qu'elle étoit posée sur les eaux qui lui servoient de fondement. David † en parle ainsi, & Calvin a été obligé de dire, que David n'a point parlé philosophiquement de la situation de la terre, & qu'il s'est accommodé à la portée des ignorans : *Non disputat David philosophicè, sed ad rudium capsum se accommodat.* On s'est servi du même expedient pour justifier ce qu'il dit Ps. 58. v. 5 & 6. que l'*Aspic sourd bouche son oreille contre la voix de l'Enchanteur.* Selon les Naturalistes, le fait n'est pas vrai; & David a suivi la commune tradition, & employé une espece de Proverbe qui étoit établi. Nous ne voulons pas copier tous les passages pareils que Mr. l'Evêque de Chester

\* *Nombres, chap. 1. v. 46.*

† *Ps. 24. & 136.*

Chester propose. Il en conclut que l'Écriture ne doit point être alleguée en témoignage dans l'Astronomie, & dans la Physique.

Il est pourtant vrai que l'attachement trop scrupuleux qu'on a eu pour les termes de l'Écriture, a jetté les Peres les plus distinguez dans des erreurs fort étranges, & dont on se moque aujourd'hui. Ils affûrent tout d'une voix, (sur le v. 7. du 1. chap. de la Genèse) qu'il y a des eaux au dessus du Firmament. Justin Martyr en rend cette raison, qu'elles étoient nécessaires là, tant pour empêcher l'embrasement que pourroit causer la rapidité des orbés celestes, que pour contenir le ciel par leur poids dans sa situation, contre la violence des vens qui sans cela le pourroient dissiper, ou l'ébranler. Ils se font aussi moquez de ceux qui donnoient au ciel une figure ronde & spherique, & St. Chrysostome demandoit en triomphant, où étoient ces gens qui deffendoient un sentiment si contraire à l'Écriture, qui nous apprend que le Ciel est une *courtine* & une *tente* qui sert de couverture à la terre. Ces fortes de bevuës font sourire les novices mêmes dans l'Astronomie.

Les Adversaires de Mr. Wilkins pretendent avec plus d'apparence, que la terre est certainement dans le centre du monde; 1. parce que les corps pesans ont le moins de disposition à se mouvoir circulaire-

○

laire-

lairement; 2. parce que les corps pesans tendent par leur nature vers le centre, & ils le prouvent par cette observation: c'est que les grands cercles de la sphere divisent la terre en deux parties égales: six des douze signes du Zodiaque apparoissent toujours sur l'hemisphere superieur, & six sous l'hemisphere inferieur: donc ils sont concentriques à la terre. Cela est vrai, du consentement de Mr. l'Evêque de Chester. Mais quand la terre seroit posée dans le centre des cercles que le soleil decrit, il ne s'ensuit pas qu'elle soit dans le centre du monde. Il y a une si prodigieuse distance de la terre aux étoiles fixes, qu'il est impossible que les yeux puissent discerner, si elle se trouve précisément dans le milieu: il y a si peu de proportion entre la terre, & l'espace immense de l'Univers, qu'il est impossible de mesurer, dans quelle distance elle est placée. Il est certain encore, que le cercle que le soleil decrit autour de la terre, n'a pas le même centre que la terre. Il est tantôt plus proche, & tantôt plus éloigné, & c'est ce qui fait que son mouvement propre nous paroît tantôt plus vite, & tantôt plus lent. Au solstice d'hiver il s'approche de plus d'un million de lieues plus qu'au solstice d'été. Les autres Planetes ne tournent pas non plus sur un cercle qui ait la terre pour centre. Par exemple la plus grande distance de Mars

à

à la terre est de cinquante neuf mille demi-diametres de la terre, & la plus petite de huit mille seulement; c'est-à-dire, qu'il est environ six fois plus éloigné dans son apogée \* que dans son perigée.

Une autre objection très-specieuse consiste à dire, que si la terre circuloit autour du soleil, nous devrions appercevoir quelque difference dans la grandeur des étoiles fixes selon la situation de la terre sur son orbite. On ne fait ici le diametre de son orbite que de deux millions † de lieues: & Mr. Huygens lui donne dix-sept millions, en sorte qu'il a supputé qu'un boulet de canon qui conserveroit la vitesse du mouvement qui lui a été imprimé, n'y arriveroit qu'en 25. ans. Or il n'est pas croyable, qu'une difference de proximité de dix sept millions de lieues ne change rien à nos yeux, & que les étoiles nous paroissent toujours d'une égale grosseur, soit dans le point le plus proche, ou le plus éloigné de l'orbite de la terre. On a fait la même difficulté pour l'étoile polaire; elle nous paroît toujours la plus proche du pôle du monde, & sans aucune variation. Mais quoi qu'on donne un mouvement de parallelisme à l'axe de la terre, qui fait qu'elle est toujours tournée vers le même pôle, il semble que l'axe de la terre prolongé jusqu'au firmament,

\* Ou son aphelis, & son perihelis.

† Lieues d'Allemagne.

ne devrait pas toujours aboutir à la même étoile polaire: car le diametre de l'orbite que la terre parcourt, étant de dix-sept millions de lieues, l'axe de la terre ne peut plus rencontrer le même point du firmament. Ceux qui soutiennent le mouvement annuel de la terre, ont aussi allegué l'infinité des espaces celestes, qui est telle que des millions de lieues ne les rapprochent point à nos yeux, & nous échappent toujours. On juge ordinairement de la grosseur, & de l'éloignement des Planetes par le tems qu'elles emploient à achever leur course, & à parcourir le Zodiaque. Juppiter l'acheve en douze ans, & Saturne en trente ans; d'où les Astronomes ont conclu qu'il est distant de la terre de plus de trente millions de lieues de la terre. Sur ce pied qu'on calcule si l'on peut, dans quel éloignement sont les étoiles fixes, qui ne finiront leur cours, par la revolution du firmament, qu'en vingt six, & selon quelques-uns, en trente six mille ans.

Nous n'entrerons pas plus avant dans une question susceptible des plus subtiles difficultez. Il est vrai que si la terre est en repos au centre du monde, & si tous les cieus tournent pour elle en vingt & quatre heures, il faut que leur mouvement soit si violent & si rapide, qu'à peine l'imagination peut elle concevoir que cela soit possible. D'autre côté il n'est pas

pas croiable qu'une masse aussi lourde, & aussi pesante que la terre, tourne sur elle-même en vingt & quatre heures d'Occident en Orient; qu'elle s'avance d'un <sup>o</sup> degré tous les jours sur l'Eccliptique selon l'ordre des signes; que son axe ait un mouvement de parallélisme, & un quatrième sur lui-même fort lent d'Orient en Occident, pour expliquer celui des étoiles fixes qui reculent d'Occident en Orient. Cette opinion semble être démentie par les sens; & c'est peut-être pourquoi la plupart des Theologiens se tiennent ferme à l'Écriture qui constituë toujours la terre inamobile. En effet la réponse qu'on fait communément, n'est pas absolument satisfaisante. C'est en quelque sorte faire injure à Dieu que de prétendre qu'il s'est asservi aux préjugés des Israélites, & qu'il a sacrifié la vérité à la condescendance qu'il vouloit bien avoir pour eux, si Dieu n'a pas trouvé à-propos de révéler tous les secrets de l'Astronomie, du moins lors qu'il en a parlé, rien ne le contraignoit à dissimuler la vérité, ni à dire tout le contraire. D'ailleurs les vérités Astronomiques sont trop au dessus de la portée du peuple pour ménager sa prévention. Il n'y fait pas assez d'attention pour s'embarrasser, & se choquer d'un système nouveau, & différent de celui que ses yeux lui présentent: & quand cela seroit, l'autorité de

Dieu imposeroit silence. Ainsi d'un côté l'Écriture, & l'expérience de l'autre: *Non nostrum tantas componere lites.*

### A R T I C L E III.

*Les devoirs de l'homme & du citoyen; tels qu'ils sont prescrits par la Loi naturelle. Traduits du Latin de feu Mr. le Baron de Puffendorf; par Jean Barbeyrac. Avec quelques notes du Traducteur. A Amsterdam, chez Henri Schelte. 1707. in 8. pagg. 365.*

**C**E Traité n'est presque un abrégé de celui du *Droit de la Nature & des gens* de Mr. de Puffendorf. Quoi que la science des mœurs soit la plus utile, & la plus nécessaire pour la conduite de la vie, elle est très-négligée. De là vient la contradiction ridicule qui se remarque entre la creance, & le genre de vie des Chrétiens. Ils n'ignorent pas leurs devoirs, mais ils n'y pensent gueres, & insensiblement ils se familiarisent avec les vices, parce qu'ils ne sont pas assez appliquez aux regles & aux loix qui les en pourroient détourner. S'ils les avoient toujours presens à l'esprit, ils ne se laisseroient pas aller à certains relâchemens où ils ne tombent que parce que le souvenir des preceptes est affoibli en eux par le commerce, & par les distractions du monde. Pour prevenir ce dan-



dangereux oubli, il faut se faire un système clair, methodique, & bien raisonné. Les anciens Philosophes, qui avoient tant étudié la morale, ne nous ont point laissé de methode reguliere. Ils n'avoient pas l'Art de ranger leurs pensées en forme de système. C'est ce qui a engagé Mr. de Barbeyrac à traduire le Traité de Mr. de Puffendorf, qui contient un système très-solide, très-plein, & qui renferme tout en peu de mots.

Mr. de Puffendorf, qui n'a eu d'autre vuë que la loi naturelle, la distingue so t soigneusement de la Theologie morale. Celle-ci est soutenuë par les promesses de Dieu, & accompagnée de promesses pour la vie à venir: l'autre n'est fondée que sur les lumieres de la raison seule, & ne tend qu'à rendre l'homme sociable en ce monde, & à regler les actions des hommes devant le tribunal humain, sans avoir égard aux mouvemens interieurs. La Theologie morale va plus loin: elle va à diriger le cœur, & condamne les actions qui paroissant regulieres au dehors, ont un mauvais principe au d. dans. Ce sont là les limites de l'une & de l'autre. Cela repond par avance à la question qu'on fait, si dans l'état d'innocence la loi naturelle auroit été differente de ce qu'elle est depuis le peché. Oui sans doute. Il est bien vrai que les principaux chefs du Droit naturel sont au fond les mêmes

que dans l'état de la nature corrompue; mais il y a des loix différentes & particulieres, à cause du changement qui est arrivé. La Loi naturelle, qui n'a pu savoir, sans la revelation, que le vice est une suite de la desobeissance d'Adam, n'a pu prescrire des loix contre les desordres qui en pouvoient resulter. Sans en sçavoir la cause, elle a reconnu que l'homme est naturellement sujet à bien de mauvais desirs, & à mille passions vicieuses. La Theologie au contraire ne parle que de l'homme dechu de son innocence, & de son integrité; car s'il y avoit perseveré, il n'auroit pas été besoin de lui deffendre ni l'idolatrie, ni la pluralité des Dieux. Etant né avec une connoissance de Dieu droite & parfaite, il ne pouvoit pas lui associer de fausses Divinitez; il n'étoit pas necessaire non plus de lui deffendre le meurtre; il n'étoit point capable d'une action si atroce, & de plus l'homme innocent étoit immortel. Ne desirant donc rien qui ne lui fût permis, rien aussi ne lui étoit deffendu. Ainsi le droit naturel, qui suppose l'homme vicieux dans son origine, est bâti sur d'autres fondemens.

Pour mieux entendre Mr. de Puffendorf, qui est fort dogmatique, marchant toujours de definition en definition, il est necessaire de savoir ce qu'il entend par la *Loi naturelle*. Il appelle *Loi* une *volonté* ou *ordonnance d'un Superieur, par laquelle il impose*

impose une obligation d'agir conformément à ce qu'il prescrit, sous telles peines qu'il juge à-propos d'ordonner contre les contrevenans: car s'il n'y avoit point de peine, ni de puissance-coactive, la loi seroit vaine & impuissante. Le Supérieur, ou le Législateur, c'est l'Auteur & le Createur de l'Univers. Reste à chercher en quoi consistent ces Loix naturelles, & quel est leur caractère distinctif. L'homme est de tous les Animaux celui qui a le plus besoin de secours en naissant: il vient au monde dénué de tout: il ne peut pourvoir ni à sa nourriture, ni à sa défense, & il périroit bientôt sans l'assistance des autres hommes. D'ailleurs il a mille passions dont les autres animaux sont exempts: l'envie, l'avarice, l'ambition, la haine, &c. Ces passions portent les hommes à se nuire, à se détruire mutuellement, & à se faire de cruelles guerres: en sorte que les Animaux qui n'ont point la raison en partage, & qui vivent sans loix, sont beaucoup plus sages qu'eux. Ce sont autant de raisons pour conclure, qu'ils ne peuvent vivre séparément, & qu'il est nécessaire qu'ils s'assemblient en société pour subsister en sûreté. Ainsi on appelle Loix naturelles, les loix de cette sociabilité; & il en résulte cette maxime fondamentale, c'est que chacun doit travailler autant qu'il dépend de lui, à procurer & à maintenir le bien de la Société.

Cependant quoi qu'on en decouvre manifestement l'utilité, elle n'a point par elle-même *force de loi*. Il faut un Supérieur pour punir les infractions, & un vengeur de la violation de ces loix, pour contenir les hommes dans leurs devoirs: autrement ils ne les pratiqueroient qu'autant qu'elles concourent à leur utilité propre. Cela est vrai: le Legislatteur suprême c'est Dieu: comme il a créé des hommes dependans des secours reciproques qu'ils se prêtent les uns aux autres, il leur a en même tems imposé l'obligation d'observer tout ce qui peut contribuer à la fin qu'il s'est proposée; & il a imprimé & gravé ces loix dans leurs cœurs. Aussi sont elles si claires & si sensibles, que l'entendement les approuve & y acquiesce dès qu'elles lui sont proposées. Sur ce fondement Mr. de Puffendorf est persuadé que personne ne peut nier qu'il n'y ait un Dieu qui gouverne tout par sa Providence. S'il y a quelques Athées, ils méritent d'être abhorrez, & punis des plus severes supplices: cela s'entend, dit Mr. de Puffendorf, s'ils se mêlent de dogmatiquer: sans quoi la nature & le but des peines infligées par les Tribunaux humains, ne demandent pas qu'elles soient mises en usage contre un Athée, par cela seul qu'il est Athée. Mais dès qu'on a conçu l'existence d'une Divinité, il est impossible de ne ressentir pas en même tems pour lui

des mouvemens de respect, & de veneration, & de ne lui pas rendre un culte interieur très-profond. Les bienfaits que nous recevons de lui, nous obligent à lui en rendre graces, & à celebrer & admirer sa grandeur & sa bonté infinies. Mais la Religion naturelle ne va pas plus loin, & ne s'étend pas au delà des bornes de cette vie. La raison humaine ne peut par elle-même savoir, que la corruption des facultez de l'homme est arrivée par la faute de celui qui en est le chef & la tige: qu'il a fallu un Redempteur pour le racheter, & qu'il y a des peines éternelles qui attendent les pecheurs après leur mort. Il n'y a donc d'autre frein que *la crainte de Dieu* pour retenir les hommes; mais cette crainte n'étant qu'une crainte d'admiration & de respect, & n'étant point fortifiée par des menaces & par des promesses pour l'avenir, n'est peut-être pas une barriere assez forte pour arrêter l'impetuosité des passions, & garantir la Societé contre leurs attentats. Dès qu'on auroit assez de resolution pour braver la mort, on seroit capable de tout entreprendre: celui qui sçait mourir, ne craint rien. Par là on peut se soustraire même à la vengeance divine qui ne se peut exercer dans le tombeau, & les hommes entraînez par la violence de leurs passions, s'imagineront aisément; que les

Dieux ne punissent point les crimes heureux :

*Tous les crimes d'Etat qu'on fait pour la  
Couronne,*

*Le ciel nous en absout, alors qu'il nous la  
donne. Corn.*

Mr. de Puffendorf après avoir établi, qu'il y a un Dieu, qui est le Directeur, & le Conducteur de l'Univers, rejette le Destin des Stoiciens, comme très-pernicieux à la Société. Car si tout arrive par une nécessité inévitable, les hommes ne sont que de simples instrumens de leurs actions, & dès-là ils n'en sont pas responsables, puisqu'ils sont mus par une puissance secrète, à laquelle ils ne peuvent résister. Rien ne va plus directement contre les bonnes mœurs, que d'admettre une enchainure de causes & d'effets qui se suivent invariablement, & que Dieu lui-même ne peut changer, ou ne le veut pas. L'Auteur aiant ainsi constitué l'homme dans une pleine liberté, & une entière indépendance, examine tous les devoirs & tous les engagements de la Société. On demande par exemple, si selon la Religion naturelle, il n'est pas permis de se tuer soi-même, soit à cause de l'ennui & les chagrins de la vie, soit par impatience dans les douleurs, soit par l'appréhension  
des

des malheurs dont on est menacé, soit par ostentation de courage & d'intrepidité. Nôtre vie est à nous, & il doit être permis de la quitter dès qu'elle devient triste & importune. Personne ne peut nous priver d'un droit qui nous est acquis par les Loix de la Nature. L'Auteur ne consent pourtant point à laisser à chaque Citoyen la puissance sur sa propre vie. En devenant membre de la Société, l'on s'engage à elle, & par conséquent on ne peut plus disposer de soi sans son consentement. Cette regle de Morale va droit au bien de la Société, avec laquelle on a tacitement contracté. La regle qui suit pourroit avoir des consequences dangereuses, si elle n'étoit pas accompagnée des modifications requises en pareil cas. C'est qu'une personne reduite dans une extrême dilette, & dans une pressante necessité, peut ou par adresse, ou par force, enlever les choses dont elle a besoin pour subsister. Elle est fondée sur l'humanité generale, parce que ne trouvant pas dans la Société les secours à quoi on est mutuellement obligé, les loix violées permettent de les executer par soi-même contre ceux qui ne les executent pas par le sentiment que la Nature leur a inspiré. Pour le mariage, qui est aussi compris dans le droit naturel, Mr. de Puffendorf le fixe à l'unité, avec promesse consenten-

duë d'une fidelité reciproque, & inviolable, & d'un engagement que la mort seule peut terminer. L'unique but de l'union des deux sexes étant de *vaquer à la propagation de l'espece, & de ne pas laisser finir le cours des generacions*, il deffend les conjonctions vagues, qui sont toutes illicites hors de l'état du mariage. Pour conclusion, l'Auteur donne une étendue très-ample au droit naturel, en sorte que dans le nombre de loix & de preceptes qu'il entretient, il y enferme aussi le Droit des Gens, & le Droit civil. La Religion Chretienne y a aussi beaucoup de part. La definition qu'en donne le Droit Romain, ne va pas si loin. Mr. de Barbeyrac qui a traduit son Ouvrage, auroit pu amplifier ses notes, & éclaircir davantage ce que la brieveté, que l'Auteur s'étoit prescrite, ne lui a pas permis de rendre plus clair, & moins obscur. Il est bien capable d'y suppléer, & peut-être que cette brieveté même, & la secheresse de la matiere, lui ont fait negliger son stile & ses expressions. Mais ceux qui voudront davantage, peuvent recourir au *Traité du Droit de la Nature & des Gens*, que Mr. Barbeyrac, a aussi traduit. Là il explique plus précisément quelles sont les bornes & les engagements du Droit naturel. Il y refute une objection qui n'étoit pas à negliger: elle est de Charron & de

Moa-



Montagne. Ils disent qu'en vertu des loix de la Societé, les vertus naturelles se contredisent & se contrarient. L'une empêche l'exercice de l'autre; la passion s'ingérant de maîtriser & de commander partout, brouille & confond tous les devoirs. Si un fils rencontre son pere dans un parti opposé, nous en avons des exemples de nos jours, selon l'ordre de la guerre il est obligé de le faire tuër, ou du moins de pousser les ennemis au hazard que son pere se trouve enveloppé dans leur défaite. Voilà d'un côté le respect, & l'amour d'un fils pour son pere, & de l'autre la rigoureuse necessité de la guerre. Mr. Barbeyrac convient seulement qu'alors l'obligation est triste & morissante; mais après tout c'est un devoir dont on s'acquitte avec regret contre un pere, & il faut malgré soi être l'instrument des justes actes d'hostilité, auxquels il s'est exposé volontairement.

*[The following text is extremely faint and largely illegible due to fading and bleed-through from the reverse side of the page. It appears to be a continuation of the philosophical discussion.]*

## ARTICLE IV.

*Constitutiones de Anno Jubileo ex R. Mose Maimonide. Hebraeo textui, versionem Latinam & notas addidit Matthaeus Beke, Amsteladamenfis, in quibus varia ex jure Hebraeorum, & quaedam Theologo-Philologica, nec non quaedam V. I. loca & phraſes, N. T. illustrantur: cum Indicoſcriptione.* C'est à dire, *Constitutions touchant le grand Jubilé des Juifs, &c. Lugduni Batavorum, ſaput Henricum Teering, 1708. in 4. pagg. 143.*

Le titre ſeul de ce livre fait aſſez entendre de quoi il s'agit. Ces Conſtitutions pour l'obſervation du Grand Jubilé ſont de Moïſe Maimonides, dont les Juifs ont dit, que depuis Moïſe juſqu'à Moïſe il n'y a point eu de ſemblable à Moïſe. Le ſujet n'eſt pas nouveau, & les Docteurs l'ont aſſez fait connoître par leurs conteſtations. Mr. Beke ne pretend point pourtant entrer dans la lice, ni ſe mettre au nombre des combattans. Il en parle avec la modeltie qui convient à ſon âge, & en même tems avec une erudition au-deſſus de ſon âge.

Mr. Maimonides met le precepte du Jubilé entre les commandemens *aſſirmatiſis*. As en comptent deux cents quarante huit, ſelon le nombre des membres du corps

corps humain ; & trois cents soixante cinq *negatifs*, par rapport au nombre des jours de l'année. Les Chronologues se tourmentent fort pour sçavoir si le Grand Jubilé tomboit à la quarante-neuvième ou à la cinquantième \* année. Le Jubilé ordinaire s'observoit de sept en sept ans, & quarante neuf étant la multiplication de sept années, il semble que le Grand Jubilé se devoit célébrer cette année-là ; autrement il seroit arrivé que deux Jubilez se seroient rencontrés, ensorte que la terre seroit demeurée sans culture pendant deux années consecutives : ensorte que si l'année qui precedoit ou qui suivoit ce Jubilé si solennel, eût été sterile, cela pouvoit causer la famine dans un pais qui à peine peut nourrir ses habitans. Mr. Beke suit pourtant son Auteur, & fixe le Grand Jubilé à la cinquantième année. Maimonides dit que c'étoit un precepte *confié*, ou revelé au Grand Sanhedrim seulement, & par privilege ; c'étoit le Conseil suprême des Juifs. Il compte dix-sept Grands Jubilez jusqu'à la Captivité de Babylone, & depuis l'an 2503. de la creation du monde, ou plutôt de celle de la creation d'Adam, qui n'arriva, à ce qu'il dit, que deux ans après. Il y a en tout cela de l'erreur de calcul, & peu d'exaétitude. Mais cette negligence est fort ordinaire aux Docteurs Juifs. Mr. Beke.

\* *Voiez le chap. 25. du Levitique.*

Beke tâche de rajuster, de concilier tout, & d'accommoder la Chronologie de son Auteur à celle de Calvisius. Lors que les dix Tribus furent transportées à Babylone, elles cessèrent de compter les années du Jubilé, & cette observation politique fut abrogée. Comme les Israélites n'avoient là ni esclaves ni possessions, la Loi du Jubilé ne pouvoit pas y être exécutée. Il seroit superflu d'expliquer en quoi consistoient les loix du Grand Jubilé: rien n'est plus commun. Maimonides remarque que dès le commencement de cette année de solennité, tous les particuliers étoient obligez de sonner neuf fois de la trompette, & aussi-tôt les Esclaves étoient libres, & les terres retournoient aux anciens propriétaires; seulement les esclaves demeuroient dans la maison de leurs maîtres pendant le reste de l'année, portant des couronnes pour signal de leur liberté. Il y avoit cette différence entre l'année du Grand Jubilé, & la septième année, ou l'Année Sabbathique, que dans celle-ci, toutes les dettes pecuniaires & personnelles étoient remises; ce qui ne se faisoit pas au Grand Jubilé, sans doute par cette raison, qu'il étoit précédé immédiatement d'une Année Sabbathique: ajoutez que la prerogative du Grand Jubilé ne regardoit que les terres du partage fait par Josué, & non pas les pais conquis depuis par les armes. Si de plus

un

un heritage étoit vendu pour un tems limité, & pourtant au delà de cinquante ans, il ne retournoit point au vendeur, parce que cela ne se faisoit qu'en cas que la vente fût simple, & à perpetuité. La même reversion se faisoit aussi à l'égard des donations au profit du donateur. Il en faut excepter les maisons situées dans les villes closes: elles ne pouvoient être retirées que dans l'an du jour de la vente; après quoi elles demeuroient en propriété à l'acheteur, & il ne pouvoit en être dépossédé par le Jubilé. Moïse Maimonides rapporte en particulier toutes les regles qui s'observoient pour le retrait, & la restitution des terres vendues. Cela étoit proportionné au tems de la vente jusqu'au tems du Jubilé, en évaluant les fruits. C'étoit un ordre de Dieu: *La terre, dit Dieu à Moïse, ne sera point vendue absolument: car la terre est mienne, & vous êtes forains & étrangers chez moi.* Les Levites seuls étoient privilégiés, & avoient un droit perpetuel de rachapt, parce que tout ce qu'ils possédoient, étoit consacré à l'Eternel, & c'étoit son heritage. Quoi que la Tribu de Levi ne fût point entrée dans le partage de la terre de Canaan, leur portion valoit mieux que celle des autres Tribus, & on pourroit dire que Moïse & Aaron, qui en descendoient, lui reserverent la bonne part. La dignité de Grand Sacrificateur

cateur étoit attachée aux descendans d'Aaron, & les Levites seuls servoient dans le Temple. Ils avoient la dixme de tout: ils étoient exempts d'aller à la guerre, & de paier les impôts; & vivoient tranquillement du travail des autres: en sorte que la malediction \* prononcée par Jacob contre Simeon & Levi, *Je les diviserai en Jacob, & les repandrai en Israël*, n'a pas été accomplie à la rigueur. Etant dévoués au service de Dieu, ils étoient comme son heritage, & on les appelle ici l'*Armée de l'Eternel*. Ceux qui entendent l'Hebreu, en diront beaucoup plus à l'avantage de l'Auteur.

#### ARTICLE V.

*Vindicia Veterum Scriptorum contra J. Harduinum S. J. P. Addita sunt viri eruditi Observationes Chronologica in Prolationem & Historiam Veteris Testamenti. C'est-à-dire, Doffense des Anciens Escrivains. Roterodami, typis Regneri Leers. 1708. in 12. pagg. 292.*

**N**ous n'avons † parlé que fort succinctement de l'article qui regarde le procès que Mr. la Croze poursuit contre le Pere Hardouin. Il en fait une affaire de la derniere importance, & tâche

\* *Genese, chap. 49. v. 7.*

† *Voiez le mois de Fev. 1708.*

che d'allarmer la Republique des Lettres pour l'interessier à son parti. Il pretend avoir decouvert une funeste conjuration contre tous les écrits de l'Antiquité, & contre la Religion en même tems; & que les Conducteurs de la Societé des Jesuites sont entiez dans le complot. Pour en mieux faire comprendre tout l'artifice secret, il commence par le portrait du Pere Hardouin.

Il est de \* Bretagne. Il se jetta dans la Societé des Jesuites dès qu'il fut en âge de choisir son état. Il se fit distinguer d'abord par la penetration de son genie, & par une facilité de mœurs qui est si necessaire dans les Communantez. Il y enseigna la langue Hebraïque, & la Theologie, & il fut jugé capable d'achever les *Dogmes Theologiques* du Pere Petau, qui étoient demeurez imparfaits. Il ne la pas fait, & on ne fait pourquoi. Il a eu des querelles fort aigres avec Mr. Vaillant, & avec le Cardinal de Noris; mais sans s'arrêter beaucoup à ses ouvrages, il retourne aussi-tôt à son but. Pour continuer donc le plan de conspiration, que Mr. la Crose attribue aux Jesuites, il dit que le Pere Hardouin fut admis dans les plus secrets conseils de la Societé. Il y fut statué que la vieille tradition de l'Eglise, dont on avoit accoutumé de se servir, & qui étoit d'un très-grand poids pour soumet-

tre

\* Né à *Quin Percorentin*.

tre les ignorans, n'étoit pas aussi favorable à l'Eglise Romaine qu'on l'avoit crû, & qu'elle lui étoit contraire en bien des articles; & par conséquent qu'il falloit abolir tous les monumens de l'Antiquité, ou tout au moins en affoiblir l'autorité, en contestant qu'ils fussent fidelles & véritables, afin d'introduire, & de faire prevaloir les nouvelles traditions. Les Directeurs trouverent dans le Pere Hardouin un genie, & une capacité propres à exécuter un dessein si grand & si extraordinaire. C'étoit un secret pour ceux qui n'étoient pas du Conseil Privé de la Société, & on ne leur en donna aucune communication. Le Pere Hardouin, voulant bien se sacrifier pour sa Société, hazarda le projet qui avoit été formé. Mais selon les maximes qui s'y pratiquent, dès qu'on sçut que tous les Savans insultoient le Pere Hardouin, & que sa temerité devenoit un objet de risée, ceux qui l'y avoient engagé, firent semblant de le desavouer, pour ne pas commettre l'honneur de la Société; & les autres qui n'y avoient aucune part, & qui ignoroient les vuës des Chefs de la Société, le condamnerent ouvertement. Le Livre fut supprimé, & on n'en parleroit peut-être plus, si Mr. la Crose n'en avoit renouvelé le souvenir, & n'avoit pas decouvert tout ce qu'il y avoit de plus caché & de plus mysterieux dans ce que le Pere Hardouin avoit hazardé.

Pour



Pour montrer que ce n'est pas là un raffinement ni une vaine conjecture, où la haine pourroit avoir part, il accuse les Jésuites d'être capables de tout entreprendre, & de tenter tout pour les intérêts de leur Société, soit pour mettre toujours le Pape de leur côté, soit pour entretenir toutes les superstitions qui leur sont utiles. Il le prouve par quelques faits: puis retombant sur le Pere Hardouin, il produit l'endroit de la Dissertation de *Nummis Herodiadum*, qui fait le sujet de la dispute: je rapporterai, dit-il, la conjecture d'un Critique assez penetrant, quoiqu'il paroisse peut-être ici trop soupçonneux, & s'abandonne trop à son imagination. Il insinuoit qu'il y a quelques siècles, qu'une assemblée de Savans, sous un Chef qu'ils apelloient *Severus Archontius*, voyant qu'il ne restoit rien de l'ancienne Histoire, la fabriquerent telle que nous l'avons aujourd'hui; qu'ils prirent pour fondement les livres de Cicéron, de Plin, de Virgile, & les Epîtres d'Horace, qu'il tient être les seuls véritables; ajoutant qu'il connoît le temps & le lieu, où elle a été composée, & qu'avec les ouvrages qu'on vient de nommer, ils n'eurent d'autre aide que quelques medailles, & quelques inscriptions, qui ont contribué à les guider & à les diriger. De tous ces debris de l'Antiquité ils compilerent toutes les Histoires qu'on admire, comme les seules

pieces

pieces qui nous instruisent des tems les plus reculez. Le Pere Hardouin pour ne se pas trop commettre, prend la precaution, de dire de son Critique qu'il introduit sur la scene, qu'il ne croit pas, qu'il persuade personne: *Quod vereor ne cuiquam suadeas.* Il appelle aussi cette sorte de Faussaires, *exsecranda, detestabilis.* On voit bien qu'il n'a pas voulu se montrer à visage decouvert, ni osé parler affirmativement, parce qu'il sentoit bien qu'il risquoit beaucoup. Pour se mettre à couvert, il a introduit un inconnu, à qui il met dans la bouche, ce qu'il ne vouloit pas dire sous son propre nom. Les gens de lettres furent surpris sans être allarmez de cette entreprise, parce qu'il n'y avoit nulle apparence qu'elle pût réussir. Quelques-uns en murmurèrent, & le Pere Hardouin comprenant l'embarras où il se jettoit, en demeura à cette unique tentative. Il étoit en effet impossible de decréditer tous les livres des Anciens dans l'esprit des Savans, & de les leur arracher d'entre leurs mains. Ses efforts auroient été vains, & tous ceux qui ont des Bibliothèques, se seroient liguez, & armés contre lui.

Mr. la Crose demeure d'accord que le danger n'étoit pas évident, & qu'il se seroit aussi tenu dans le silence, s'il n'avoit pas apperçu au travers des deguisemens du Pere Hardouin, un dessein pernicieux.

Si

Si on l'en croit, ils avoient déjà préparé toutes les pieces qu'ils vouloient substituer à celles des Anciens, & qu'ils les faisoient enfumer (*jam membrana falsariorum fumum in caminis bibunt*) pour leur donner un air d'Antiquité. A l'égard du fond, il paroît presqu'incroyable que le Pere Hardouin ait été autorisé par la Société des Jesuites pour soutenir une proposition si singuliere. Sans autre raison, comment ces fabricateurs de fausses pieces auroient-ils pu supposer des livres, où les ouvrages mêmes qu'il accuse de supposition, sont citez en mille endroits? Cette troupe de Savans qui en sont les Auteurs, vivoient, autant qu'on le peut recueillir de l'Histoire qu'en fait le Pere Hardouin, au XII. ou XIII. siecle. Or ils n'ont pu alleguer des livres qui n'existeroient point avant eux, & qu'ils forgoient eux-mêmes. Mr. la Crose a raison de dire, qu'il suffit de rapporter ces sortes de conjectures pour les refuter.

Après cela il vient à quelques critiques que le Pere Hardouin a lâchées contre les Anciens. Il en veut particulièrement à Joseph, & prétend que son *Histoire des Juifs* est un Ouvrage moderne, & qu'elle en porte des marques sensibles. Entr'autres il allegue les Olympiades, dont Joseph s'est servi pour sa chronologie. Il trouve étrange qu'un Juif eût emprunté

P

l'épo-

l'époque des Grecs pour compter les années. Mais il ne devoit pas s'en étonner; puisque Josephé a écrit en Grec: dans les regles il devoit prendre la chronologie des Grecs pour se rendre plus intelligible, & suivre un ordre de temps qui leur fût connu. Nous en avons un exemple present. Les Chrétiens qui vivent sous l'Empire du Turc comptent les années par celles de l'Hegire. Pour le Pere Hardouin, il n'a pris pour guides de sa chronologie que Plin & Herodote, & ce sont les seuls à qui il ajoûte foi; il ne veut pas même admettre Thucydide. Il y trouve des Gallicismes, & par là il lui est devenu très-suspect. Pour ne laisser rien passer au Pere Hardouin, Mr. la Croze est descendu à des particularitez dont il dit qu'il est fatigué lui-même. Mais ceux qui aiment une Latinité facile & aisée, la litterature & l'érudition ne s'y ennuyèrent pas; il maltraite son Adversaire par des termes très-forts & très-vehemens; pour ne rien dire de plus. Il en donne pour excuse, que c'est pour la cause de la Religion.

Peut-être que quelques-uns trouveront qu'il a pris un ton trop grave & trop sérieux pour combattre ce qu'il appelle une chimere, & une extravagance; mais il a cru qu'il importoit à la Religion, & aux sciences, de reprimer un Ecrivain qui veut aneantir les plus précieux monumens

mèns de l'Eglise, & de l'Antiquité savante. C'est un attentat, contre lequel doivent s'élever ceux qui s'intéressent à la Religion: car le Pere Hardouin pourroit attaquer de même la vérité du Vieux & du Nouveau Testament. Il a déjà détruit tous les argumens dont on se sert pour la prouver, & toutes les raisons de douter qu'il propose contre tant de livres reçus par un consentement universel, se peuvent facilement appliquer à l'Ecriture. Cela est d'autant plus dangereux que dans ce siècle le nombre des incrédules se multiplie tous les jours, & ils sauroient bien profiter des doutes & du suffrage du Pere Hardouin. C'est pourquoi Mr. la Croze remarquant que personne ne se mettoit sur les rangs pour s'opposer au complot que le Pere Hardouin tramoit sourdement, a cru devoir se présenter pour soutenir la Religion periclitante. Il se félicite déjà du succès inespéré de ses accusations sur une lettre écrite de Paris qui porte, que le *Pere Hardouin publiera dans peu une déclaration, par laquelle il reconnoît les Saints Peres, qui leur sont attribuez communement, & les Auteurs profanes que ces Peres ont citez. On dit que cette déclaration est faite par ordre de la Société, qui n'approuve pas les sentimens particuliers du Pere Hardouin.*

A la fin de ce volume, il y a une lettre

chronologique sur le même sujet. Mr. des Vignoles faisant reflexion sur le plan du Pere Hardouin qui va à supprimer presque tous les vieux Auteurs, & sur le temps où cette Congregation detestable les a forgez, il s'est engagé à prouver par des demonstrations de chronologie, l'impossibilité d'inventer les faits historiques, tels qu'ils sont dans Thucydide, & les autres Ecrivains qu'il a proscrits.

Sa premiere preuve est prise des Eclipses. Thucydide raconte qu'à la premiere année de la guerre du Peloponese, qui tombe à la premiere année de la 87. Olympiade, il y arriva une Eclypse de Soleil après midi, si grande, que les Etoiles parurent, & la ville d'Athenes fut couverte de tenebres. Les Astronomes ont calculé qu'elle étoit presque totale, & d'environ de 10. ou 10. doigts & demi. Or comment les membres de l'assemblée imaginaire du Pere Hardouin, qui n'avoient point de tables Astronomiques, ont-ils pu placer une Eclypse avec tant de justesse? Il y en a cent autres exemples, & il n'y a point d'apparence que ces Auteurs eussent inferé des Eclipses au hazard dans leurs Histoires. Ce ne sont pas là de ces fortes de circonstances, sur lesquelles on ne puisse être convaincu d'erreur. Il se sert sur le même pied des Fastes Consulaires, & de la suite des Archontes, &  
des

des mois d'Athenes. Par ex. il est pressant sur l'ordre des mois Attiques. Ils sont nommez par Thucydide, & par d'autres que le Pere Hardouin a degradez de leur ancienneté. Jusques dans le XV. siecle personne n'étoit venu à bout d'arranger les mois Attiques, & de leur assigner leur veritable place, Comment donc ces Auteurs qui ont contrefait les Anciens, ont-ils pu favoir dans le XII. siecle ce qu'on ne savoit pas encore dans le XV. Tous les Savans ont travaillé à cette recherche, Scaliger & le P. Petau s'accordent presque en tout, & on ne doute plus de l'ordre qu'on doit donner aux mois Attiques depuis que Mr. Spon & Mr. Wheler ont rapporté de Grece deux inscriptions sur du marbre, où les mois Attiques sont rangez conformément à la table qui en avoit été dressée par Scaliger. Cependant ces Artistans du XIII. siecle en étoient pleinement informez ; ils ont nommé les mois Attiques, & selon la saison où ils tomboient. Il falloit ou qu'ils fussent inspirez, ou qu'ils eussent, pour ainsi dire, fouillé bien avant dans les ruines d'Athenes.

Mr. des Vignoles finit par une Dissertation sur les Olympiades. Mais elle n'a rien de commun avec tout ce qui vient d'être dit. La question roule seulement sur le commencement des Olympiades.

Il y a entr'eux une difference de douze années, ou de trois Olympiades. Le Pere Hardouin fait correspondre la 34. Olympiade à l'an de Rome 93. Et l'opinion commune à la 105. année. Il cite Pline pour garand, & Mr. des Vignoles lui conteste que Pline soit pour lui. Nous dirons seulement que Mr. des Vignoles paroît très-versé dans la Chronologie. Il marche à pas sûrs, & comme dans un país qui lui est bien connu.



# HISTOIRE

D E S

O U V R A G E S

des

S A V A N S,

Mois d'A O U S T, 1708.

## A R T I C L E VI.

*Lettre de Mr. Carrel à Mr. P. dans laquelle il continue d'éclaircir & de defendre les expressions & les sentimens du Docteur Holden, touchant la revelation & l'inspiration des Livres Sacrez, & où il confirme de nouveau, qu'il n'est pas de foi que les autres Apôtres n'aient pris quelque chose à St. Paul.*

MONSIEUR,

**C**omme vous avez si bien reçu ce que je vous ai écrit \*, afin de vous porter à compatir, & à entendre à de favorables explications, pour ce

P 4

Theo-

\* *Voiez Hist. des Ouvr. des Savans, mois de Mai, 1708.*

Theologien, & pour le Docteur Holden, j'ai cru que vous ne trouveriez pas mauvais, que je tâchasse d'achever la reconciliation avec vous de ce dernier.

Vous demandez ce qu'il pretend en distinguant deux sortes de veritez dans l'Ecriture; les unes divines & revelées directement de Dieu, les autres Catholiques & affirmées par les Ecrivains Sacrez. Holden vous repondra, Monsieur, que le but & la fin de l'*Analyse*, dont il s'agit dans son livre, qui porte ce titre, *Analysis fidei divina*, étant de distinguer une chose par tous ses endroits, ce qui la represente plus clairement à l'esprit, il veut simplement faire remarquer la maniere immediate, ou mediate, ouverte, ou cachée, dont Dieu instruit dans les Ecritures, tantôt parlant solennellement lui seul, tantôt des hommes parlant, dirigez & inspirez par lui. De quelque nom que vous appelliez ces deux sortes de veritez, il est visible, il est constant qu'elles sont. Si elles sont, pourquoi ne les pourra-t-on pas appeler les unes divines par excellence & par antonomase, parce qu'elles le sont par la source directe & immediate; les autres Catholiques, en envisageant le consentement unanime de l'Eglise à embrasser ce que Dieu enseigne par des hommes inspirez, qu'il assiste & dirige? Holden crie à l'*herese*, à \* l'*excommunication*,

\* *Analyf. fid. divina, l. 2. cap. 1.*

tion, si l'on combat avec opiniâtreté, quelqu'une des veritez du second ordre, de même que si l'on en combat quelqu'une du premier. Il les lie toutes ensemble pour en former la Religion, comme l'édifice se lie avec le fondement. Voilà des idées claires, un langage net, un langage simple, quoi qu'il puisse se trouver particulier. Il ne faut pas que vous cherchiez de nœud dans ce jonc. Ce Docteur s'est expliqué en une sorte, qui désavouë tout ce que vous lui opposeriez d'odieux & d'embarrassant par vos questions.

Mais une objection plus directe que vous faites contre Holden, est ce que vous alleguez, qu'il a mis en son second ordre de veritez, ce que l'Evangile rapporte de la vie & de la mort de JESUS-CHRIST, quoi que tout cela ait été annoncé immédiatement de Dieu dans les Prophetes. Cela voudroit dire, que ce Docteur n'auroit pas été juste à cet égard dans l'aplication de sa distinction & de ses principes, & qu'il auroit mis au second ordre, des veritez qui appartenoient au premier. C'est ce qu'on seroit obligé de vous accorder au pis. Mais vous tombez même dans un mecompte à ce sujet. Parce que si Dieu a parlé & annoncé immédiatement diverses circonstances de la vie de JESUS-CHRIST, il n'a pas également rapporté immédiatement, & lui seul parlant, ces

mêmes circonstances dans l'arrivée & l'accomplissement. Ce sont les circonstances de la vie de JESUS-CHRIST, non entant que predites, mais entant qu'a-venuës, qu'il a paru à Holden, du moins pour la plupart, que les Evangelistes racontotent en leur nom. L'accomplissement des Propheties les plus divines, les plus immediates, peut si bien n'être qu'une verité Catholique, que ce n'est même quelquefois qu'une verité naturelle & commune. Tel a été le renversement des Empires predict par Daniel, lequel nous aprenons par l'Histoire prophane Grecque & Romaine.

Vous dites aussi, Monsieur, que Dieu assure solennellement, immediatement que l'Ecriture ne peut être detruite : *Non potest solvi Scriptura* \*. Donc, dites vous, tout en est de revelation solennelle, immediate. J'accorde l'antecedent, & je nie la consequence. A cause que l'Ecriture, pour ne pouvoir être detruite, ni pouvoir être contredite, n'a besoin que de se trouver une production de Dieu immediate ou mediate, ou de lui, ou de quelqu'un assisté & dirigé par lui.

Vous êtes revenu par la quatrième observation de vôtre lettre au sentiment de ce Docteur, touchant le troisième genre de veritez renfermées dans l'Ecriture, & vous ne vous contentez pas qu'il reconnoisse

\* *Joan.* 10: 35.

noisse une entiere certitude, s'il ne l'egale pour le rang & la dignité à la certitude des premieres veritez. Cela ne lui a pas semblé necessaire, considerant, que l'oubli de Saint Paul en laissant à Troade son manteau, & le remuement de la queue du chien de Tobie, & autres choses pareilles de l'Escriture, se raportoient moins à la foi & à la Religion. Mais, Monsieur, ne craignez-vous point de vouloir pousser ici l'ennemi dans son fort, & que Holden que vous avez mis sur la defenive jusques à maintenant, ne vous attaque à son tour, & qu'il ne vous invite & ne vous presse de lui produire donc des preuves solides & directes des temoignages de l'Escriture, ou d'une Tradition constante, unanime, qui montrent que l'assistance, qu'il admet, & qui a suffi à Thomas à Kempis pour ne dire que des choses vraies & saintes dans son livre de l'Imitation de JESUS-CHRIST, n'ait pas suffi aux Ecrivains canoniques pour être toujours sinceres & vrais en ces moindres faits?

Je n'examine pas votre derniere accusation contre Holden. Elle ne regarde pas les propositions dont vous m'aviez demandé avis. Tout ce que je vous puis dire en ce sujet delié aussi, & qui demande de la precision & de la circonspection, c'est que je crois que la grace eleve l'entendement à affirmer souvent plus fortement, qu'il n'y semble incliné par tels &

tels motifs de crédibilité; mais qu'elle ne le fait qu'en développant davantage à l'esprit ces mêmes motifs, ou qu'en lui offrant, ou rapellant d'autres qui se joignent aux premiers, & obtiennent un plus fort consentement. En sorte qu'il ne faudroit pas légèrement prononcer du sentiment de Holden, touchant le rapport entre l'étendue & la certitude des motifs de crédibilité, & entre la foi. Mais paix! Je ne veux rien dire qui m'engage d'entrer en de nouveaux éclaircissimens, ni qui puisse me brouiller avec vous, ou avec l'Inquisition de Rome, qui a censuré là-dessus certaine proposition.

C'est assez défendre Holden, sur la doctrine de qui d'ailleurs je ne jure point, comme vous le pouvez voir à l'Avertissement de la seconde partie de la Pratique des Billets, dans la seconde édition.

Le reste de votre lettre, Monsieur, roule sur un point, pour lequel nous ne différons presque plus vous & moi. Vous convenez que St. Paul a appris des autres Apôtres, ne fut ce que de St. Pierre, cette vision \* des animaux impurs, en confirmation de la vérité de la vocation des Gentils. Le même Apôtre St. Paul fut envoyé avec Barnabé par les Fidéles vers les autres Apôtres, les consulter dans la question des cérémonies légales. Il en revint le Disciple & le Prédicateur de leur

\* Act. 10: 11, 12. & suiv.

decision. Enforte que Saint Luc nous apprend, que St. Paul alloit depuis de ville en ville, & qu'il donnoit pour regle de suivre les ordonnances, qui avoient été établies par les Apôtres & les Prêtres de Jerusalem\*. Et aussi quelle aparence qu'il ne se fut pas enquis du Christianisme envoyé d'abord du Seigneur chez Ananias? Puis que vous convenez maintenant, que ce ne fut pas aussi-tôt en cette occasion prématurée que St. Paul fut ravi au troisième ciel. Il est vrai néanmoins que pour le fond de l'Evangile, & sur tout pour ces doctrines divines, & profondes, où St. Paul semble encherir sur les documens mêmes du Fils de Dieu, il a eu pour son principal maître, pour unique maître, JESUS-CHRIST. Ce qui est le sens de ces paroles de l'Apôtre, que l'Evangile qu'il prêchoit, il ne l'avoit pas appris des hommes, mais par la revelation de J. CHRIST †. Et ce qui seroit encore le sens des paroles de cet Apôtre, Galat. 2: 6. s'il s'y agissoit de lumieres & de doctrine, & non pas de deference & d'autorité, selon ce qu'il m'en a semblé. St. Thomas, vous le reconnoissez Monsieur, les explique en l'un & l'autre sens. St. Chrysostome suit l'un de ces sens, & Mr. Godeau le sens oposé. Valla est d'un sentiment, & Erasme d'un sentiment contraire. Tant ce dernier passage étoit peu propre à éta-

blir pour une doctrine de foi, que St. Paul n'eut rien appris de qui que ce soit, sinon de JESUS-CHRIST. Tous ces premiers versets du second chapitre de l'Épître aux Galates ont une grande obscurité, par le défaut de liaison, qui en couvre & en coupe le sens. St. Paul y prétend qu'étant allé à Jérusalem, où il vit Pierre & Jaques, les premiers des Apôtres, ils ne l'avoient point obligé à circoncire Tite, comme il circoncit dans une autre occasion Timothée; bien que les faux freres qui s'étoient ingérez, pour observer la liberté dont il usoit, lui eussent voulu faire de cela une nécessité. Auxquels il avoit résisté, afin de ne pas changer une économie & une dispensation volontaire & libre en ces premiers tems de l'Église en un assujettissement servile, qui eut été trop contraire à la liberté évangélique. Qu'aussi Jaques & Pierre, ces grands Apôtres, n'avoient pas insisté, & ne lui avoient rien demandé davantage, *οὐδὲν πρὸς ἀνάγκη*, ne lui avoient rien proposé, mais avoient agi comme avec leur égal, en reconnoissant la grace & le pouvoir, qu'il avoit reçu de prêcher l'Évangile aux Gentils; ainsi que St. Pierre avoit reçu la charge de le prêcher aux Circoncis. Suivant cette paraphrase peut-être assez exacte & naturelle, St. Paul en cet endroit de l'Épître aux Galates, assureroit que ces autres Apôtres ne lui prescrivirent rien, ne le soumirent à rien; mais



*des Savans.* Août 1708. 351

mais non pas qu'ils ne lui avoient rien appris, de quoi il ne s'agissoit nullement.

Je vous laisse après cela ce Theologien, Auteur des propositions; je vous laisse le Docteur Holden. Je vous les abandonne, Monsieur. Heureux de tomber en aussi bonnes mains! Heureux! d'avoir rencontré en vous un Juge très-éclairé, prudent, charitable, pieux, retenu & pénétrant. Mais je m'estime moi-même heureux aussi d'avoir pu m'expliquer avec ingénuité & avec candeur en matieres où les pas sont glissans, & où l'on donneroit aisément de l'ombrage, si l'on n'a affaire à des personnes d'un bon esprit comme vous, & d'une doctrine non commune. Je suis avec toute sorte d'attachement & de respect,

M O N S I E U R , & C.

Le 21. Decem-  
bre 1707.

A R.

## ARTICLE VII.

*La verité de la Religion Catholique prou-  
vée par l'Ecriture Sainte. Par Mr. des  
Mahis, Chanoine de l'Eglise d'Orleans, &  
cy-devant Ministre de la Religion P. Re-  
formée. A Lille, chez Jean Baptiste  
Brovello, 1708. in 12. pag. 406. Et se  
trouve à Rotterdam chez Reinier Leers.*

**O**N peut juger que l'Eglise Romaine  
s'est fait beaucoup d'honneur de la  
conquête de Mr. des Mahis. Il étoit cher  
dans sa famille, estimé dans son parti, &  
favorisé des biens de la Fortune, & par  
cette raison on ne pouvoit pas l'accuser  
d'avoir embrassé la Religion Romaine, ou  
par dégoût, ou par des interêts humains.  
Il parle de ce qu'il appelle sa *conversion*, en  
termes si pieux & si devots, qu'il ne faut  
pas s'étonner qu'il ait imposé à tant de  
gens, & qu'il en ait seduit un si grand  
nombre. Pour empêcher même qu'on  
ne crût qu'il changeoit par des vuës mon-  
daines, sans deliberation & sans reflexion,  
il consulta pendant deux ans & avec lui-  
même, & avec ses amis. On debite mê-  
me qu'il étoit tellement persuadé de la so-  
lidité de ses raisons, que pour le premier  
Sermon qu'il fit dans la Cathedrale d'Or-  
leans, il prit ces paroles pour texte, *L'E-  
ternel est icy, & je n'en sçavois rien.*

Son motif est celui de ceux qui ont  
voulu

voulu changer avec quelque apparence specieuse: c'est l'autorité de l'Eglise. Il médita profondément, à ce qu'il dit, sur le principe des Protestans qui les attache à l'Écriture seule, & la fait dependre du jugement de tous ceux qui la lisent. Dès qu'ils s'en rapportent à eux-mêmes, ils n'ont plus aucune certitude raisonnable, ni aucune voye qui soit accommodée à la capacité de tous. Mr. l'Évêque de Meaux, & Mr. Nicolle attaquèrent la Reformation par là, croyant que c'étoit l'endroit foible, & il faut avouër que leurs armes sont bien brillantes. Mr. des Mahis traite la question plus dogmatiquement. Son écrit est disposé par demandes & par reponses en forme de Catechisme: ce qui rend le discours plus sainant, & plus languissant. Nous en tirerons ce qu'il y a de plus important. Il bâtit sur ce fondement, que pour conduire les simples à la Religion, il faut une voye proportionnée à la portée de leur esprit; & il n'y a pas d'autre moyen que l'autorité de l'Eglise. Si on les renvoye à leur examen, ils en sont incapables, & ils ne sçauroient se determiner; ou s'ils se determinent, c'est à l'aventure, & sans sçavoir pourquoy. S'ils reviennent à réfléchir sur eux-mêmes, ils ne peuvent pas s'assûrer qu'ils ne se trompent point, parce qu'ils n'ont pas assez de lumieres pour s'engager dans un examen qui est au dessus d'eux. Au lieu que les Catholiques

ques s'en rapportent à l'infailibilité de l'Eglise, & à leurs Conducteurs plus éclairés qu'eux dans les matieres de foy. Voilà ce qui fait leur sûreté & leur repos. Ils se mettent à l'abri de l'Eglise que Dieu a chargée du soin de les diriger; sans quoy ils seroient toujours chancelans entre le doute, & la certitude.

La creance de la Divinité des Livres Sacrez fait une des principales objections. Car sans le temoignage de l'Eglise, qui atteste de siecle en siecle qu'elle les a reçus des mains des Apôtres, & qui en a transmis la tradition jusqu'à nous, il seroit difficile d'en faire le choix & le discernement. Cela surpasse de beaucoup la portée du peuple. On a beau dire, qu'ils portent des caracteres de Divinité, il est très-évident, dit Mr. des Mahis, que la lecture la plus attentive, & la plus exacte de plusieurs de ces livres, comme *Jonas, le Cantique des Cantiques, Esther, &c.* ne peut point y faire reconnoître qu'ils sont divinement inspirez; & les Protestans n'ont pas un fondement plus solide pour rejeter de leur Canon l'*Ecclesiastique, Juith, & les Machabées*, que pour admettre les autres. C'est de même faute de principe, que les Lutheriens refusent de recevoir au nombre des Livres Canoniques, l'*Épître aux Hebreux*, celles de *St. Jacques, de St. Jude, la II. de St. Pierre, & l'Apocalypse*, & reconnoissent les autres pour divins par

un

un choix arbitraire. De plus des Livres où il y a diverses contrarietez que les plus doctes & les plus sçavans Theologiens ne concilient qu'avec peine, il est évident qu'un livre qui contient des contrarietez, ne peut être divinement inspiré; quel parti prendront les ignorans, c'est-à-dire, la multitude, qui ne veut venir à bout de les lever. Si un incrédule lui représente les difficultez qui resultent des deux genealogies rapportées par St. Matthieu, & par St. Luc, & s'il n'est obligé à n'en croire que soi-même, il faudra, ne pouvant les démêler, ou qu'il y acquiesce, ou tout au moins qu'il demeure en suspens. Il est vray que ces details ne sont pas de foy; mais il est de foy que l'Écriture soit divine, & pour cela il ne faut pas qu'elle soit contradictoire avec elle-même. Au contraire, selon Mr. des Mahis, un Catholique qui est dispensé de juger par lui-même, se refere à l'Église, & s'en prend par humilité à sa propre foiblesse. Il a soumis toutes ses lumieres à l'Église, & il se repose tranquillement dans cette confiance.

Un Protestant dira, que l'Écriture n'a pas besoin d'autre Interprete qu'elle-même, & qu'il faut imiter les Levites qui *exposoient la Loy de Dieu, & en donnoient l'intelligence en la faisant entendre par l'Écriture même.* Mr. des Mahis pretend que ces paroles, *en la faisant entendre par elle-même,* sont une addition des Protestans,  
&c

& qu'elles ne sont ni dans l'original, ni dans les versions, ni même dans celles des Protestans avant l'année 1588. Mais sans s'arrêter à cette critique, il veut bien convenir qu'il faut expliquer l'Écriture par l'Écriture : cela ne décide point la question. Il reste encore à sçavoir, si ces passages qu'on allegue pour interpretation, ne sont pas aussi sujets à interpretation; ensorte qu'il s'agit toujours de juger quel est le vray sens de l'Écriture, soit qu'on explique un passage unique, soit qu'on les explique l'un par l'autre. Si donc les particuliers recusent le tribunal de l'Église, & se rendent les seuls arbitres du sens de l'Écriture, ils courent grand risque de s'égarer. Les Auteurs Sacrez ne paroissent pas avoir eu dessein de faire des ouvrages complets, & où l'on trouvât un système des veritez de la foy; elles n'y sont point évidemment; elles n'y sont qu'incidemment, & dependamment des occasions particulieres, pour lesquelles ils ont écrit. Ainsi ceux qui croient que l'Église entend mal l'Écriture, n'ont aucune assurance solide de l'avoir bien entenduë eux-mêmes. Si l'Église erre, il est encore plus apparent qu'ils errent plutôt qu'elle, & la presumption est contr'eux. Par consequent, continuë Mr. des Mahis, il ne faut pas s'imaginer que l'Église Romaine desapprouve la lecture de l'Écriture Sainte; elle ne condamne que la temerité de ceux,

ceux, qui en meprisant l'Eglise, que Dieu leur ordonne de respecter, ne veulent écouter que leur propre jugement, & ne la lisent pas dans un esprit de soumission, & de deference pour leurs Superieurs.

Voilà ce que Mr. des Mahis a dit de plus considerable. Dans les deux autres parties touchant l'*Eucharistie*, & les *Sacremens*, il ne se sert que de raisons vulgaires, & même au dessous de son genie, & de ses connoissances. On ne doit pas en être trop surpris. Il avoit donné dans toutes les pratiques populaires, que les gens sages de l'Eglise Romaine appellent *superstitieuses*. Aussi l'Auteur de sa vie remarque-t-il, qu'il étoit si véritablement changé, qu'il ne paroissoit pas en lui la moindre trace de son premier état. Il croyoit qu'il y avoit peu de Ministres qui fussent de bonne foy dans leur Religion, & que la Societé des Protestans ne meritoit que le nom de faction, & non pas celui de Religion. La beauté de l'Eglise lui gagna le cœur; il en aimoit les ceremonies & les usages. La confession qui fait tant de peine aux nouveaux Catholiques, ne lui en faisoit aucune. Il trouvoit une telle douceur dans la Sainte Communion, qu'il lui sembloit qu'il n'en falloit pas davantage pour s'assurer de la présence réelle & corporelle de JESUS-CHRIST; & dans son transport de devotion, il disoit qu'il étoit persuadé que si on pouvoit faire communier un Protestant

testant encore Protestant, une seule communion lui feroit sentir l'efficace de la presence de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie. Son zèle & sa ferveur augmentant, il se jetta dans le Seminaire de St. Magloire, pour s'y consacrer à l'état Ecclesiastique, & reparer les malheurs du temps passé. Il \* travailloit avec beaucoup d'empressement & d'ardeur à faire de nouveaux Convertis; il se croyoit une espede de vocation pour cela. Mais je ne vois, disoit-il, presqu'aucun lieu d'esperer que les conversions se multiplient considerablement. Il est bien triste qu'on ait perdu l'occasion qu'avoit l'Eglise de reduire presque tout ce grand corps par une injonction de peines legeres, & par des voyes d'édification accommodées à l'état de leur esprit. Il se deffioit même de la sincerité de la conversion de son pere & de sa mere. Je tremble, dit-il, dans une lettre, toujours pour eux à cause du mauvais état où ils vivent. Ils me paroistroient plus en sûreté, s'ils étoient tout-à-fait detachez des parens, & de leurs amis mal convertis. Les maladies continuelles rallentirent un peu son zèle, & le rendirent moins actif, & moins vigilant. Il composoit l'Ouvrage dont nous parlons, dans l'année de sa mort. Il avoué qu'il étoit tellement affoibli, que son esprit ne lui fournissoit plus aucune pensée,

&

\* Il fut pourvu d'un Canonien dans la Cathedrale d'Orleans en 1687.



& qu'il n'avoit plus la force de concevoir plusieurs idées en même temps. *Je me trouve dans une telle secheresse d'imagination que je suis obligé de quitter la plume; je ne sçay si c'est par paresse; ou par incapacité.* Lors qu'il fut prêt d'expirer, il baïsa devotement le crucifix, & mourut à l'âge de quarante cinq ans en 1694. Mr. des Mahis avoit porté si loin le zèle de nouveau converti, qu'on panche naturellement à soupçonner, qu'il'y entroit de l'affectation. Il en est de la dévotion comme de la douleur. Celle qui est feinte & contrefaite, fait plus de bruit & de fracas que celle qui est véritable. Elle cherche à se montrer avec plus d'ostentation.

## ARTICLE VIII.

*Traité des Septante Semaines de Daniel: du vœu de Jephthé, & du Decret Apostolique, Act. XV. A Amsterdam, chez Etienne Roger, in 12. pag. 384.*

**L** B but que l'Auteur (*Mr. \* le Blanc*) se propose, est d'applanir les difficultez qui se rencontrent dans l'explication des LXX. Semaines de Daniel, ce qu'il fait par trois voyes que le bon sens adopte d'abord; sçavoir 1. par un redressement bien fondé de la traduction ordinaire, ce qu'il appelle *version retouchée*; à quoy il

ajoute

\* *Ministre à Copenhague.*

ajoute aussi une judicieuse *paraphrase*; 2. par l'examen des endroits difficiles du texte, & l'explication du sens qu'il renferme, & 3. par la discussion des LXX. Semaines mêmes, afin d'en bien marquer les deux points époquaux de *commencement* & de *fin*. L'Auteur exécute ces trois choses d'une manière solide, & sans s'écarter de la bonne foy. S'il change quelques termes, il justifie tous ces changemens & en fait voir la raison, en les appuyant d'ailleurs de suffisantes autoritez.

Il commence par la *traduction raisonnable* qu'il établit solidement, comme nous avons déjà dit, & il y employe ses trois premiers chapitres, où il traite aussi des endroits difficiles; & le quatrième est pour ce qui regarde la *paraphrase*. Dans le cinquième chapitre Mr. le Blanc donne une idée générale de l'oracle dont il s'agit, par un plan suivi & bien lié de toutes les parties de cette prophétie dont il examine, 1. les deux circonstances, sçavoir qu'il fut donné par un Ange, & qu'en second lieu ce fut en la première année de Darius, fils d'Assuerus, lequel, comme cela paroît ci-après, ne peut être pris que pour Darius Longuemain; c'est-à-dire, Artaxerxes I. fils de Xerxes ou Assuerus. 2. Les trois principaux objets que cet Ange propose à Daniel, sçavoir, 1. les LXX. Semaines déterminées; 2. le salut & le Sauveur que cet heureux temps marqué devoit donner au monde,

monde; ſçavoir, l'expiation du peché pour la premier, & l'édiction du Saint des Saints pour le dernier. 3. Les intéressez en l'oracle; ſçavoir les Juifs; car, dit-il, c'est sur son peuple & sur la sainte Ville.

Pour expliquer un peu davantage le premier de ces trois Objets, ſçavoir les LXX. Semaines. Daniel, dit nôtre Auteur, fait trois choses; 1. il en fixe & le commencement & la fin; le commencement, en disant qu'il le faut prendre depuis la parole donnée pour venir rebâtir Jerusalem; la fin, en la terminant au Messie qu'il qualifie *Conducteur*. 2. Il divise ces LXX. Semaines en trois parties, dont la première ne comprend que sept Semaines, la seconde *soixante & deux*, & la troisième *une seule*; sur quoy Mr. le Blanc fait remarquer que toutes ces Semaines sont des Semaines, non de jours, mais d'années, selon le stile prophetique, dont Dieu avoit donné la regle à Ezechiel (Ezech. IV. 6.) en luy disant, *Je t'ay donné un an pour un jour*; outre que long tems avant cela, Dieu avoit prescrit aux Juifs cette maniere de compter les tems, lors qu'au sujet des Jabilon, il avoit dit dans le 25. du Levitique, vers. 8. *Tu compteras sept Semaines d'années, ſçavoir sept ans, & les jours des sept Semaines te retourneront à quarante neuf ans*.

Mr. le Blanc, pour justifier ce partage de la periode des LXX. Semaines en sept.

Q

soixante

soixante & deux, & un, que des Liberti-  
 tins, comme il s'en est trouvé, pour-  
 roient traiter de bizarre, montre qu'au  
 contraire, il n'y a rien de plus sensé que  
 cette division; la premiere des trois par-  
 ties est pour le tems qu'il a fallu pour re-  
 bâtir tant Jerusaleem & ses murailles, que  
 toutes les autres villes, bourgs & villages  
 de la Judée; ce qui sans doute a bien pu  
 aller jusqu'aux quarante neuf ans que sept  
 Semaines renferment. Les *soixante & deux*  
 Semaines suivantes sont pour tout le  
 nombre des années qui de là se sont écou-  
 lées jusqu'à la mort du Messie, laquelle  
 commença la septantième Semaine; &  
 cette septantième Semaine est particu-  
 lierement réservée pour tous ces merveil-  
 leux effets qui suivirent cette mort du  
 Sauveur, sçavoir, la confirmation de l'Al-  
 liance à plusieurs, la cessation du sacrifice,  
 &c. & la desolation qui devoit entièrement  
 fonder sur le desolé; c'est là tout ce qui re-  
 garde l'explication plus ample du premier  
 des trois objets, & qu'on peut voir au

Afin aussi d'expliquer plus amplement  
 le second, Daniel, selon notre Auteur,  
 après l'avoir appliqué au Messie, dit de  
 luy deux choses la premiere qui après les  
*soixante & deux Semaines* il seroit voir au  
 ché la seconde qui se confirmeroit d'Al-  
 liance à plusieurs pendant la dernière Semaine  
 ce qui regarde l'établissement de l'Évan-  
 gile.

Enfin

Enfin pour expliquer de la même manière le troisiéme Objet, Daniel parle de *la destruction de la ville & du Sanctuaire.* & même d'une destruction *desolante & avec débordement*; ce qui indique suffisamment *Jerusalem & le Peuple Juif.*

Tout ce que dessus mis dans une grande évidence & étalé avec beaucoup d'ordre, Mr. le Blanc passe à quelques observations nécessaires pour fixer les *LXX. Semaines de Daniel.*

La première est, qu'il y a eu trois Rois de Perse favorables aux Juifs, sçavoir, *Cyrus; Darius, fils d'Histape; & Artaxerxes Longuemain.*

La seconde, qu'il y a eu quatre Edits en faveur des Juifs, & ces quatre Edits sont les quatre paroles données.

La troisième roule sur les deux termes des *LXX. Semaines*, dont le premier est la parole donnée pour *retourner, ou venir à rebâtir Jerusalem*; sur quoy l'Auteur écarte judicieusement l'équivoque du mot *retourner, ou venir à rebâtir*, lequel se pourroit entendre d'un retour proprement dit, ou *local*, parce qu'il faut seulement regarder cela comme une expression figurée qui veut dire, *bâtir derechef.* Le second terme, sçavoir, celui où les *LXX. Semaines* doivent finir, est sans aucune difficulté, ni équivoque fixé à la mort du Messie; bien entendu que comme porte le texte, (*Dan. IX. 27.*) cette mort n'est pas

Q 2

marquée

marquée à la dernière année de la septième Semaine, mais seulement à la première. Autrement si à cause de la desolation mentionnée au vers. 16. l'on renvoyoit ce dernier terme jusqu'à la totale ruine des Juifs, il est visible que pour s'attacher trop à la partie mal entendue d'un passage, on aneantiroit absolument tout le reste.

L'Auteur après avoir parlé de trois Rois de Perse seulement, lesquels regardent sa matière, en nomme encore deux autres, ce qui en fait cinq. Ces deux nouveaux sont *Darius Nothus* & *Artaxerxes Memor*; mais Mr. le B. ne les allegue que pour montrer qu'ils sont rejettables, & qu'il n'y a aucune apparence de les mettre en ligne de compte sur la matière présente. On peut voir dans la Dissertation même, la raison de ces deux rejections; car ce n'est pas icy une copie; c'est un extrait que nous faisons.

Il résulte de tout ce que dessus, que des cinq Rois de Perse, dont on vient de parler, y en ayant quatre que l'Auteur trouve ne pouvoir luy fournir la parole ou l'Edit qu'il cherche, il ne luy reste plus qu'à voir s'il ne le trouveroit point mieux sous *Artaxerxes à la longue main*, & c'est ce qu'il fait en s'appuyant, outre plusieurs raisons qu'il allegue, de l'autorité du P. *Petau* & de celle de Mr. *Rou*, dont il paroit approuver entièrement la Chronologie;

gie; de sorte qu'encore qu'on voye bien par son Ouvrage, qu'il n'avoit pas encore vû la Dissertation du dernier de ces deux Chronologistes, quoy qu'elle se trouve inserée dans nos Journaux dès le mois de Juillet 1706. & que tout ce qu'il dit de *Mr. Rou*, ne regarde que ses Tables; il est visible néanmoins que ces deux *Mrs.* sont, à fort peu près, d'une même opinion sur l'arrangement des LXX. Semaines; c'est-à-dire, qu'il en faut prendre le commencement à la vingtième année d'Association du Roy *Attaxerxes I.* ou *Darius Longue-main*, & la fin ou à la première année de la septantième Semaine, selon *Mr. le Blanc*, ou au milieu seulement de cette septantième, selon *Mr. Rou*, pour les raisons qu'on peut voir dans sa Dissertation particulière, dont nous venons de parler.

Le vœu de Jephthé est un autre sujet de discorde entre les Theologiens. Les uns soutiennent que Jephthé immola sa fille pour accomplir son vœu; & les autres, qu'il la consacra à Dieu, & la condamna à un celibat perpetuel, comme à une espece de mort. Le dernier sentiment est le plus humain; l'autre souleve la nature, & la fait fremir, & il n'y a point d'apparence que Jephthé se crût obligé à executer un vœu indiscret, & temeraire. *Mr. le Blanc* panche de ce côté-là, & il met en fait que dans l'égalité des raisons, & même avec quelque superiorité pour l'accomplisse-

plissement du vœu à la rigueur, il vaut mieux se déterminer pour l'humanité, & pour l'amour paternel. Il faut donc peser & balancer les raisons, pour juger si elles sont dans l'équilibre.

Pour en juger avec plus de sûreté, il est bon de remettre devant les yeux les termes de l'Écriture. Dès que Jephté eut aperçu sa fille, il luy dit, \* *J'ay ouvert ma bouche à l'Eternel, & ne m'en pourrai retracter; & elle luy repond, Mon pere, as tu ouvert ta bouche à l'Eternel; fai moi selon ce qui est sorti de ta bouche; que ceci me soit fait; laisse moy pour deux mois, afin que je m'en aille, & descende par les montagnes, & pleure ma virginité, moi & mes compagnes; & il la laissa aller pour deux mois: elle s'en alla donc avec ses deux compagnes & ploura sa virginité par les montagnes: & avint qu'au bout de deux mois elle retourna à son pere, & il lui fit selon le vœu qu'il avoit voüé: dont vint une coutume en Israël, que d'an en an les filles d'Israël alloient pour lamenter la fille de Jephté par quatre jours. Il semble que les termes sont positifs, & que le sens qu'ils portent d'abord dans l'esprit, c'est que Jephté immola sa fille en execution de son vœu. Cela est encore plus clair & plus évident, si l'on y joint le vœu de Jephté; il voüa un vœu à l'Eternel, que quoy que ce soit qui sorte de sa maison, au devant de luy,*

\* *Liv. des Juges, chap. xi.*



ce sera à l'Éternel, & qu'il l'offrira en holocauste. Il faut faire une grande violence au texte, ou demeurer d'accord, que Jephthé sacrifia sa fille.

Mr. le Blanc ne peut consentir à une execution si barbare, & si inhumaine. Il forme divers incidens, soit pour préparer les Lecteurs à recevoir son sentiment, soit pour détourner leur attention. Il soutient qu'un Pere de famille sous l'ancienne Loy n'avoit point le pouvoir de dévouer à l'interdit ni ses enfans, ni ses esclaves. Les exemples qui sont dans le Vieux Testament, ne lui paroissent pas décisifs. Celui de Ruben, qui dit à Jacob \*, *Fais mourir mes deux enfans, si je ne te ramène pas Benjamin*, marque la puissance de vie & de mort qui appartenoit à Jacob en qualité de Magistrat, & de premier Juge dans la famille patriarchale: celui de Juda qui prononça l'arrêt de mort contre Thamar sa belle-fille, confirme le même droit; & aussi celui d'Abraham, à qui Dieu commanda de lui sacrifier son fils. Si c'eût été un acte d'obéissance contraire aux loix de Dieu, il ne l'auroit pas exigé d'Abraham: car Dieu ne peut pas ordonner la violation de ses propres loix. De plus il est dit au Deuteronomie, chap. 21. que celui qui aura un enfant rebelle à pere & à mere, ils le prendront & le mettront aux Anciens de la ville, & à la porte du

Q 4

\* Genèse, chap. 42: 37.

du lieu, & alors sous ceux de la ville le lapideront, & il mourra. Or par la disposition de cette loy le pere prononçoit un jugement domestique, & il ne le notifioit aux Anciens de la ville que pour le faire executer plus solennellement, & plus pour servir d'exemple que pour avoir leur approbation. La sentence étoit definitive, & n'étoit point sujette à revision. Mr. le Blanc sans en convenir tout-à-fait, dit que tout au moins cette loy n'avoit lieu que contre des enfans coupables de desobeissance, & de rebellion envers leurs peres, & non pas contre des innocens, tels que la fille de Jephthé. Il allegue en preuve les soixante & dix mille hommes immolez par un Ange pour le crime de David, les regardant comme autant de victimes legitimes de la Justice vengeresse de Dieu. David n'en parloit pas de même: lors qu'il voulut arrêter le ravage que faisoit l'Ange, il \* representoit à Dieu que c'étoit lui qui avoit peché, & non pas le peuple. Cependant Dieu sacrifia soixante & dix mille hommes pour un peché que le peuple n'avoit point commis.

Mr. le Blanc remontre encore, que si un pere avoit une autorité suprême sur la vie de ses enfans, il devoit, à plus forte raison, l'avoir sur soi-même: ce qui ressembleroit plutôt au desespoir, & à la fureur, qu'à un pouvoir legitime. Il y en

\* *An I. Livre des Rais, chap. 24.*

a pourtant beaucoup d'exemples dans le Vieux Testament qui ne sont ni repris, ni blâmez. Saul, & celui qui portoit ses armes, se jetterent sur leur épée, pour ne pas tomber entre les mains des Philistins. Les braves gens se croyant maîtres de leur vie, ne doutoient point qu'ils n'eussent la liberté d'en disposer, & d'en sortir avec honneur, pour éviter l'opprobre, & les indignitez d'une captivité. Les Romains si sages & si judicieux dans leurs loix, n'avoient point retranché un droit que chacun a sur soi-même; mais ce qui étoit grandeur de courage dans l'ancienne Rome, est aujourd'hui un desespoir ignominieux. Quoy qu'il en soit, l'Auteur n'accorde la puissance de vie & de mort que sur les Esclaves pris en guerre. Par les loix de la guerre il étoit permis de les tuer, & en leur conservant la vie, le même droit subsistoit toujours, & ne se perdoit point par la clemence du vainqueur, qui vouloit bien les épargner. De là venoient ces exécutions sanglantes, à la façon de l'interdit; ni le sexe, ni l'infirmité de la vieillesse, ni la foiblesse de l'âge n'échappoient à l'épée du victorieux. Laissons là ces préliminaires, & venons au fait.

Le vœu de Jephté étoit sans doute imprudent & fait avec trop de précipitation, & il en fut bien puni par l'exécution cruelle & douloureuse, à laquelle il se crut en-

Q 5

gagé.

gagé. Mais en ne consultant que le texte, il est bien difficile de n'être pas convaincu, que Jephté offrit sa fille en *holocauste*; toutes les circonstances vont là. Il est vrai que l'amour paternel y résiste, & Mr. le Blanc ne peut souscrire à l'exercice d'un droit si farouche. Il croit que l'immolation de la fille de Jephté se réduisit à un vœu de célibat perpétuel. La promesse de l'offrir en *holocauste* n'emporte à son gré rien autre chose, si non qu'il la consacroit, la devoüoit à Dieu pour le servir le reste de ses jours. Dans ce sens les jeunes filles pleuroient & lamentoient le *triste sort* d'une jeune fille condamnée à vivre & à mourir dans le célibat, sans espérance de laisser aucune postérité; cet état étoit affligeant & lamentable pour les temps d'alors. Il falloit assurément que l'état de virginité fût en grand opprobre, & en grande ignominie, puis que les compagnes de la fille de Jephté font tant de regrets & de lamentations là-dessus, & que les filles du Pais pleuroient tous les ans un malheur si déplorable. Mr. le Blanc exagere autant qu'il peut la honte & les ennuis du célibat, pour en conclure que Jephté offrit effectivement sa fille en *holocauste*, en lui imposant la nécessité de se devoüer à Dieu, & de demeurer pour toujours dans la condition de fille. Voilà la victime qui servit à l'accomplissement du vœu de Jephté. Mr. le Blanc pour mieux se

se débarrasser des termes formels du texte; devoit prouver un peu plus démonstrativement, que cette espece de vœu étoit déjà conuë, & permise alors; qu'elle étoit obligatoire, & irrevocable; en sorte qu'elle équipolloit à la mort civile. Joseph ne l'a pas entendu si subtilement; car rapportant le fait tout simplement, il dit, que Jephthé fit à sa fille selon son vœu, l'immolant, & l'offrant en un sacrifice; ce qui n'étoit ni legitime, ni agreable à Dieu. D'un côté est l'humanité, & de l'autre la rigueur du recit historique du Livre des Juges.

## ARTICLE IX.

*Joannis Vignoli, Petilianensis, de Columnæ Imperatoris Antonini Pii Dissertatio. Accedunt antiquæ Inscriptiones, ex quarum plurimis, quæ apud Auctorem extant, selectæ. C'est-à-dire, Dissertation sur la Colonne de l'Empereur Antonin, &c. Romæ, apud Franciscum Gonzagam, 1705. in 4. pagg. 342.*

**O**N se trompe souvent sur les monumens de l'Antiquité; le peuple s'en tient à une Tradition qu'il suit sans examen; & les Savans adoptent la Tradition du vulgaire. Ils font même une preuve de cette autorité, qu'ils rejettent, avec mépris sur beaucoup d'autres sujets. Mr.

Vignoli s'éleve contre ce jugement populaire qui a trompé un grand nombre de Savans: au lieu d'adopter les sentimens des autres, il les pese, il consulte les Anciens qu'il prend pour ses Juges; & en les suivant pas-à pas, il fait des découvertes également curieuses & solides. On soutient à Rome que le Palais des Colonnes étoit autrefois celui de Neron, & cette tradition est autorisée par une Inscription qu'on a trouvée sous une tête de Meduse. Cependant Neron n'a jamais bâti un Palais dans ce quartier de Rome. On prétend encore que la *Tour Mæsa* étoit celle de Mecenas, de laquelle Neron regardoit brûler la ville. Cependant c'est une erreur, & cette tour a plutôt emprunté son nom de *Mæsa*, aieule d'Helio-gabale, ou d'Emese, qui étoit la patrie de ce Prince, que de Mecenas qui demouroit loin de là; & en effet elle paroît avoir été consacrée au Soleil, qui étoit la Divinité d'Helio-gabale. Enfin Mr. Vignoli remarque qu'on s'est fort trompé sur une nouvelle Colonne d'Antonin qu'on a deterrée depuis quelques années, & que le Pape, qui aime les belles Lettres & les Savans, parce qu'il l'est lui-même, la fait tirer de dessous les masures où elle étoit ensevelie.

Cette Colonne a cinquante pieds de hauteur, six de diametre, & d'environ dix-neuf ou vingt de tour. Elle est d'une  
seule

seule-pièce d'un marbre Jaspé, qu'on tiroit ordinairement de la Thebaïde, ou de la ville de Siene :

*Æmulus illic*

*Mons Lybia Iliacusque nitens, & multa  
Syene,*

*Es Chios & Glauca certantia Doride  
faxa.*

L'Inscription porte que c'étoit Antonia & Verus, enfans d'Antonin le Pieux, qui lui ont élevé ce monument. Il étoit enterré dans le mont *Citorio* sans avoir été connu des Anciens; mais après en avoir decouvert quelque morceau, on a renversé les maisons qui les déroboient à la vue. C'est ce beau monument dont Mr. Vignoli donne l'explication.

Il commence par le lieu où on l'a trouvé. Le mont *Citorio* n'est qu'un tertre, ou une élévation qui s'est formée des ruines de plusieurs maisons, & d'un amas d'ordures qu'on y a jetées dans la décadence des siècles. Quelques-uns croient qu'on l'apelloit *Citorio* \*, parce qu'on citoit là les parties pour plaider; ou qu'étant proche du Champ de Mars, dans lequel le Peuple Romain créoit ses Magistrats, on y apelloit ceux qui devoient donner leurs suffrages, & on s'y retiroit après l'avoir donné. Mr. Vignoli refute tous

Q

ces

\* *Tanquam Citatorio.*

ces sentimens : il remarque que les causes se plaidoient dans le barreau :

*Causas, inquit, agam Cicerone disertius ipso ;  
Atque aris in triplici par mihi nemo foro.*

Martial.

D'ailleurs ceux qui avoient donné leur suffrage , se retiroient dans une maison publique \* pour y attendre leurs amis, soit afin de les ramener en pompe après l'élection , soit pour leur rendre quelque service pendant qu'elle se faisoit. Ce fut dans cette maison que Sylla fit égorger sept mille soldats qui avoient servi sous Marius, & qui après la défaite eurent l'imprudence de se laisser desarmer. Le Senat, qui étoit assemblé dans le Temple de Bellone, fut ému par les cris des mourans ; mais Sylla fit continuer les deliberations ; en disant que ce n'étoient que quelques seditieux qu'il faisoit punir. On conclut de là que la maison publique, où se retiroient ceux qui avoient donné leur voix , étoit proche du Temple de Bellone, & ne pouvoit être située sur le mont Citorio ; mais le portique d'Europe, environné de basses, étoit dans ce lieu :

*Etas ad Europa repida Buxeta recurrit,  
Si quis ibi seruum carpat amicus iter.*

Mart. l. 2. Epigr. 14.

\* *Villa publica.*

Le



Le portique aiant été détruit, & la montagne s'étant formée de ses debris, les buis ne laisserent pas de subsister, & de donner le nom à cette élévation que le hazard avoit formée; car c'est ainsi qu'il y avoit dans la Galatie une montagne qui portoit le même nom, parce qu'elle étoit couverte de buis:

*Et juvat undantem Buxo spectare Cytorum.*

Mr. Vignoli croit que la Colonne, qui étoit ensevelie sous cette montagne, fut érigée par le Senat à l'honneur d'Antonin le Pieux pendant qu'il vivoit encore, & qu'après sa mort Marc Antonin & Verus, qu'il avoit adoptez, obtinrent la permission de s'aproprier ce monument; d'y ajouter l'apothéose d'Antonin, & l'Inscription qui porte leur nom. Le Senat n'exigeoit ordinairement des colonnes & des statues aux Heros vivans, que lors qu'ils se distinguoient dans la guerre par des victoires éclatantes: & quoi qu'Antonin eût vaincu les Bretons, reprimé quelques séditieux en Egypte, & obligé les Maures à demander la paix; cependant comme il ne marchoit pas à la tête des Armées, & que ses Lieutenans avoient plus de part que lui à ces expéditions, on ne peut pas dire que le Senat rendit hommage à sa valeur. Mais Antonin, quoi que

que pacifique, ne laissoit pas d'avoir de grandes qualitez. Il rendit l'Empire heureux par son gouvernement; il fit des loix qui lui ont attiré les éloges de St. Augustin & des autres Chrétiens. Il ne faut donc pas s'étonner de ce que le Senat lui fit des honneurs extraordinaires. En effet on voit dans le cabinet de Mr. Foucaut une medaille, sur le revers de laquelle est une Colonne, semblable à celle que le Pape a fait deterrer, & qui a été érigée par l'ordre du Senat.

Ce Prince mourut après avoir régné vingt-deux ans & quelques mois, l'an 161. de l'Ère Chrétienne. Mlle. le Fevre ne s'est pas aperçue qu'en censurant Victor, elle faisoit une faute plus importante que lui, en commençant l'empire d'Antonin l'an 910. de Rome; car il mourut en 913. & par ce calcul on lui dérobe dix-neuf ans de regne.

Après sa mort le Senat le mit au rang des Dieux. Quelques Critiques soutiennent que les Romains tomberent dans un excès de flatterie après avoir perdu leur liberté, & qu'ils donnoient le titre de *Divus* aux Empereurs avant la mort. On le prouve par plusieurs medailles de Trajan, de Tite & d'Auguste. Mais sans remarquer que dans l'arc de Tite on voit une Aigle qui emporte son aune au ciel, la plupart des medailles qu'on produit sur cette matiere, sont suspectes. Mr. Vignoli les regarde

com-

comme l'ouvrage de quelques impos-  
teurs. Auguste seul eut des honneurs di-  
vins pendant sa vie ; car on lui érigea des  
Autels :

*Præsenti tibi maturos largimur honores,  
Jurandasque tuum per nomen aras.*

Mais il faut mettre cela sur le compte  
des Poètes qui font de leurs Heros autant  
de Divinitez : il n'y eut tout au plus que  
quelques particuliers & quelques villes de  
Grece qui lui bâtirent des Temples. Le  
Senat Romain ne lui defera point cet hon-  
neur, & Auguste ne l'auroit pas accepté,  
puis qu'il rejettoit le titre de *Seigneur* que  
quelques flatteurs lui donnoient. Ce ne  
fut aussi qu'après la mort d'Antonin qu'on  
grava le titre de *Divus* sur la Colonne  
que le Senat lui avoit érigée pendant  
sa vie.

Marc Aurele, qu'Antonin avoit adopté,  
aimoit tellement la Philosophie, qu'il ne  
voulut pas se charger seul du gouverne-  
ment, de peur d'être trop distrait de l'é-  
tude par un accablement d'affaires. Il  
associa à l'Empire Lucius Verus, & ce fut  
la premiere fois qu'on vit deux Empe-  
reurs. On s'est imaginé que ce choix fut  
l'effet d'une longue deliberation ; mais  
Mr. Vignoli produit des Inscriptions qui  
prouvent que cette association de Verus à  
l'Empire se fit immédiatement après la  
mort d'Antonin. Ces deux Princes fi-  
rent

rent graver leurs noms sur le piedestal de la Colonne, afin qu'elle fût un monument durable de leur reconnoissance.

Il y a dans le champ de Mars une autre Colonne qu'on appelle Antonine, & on s'est imaginé que c'étoit aussi Marc Aurele qui l'avoit élevé, afin d'honorer plus solennellement la memoire de son Bienfaiteur : mais on n'a pas remarqué que la guerre d'Allemagne se trouve gravée sur le piedestal, & qu'ainsi ce monument fut érigé par ordre du Senat à l'honneur de Marc Aurele qui avoit battu les Allemans. En effet il est ridicule de dire que Marc Aurele, qui voioit qu'Antonin n'avoit fait rien de glorieux, ordonna qu'on gravât ses propres actions sur cette Colonne : car outre qu'il y eut des guerres sous Antonin, & que cet Empereur fit plusieurs choses, dont la memoire pouvoit être conservée, on n'a jamais vu de Prince qui prêtât ses actions, & qui les ait fait servir à la gloire de son predecesseur. Il faut donc restituer à Marc Aurele un monument, sur lequel on remarque si distinctement sa victoire, & ne donner à Antonin le Pieux que celle que nous examinons.

On y voit ce Prince la tête nuë. En effet c'étoit l'usage de decouvrir la tête des Morts, lors qu'on les portoit sur le bûcher ; & on remarque, comme une chose extraordinaire, que la tête de Scipion étoit voilée pendant qu'on faisoit  
ses

ses funeraillcs. Les premiers Empereurs qu'on mit au rang des Dieux, avoient sur la tête une couronne avec des raions ; mais Neron aiant commencé d'en porter une semblable couronne pendant sa vie, on cessa de s'en servir dans les apothéoses.

Antonin tient un sceptre qui ne sert pas tant à marquer l'Empire que sa Divinité. Ce sont les Rois qui ont prêté à Jupiter leur sceptre pour marquer l'empire qu'il avoit sur le reste des Dieux. Mais ensuite, lors qu'on a mis les Rois dans le ciel, on leur a donné un sceptre pour marquer l'acquisition qu'ils faisoient de la Divinité, & d'un pouvoir presque semblable à celui de Juppiter. On voit deux aigles qui volent lentement : on donnoit ordinairement un paon aux femmes qu'on deffoit ; mais ici il y a une Aigle pour Faustine, aussi bien que pour Antonin, pour marquer leur immortalité, dont cet oiseau étoit le symbole. L'Empereur & l'Imperatrice sont portez par un jeune homme, qui vole & les élève au ciel. Il tient en sa main un globe semé d'étoiles : on y voit le Zodiaque, la Lune dans son croissant & un serpent. Le jeune homme est le genie du monde. Comme on voit sur le globe qu'il porte, & dans le Zodiaque le Taureau, l'Aries & les Poissons, on a cru que ces signes marquoient le tems de la mort d'Antonin arrivée le septième

tième de Mars, ou celui de son apotheose qui se fit le quatorzième du même mois: mais ni l'une ni l'autre de ces deux choses n'arriverent la nuit; cependant on voit un croissant. C'est pourquoi Mr. Vignoli croit que ces signes ont dependu du caprice de l'ouvrier. Il dit aussi que le serpent est l'ame du monde :

*Mens agitat molem, & magno se corpore miscet.*

Fauftine n'avoit pas vécu de maniere à se faire adorer après sa mort: elle se donnoit de grandes libertez pendant sa vie, & Antonin avoit souvent voulu reprimer ses desordres: cependant le Senat la mit au rang des Déeses. On lui bâtit des Temples; on lui ordonna des Prêtres & des Sacrifices: elle paroît ici aiant part à l'apotheose d'Antonin. Le voile qu'elle porte sur la tête, est une marque de sa Divinité, selon Mr. Cuper & quelques autres Savans: mais Mr. Vignoli croit qu'elle ne le porte que parce qu'elle avoit exercé le Pontificat, & qu'on ne donna le voile aux personnes consacrées que sous l'empire de Constantin Chlorus. Enfin on voit dans ce bas relief un obelisque que le Genie de l'immortalité embrasse. Rome paroît de l'autre côté apuiée sur un bouclier, aiant devant elle un faisceau de flèches: quantité de cavaliers font une course selon la coutu-

*des Savans.* Août 1708. 381

coutume des Anciens qui celebroident des jeux, & faisoient des courses pour honorer les funerailles de leurs Heros.

A l'explication de la Colonne d'Antonin, Mr. Vignoli ajoute un nombre considerable d'Inscriptions nouvelles : il explique celles qui sont obscures, & prouve par tout qu'il a beaucoup d'érudition & une grande connoissance des Antiquitez Romaines.

## ARTICLE X.

*Della Eloquenza Italiana, Raggionamento di Giusto Fontanini, steso in una lettera all' illustrissimo Sign. Marchese Gian Giuseppe Orsi. Aggiunto vi un catalogo delle Opere piu eccellenti che intorno alle principali Arti & Faculta sono state, scritte in Lingua Italiana. C'est-à-dire, Discours de l'Eloquence Italienne, &c. In Roma per Francesco Gonzaga, 1706, in 4. pagg. 159.*

**M**R. Fontanini \* touché d'une noble jalousie pour la Langue Italienne, ne peut souffrir qu'on la meprise, comme si elle étoit moins propre que la Françoisé à exprimer les pensées de l'esprit & du cœur, & à soutenir les mouvemens de l'éloquence. Il avouë que le P. Bouhours, qui meprise cette Langue, s'est

fait

\* *Bibliothecaire du Card. Imperiali.*

fait une espece de secte non seulement en France, où le jugement qu'on porte sur cette matiere, est interessé; mais jusqu'en Italie, où plusieurs personnes s'imaginent qu'ils ne peuvent ni bien parler, ni écrire poliment, qu'en adoptant certaines expressions inventées par les François, & en gâtant la Langue Italienne par le mélange qu'ils en font. Il trouve fort surprenant qu'on abandonne des Ecrivains qui ont fait l'admiration de leur siecle; que le Dante, Petrarque, & Bocace, malgré le genie sublime, & la delicatesse de leur style, perdent aujourd'hui la reputation qu'ils avoient acquise à si juste titre. Il est vrai que depuis ce tems-là la Langue Italienne, ou plutôt le style des Ecrivains & des Orateurs, a beaucoup changé. On aime les hyperboles; on court après des metaphores outrées: on entend des Predicateurs qui disent qu'il faut *tirer le vaisseau de la vie au rivage de la vieillesse*; pour dire qu'il faut tâcher de vivre long tems, *strascinare la navicella del vivere ai lidi de la vecchiaia*. On voit aisément que cela est ridicule; car la vieillesse n'a d'autre rivage que la mort, & il n'y a aucune relation entre la vie & un vaisseau; la vieillesse & le rivage. Mais les fautes de quelques Auteurs n'aneantissent pas l'excellence d'une Langue. Les titres ampoullez de quelques livres n'empêchent pas qu'on n'y traite les matieres avec beaucoup de



solidité. On tâche seulement de veiller la curiosité des Lecteurs par ses titres enflés & pompeux : mais après les avoir obligés d'ouvrir le livre, on les mène pas-à-pas à la connoissance des Arts & des sciences. Enfin les Auteurs qui ont peché, ne doivent pas décrediter les autres qui sont exemts de ce défaut, & qui jouissoient tranquillement de leur reputation. C'est un malheur que les Auteurs polis, judicieux & solides, qui ont vécu en Italie, soient peu connus dans les pais étrangers, & même dans leur Nation. Les Libraires pauvres, ou ignorans negligent de les rimprimer, pendant que les étrangers mettent tout en œuvre pour faire valoir leur Langue. On croit qu'il n'y a point de bons Ouvrages Italiens, parce qu'on ne les conoit point, ou qu'ils demeurent ensevelis dans la poussiere de quelques Bibliothèques. Mr. Fontanini donne ici un catalogue assez long des Ouvrages exquis des Italiens, afin de les faire conoitre, & d'engager les étrangers à les lire.

## HISTOIRE

DES

OUVRAGES

des

SAVANS,

Mois de SEPTEMBRE, 1708.

## ARTICLE XI.

Vincenſis Placcu, J. U. L. Philoſ. Præſ. & Elogu. in Gymnaſiq Hamb. olim Profeſſoris, Theatrum Anonymorum & Pſeudonymorum, ex Symbolis & Collatione Virorum per Europam doctiſſimorum ac celeberrimorum, poſt Syntagma dudum editum, ſumma beati Auctoris curâ re- cluſum, & benignis auſpiciis ſummè re- verendi ac conſultiſſimi Viri, Dn. Mat- thia Dreyeri, J. U. D. & Rev. Capit. Hamb. Canon. ſpectatiſſimi; cujus & Commentatio, de Summa & Scopo hujus Operis accedit, luci publica redditum. Præmiſſa eſt Præſatio & Viſa Auctoris, Scriptore Jo. Alberto Fabricio, SS. Theol. D. Prof. Publ. & Gymnaſii b. a. Rectore.

Cum

*Cum Indicibus necessariis. C'est-à-dire, Theatre des Auteurs Anonymes & Pseudonymes, &c. Avec la Vie de l'Auteur, par Mr. Fabricius. Hamburgi, sumptibus Viduæ Gothofredi Liebernickelii, 1708. in folio, pagg. 625. Et se trouve à Rotterdam chez Reinier Leers.*

**I**L étoit aisé de faire la Vie de Mr. Placcius, puis qu'il en avoit composé lui-même une partie en vers, & qu'il n'avoit pas même oublié de faire son épitaphe. Il étoit né à Hambourg; fils d'un Médecin habile. Il étudia sous Lambecius, & fit de grands progrès sous un maître si savant. Il s'attacha ensuite à la Philosophie d'Aristote; mais aiant vu que celle de Descartes commençoit à prendre un grand cours, il adopta quelques-uns des principes de ce Philosophe, Il eut d'abord beaucoup de foi aux songes & aux spéculations des Astrologues. Il eut même évité par là la mort que son frere transporté d'un mouvement irraisonnable voulut lui donner en le peçant d'un couteau: mais dans la suite des temps, il eut par divers événements la vanité de cette science. Il voyagea en Italie & en France; & étant de retour chez lui, il devint Professeur en Morale. Il mourut à cinquante-sept ans, & laissa sa Bibliothèque au public; & distribua une grande partie de son bien en legs aux Juifs qui se convertissent

R

conver-

convertiroient, & à quelques Ecoliers pour étudier. Il a publié un très-grand nombre de livres; mais le plus-important est celui des Auteurs Anonymes. Il en avoit déjà donné un essai; mais l'Ouvrage s'étant grossi considérablement par les lectures qu'il avoit faites depuis, il chargea en mourant ses heritiers de le faire imprimer: ce qu'ils ont exécuté.

Il y a de la bizarrerie dans la plupart des Auteurs qui cachent leur nom, ou qui en mettent de faux à la tête de leurs Ouvrages. Ils veulent se jouer du public, exercer la critique des Savans qui font mille conjectures, dont ils rient sous le masque. Scaliger ne pardonna jamais à celui qui l'avoit trompé en lui prodiguant des vers de sa façon, pour ceux d'un ancien Poëte; & les Savans ont murmuré depuis peu contre un Auteur, qui après avoir rempli les lacunes de Petrone d'une manière assez délicate, pour surprendre un grand nombre de Lecteurs, a feint que cet Ouvrage avoit été trouvé à Bude. Cependant on le fait souvent par modestie, & pour écarter les louanges qu'on donne aux Autrurs, lors qu'ils sont connus; ou pour profiter des censures qu'on fait avec plus de liberté lors qu'on ne croit choquer personne. Les Egyptiens l'avoient même de graver sur des colomnes les nouvelles découvertes qu'on faisoit dans les arts & dans les sciences: mais ils en choioient

choient le nom de ceux qui les avoient faites, & c'étoit chez eux un usage reçu que d'attribuer tout ce qui se faisoit de bon, à Hermes. Les disciples de Pythagore avoient un si profond respect pour leur Maître, qu'ils lui faisoient tout l'honneur de ce qu'ils disoient & de ce qu'ils écrivoient.

Les Législateurs qui vouloient donner plus d'autorité à leurs loix, ont souvent supposé qu'ils les avoient tirées du sein des Dieux; & Diodore de Sicile accuse Moïse de s'être servi du même artifice, en attribuant au Dieu Jao les loix qu'il dictoit aux Israélites. St. Cyrille d'Alexandrie, qui n'a pas entendu ces paroles de Diodore, lui fait dire que Moïse s'étoit fait Dieu sous le nom de Jao, & il'a entraîné par son autorité un grand nombre d'Auteurs qui l'ont suivi sans examen. Cependant Diodore fait à Moïse le même reproche qu'à Mnèves, le Législateur des Egyptiens, d'avoir fait passer ses loix sous le nom d'une Divinité pour les rendre plus sacrées, & plus vénérables.

On accuse aussi l'Auteur de la Sapience d'avoir attribué son Ouvrage à Salomon, afin qu'il eût un plus grand cours chez les Juifs qui avoient en grande vénération la mémoire de ce Prince. Ces artifices sont assez ordinaires. Salvien a supposé à Saint Timothée quatre Livres contre l'avarice.

ce. La Theologie mystique de Denis l'Areopagite, que Hilduin produisoit avec beaucoup de confiance, après avoir passé pendant quelque tems pour un Ouvrage legitime, est enfin decruee. On dispute encore sur les lettres attribuees à Saint Ignace: mais elles ont beaucoup de peine à emporter la balance. Il n'y a pas jusqu'aux Evangiles que les imposteurs & les Heretiques, n'aient tâché de contrefaire. Ils ont produit leurs propres Ouvrages sous les noms des Apôtres & J. CHRIST, afin de tromper plus aisément les simples.

Il seroit fort avantageux de pouvoir decouvrir toutes les impostures, & de restituer à chacun ce qui lui appartient legitimement: mais la chose est impossible. On marche toujours au travers des tenebres épaisses avec peu de secours & des conjectures très-incertaines. On jugeoit dans l'Areopage les causes sans conoitre les personnes, afin que les Juges ne pussent pas se prevenir en faveur de leur famille, ou de leurs amis. Il est vrai que le jugement du public seroit beaucoup plus desinteressé, si les Auteurs n'étoient point connus. On donne du poids & de l'autorité à un sentiment, ou à une pensée en la revetant d'un grand nom. Cependant il est necessaire pour bien entendre les Auteurs, de conoitre leur genie, le tems  
 auquel

auquel ils ont vécu, & les motifs qu'ils ont eus de composer leur Ouvrage. On tire souvent de toutes ces circonstances des conséquences qui aident à découvrir leur pensée, & leur véritable sens. D'ailleurs la République des Lettres est un pays libre, où tout le monde doit paroître à visage decouvert, pour recevoir la gloire ou la honte qui lui est due, & ceux qui se masquent pour faire des Satyres mordantes, méritent d'être punis par les loix. Leur nom même doit être deterré après leur mort, afin que la posterité leur inflige la flétrissure qu'ils ont évitée pendant la vie. On a vu paroître en Italie la *visiera alzata*, la *visiere bassa*, ou la découverte des Ecrivains qui se masquent. Cét Ouvrage, dédié à Mr. Magliabechi, étoit d'Angelicus Aprosius, qui deguisa son nom sous celui de Villani. Dekker est un de ceux qui ont travaillé à la découverte des Auteurs cachez. Mr. Bayle fit même une lettre pour relever les fautes & quelques omissions de cet Auteur: mais comme il reservoit ses matériaux pour son grand Dictionnaire, il ne voulut pas approfondir alors une matière qu'il avoit étudié toute sa vie. Mr. Placcius a pénétré plus avant dans cette recherche; il donne ici un prodigieux nombre de noms deguisez, & d'Auteurs qui se sont cachez. Il seroit impossible d'en faire un

detail. L'Auteur commence par les Ecrivains Sacrez. Il continuë par les Theologiens, les Jurisconsultes, les Philosophes; il examine ensuite les Auteurs de chaque Nation qui ont tâché de se dérober aux yeux du public. Un des livres, sur lequel il s'étend le plus, est celui de *Tribus Impostoribus*. Il soutient que ce livre existe véritablement; il le prouve par l'autorité de quelques Ministres de Hambourg qui se sont vantés de l'avoir vu, ou de savoir, avec certitude, qu'il étoit dans la Bibliothèque d'un Prince. On prétend aujourd'hui qu'il y a plusieurs Ouvrages qui portent ce titre. On les multiplie jusqu'à trois, dont l'un imparfait ne contient que quelques fragmens en François; l'autre est en Italien, & le troisième est Latin. On a soupçonné dix ou douze personnes d'avoir fabriqué cette piece. Le P. Mersenne prétendoit non seulement l'avoir lu, mais y reconnoître le style de l'Aréin; & comme on a toujours accusé cet Auteur d'être Athée, on croit aisément qu'il a voulu attaquer les trois Religions dominantes, & qu'il a négligé le Paganisme, parce qu'il lui paroïssoit trop méprisable. Bernard Ochin est un de ceux, à qui on l'a attribué: mais il seroit aisé de le justifier. Les visions de Postel ont donné lieu de croire qu'il pouvoit être l'Auteur de cette piece; mais comme cette



conjecture n'est appuyée que sur les raiſons de ſe. Savant, elle ne paroît pas certaine, car on peut avoir des imaginations creuſes en matiere de Religion, & s'en faire une nouvelle, ſans travailler à l'eſtinction de celles qui ont régné. Mr. Placcius ne décide contre perſonne; il ſe contente de citer ſes témoins, & d'inſtruire le procès, ſans prononcer lequel eſt coupable. Il relève ſeulement la faute de Mr. Manage, qui accuſoit Frederic I. d'avoir compoſé un livre ſous ce titre; car ce Prince n'a jamais fait de pareil Ouvrage. On l'accuſe ſeulement d'avoir dit que les Auteurs des Religions Judaïque, Chreſtienne & Mahometane avoient abuſé de la crédulité des peuples. On tombe même dans une contradiction ſenſible au ſujet de ce Prince; car après lui avoir prêté des paroles qui marquent qu'il avoit peu de Religion; on le fait Mahometan ſecret & caché.

On a ajouté au livre de Mr. Placcius toutes les pieces qui peuvent lui ſervir de ſuplement. On y voit une Diſſertation de Mr. Geiſler, qui eſt un *Janua* à deux ſujets, un *vaiſſeau* à deux ports; un *ſerps* animé d'un cœur. Il eſt redoublé de ſon à ſa memoire; il conſacre l'annee à *Thomas*; c'eſt-à-dire, qu'il examine d'abord les loix, qui condamnent le changement de noms, & il en rapporte enſuite quelques exemples. Cet Auteur traite les cho-

les fort méthodiquement, & ces deux vers, qui expriment la manière exacte & scrupuleuse d'expliquer un sujet :

*Præmitto, scindo, sumo, casumque figuras  
Perlego, de causis, connoto & objicio;*

sont pour lui, ce qu'étoit le fil d'Ariadne à Thésée ; l'Ourse aux anciens Pilotes ; & la Bouffole aux nouveaux. Il entre dans un grand détail des motifs qui obligent les hommes à changer de nom ; comme la crainte, la fraude, la honte, la modestie, l'honneur. Les Babyloniens changeoient le nom des Princes qui montoient sur le trône, & les Papes ont adopté cet usage. Il donne cinq decades d'exemples, entre lesquels on trouve celui de Mr. Puffendorf, qui a publié un *Etat d'Allemagne* sous le nom de Severus Monzambano, Veronois. Celui de Morisot, Historiographe d'Henri IV. qui composa l'Euphormion, fit beaucoup de bruit en ce tems-là. Cette Dissertation est suivie d'une lettre du célèbre Mr. Mayer sur le même sujet. Il y en a d'autres Dissertations, dans lesquelles on trouve quelques noms, qui étoient échappés à la diligence de Mr. Placcius.

## ARTICLE XII.

*Joh. Ern. Græbi* Epistola ad clariss. Virum  
*Dominum Johannem Millium*, S. T. P.  
 et *S. Edmundi* apud Oxonienses Prin-  
 cipalem, & Ecclesiam Cantuariensis Ca-  
 nonicum dignissimum. Quæ ostendit,  
 Libri *Judicum* genuinam LXX. Inter-  
 pretum Versionem eam esse, quam MS.  
 Codex Alexandrianus exhibet. Romanam  
 autem Editionem, quoad dictum librum  
 ab illa præfusa diversam, atque eandem  
 eam Hesychiana esse. Subnexa sunt tria  
 nova tum à Editionis specimina cum var-  
 iis Annotationibus. C'est-à-dire, Let-  
 tre de Jean Ernest Græbe à Monsieur  
 Mill, par laquelle on montre que la ve-  
 ritable Version du Livre des Juges, est  
 celle qui se tira du manuscrit d'Alexan-  
 drie, &c. Oxonia, 1705, in 4. pagg. 94.  
 Et se trouve à Rotterdam chez Reinier  
 Leers.

**M**onsieur Græbe, déjà connu par-  
 mi les Savans, par le *St. Irénée*  
 qu'il a donné au public, & par son *Spici-*  
*logium SS. Patrum*, &c. dit d'abord dans  
 sa lettre, que Mr. Mill lui avoit conseillé  
 de donner les Septante suivant l'édition  
 de Rome, qui est entre les mains de tout  
 le monde; mais Mr. Græbe peu content  
 de cette Version, dont les dernières édi-

tions ont été entièrement defigurées, & cru devoir prendre un autre parti. Depuis deux ans il avoit pensé à donner une nouvelle édition des Septante différente de la Romaine; mais dans son projet son Ouvrage n'auroit embrassé que le Pentateuque & les Prophetes, & même encore son édition auroit été de pieces rapportées; car il auroit donné le Pentateuque Alexandrin qu'il avoit vu dans la Bibliothèque de la Reine; & pour les Prophetes, il auroit suivi l'édition de Rome, qui lui paroissoit moins imparfaite là-dessus. Il est aisé de comprendre, qu'une pareille bigarrure n'auroit pas été du goût des Savans: mais l'Auteur a decouvert tant de fautes dans l'édition Romaine, qu'il a jugé que tous les soins qu'il apporteroit pour la corriger seroient inutiles; c'est pourquoi, prenant d'un côté le Pentateuque Alexandrin, beaucoup plus parfait que le Romain, & trouvant les Livres Historiques & Prophetiques du Vieux Testament plus fidelement traduits dans le manuscrit d'Alexandrie que dans l'édition de Rome, il s'est déterminé à donner une Version des Septante toute complete sur le manuscrit Alexandrin, & comme c'est principalement dans les Livres Historiques qu'il a trouvé l'édition de Rome defectueuse & infidele, il parcourt dans cet Ouvrage divers endroits du Livre des Juges, & met les deux Versions à côté l'une & l'autre

pour en montrer les différences ; & comme il préfère celle d'Alexandrie, il l'appuie par des notes & par des passages, tirés des anciens Pères & de Philon. On pourra juger de ces différences par quelques endroits qu'on va rapporter.

Dans le premier verset l'édition Romaine parle des *Channéens* au pluriel ; le manuscrit Alexandrin, plus conforme à l'original, parle du *Chananéen* au singulier. Ceux qui voudroient entreprendre là-dessus la défense de l'édition Romaine, pourroient dire qu'à lire le mot Hébreu sans point, il peut aussi bien être traduit par le pluriel que par le singulier ; & d'ailleurs ils ajouteroient que les Versions Syriacque & Arabe expriment au pluriel le mot original ; ce qui ne laisseroit pas de faire un préjugé en faveur de la Version ordinaire des Septante. En poussant plus loin la défense de cette Version, ne pourroit-on pas dire qu'elle est par exemple plus semblable dans le verset 27. que celle du manuscrit Alexandrin ? Car d'un côté toutes les autres Versions, renfermées dans la Polyglotte d'Angleterre, conviennent avec celle des Septante que nous avons, si le manuscrit Alexandrin est le seul qui porte que *Manassé ne possédait pas Bethsan* ; & de l'autre, il est le seul encore qui au lieu de *Baldouai*, ou *Beth-shan*, comme parle l'original, lise *Baldouai* ; aussi Mr. Grabe y substitua-t-il la leçon ordinaire.

naire. Dans le verset 3. du second Chapitre l'édition Romaine suit fidèlement l'original, en quoi elle est encore appuyée de toutes les autres Versions, au lieu que le manuscrit Alexandrin non seulement ne traduit pas ce qui est dans le Texte mais encore il y fait entrer le *transport du peuple*, dont il n'est fait aucune mention dans l'Hébreu. Mais il faut avouer aussi que le manuscrit Alexandrin a de l'avantage en plusieurs endroits sur l'édition Romaine: le verset 6. de ce même Chapitre y est traduit beaucoup plus littéralement que dans notre Version ordinaire des Septante. Dans le verset 31. du 6. Chapitre l'édition des Septante que nous avons, commence ainsi le verset, *Et Gedeon, fils de Joas, dit*; le manuscrit d'Alexandrie dit simplement en suivant l'original, *Et Joas dit*, &c. c'est ainsi qu'on le lit dans toutes les autres Versions. Le manuscrit d'Alexandrie a traduit plus heureusement la fin du 9. verset du Chapitre 9. comme le sens le fait voir dans les versets 11. 13. & 15. Les Septante disent, *וַיִּשְׁמָעוּ אֵלֶיךָ יְהוָה* & le manuscrit Alexandrin, *אָזָּנֶיךָ יְהוָה*. La Version ordinaire des Septante est un peu embarrassée dans le verset 14. du 14. Chapitre, & elle est claire & littérale dans le manuscrit Alexandrin. La Version des Septante parle dans le verset 18. de ce Chapitre du *lever du Soleil*, & le manuscrit

scrit Alexandrin de son coucher. Le mot de Soleil n'est pas dans l'original; mais en le sous-entendant, il faut se déclarer pour la Version du manuscrit plutôt que pour l'édition de Rome.

On pourroit ramasser un grand nombre de discordances entre ces deux Versions; l'échantillon qu'on vient d'en donner, peut cependant suffire. Mr. Græbe en rapproche plusieurs qui paroissent peu importantes, & dans lesquelles il n'y a de différence que dans les termes; & comme la langue Grecque est très-riche, il ne faut pas être surpris que le même original soit traduit par des expressions diverses. Cependant le public ne laissera pas d'être redevable à Mr. Græbe, qui le premier se sera donné la peine de donner la Version d'Alexandrie, dont les différences ne se faisoient pas assez sentir dans le Recueil des diverses leçons de Mr. Mill.

Nous avons \* parlé des Prologemens qu'il a mis à sa nouvelle édition des Septante.

\* Mais de Mai 1708

## ARTICLE XIII.

*Histoire de l'Académie Royale des Sciences.*  
 Année 1705. Avec les Mémoires de Ma-  
 thématique & de Physique de la même  
 année, tirés des Registres de cette Acadé-  
 mie. A Amsterdam, chez Gerard Kuy-  
 per, 1707. in 12. pagg. 714.

CHaque Volume de l'Histoire de l'A-  
 cademie des Sciences est une preu-  
 ve glorieuse pour ceux qui composent,  
 de l'assiduité, & de la diligence, avec la-  
 quelle il s'appliquent à faire des décou-  
 vertes. L'Academie ne prononce point  
 des décisions, & ne forme point de systé-  
 me. Elle propose des expériences & des  
 observations, laissant de reste à tout le  
 monde de la liberté ou de les rectifier, ou  
 s'en profiter pour trouver davantage, &  
 pour aller plus loin. Rien en effet n'est  
 plus propre à contribuer au progrès des  
 Sciences, que des expériences répétées &  
 reiterées. Par ce moien l'on avance par  
 degrez; & si l'on marche par bonds, ils  
 sont plus sûrs.

La declinaison de l'aiguille aimantée est  
 un phénomène des plus surprenans, & en  
 même tems très-important pour la navi-  
 gation: car si elle varie selon les lieux &  
 selon les tems, les Pilotes peuvent se  
 tromper extrêmement dans l'estime de  
 la



la route des vaisseaux. En posant, comme Deschartes, qu'il soit continuellement des poles de la terre une matiere subtile, imperceptible & invisible, qui circulant autour d'elle sur le plan des Meridiens, y montre par le pole opposé à celui d'où elle est sortie. La matiere canalée trouvant dans la situation des pores de l'aimant un passage pour le traverser, fait que l'aimant a deux poles aussi bien que la terre; ainsi cette matiere entrant par un pole attire le fer, ou plutô elle fait une impulsion par laquelle le fer s'unit à l'aimant, & se repousse par l'autre pole. Mais elle peut changer son cours selon la disposition des parties, à travers lesquelles elle s'ouvre un passage, & elle en peut être détournée selon la figure, & la disposition de l'aiguille qui en est touchée. Mr. de la Hire a voit remarqué que les observations qu'on peut faire de la variation de l'aiguille dans les vaisseaux, est sujette à beaucoup d'erreurs, à cause du fer qui y est en grande quantité, & qui par ses différentes positions peut détourner l'aiguille de sa véritable direction; outre qu'elle est trop grossiere pour marquer une déclinaison fort exacte. C'est ce qui l'a fait penser à faire & à se servir d'aiguilles très-delicatement soulevées, & de la longueur de huit pouces, après avoir déterminé un plan meridional avec toute la justesse possible, & par

★ *Le fils.*

ce moyen on s'est assuré de la déclinaison précise de l'aiguille, & de sa progression. Il faut encore savoir que les aiguilles longues & plus fortes dans leur milieu, & qui se terminent en pointe deliée des deux côtés, ne sont pas sujettes à tant d'irrégularitez, quoiqu'elles n'en soient pas tout-à-fait exemptes à cause des inégalitez de la matiere dont elles sont composées, & de leur figure qui ne sauroit être parfaitement. On fit l'essai avec deux aiguilles droites & aimantées de différentes pierres, & il trouva en 1705. une déclinaison de 9. deg. 25. min. au lieu que deux autres, qui étoient courbes, ne donnoient que 8. deg. 45. ou 22. min. déclinaison à l'Ouest. De là on peut recueillir que les différents aimans ne font aucune variation dans les déclinaisons, & que la différence ne vient que de la fabrique des aiguilles. C'est toujours un tel erreur de moins à craindre. Mr. de la Hire a l'opposé en suite à quoi montent les variations de l'aiguille pour chaque année, & il a trouvé, que compensant les années où elle varie plus ou moins, elle va environ 14. min. tous les ans. En 1696. elle étoit de 7. deg. 8. min. & en 1698. elle étoit de 7. deg. 49. min. mais en 1704. elle étoit de 9. deg. 20. min. en 1705. de 9. deg. 25. min. Nord-Ouest, & de 10. deg. en 1706. C'est son mouvement regulier à l'Observatoire de Paris, & la déclinaison depend

de l'écoulement de la matière magnétique, & de la route qu'elle prend. On ne garantit pas la certitude de ces conjectures; il suffit que l'on commence à savoir, ou à deviner. Il semble au moins qu'on est sur les bonnes voies, & il faut du tems pour surmonter des difficultés qui jusqu'ici ont paru inexplicables. Comme il n'y a que cent ans qu'on fait observer les déclinaisons, le tems est trop court, à cause de la lenteur du mouvement de déclinaison, pour avoir tout remarqué; mais le tems pourra un jour perfectionner le système, en donnant une quantité suffisante de phénomènes.

Le ciel des Anciens, dit Mr. de Fontenelles dans un article sur les Satellites de Saturne, n'étoit pas si magnifique que le nôtre. Ils ne comptoient que sept Planètes dans notre tourbillon, & nous en avons neuf autres: quatre Satellites de Jupiter, & cinq de Saturne. Galilée a découvert ceux de Jupiter; Mr. Cassini quatre, & Mr. Huygens un. Mr. Høygen soupçonnoit qu'il y en avoit un sixième entre le quatrième & le cinquième, parce que la distance entre ces Satellites est trop grande à proportion des autres. Les Astronomes se sont servis utilement des Satellites de Jupiter pour trouver les longitudes par leurs émersions, & leurs immersions, observées par deux observateurs éloignez l'un de l'autre. On ne ti-

ra

rera pas moins d'usage de ceux de Saturne, parce que si Jupiter n'est pas sur l'horizon pendant la nuit, Saturne y pourra être, & en ce cas ses Satellites supérieurs seront trouver les longitudes; les deux premiers étant si proches de la Planete, qu'ils sont presque toujours imperceptibles. Leurs revolutions sont si courtes, & leurs cercles si pressez, qu'à notre égard il est rare qu'ils sortent des rayons de Saturne. Etant de plus dans un éloignement du Soleil double de ceux de Jupiter, le peu de lumiere qu'ils réfléchissent, diminuë beaucoup leur grandeur apparente à nos yeux. Comme il ne peut y avoir trop de methodes pour trouver les longitudes, Mr. Cassini \* en a inventé une autre par le moyen des eclipses des étoiles fixes qui arrivent par l'interposition de la Lune; pour cela il faut que la Lune ne soit pas pleine, & que l'étoile rencontre la Lune par sa partie obscure, & alors le diametre des étoiles fixes n'est pas sensiblement augmenté par de longues lunettes, on voit précisément la jonction de l'étoile fixe avec la Lune; le mouvement propre de la Lune étant si sensible, qu'il ne peut y avoir d'incertitude sur le moment où l'étoile entre dans l'ombre de la Lune. Mr. Cassini trouve plus de facilité dans cette methode, car outre qu'une lunette de deux pieds suffit, au lieu

\* Le fils.

qu'il en faut une de dix ou douze pieds pour les Satellites de Jupiter, il est de plus, aisé de se tromper dans l'observation. Si, par exemple, un Satellite de Jupiter est prêt d'entrer dans l'ombre de la Planete, plus la lunette sera longue, & plus tard on verra le Satellite éclipsé; parce que la partie du Satellite qui commence à entrer dans les rayons de la Planete qui le darobe à nos yeux & à nos lunettes, paroît encore à celui qui specule avec une longue lunette, & ne paroît plus à l'autre observateur qui se sert d'une lunette ou plus courte, ou plus foible. Ainsi dès qu'on viendra à comparer les observations de l'éclipse d'un Satellite de Jupiter faite par deux personnes différentes, il faudra savoir la force & la longueur de leurs lunettes, & en rabattre la différence pour les reduire au même point. Cette comparaison n'est point nécessaire pour la Lune à cause de sa proximité de la terre, & de la grandeur apparente de son diametre. C'est pourquoi Mr. Cassini calcula toutes les eclipses que les étoiles fixes pourroient souffrir depuis le mois de Juillet 1707. jusqu'à la fin de l'année, & les correspondans en Astronomie en divers lieux, pour confronter leurs observations avec celles de Paris, & en tirer des conclusions.

Avant que de quitter cet article nous remarquerons deux choses. L'une que les

Satellites de Saturne font pour cette Planete la même fonction que la Lune pour nous. Mrs. Cassini qui ont toute la diligence, toute la penetration, & toute la patience qui conviennent à d'habiles Observateurs, ont enfin demêlé les Satellites, qu'on prenoit quelquefois pour une des étoiles fixes que Saturne trouve en son chemin, & distingué les anses de l'anneau de Saturne, dont le diametre augmentoit de telle sorte en sept années, qu'il surpassoit celui de Saturne, & puis diminuoit insensiblement pendant sept autres années. Les Astronomes ont passé quarante ans dans l'admiration d'une revolution si extraordinaire. Mr. Huygens le premier, plus par la subtilité de son genie, que par le secours d'un telescope excellent qu'il avoit travaillé lui-même, débrouilla cette espece de confusion, & forma un système assez regaler sur les différentes apparitions, ou phases de l'anneau de Saturne, & de ses Satellites. L'autre chose \* que nous avons reservée à considérer, est que Kepler a proposé une règle que les Astronomes vérifient tous les jours avec admiration. C'est la proportion qui est entre les distances des Planetes au Soleil, & leurs revolutions. Il a trouvé que ces distances sont entre elles comme les racines cubiques des quar-

\* Elle est Mr. de Fontenelle, mais ne s'est pas trouvée dans les Memoires.

rez des revolutions. La revolution de la terre qui se fait en un an, & celle de Juppiter en douze, c'est d'un. à douze. Il se seroit expliqué avec plus de certitude, s'il avoit connu les distances de chaque Planete à la terre, aussi bien que leurs revolutions. Il n'y a que Mercure & Venus, dont on voit en même temps & les distances au Soleil, & les revolutions autour du Soleil qui est leur centre commun. Pour les autres Planetes, on ne fait point leurs distances au Soleil, & on ne la mesure qu'avec beaucoup de peine par leur parallaxe. Mais dès qu'on eut appercu les Satellites de Juppiter, on trouva leur distance à Juppiter, & leurs revolutions dans leur tourbillon, & autour de leur Planete, & la regle de Kepler fut confirmée par cet exemple. Mr. Cassini a fait la même supputation pour le cinquième Satellite de Saturne; parce que sachant la distance de Saturne, il reconut que sa revolution étoit de quatre-vingt jours, & il ne s'est pas trompé.

Nous finirons par l'article d'observations physiques: ce ne sont que de simples experiences presque sans aucun raisonnement. Le 30. de Juillet la chaleur fut si ardente & si excessive à Montpellier, qu'on n'y avoit jamais rien vu d'approchant: les vignes furent brûlées en ce seul jour-là, & c'est ce qui n'étoit point encore arrivé. En plusieurs endroits on fit cuire

cuire des œufs au Soleil. Quelques Thermomètres se cassèrent par la trop grande rarefaction de la liqueur qui monta jusqu'au haut, & les pendules avancèrent beaucoup. On pourroit juger que le miroir ardent du Palais Royal fit des effets extraordinaires pendant un Été si brûlant. Le foyer en est si vif que les matières qu'on y expose, ne peuvent être mises que dans un charbon creusé, parce que tout autre vaisseau se fondroit, ou se casseroit à un si grand feu. Il faut même qu'il soit fait de bois vert, & non pas de bois sec, parce qu'il est trop poreux, & trop crevasse pour contenir des matières de fusion. Cependant ce miroir, dont les rayons rassemblés dans le foyer ont tant d'activité, en avoit moins dans la violence des chaleurs de cette année-là. Les rayons du Soleil réunis n'avoient presque aucune force, tandis que les rayons directs émanés du Soleil embrasoient l'air. Les Physiciens auroient deviné tout le contraire. Mr. Homberg tout surpris lui-même, n'en a pu rendre d'autre raison, sinon que l'extrême chaleur élève de la terre une infinité d'exhalaisons sulphureuses qui embarrassent, & absorbent en quelque sorte les rayons du Soleil. Par conséquent le miroir ardent, qui est pour les Chymistes un fourneau infiniment supérieur à leurs fourneaux, a ces incommoditez, qu'on ne le peut employer qu'assez rarement dans toute



te sa force; il faut que ce soit en Ete depuis neuf heures jusqu'à trois. Il faut que le Soleil soit decouvert, sans aucuns nuages qui le cachent, & il faut des jours mediocrement chauds, & qui n'aient pas été precedez de plusieurs jours de sécheresse: car en ce dernier cas il a bien moins de vivacité que quand le Soleil vient à se decouvrir après une grande pluie. Il y a peu de jours dans l'année, où il ne se rencontre quelqu'un de ces inconveniens

Il est assez étonnant que l'Influence de la Lune n'étant autre chose que la lumiere du Soleil réfléchie, l'on n'ait pas plutôt songé à éprouver si elle ne renvoie pas aussi quelque degré de la chaleur qu'elle reçoit. Mr. de la Hire s'en avisa & la Lune étant au Meridien, & dans son opposition avec le Soleil, il y exposa un miroir ardent de trente cinq pouces de diamètre, & plaça dans la foie la boule d'un Thermometre des plus sensibles. Mais la Lune ne fit aucun effet sur la liqueur contenue dans la boule, quoi que les rayons fussent rassemblés dans un espace trois cens six fois plus petit que leur état naturel & qu'ils eussent par conséquent augmenté la chaleur de trois cens six fois. Cela prouve que la Lune ne peut faire sur nos corps aucune impression sensible. Le petit nombre d'exemples que nous avons cités, est assez pour faire voir que

que les Membres de l'Academie Royale des Sciences concourent à l'envi pour pénétrer les mysteres de la nature. Rien n'échappe à leur curiosité, parce qu'à force d'experiences on apperçoit même ce que l'on ne cherchoit pas. Nous devons encore repeter, que l'esprit d'invention, naturellement hardi, & quelquefois presomptueux, est accompagné en eux de beaucoup de retenue, & d'une modeste des fiance.

ab A R T I C L E X I V.

*Extraits de diverses Lettres.*

I T A L I E.

**O**N a publié ici (Rome) un Bref du Pape portant suppression & extinction du Monastere de Port-Royal des Champs. Les biens de cette Maison sont réunis à l'Abbaie du Port-Royal de Paris, à condition que les Religieuses de ce dernier Monastere donneront deux cens livres de pension à chacune des Religieuses du Port-Royal des Champs. Le motif du Pape pour faire ce changement est uniquement en ces termes; qu'étant évident que si ces deux Monasteres subsistoient dans l'état où ils sont, ils s'éteindroient tous deux, celui des Champs faute de Religieuses; & celui de Paris faute de revenus, &c. La Bulle est adressée à

sur

l'Offi-

l'Official de Paris. Elle contient diverses clauses que les Evêques de France n'approuveront peut-être pas; entr'autres celle où il cite la Bulle du Pape Paul IV. touchant l'alienation des biens Ecclesiastiques, qui n'a jamais été reçue en France. La Congregation de l'Inquisition travaille à la censure de divers Ouvrages. On dit que le livre *des Vies des Saints*, par Mr. Baillet, a été condamné. Sur la condamnation de Mr. Albani, neveu du Pape. On ne doute point que la Philosophie du P. Maignan n'ait le même sort. Mr. Bernin, fils du Cavalier Bernin, a déjà publié trois volumes de son *Histoire des Hérésies*. Le *Nouveau Testament* du P. Quésnel a été examiné à toute rigueur, & le Pape lui-même l'a censuré par un Bref du 13. de Juillet, qui condamne ce livre au feu, & excommunique tous ceux qui le liront, ou le retiendront chez eux, d'une excommunication réservée, au Pape. On lui a fait entendre premièrement que le texte de l'Ecriture est altéré dans cette traduction, qui leur a paru conforme en beaucoup d'endroits à la Version Françoisé condamnée par Clement IX. en 1668. C'est la Version de Mons. . . Secondement, que les notes, quoiqu'elles soient en apparence, ne sont capables que d'inspirer des sentimens contraires à la vérité: qu'elles contiennent des propositions seditieuses, téméraires, perniciouses,

ses, erronées, & manifestement Jansénistes. On avoit aussi dénoncé le *S. Augustin des P. P. Benedictins*; mais le Pape a imposé silence là-dessus. On debite qu'un écrit adressé à l'Abbé de Caunits contient cette proposition: que le St. Siège n'a point de droit légitime aux terres de l'Etat Ecclesiastique, parce que les Empereurs qui les ont données aux Papes, l'ont fait sans le consentement de l'Empire. On ne met cette prétention sur le tapis que pour intriguer la Cour de Rome. Il s'est élevé une querelle plus certaine, & plus effective entre le Pape & l'Empereur; c'est au sujet des *premières prières*; *jus primarum precum*; on l'appelle *Droit de joyeux avènement à la Couronne* en France. L'Empereur prétend qu'à son avènement à l'Empire, il est en pouvoir de nommer aux premiers Benefices vacans, soit dans les Cathedrales, soit dans les Collegiales; sans en excepter les dignitez, ni aucun autre Benefice, de quelque nature qu'il soit, pourvu qu'il agréé la personne qu'il a désignée. L'occasion du différent a été, que l'Empereur (Joseph I.) a adressé des lettres à l'Evêque d'Hildesheim; qui contiennent plutôt des ordres que des prières; & qui sont pleines de menaces pour le contraindre à obéir. Le Pape s'y est opposé, soutenant que l'Empereur ne le peut faire sans un Indult de sa part; & a fait deffenses à l'Evêque

vêque d'Hildeshcim de deferer aux lettres de l'Empereur. Le Jurisconsulte *Otigenius* a repondu vigoureusement pour le Pape, & ce qu'il y a de particulier, c'est qu'on dit que son livre a été imprimé à Fribourg. Le Roi de France jouit du droit de joieur avènement; mais avec quelques modifications; les Eglises Collegiales en sont exemptes, & les dignitez des Cathedrales en sont exceptées. Au reste le catalogue de la Bibliothèque du Cardinal Imperiale est imprimé, & se debite déjà. Mais ce n'est qu'une Bibliothèque en idée; car on n'a mis dans le catalogue des livres qui ne sont point dans la Bibliothèque. Mais on les y a mis, pour la grossir, parce que l'on compte de les acheter de l'argent qu'on tirera de la vente du catalogue.

F R A N C E.

**O**N repand depuis peu ici (Paris) plusieurs petites brochures: une épitre en vers, d'un pere à son fils sur la Peinture. C'est Mr. Coipel P. Peintre de Mr. le Duc d'Orleans, qui en est l'Auteur. Les vers sont assez bons, & on voit par là qu'il fait aussi bien tourner un vers que manier le pinceau. Une autre piece en vers intitulée: Les Poëtes en debauche. Le sujet de l'ouvrage ne repond pas au titre. Mr. le Duc du Maine s'iant fait present de vint & deux pièces aux R. R. P. P. Jésuites, le P. Du Corceau a voulu rendre

rendre ce present celebre en le faisant publier par les Muses. Il depeint avec enjouement la joie & l'empressement des bons Peres pour visiter, & distribuer cette agreable liberalité. La piece est toute badine, & on voit bien que l'Auteur possede son Marot. Le livre de la *Puissance Episcopale* commence à faire du bruit. Il pourroit bien être condamné par le Parlement. Il en a condamné d'autres qui ne contenoient pas des propositions si contraires aux usages, & à la doctrine de l'Eglise Gallicane, ni si injurieux aux Princes souverains. Car son systême consiste à dire : 1. que sur la terre il n'y a qu'une seule puissance qui reside toute dans la seule personne du Pape. 2. Cette puissance se divise comme en deux branches; la spirituelle & la temporelle. Que la spirituelle s'exerce par les Patriarches, Primats, Archevêques, & Evêques & autres Superieurs Ecclesiastiques, comme Vicaires du souverain Pontife, & que de même la temporelle n'est entre les mains des Empereurs, Rois & autres Princes souverains, que comme Vicaires du Pape. L'Auteur s'appelle *De Manentibus*. Il est du Duché d'Urbain. On est fort surpris que le Pape ait condamné le Traité de la puissance Ecclesiastique & temporelle qu'on attribüe à Mr. Du Pin. On pense ici tout autrement de ce livre. On dit que cet Auteur a eu trop de menagemens

pour

pour la Cour de Rome. Il y a même des Magistrats qui trouvent qu'il affoiblit les droits de l'Eglise Gallicane, au lieu de les fortifier. L'Histoire du Prince Ragotski, ou la guerre des Malcontens de Hongrie n'est pas fort estimée. Elle est de Mr le Noble. Ses Ouvrages se suivent de si près, qu'il n'est pas étonnant qu'ils soient si negligez. Celle des campagnes de Charles XII. Roi de Suede, par Mr. Grimar, vaut un peu mieux. On a traduit en François pour la seconde fois l'Histoire de la conquête de l'Espagne par les Maures. L'original est Arabe. Les Maures ont conquis deux fois l'Espagne. La premiere par Tarif & Muffa sur les Chrétiens. La seconde par Abdalasis sur les Maures revoltez. Tarif, l'un des Conquerans, en a écrit l'Histoire lui-même. *in* 12. *pagg.* 485. Il paroît un *in folio* des œuvres de Mr. Auzanet, ancien Avocat au Parlement de Paris, qui contient des Notes sur la Coutume de Paris; des Memoires & des Arrêts sur les questions les plus importantes de droit & de coutume. Mr. Maillard a fait un ample Commentaire sur la Coutume d'Artois, & du ressort du Conseil Provincial d'Arras. Il a mis sur diverses colonnes les trois textes des trois redactions de cette Coutume qui ont été faites en 1509. en 1540. & en 1544. Il y a joint une Carte Geographique, *in* 4. *pagg.* 1016. On a fait une

nouvelle édition de la traduction des Odes & des Satyres d'Horace par le P. Tarteron. Le *Dictionnaire Geographique* sera bientôt achevé. Mr. Corneille le Jeune en est l'Auteur. Le I.X. Tome de l'Histoire de l'Academie des Sciences est public. Il contient l'année 1707. Ainsi Mr. de Fontenelles a regagné le tems passé, & se trouve presentement dans le cours de chaque année. L'*Academie Royale des Sciences* a perdu Mr. \* Dodart, l'un de ses membres, Docteur en Medecine. Il étoit d'une application inconcevable à suivre une observation. Par exemple, pendant trente trois ans il s'étoit attaché à calculer jusqu'où va la quantité de matiere qui s'exhale du corps humain par la voie de la transpiration insensible. Comme il étoit très-sobre, & qu'il vivoit dans un regime très-regulier, il s'avisa d'observer le Carême dans la plus grande severité; pour savoir la difference que pourroit causer le jûne, il se fit peser à l'entrée du Carême, il pesoit cent seize livres, & à la fin du Carême cent sept & douze onces. Ensuite reprenant sa nourriture ordinaire, au bout de quatre jours il pesoit cent douze livres. Les Benedictins de la Congregation de St. Maur ont fait une perte qui n'est pas moins considerable, & qui interesse encore plus les Savans. C'est le P. † Mabilon. Il étoit

\* Mort en Novembre, 1707. de

† Mort en Decembre, 1707.



*des Savans.* Septemb. 1708. 415

de l'*Academie Royale des Inscriptions & des Medailles.* Il avoit pris naissance dans un village du Diocese de Reims. On ne le crut pas d'abord capable des grandes entreprises qu'il a depuis executées. Ses infirmités l'avoient rendu incapable de toute application, & pendant une année il fut occupé à montrer le tresor de St. Denys; emploi peu convenable, ou peu digne d'un si savant Religieux. Par malheur il cassa un miroir qu'on disoit avoir appartenü au Poëte Virgile. Cette perte lui fit obtenir la permission de quitter un emploi qui lui paroissoit d'autant plus onereux qu'il étoit obligé de dire & de repeter souvent bien des choses qu'il ne croioit pas. On le mit auprès de Dom Lac Dachery pour corriger les preuves de son *Spicilegium.* Il s'appliqua à l'étude des Peres, & la Congregation de St. Maur ayant resolu de donner de nouvelles éditions de leurs Ouvrages, Dom Jean Mabillon fut choisi pour travailler sur St. Bernard. C'est le premier qui parut. Il fut ensuite chargé de la commission de travailler à l'Histoire de l'Ordre de St. Benoît. Il s'en acquitta avec tant de diligence qu'en 1668. il publia le premier Volume, sous ce titre: *Acta Sanctorum Ordinis St. Benedictini, in seculorum classes distributa.* Il a publié depuis les *Annales Benedictini,* dont il a plusieurs volumes. Le Pere Dom Ruinart achèvera de rendre l'Ouvrage

complet. En fouillant dans les Bibliothèques pour composer les Annales de son Ordre, il rencontra diverses pièces qui lui parurent très-curieuses, & qu'il ramassa, quoi qu'elles n'eussent point de rapport à son dessein. Il en a rempli quatre Volumes sous le titre de *Vetera Annalecta*. Il alla encore plus loin. En examinant les chartres & les titres des Monastères: il fit le plan de son *Ouvrage de Re Diplomatica*, qui a porté sa réputation au comble. On sait que les principes sur lesquels il a bâti, ont été contestez par le P. Germon, & deffendus par Mr. Fontanini. Le P. Mabillon avant sa mort avoit fait une exacte révision de son Ouvrage, & y avoit ajouté un supplément. L'impression sera achevée incessamment. Il fut envoyé de la part du Roi en Italie pour visiter les plus riches Bibliothèques, & en rapporter ce qu'il trouveroit de plus important. Il en a donné un recueil en deux Volumes in 4, *Museum Italicum*. Il étoit naturellement fort modéré, mais il ne souffrit pas toujours patiemment la contradiction. Il s'échauffa un peu pour la déffense de son *Traité des Etudes monastiques*, & il prit avec ardeur la cause des Benedictins de son Ordre, à qui les Chanoines Reguliers de Bourgogne contestoient la préférence. Il nous est venu de Lorraine une Relation exacte concernant les caravanes, ou corteges des Marchands d'Afic.

*des Savans.* Septemb. 1708. 417.

d'Asie, par Mr. Bugnon, Geographe ordinaire de S. A. R. de Lorraine, à Nancy 1708. in 12. pagg. 223. Le Vasconiana, ou Gasconiana, est un recueil assez amusant des bons mots, des pensées les plus plaisantes, & des rencontres les plus vives des Gascons. Il y en a pourtant beaucoup qui sont froides, & dont la pointe ne se fait pas sentir. L'Auteur de l'Inquisition de Goa en veut faire une seconde édition. Elle est augmentée d'une relation très-circonscrite de ses voyages, & de diverses remarques qui concernent ce redoutable Tribunal. Je ne reponds pas que cela passe au sceau; car toutes veritez ne sont pas bonnes à dire. Mr. Martin, neveu de Mr. de Voiture, fait imprimer les Georgiques traduites en vers François. Le Sr. Gautier de Nismes vient de publier un petit Ouvrage qu'il croit souverainement nécessaire aux Ingenieurs; cest *l'Art de laver*, ou de la nouvelle methode de peindre sur le papier suivant le coloris des desseins qu'on envoie à la Cour, in 12.

*Extrait d'une Lettre de la Rochelle du 8.  
Juillet 1708. touchant les affaires  
de la Chine.*

Mr. Maigrot, Evêque de Conon, a débarqué ici ce matin, & est allé demander l'hospitalité chez les P. P. de l'Oratoire. Il y a aujourd'hui seize mois, que ce

vieux Prelat est parti de la Chine; c'est-à-dire, de Macao, où l'Empereur de la Chine l'avoit exilé, ensuite de la conference, qu'il avoit voulu avoir avec lui & avec le Patriarche, pour les engager l'un & l'autre à se retracter au sujet de ce que Mr. Maigrot avoit repondu par écrit aux Officiers envoieez d'abord juridiquement vers lui de la part de l'Empereur pour favoit si les ceremonies Chinoises étoient contraires à la Religion Chretienne. A quoi le Prelat avoit repondu par écrit, que ces ceremonies étoient incompatibles avec les principes & les maximes de l'Evangile. C'est de quoi l'Empereur vouloit le faire retracter, en suite de la conference qu'il avoit eüe avec eux: mais étant demeuré ferme, aussi bien que le Patriarche dans son sentiment, après que l'Empereur l'eut fait garder à vue & dans une honnête prison chez les bons Peres de Pequim, avec defense d'avoir aucune communication au dehors, il a été rendu une sentence, qui contient entre autres chefs l'exil dudit Prelat à Macao, & les deux autres ailleurs, avec defense à eux de retourner à la Chine, & ordre aux Gouverneurs de veiller à ce qu'ils n'y rentrent. Ce bon Prelat se voyant ainsi exclus de l'entree de la Chine, & la sentence ne portant point qu'il seroit obligé de rester à Macao, il a eu devoir profiter de l'occasion, qui se presentoit de passer en Europe

*des Savans.* Septemb. 1708. 419

pe sur un vaisseau Anglois, qui est allé  
aborder à Gallowai en Irlande. Les dé-  
fenses rigoureuses qu'il y a en ce pais-là  
d'y laisser débarquer des Evêques, dans la  
crainte, qu'ils n'y exercent leurs fonctions,  
comme d'y administrer la confirmation,  
ont été cause que ce venerable Prelat a  
été obligé de rester à bord du vaisseau  
jusqu'à ce qu'il se soit présenté un petit  
navire Marchand qui l'a conduit ici. A  
cela près il se louë extrêmement des hon-  
nêtetes des Anglois. Il craint fort pour l'un  
des deux autres Missionnaires, qu'on a trai-  
té fort durement jusqu'à l'enchaîner. Le  
Patriarche non plus que ce Prelat n'ont  
pas grand sujet de se louer des Jesuites.  
C'est ce qu'il m'a paru, malgré la reserve  
du Prelat. Il affecte même de dire que  
des Jesuites en ont bien usé avec lui pour  
la vie animale; c'est à dire, qu'ils l'ont  
bien nourri, c'est ce que j'ai compris, &  
qu'ils n'ont pas manqué aux devoirs de  
la civilité, qui ne coûte rien. L'Empé-  
reur reçut d'abord le Patriarche avec  
beaucoup d'honneur, & il n'a tenu qu'à  
lui d'en obtenir la continuation, s'il eut  
voulu adopter le sentiment des Jesuites  
au sujet de Confucius. Il seroit revenu  
aussi comblé d'honneur qu'il revient mé-  
content. Non seulement on a usé avec  
rigueur à son égard, quand il a temoigné  
de la fermeté; mais on a fort mal traité  
un Missionnaire Italien, qui lui servoit

d'interprète: c'est celui qu'on a enchainé. Quand on a vu qu'il ne vouloit pas se rendre, & que Mr. Maigrot persistoit aussi dans son sentiment, on a voulu l'engager à temporiser, & à promettre qu'il écriroit au Pape pour l'engager à tolerer ce que l'Empereur souhaitoit: mais je croi qu'il en fait bien autant, que ceux qui suggeroient ce temperament. Il étoit parti de Pekin avant Mr. Maigrot; mais ou il n'a pas trouvé d'occasion de partir, ou d'autres raisons l'en auront empêchés car on n'en fait point de nouvelles. Pour Mr. de Conon; il a fait une des plus longues & des plus fâcheuses navigations, ayant mis seize mois à ce qu'on fait souvent en sept; ce que ce Prelat nous a dit de plus, touchant la sentence de l'Empereur, c'est qu'à son depart tous les Missionnaires étoient mandez en Cour pour faire profession de foi Confucienne, bien assurés que ceux qui refuseroient de la faire, seroient renvoiez en Europe. De quoi le Patriarche Mr. de Tournon ayant été averti, il a écrit à tous les Missionnaires, comme étant parfaitement instruit du sentiment du Pape, que les coremonies, qu'on vouloit leur faire approuver, étoient incompatibles avec la veritable foi. Il y a bien de l'apparence, que les Jesuites seront les seuls, qui prendront le parti de vouloir allier à leur ordinaire J-CHRIST avec Confucius. Il s'en est pourtant trou-

vé parmi ces Peres, qui ont pris le parti de la verité, & le Prelat nous a confirmé ce que des nouvelles assez sûres nous avoient appris du P. Viddelon, très-habile, qui s'est déclaré pour le Patriarche, & que ses superieurs ont eu grand soin d'écarter de ce Royaume, Pour le Decret, si toutes fois Decret y a, non-seulement il n'a pas été publié, mais le Prelat assure que le Patriarche n'en a nulle connoissance, si ce n'est celle, que leurs correspondans des Missions étrangères leur ont fait savoir, que le Decret étoit certainement donné, & condamnoit les superstitions Chinoises. Je vous avoué qu'ici je me perds, & que je ne sai plus à quoi m'en tenir. Seroit-il vrai, que le Pape auoit fait entendre à Mr. de Rosalie la chose tout autrement, qu'elle n'étoit; car les Jesuites ont publié à la Chine, comme ici, que le Decret étoit en leur faveur. Seroit-ce que Mr. de Tournon voyant qu'il n'y avoit pas d'honneur à exposer le Decret de Sa Sainteté à la contradiction, qu'il éprouvoit lui-même, auroit fait semblant de ne l'avoir point reçu?

On voit la Lettre que le Cardinal de Tournon, Patriarche d'Antioche, a écrite à Mr. Maigrot pendant qu'il étoit prisonnier chez les Jesuites à Pekin; par laquelle il l'exhorte à souffrir avec fermeté la persecution qu'on lui a faite. Il le plaint de ce que des Religieux soient à même

tems les accusateurs & les geoliers ; & que  
 ceux qui devoient naturellement aider cet  
 Evêque, l'aient traduit devant des tribunaux  
 idolâtres. Le Bref du Pape, dit-il à Mr.  
 Maigrot, „ que je vous ai apporté depuis  
 „ peu, Monsieur, louë votre zèle par cet  
 „ endroit-là ; mais il semble que ce Bref  
 „ ait été moins fait pour vous louer que  
 „ pour vous armer & pour vous prémunir.  
 „ Que pourront jamais feindre & imaginer  
 „ les hommes qui soit capable de vous ra-  
 „ vir cette gloire ? . . . S'il y a quelque  
 „ prudence qui soit damnable, c'est assurè-  
 „ ment celle de certains gens qui par la  
 „ violence & par la fraude s'achent de cou-  
 „ vrir leurs passions & le dérèglement de  
 „ leur conduite, & de donner le mal pour  
 „ le bien & le faux pour le vrai. Les eho-  
 „ ses qui les feroient rougir de honte, s'il  
 „ on parloient les Auteurs, ils se glorifient  
 „ d'en avoir faites artificieusement  
 „ par d'autres.

„ En vérité rien n'est plus inouï que le  
 „ dessein qui est tombé dans l'esprit de  
 „ ces faux Sages, de solliciter un visiteur  
 „ Apostolique à donner des témoignages  
 „ de leur probité & de leur bonne con-  
 „ duité, non pas par le mérite de leurs  
 „ œuvres, mais par la force des menaces  
 „ & des vexations, & de vouloir attacher  
 „ de lui par la crainte & par l'autorité d'un  
 „ Empereur des lettres catoliques pour  
 „ solliciter auprès du souverain Pontife la  
 „ repu-



reputation d'un Evêque très-irreprochable, précisément parce qu'il est opposé à leur pratique & à leurs opinions qui ont été condamnées. Leur extravagance ne fera-t-elle pas encore ici confondue?

Tel est aussi le voyage qu'ils vous ont fait faire en Tartarie, pour vous attirer malgré vous à un nouveau combat, où le captif est demeuré vainqueur; où l'on a porté des coups non pas à votre corps, mais à votre ame, d'une manière d'autant plus glorieuse pour vous qu'elle a été plus rude & plus vive; où enfin vous avez eu pour Agresseurs vos propres freres, & où vous m'avez eu moi même pour compagnon des injures que vous avez souffertes, au lieu que vous aviez droit d'esperer que j'en serois le vangeur. . . . Mais par quelle force de raisons, par quelle crainte de châtimens & par quel poids d'autorité peut-on arrêter la fureur de gens qui agissoient en desesperés?

J'ai inutilement tout mis en œuvre. Je ne me repens point néanmoins de m'être abstenu de porter contre eux des Censures quand je n'en aurois tiré d'autre avantage que de la confusion à celui d'entre eux qui pour des fautes bien plus legeres que celles dont il est coupable, osa il y a quelque temps excommunier nommément les propres Freres Religieux de la Compagnie, jusqu'à faire

mur-

„murmurer contre lui toute la Cour de  
 „Pequin, & jusqu'à s'en attirer la raille-  
 „rie: Aussi l'Empereur l'a t-il justement  
 „comparé à un vieux chien qui aboye  
 „contre ceux de la maison, & qui aigu-  
 „ise ses dents pour mordre les autres.

„Ce qui m'a principalement engagé à  
 „user de moderation, c'est qu'il m'a paru  
 „que pour empêcher que le Christianif-  
 „me, qui étoit déjà en si grand peril à la  
 „Chine, ne tombât dans un état encore  
 „plus funeste, il valoit mieux agir par  
 „voies de douceur que par les voies de  
 „rigueur.

„Vous avez vu vous même par expe-  
 „rience, Monsieur, que toutes nos affaires  
 „étoient portées avec une licence effrenée à  
 „l'Empereur; parce que les pretentions &  
 „les entreprises les plus injustes trouvoient  
 „un asile sûr auprès d'un si puissant Pro-  
 „tecteur, qui, comme ses propres Man-  
 „darins me l'ont déclaré plusieurs fois,  
 „vouloit absolument defendre par toutes  
 „sortes de voies, bonnes & mauvaises,  
 „ceux qui mettoient la Religion Chrê-  
 „tienne en peril.

Le Bref que le Pape a écrit à Mr. Mai-  
 grot, & qu'on a ajouté à cette lettre du  
 Cardinal de Tournon, qui l'avoit porté,  
 fait beaucoup d'honneur à cet Evêque,  
 parce que les exhortations qu'il lui adresse,  
 sont mêlez d'éloges sur son zèle & sur sa  
 fermeté.

ALLI-

## A L L E M A G N E.

UN savant Professeur à Cobourg, nommé Mr. Serwarz, travaille à une nouvelle édition de tous les Anciens Ecrivains touchant l'Agriculture: *Scriptorum Latinorum veterum Rei Rustica*. Mr. Jager, Chancelier de Tubinge, a publié un Examen de la Theologie Moderne, & particulièrement celle de Mr. Poiret, qui fait gloire d'être le disciple de Mlle. de Bourignon. Il y a aussi une lettre, ou un jugement sur la refutation que Mr. Poiret a faite des principes de Mr. Locke. Mr. Neuman, Inspecteur des Eglises de Breslau, a dédié à Mr. Leibnitz un discours pour refuter ceux qui ont trouvé les traces du Gaffé dans l'Ecriture Sainte. La question est particuliere. Je vous ai mandé que Mr. Weisse, Conseiller en la Chambre des Comptes de Berlin, étoit l'Auteur des *Paradoxa Biblica*. Je me suis trompé. C'est Mr. Vander Hart, Professeur des Langues Orientales à Helmstad, qui en est l'Auteur. Son livre consiste en quelques Dissertations assez courtes sur la Marche d'Asne de Samson, les Corbeaux d'Elie, &c. Mr. Leibnitz y a mis une Dissertation sur Balaam. Mr. Crollius a soutenu une these dans l'Université de Wirtemberg sur la verité d'une croix brillante dans le ciel apperçue par le Grand Constantin avec une inscription qui lui promet-

mettoit la victoire contre Maxence. Thomafius, Huber, & d'autres ont contefte ce prodige. Mr. Wolfius a entrepris d'en établir la certitude, & de montrer que bien qu'Eufebe n'en parle point dans fon Histoire Ecclefiaftique, on n'eft pas en droit d'en conclure, que le fait n'eft pas vrai. Et qu'il fuffit que le chiffre X. P. qui étoit dans cette croix, & enfuite dans les drapeaux des Romains, puiſſe être pris pour le nom de CHRISTUS, & qu'à le fignifie affez naturellement. Mr. Fabricius, Profefſeur de Hambourg, s'eſt auffi mêlé dans cette diſpute, & a ſoutenu que ce ſigne pretendu n'étoit qu'un phenoiment. Mr. Henningus Belmer, Profefſeur en Droit à Halle, a fait imprimer à Leipſick les *Differtations Ecclefiaftiques* de Mr. de Marca avec ſon grand *Ouvrage de Concordia Imperii & Sacerdotii*. Il n'y a de lui qu'une courte Preface. C'eſt un *in folio* d'une très-belle édition. Il paroît un *Traité des Sermons* par Strykius, à Halle, *in 4.* Et un *diſcours* de Mr. Koch, Profefſeur à Kiel, *in 12.* *Le mariage de Saint Paul bien prouvé par l'Ecriture & par les Peres.* Mr. Sechterman a publié un petit *Traité de la diſcipline militaire des Romains.* Il ſembloit qu'il n'y avoit plus rien à glaner après les *Ouvrages* de Lipſe & de quelques autres Savans ſur cette matiere. Mais l'Auteur n'a pas laiffé de faire quelques *decouvertes utiles*, & de traiter

ter

ter son sujet avec beaucoup d'exactitude, il s'attache principalement aux peines qu'on infligeoit aux deserteurs & aux soldats qui n'avoient pas fait leur devoir. On a rimprimé à Francfort l'Ouvrage d'un Religieux de Saint François Italien, nommé Mengho, qui est intitulé, *le fouët & le baton des Demons*. Cet Ouvrage merite d'être lu par sa singularité. Il s'imagine que les Demons peuvent être chassés en leur disant beaucoup d'injures, parce que ces esprits fiers ne peuvent souffrir qu'on les outrage. C'est pourquoi l'Auteur leur en dit des plus grossieres. Cependant il avouë que la Ruë & le Milpertuis sont beaucoup plus propres à l'expulsion de ces Malins Esprits, parce qu'il y a beaucoup plus de femmes que d'hommes qui en sont tourmentez. Il y a un troisieme moien; c'est de prononcer devant les Demons certains mots Grecs qui leur sont tout a fait barbares; car les Diables ne savent pas seulement le Latin. En leur criant d'un ton ferme *agla, agios, ischyros, esereie, Jehovab*, & d'autres noms semblables, on est sûr de vaincre le Diable. Ce bon Religieux n'a pas pensé que c'étoit là le grand artifice des Gnostiques & des Basilidiens dans leurs amulets; mais il se justifieroit sans doute à la faveur des signes de croix qu'il fait intervenir par tout. Le Diable endort quelquefois son patient, afin de tromper l'Ex-

or-

orciste qui croit qu'il est sorti d'un corps qu'il possède encore. Il se cache aussi dans les cheveux, & c'est là sa dernière retraite. Il a la ruse de se fâcher, lors que l'Exorciste approche sa bouche de celle de la malade, afin de l'obliger à faire quelque chose de plus, & que cette impureté aneantisse la vertu & l'efficace de la cérémonie.

## F L A N D R E.

**O**N a réimprimé ici (Bruxelles) les *Poésies de M<sup>de</sup>. des Houlières*, fort augmentées, in 2. vol. in 12. *Le Combat Chrétien*, traduit de l'Italien par le R. P. Brignon, de la Compagnie de JESUS. *Les faux pretextes du Pecheur*, ou le Pecheur sans excuse. Ce sont des Sermons du P. Giroust, de la Compagnie de JESUS; qu'il a prononcés pendant l'Avent & le Carême. Ce Predicateur a eu beaucoup de réputation dans sa Compagnie. Il avoit tellement l'art de toucher les cœurs, qu'un jour voulant finir, parce que l'heure marquée sonnoit, tout l'Auditoire ému le pria de continuer. Mais il crut ne pouvoir laisser ses Auditeurs dans une meilleure disposition. C'est pourquoi il s'arrêta. Comme il n'écrivoit que les principaux points de ses Sermons, on a été obligé de les retoucher, & d'y suppléer après sa mort. Il auroit pu le faire lui-même pendant huit années

nées qu'il a vecu paralytique; mais il avoit un si grand degout pour ses Ouvrages, qu'on ne put jamais le resoudre à les publier.

A N G L E T E R R E.

**L**E D. Wigby écrit contre le Nouveau Testament de Mr. Mill. Le Docteur . . . qui a vu la *Palaographia* du Pere de Montfaucon, n'en est fort content. Il ne fait cas que du troisieme & quatrieme livre. On voit ici (Londres) *Defensio S. Augustini adversus Johannis Pheroponi animadversiones*, à Cambridge, in 8. L'Auteur a long temps attendu que les Benedictins deffendissent leur Saint Augustin contre les Notes de Mr. le Clerc. Mais voiant qu'ils s'appliquoient à d'autres Ouvrages, il a cru devoir venger l'honneur de ce Pere qu'on appelle le *Docteur de la grace*. Il suit Mr. le Clerc pas à pas dans ses notes, & censure ce qui lui a paru digne de censure dans son systeme. On a traduit en Anglois le Traité de la Peinture que De Piles avoit traduit sur les vers Latins de Mr. du Fresnoy. On y a mis une addition touchant l'Ecole d'Angleterre. On y trouve la vie & le caractere d'environ cent Peintres, à Londres, in 8; pag. 480. Mr. Testas, Ministre de Londres, a publié un discours intitulé, *La connoissance de l'ame par l'Escriture selon trois differens états d'union, de separation, & de reunion avec le corps*. Ce n'est

n'est ici que le premier tome qui se borne à l'union. *Numismatum antiquorum Sylloge, populis Græcis municipiis & Colonniis Romanis, cusorum ex Cimeliarcho editoris*, Londini, in 4. 1708. Cet Ouvrage est dédié à la Société Royale de Londres. L'Auteur a trouvé ces Médailles & ces Inscriptions dans les divers voyages qu'il a faits. Il y ajoûté quelques notes pour leur explication; mais le public se plaindra sans doute de ce qu'elles sont trop courtes.

## H O L L A N D E.

**O**N a imprimé chez J. Ellinchuysen à la Haye le *Criticon de Balazar Gracian*; & *l'Histoire du P. Turfelin*, Jesuite, avec des Notes; & *Tibulle* avec un Commentaire de feu Mr. Broeckhuysen. Comme il étoit bon Poëte, il étoit bien capable d'en juger. De Lorme à Amsterdam imprime *in folio* toutes les *Oeuvres du Pere Hardouin*. Il y a une Dissertation de lui contre Mr. Basnage sur la famille des Herodes. On imprime le *Traité de la vérité de la Religion Chrétienne* par Grotius. Mr. le Clerc y a mis des notes. Il y en a plusieurs sur la liberté, & Mr. Bayle n'y est pas épargné. Il l'appelle ou *Manichéen* masqué. *Persenasus Manichæus*. Mr. Châtelain a publié à Amsterdam la continuation de son *Atlas Historique, ou nouvelle introduction à l'Histoire, à la Chronologie, & à la Géographie ancienne & moderne*



*des Savans.* Septemb. 1708. 431

*derne representée dans de nouvelles cartes, &c. Avec des Dissertations sur l'Histoire de chaque Etat, par Mr. Gueudeville, Tom. 2. Part. I. & II. La premier contenant l'Allemagne, la Prusse, la Hongrie, & la Boheme. La seconde comprend la Grand' Bretagne, l'Irlande, la Suisse, la Savoye, la Lorraine, & la Republique de Venise. In fol. Enfin Mr. Aymon a publié le Concile de Jerusalem, accompagné de diverses pieces curieuses. Il est intitulé: Monumens authentiques de la Religion des Grecs, & de la fausseté de plusieurs Confessions de Foy des Chrétiens Orientaux produites en Franco contre les Reformez, dans le fameux Ouvrage de la Perpetuité de la foy de l'Eglise Catholique, in 4. A la Haye chez François Delo. On voit les Sermons sur divers sujets de Morale, de Theologie & de l'Histoire Sainte, par Mr. Basnage, Pasteur à Rotterdam, Tom. I. & II. à Rotterdam chez Reinier Leers, in 8. Il paroît aussi une septieme édition de la Communion Sainte, par le même Auteur. Il y a fait divers changemens, & ajouté un cinquieme livre, contenant les devoirs de ceux qui ne communient point. Il y a des prophanes qui s'éloignent des Sacremens par mepris: les autres ont pour pretexte leur ignorance. Mr. Basnage censure ces defauts, & console ceux que la maladie ou la persecution prive de cette consolation.*

F I N.

TABLE

# T A B L E

## Des matieres principales.

Mois de Juillet , Août , & Septembre 1708.

<b>L</b> A Souveraine Perfection de Diete, &c. Tom. I. & II. Pag. 291	
WILKINS (John) A Discourse concerning a new Planet, &c. 304	
PUFFENDORF (Mr. le Baron de) Les De- voirs de l'homme & du citoyen, &c. 318	
Constitutiones de Anno Jubileo, ex R. Mose Maimonide, &c. 328	
LA CROZE, Vindiciæ Veterum Scripto- rum contra J. Harduinum, S. J. P. &	
ALPH. DES VIGNOLES, Observa- tions Chronologicæ in Prolusionem & Historiam Veteris Testamenti. 332	
Lettre de Mr. CARREL, &c. 343	
DES MAHIS, Verité de la Religion Chrê- tienne, &c. 352	
LE BLANC, Traité des LXX. semaines de Daniel, &c. 359	
VIGNOLI (Joh.) de Columna Imperato- ris Antonii Pii Dissertatio, &c. 371	
Della Eloquenza Italiana, &c. 381	
PLACCI (Vinc.) Theatrum Anonymo- rum & Pseudonymorum, &c. 384	
GRABII (Joh.) Epistola de LXX. Inter- pretum Versione, &c. 393	
Histoire de l'Academie Royale des Sciences, Année 1705. 398	
Extraits de diverses Lettres. 408	

Fin de la Table.

HISTOIRE  
DES  
OUVRAGES  
des  
SAVANS,

Par Monfr. B \* \* \*

*Docteur en Droit, & Membre des Societex  
Royales de Londres & de Berlin.*

Mois d'OCTOBRE, NOVEM-  
BRE & DECEMBRE, 1708.



A ROTTERDAM,  
Chez REINIER LEERS,  
M D C C V I I I.

*Avec Privilege de Nosseigneurs les Etats  
de Hollande & de West-Frise.*

K

## HISTOIRE

DES

OUVRAGES

des

SAVANS,

Mois d'OCTOBRE, 1708.

## ARTICLE I.

*Defensio S. Augustini adversus Joannis Phoroponi in ejus Opera Animadversiones.*  
 C'est-à-dire, *Dofense de St. Augustin.*  
 Cantabrigiæ, impensis Richardi Turl-  
 bourne, 1707. in 8. pag. 222.

**C**elui qui a fait des Notes sur la nouvelle édition de St. Augustin par les Benedictins, s'est caché sous le nom de *Phoroponus*: l'Auteur croit y avoir reconnu Mr. le Clerc, & s'adresse à lui personnellement: en ce cas il devoit paroître à visage decouvert, afin que Mr. le Clerc sçût à qui renvoyer les traits qui ont été lancez contre lui. En effet on ne peut pas prendre le parti des

T 2

Peres

Peres avec plus de vehemence & d'ardeur que fait l'Auteur; il n'y a point d'article où le nom de Mr. le Clerc ne soit accompagné d'épithetes outrageuses, & de censures injurieuses. Il est vrai que depuis un siecle l'on a un peu rabattu de l'admiration dont les Peres de l'Eglise étoient en possession. Quelques Critiques sortant du respect, & pour ainsi dire, de l'humiliation où l'on étoit pour eux, se sont donné la liberté de les examiner sans prevention, & d'y trouver des deffauts, qu'on revere en eux, & qu'on ne pardonneroit pas à des Theologiens modernes. Mr. le Clerc, déjà éclairé, & autorisé par ceux qui l'avoient precedé, n'est pas toujours demeuré dans cette humble soumission, qu'il semble que l'Auteur voudroit imposer. Il a censuré St. Augustin en quelques endroits de ses Ouvrages, & ne trouve pas qu'il ait toujours bien pensé, & toujours bien raisonné. C'est pour cela que l'Auteur se plaint en termes très-amers, que Mr. le Clerc ait eu la hardiesse d'attenter à la reputation de ce Pere, & pour effacer l'opprobre & l'ignominie, dont il l'a voulu couvrir, il entreprend d'en faire retomber toute la honte sur l'agresseur. Quelques exemples feront comprendre toute l'atrocité du crime de Mr. le Clerc.

St. Augustin dans ses Confessions, en s'adressant à Dieu, lui rend graces de ce qu'il a bien voulu reveler en vision à St.

Ambroise,

Ambroise, en quel lieu gisoient les corps des Martyrs *Protaise, & Gervaise*; lorsqu'on les tira de leur tombeau, & qu'ils furent transportez en pompe dans la Basilique Ambrosienne, tous ceux qui étoient tourmentez d'esprits immondes, en furent delivrez; les Demons declarant leur fuite par leur confession. Un aveugle, connu de tout le peuple, entendant le bruit tumultueux que causoit la joye de cette ceremonie, demanda instamment qu'on le conduisit au lieu, où l'on deposoit les saints Martyrs; & dès qu'il eut touché leur cercueil avec son mouchoir, il fut gueri, & il recouvra l'usage des yeux. Au gré de Mr. le Clerc ces decouvertes miraculeuses ne sont que des inventions d'une pieuse politique pour imposer au peuple, & pour l'attacher plus fortement à la Religion: de plus il en resulte toujourns quelque profit, ou tout au moins plus de veneration pour les Ecclesiastiques. Nous en avons mille exemples devant les yeux. Ces reliques attirerent un grand concours de peuple dans l'Eglise Ambrosienne, & augmenterent la veneration pour le Prelat, à qui Dieu avoit revelé le lieu, où ce precieux tresor étoit caché. Pour ne pas trop approfondir le fait, Mr. le Clerc se contente de faire deux remarques: l'une que St. Ambroise dans la narration qu'il en fait, ne dit rien de la vision dont parle St. Augustin. L'autre, que St. Am-

broise raconte qu'on decouvrit deux corps d'une grandeur prodigieuse, & semblable à celle des hommes des premiers âges: *Mira magnitudinis viros invenimus duos, ut prisca ferebat etas.* En quel temps placer ces Geans, ou ces hommes de la taille des Heros? Et en quel temps les hommes ont-ils commencé à décroître, & à degenerer? Cela rend l'histoire d'autant plus suspecte, que les Diabes pressez à la presence des deux Martyrs, condamnerent les Ariens: il est assez vraisemblable que c'étoit un stratagème pour effrayer l'Imperatrice Justine qui tenoit pour eux, & qui persecutoit les Orthodoxes. L'Auteur repond qu'il n'est pas apparent, que l'Imperatrice Justine acharnée à la destruction des Orthodoxes eût suspendu son zèle pour une fraude, & pour un faux miracle; son attachement à l'Arianisme la rendoit trop clairvoyante. Pour la contradiction, ou plutôt l'omission de St. Ambroise sur la vision celeste, la même chose pourroit être objectée aux Evangelistes: & à l'égard de la grandeur extraordinaire de ces deux Martyrs; il n'est pas necessaire de remonter aux vieux âges du monde. Le temps ne regle pas les productions de la nature, & elle ne forme pas toujours les corps, comme si elle dechéoit elle-même peu-à-peu, & s'affoiblissoit en s'éloignant de son origine. Reste le miracle de l'Aveugle. St. Ambroise en atteste formellement la verité,



verité, & l'Auteur aime mieux l'en croire sur sa parole, que de s'arrêter aux défiances de Mr. le Clerc. St. Augustin raconte bien d'autres semblables merveilles. Mr. le Clerc les appelle des historiettes; son adversaire ne le souffre pas patiemment.

St. Augustin dans son Livre de l'Ordre, met les crimes & les vices au nombre des choses qui contribuent au bien de la Société. Il a même choisi, peut-être sans y faire assez d'attention, l'exemple des lieux de debauché que les Magistrats tolèrent, parce qu'il vaut mieux qu'il y ait des maisons particulières souillées, & difamées, que de souffrir que le vice & le libertinage corrompent & infectent toute une ville. *Aufer meretrices de rebus humanis, turbaveris omnia libidinibus.* Par cette raison la République de Venise ayant chassé les Courtisanes, fut obligée de les rappeler, afin de pourvoir à la sûreté des femmes d'honneur, & d'occuper la Noblesse, de peur qu'elle ne méditât des nouveautés contre l'Etat. Mr. le Clerc s'étonne fort qu'un Pere de l'Eglise se soit oublié jusqu'à faire entrer les lieux de prostitution dans l'ordre politique des Etats, sous prétexte d'empêcher un plus grand mal, & de renfermer & de sequestrer la debauché dans des lieux qui servent de retraite, & d'amusement à la jeunesse oisive, & à la debauché. L'Au-

teur n'abandonne pourtant point St. Augustin, & ne veut rien céder. Il compte les crimes sans distinction, comme autant d'abus que l'homme fait de sa liberté, & que Dieu permet pour en tirer le bien selon les vuës de sa sagesse. Le vice contribuë au maintien de la Société; non entant que vice; mais par la dispensation & la direction de la Providence. La Theologie adopte cette maxime, & il n'y a peut-être que la nature de l'exemple qui choque, & il n'étoit pas trop besoin de présenter ces sortes d'idées à l'imagination.

St. Augustin en mourant se designa un successeur: *Heracium mihi successorem volo.* Cet acte de volonté absoluë étoit contre les Canons, & les Constitutions de l'Eglise. Il devoit tout au moins consulter les Evêques de sa Province, & se déterminer par leur consentement. L'Auteur replique en deux mots que Mr. le Clerc a mal entendu les Canons des Conciles, & que St. Augustin les entendoit mieux que lui. On pretend que les Evêques d'Afrique s'étoient arrogé cette prerogative. St. Athanase en effet se nomma un Successeur de sa pleine autorité. L'Ecrivain de sa Vie \* convient que c'étoit troubler l'ordre des élections établi dans l'Eglise: mais pour justifier cette entreprise il ajoûte, que comme David dans la neces-

sité

\* *Mr. Hermand, Vie de St. Athanase.*

fité mangea les Pains de Proposition, qu'il ne lui étoit pas permis de manger, le Saint crut que la conservation de la foi étoit la souveraine loi, & que des regles qui avoient été établies par le seul motif du bien public, pouvoient être omises par cette considération. Sur ce pied-là il n'y auroit plus de discipline, ni d'ordre certain dans l'Eglise. Un Evêque heretique peut se servir de la même raison, & violer les loix, en pretendant aussi pourvoir à la conservation de la foi. Aussi l'Auteur ne s'en tient-il pas à ces fortes de pretextes. Il soutient que St. Augustin ne donna point l'ordination à Heraclius, & qu'il se contenta de l'indiquer, & de le recommander au peuple, en l'appellant lui-même pour lui servir de coadjuteur, & d'aide dans ses fonctions Episcopales, dont il ne pouvoit plus porter le fardeau dans sa vieillesse. Les Conciles n'ont jamais défendu aux Evêques de se faire assister, quand les infirmités de l'âge ne leur permettoient pas de remplir tous leurs devoirs. Il n'y auroit rien à dire, si St. Augustin ne s'étoit pas servi du terme *voló*, qui signifie un commandement. L'Auteur n'y repond que par une recrimination contre Mr. le Clerc.

Voici un \* article qui appartient plus directement à l'Orthodoxie, & à la foi. St. Augustin met en balance, si Dieu a

T 5

créé

\* *Animadversiones ad Genesim.*

créé une seule ame pour le premier homme, pour être transmise par lui à sa posterité; ou si Dieu a créé une ame pour chaque homme, sans qu'il la reçoive de ses Ancêtres. Ces deux opinions lui paroissent probables; & Mr. le Clerc soupçonne même qu'il panchoit vers la premiere, parce qu'elle est plus commode pour expliquer la propagation du peché originel. L'Auteur avoué que St. Augustin étoit demeuré en suspens, & qu'il étoit ébranlé par les raisons de part & d'autre sans se pouvoir determiner; avec cette restriction, qu'il étoit persuadé, que l'ame ne pouvoit être ni d'une substance, ni d'une nature corporelle.

Mr. le Clerc a intenté une accusation plus scabreuse. St. Augustin \* s'est ingeré d'examiner, pourquoi Adam & Eve eurent honte de leur nudité, dont ils ne s'étoient pas apperçus avant le peché, & si en cas qu'ils n'eussent point peché, ils n'auroient pas executé le commandement de Dieu, *croissez & multipliez*. En s'expliquant sur une matiere si delicate, il ne menagea pas assez les termes, & au jugement de Mr. le Clerc, il en a parlé d'une maniere peu convenable à la bienséance, & à la gravité de son âge, & de son caractère Episcopal. St. Augustin pose bien serieusement que les Patriarches, ou les Prophetes n'avoient pour but dans le mariage

\* *De Civitate Dei.*

riage que la pieté, & l'ordre de Dieu, sans aucun mouvement de volupté. Mr. le Clerc prouve au contraire que bien loin d'être sages & retenus dans leurs amours, ils se donnoient beaucoup de licences, que l'indulgence de Dieu vouloit bien supporter, à cause de la grossiereté de leur siecle. L'Auteur en demeure d'accord, à condition que ce soit sans déroger à la pieté des Patriarches. Pour l'article de la propagation du genre humain dans l'état d'innocence nous renvoyons au deffenseur de St. Augustin; & nous nous en tiendrons à la reflexion du P. Bouhours; que la langue Françoise est si chaste, qu'elle rejette non seulement toutes les expressions qui blessent la pudeur, & qui salissent tant soit peu l'imagination; mais encore celles qui peuvent être mal interpretées. Sa severité va jusqu'au scrupule, comme celle des personnes qui ont la conscience tendre, & auxquelles l'ombre du mal même fait horreur. Il est vrai aussi que St. Augustin pouvoit s'abstenir de traiter une question inutile, & d'autant plus qu'elle l'engageoit à entrer dans des discours qui l'ont obligé à demander grace aux oreilles chastes, & pudiques. A quoi bon s'embarasser dans des details qui font rougir le Lecteur? & que sert-il de sçavoir si Adam perseverant auroit ressenti l'émotion agreable des esprits & du sang dans l'usage des objets qui touchent les sens?

L'erreur où est tombé St. Augustin touchant les Antipodes, lui a été souvent reprochée, & Mr. le Clerc n'a pas oublié cet article. Mais on doit plutôt l'imputer à l'ignorance de son temps qu'à lui. Si St. Augustin s'est un peu égayé à plaisanter sur l'impossibilité qu'il y eût des Antipodes, & que l'autre hemisphere soit habitée, il se peut sauver dans la foule & à l'ombre de ceux qui le croyoient comme lui. On ne connoissoit point encore la constitution du monde, ni la figure de la terre. La navigation & l'expérience nous ont appris qu'il se trompoit, & c'est ce qui a donné sujet à bien des railleries & à bien des censures contre les declamations de St. Augustin, qui regardoit la supposition des Antipodes comme une espece d'extravagance : mais il parloit selon les connoissances de son siecle, nous aurions fait de même ; & si nous en savons davantage, c'est que nous sommes venus long-temps après lui. Pour revenir en deux mots à l'Auteur, l'on juge aisément qu'il s'interesse avec beaucoup de sensibilité à la reputation de Saint Augustin, & s'en prend avec beaucoup de vivacité à ceux qui voudroient y donner atteinte. Sa colere ne lui a pourtant pas fait negliger la netteté & l'élegance de son stile.

## ARTICLE II.

*Atlas Historique, ou Nouvelle Introduction à l'Histoire, à la Chronologie, & à la Géographie ancienne & moderne; représentée dans de nouvelles Cartes, où l'on remarque l'établissement des Etats & Empires du monde, leur durée, leur chute, & leurs différens Gouvernemens; la Chronologie des Consuls Romains, des Papes, des Empereurs, des Rois & des Princes, &c. qui ont été depuis le commencement du monde jusqu'à présent: & la Généalogie des Maisons souveraines de l'Europe, par Mr. Ch . . . . Avec des Dissertations sur l'Histoire de chaque Etat, par Mr. Gueudeville. Tom. II. Première Partie, qui comprend l'Allemagne, la Prusse, la Hongrie, & la Bohême. Seconde Partie, qui contient la Grande Bretagne, l'Irlande, la Suisse, la Savoie, la Lorraine, & la République de Venise. A Amsterdam, chez les Freres Châtelain, Libraires 1708. in folio.*

**N**ous avons parlé du premier \* Tome, & nous avons tâché d'en faire comprendre le plan & le dessein. Mr. Chat. . . . l'a amplifié dans ce second Tome, & pour en porter un juge-

T 7

ment

\* Mois de Novembre, 1704.

ment sûr, il faudroit avoir étudié, comme lui, ces sortes de matieres pendant trente années. Il y renferme l'Histoire, la Geographie, la Chronologie des Etats, & la Genealogie de tous les Souverains, & de tous leurs Descendans, soit en ligne directe, soit en ligne collaterale. Il y met aussi leurs armes, avec les brisures pour en distinguer les diverses branches. On voit bien que tant de choses ne peuvent être contenues dans l'espace borné d'un extrait. C'est un Ouvrage à relire, & à étudier; car en le parcourant l'on en conçoit seulement l'utilité & la commodité sans en profiter. Nous en exceptons les Dissertations qui servent d'introduction à l'Histoire de chaque Etat: & nous en pouvons tracer le dessein, & le but.

Mr. Gueudeville avoit \* déjà parlé de l'Histoire Romaine; mais ce Volume poussant celle de l'Empire jusqu'à present, il étoit plus regulier de reprendre jusqu'à Cesar, qui usurpa l'autorité que la Republique avoit eue jusques-là. Il ne le fait pourtant ni en Historien, ni en Chronologiste. Il a seulement rassemblé en general ce qu'il y a de plus remarquable, & de plus digne d'arrêter les yeux. Cesar né avec un genie capable des plus grandes choses, & des plus hautes entreprises, d'une ambition demesurée; & de plus jaloux de Pompée, ne put dige-

rer

\* *Tome I.*



rer que le Senat lui eût refusé le gouvernement des Gaules qu'il demandoit avec d'autant plus de confiance, que c'étoit sa conquête. Alors il oublia qu'il étoit sujet, & se servit contre Rome des armes qu'elle lui avoit confiées pour subjuguier les Gaules. Pompée avoit beaucoup contribué à lui faire donner l'exclusion, parce qu'il ne vouloit point d'égal, ni de concurrent; & Cesar piqué de jalousie, ne pouvoit souffrir ni un maître, ni un supérieur. Lors que Cesar victorieux revint à Rome, le Senat qui avoit mis des Rois à la chaîne, & qui tenoit tant de Nations dans l'esclavage, plia les genoux devant Cesar, & s'abaissa jusqu'à la plus honteuse adulation. Son temperament le portoit tellement à l'amour, qu'il étoit la terreur des Maris; & à son entrée triomphante à Rome, les soldats pour avertir les Maris de prendre leurs precautions, crioient devant lui, *viri, servate uxores*; ensorte que le Senat, à ce qu'on pretend, eut la lâcheté de livrer toutes les femmes à sa passion, & de lui transferer le droit & le privilege de tous les Maris. Auguste prit le titre d'Empereur, au lieu de celui de Roi que les Romains n'avoient pu souffrir en la personne de Cesar. Son regne fut équitable & florissant, & son siecle est encore célébré comme le siecle de la politesse, & des belles Lettres. Il fit jouir l'Empire d'une profonde paix, &

so

se repentant peut-être des proscriptions & des cruautés, à quoi il s'étoit trouvé engagé pour venger la mort de Cesar, il se montra très-humain pendant le cours de son regne, & content d'avoir abbatu le parti de Brutus, il oublia tous ses resentimens. Quelques Auteurs n'ont pas voulu lui en faire honneur, ils ont dit qu'Auguste avoit seulement voulu essayer si la clemence lui réussiroit mieux que la cruauté, & qu'on ne peut pas appeller clement un Prince qui se laisse d'être cruel: *Lassam & satiatam crudelitatem vix clementiam voco.* Les Romains auroient été heureux, si en perdant leur liberté ils avoient toujours été gouvernez par des Empereurs tels qu'Auguste. Sous lui la liberté ne perdit que les maux qu'elle peut causer, & rien du bonheur qu'elle peut produire.

*Il rendit de son jong l'Univers amoureux.*

Il ne manqua à la gloire d'Auguste que d'avoir choisi un successeur pour gouverner l'Empire avec la même équité & la même humanité. Mais il designa Tibere, qu'il connoissoit d'une humeur farouche, barbare & sanguinaire. Jamais Prince ne fut plus ombrageux, ni d'une jalousie plus farouche. A la moindre inquietude pour s'en delivrer il faisoit massacrer ceux qui la lui causoient, & sous lui le merite étoit plus dangereux que le vice. Il prétoit l'o-  
reille

reille à tous les Delateurs; & plus les Accusez étoient riches, ou puissans, plus leurs denonciateurs étoient favorablement écoulez. Il donnoit de plus dans une debauche brutale & grossiere. Il n'avoit nuls sentimens de tendresse; il n'aimoit rien que pour lui. Les liaisons du sang, & de l'amitié n'avoient nul accès dans son cœur, & ne pouvoient rien sur son esprit. Julien l'Apostat dans sa Satyre des Césars, lui donne pourtant la louange qu'il étoit prudent & brave. Qui le croiroit! Tibere fut regretté par le peuple Romain. Caligula \* fort inferieur en genie & en habileté, le surpassa dans toutes sortes d'exces d'infamie, & de cruauté. Cet Empereur porta son insolence jusqu'à insulter les Dieux, & à défier Juppiter de lancer la foudre sur lui. Il s'érigea lui-même en Divinité, & se fit bâtir des Temples, élever des autels, & créa un College de Prêtres pour lui rendre le culte qui appartient à Dieu. Mr. Gueudeville ajoûte un trait assez particulier. Pendant une violente maladie de ce Prince, qui jusques-là avoit contraint ses vices, deux Romains pour signaler leur affection, firent vœu de sacrifier leur vie, si les Dieux vouioient l'accorder aux souhaits de l'Empire. Leur vœu imprudent fut exaucé, & Caligula l'ayant appris, leur ordonna de l'accomplir, & de se devouer l'un & l'autre

\* Son petit-neveu.

tre à la mort; ne pouvant, disoit-il, les en dispenser, parce que la Religion ne lui permettoit pas d'autoriser un parjure. Il se moquoit de Dieu, & faisoit un jeu & une raillerie du supplice de ses meilleurs sujets. Il fit massacrer le Prefet de Rome, & instruit qu'il n'étoit pas fort riche, il repondit tout chagrin, qu'il n'avoit pas de quoi faire souhaiter sa mort.

Claude son oncle, qui vint après lui, fut plus humain, plus pourtant par foiblesse & par stupidité, que par des bonnes inclinations. L'Empire respira sous lui, parce qu'il n'avoit ni assez de force de genie, ni assez d'habileté, ou pour l'opprimer, ou pour le bien gouverner. Son regne fut d'autant plus agreable aux Romains qu'il fut precedé de Caligula, & suivi de Neron. La comparaison de l'un & de l'autre lui fut avantageuse. Il prefera Neron à Britannicus son propre fils, que Neron sacrifia depuis à sa jalousie. Neron étoit son gendre; il avoit épousé Octavie sa fille. Mais ce n'étoit pas un titre qui pût l'emporter sur celui de Britannicus, si Agrippine \* n'avoit pas employé toute son adresse, & tous ses artifices sur l'esprit foible & facile de l'Empereur Claude pour mettre sur le trône Neron son fils, qu'elle avoit eu d'un premier mariage. Il n'est pas besoin de faire le hideux portrait de cet Empereur, le der-

\* *Seconde femme de l'Empereur Claude.*

nier de la race des Cefars. Son nom seul fait fremir d'horreur ; c'étoit l'opprobre du genre humain , & l'on a dit , que c'étoit le crime des Dieux , que d'avoir souffert qu'un tel monstre gouvernât si long tems l'Univers. Mr. Gueudeville ne dit rien des cinq suivans , & passe tout-d'un-coup à \* Domitien : il meritoit d'être mis au rang des bêtes feroces plutôt qu'au rang des hommes. Son regne qui dura quinze années , fut une suite continuelle de debauches & de barbaries. Il mettoit tout son genie à raffiner sur les supplices qu'il vouloit imposer à ceux qui lui donnoient de la jalousie , parce qu'il apprehendoit leurs vertus , ou dont il vouloit usurper les biens pour fournir à ses profusions , ou seulement pour satisfaire son humeur farouche & sanguinaire. Il se divertissoit à jouer des scènes tragiques , & à inspirer l'épouvante & la terreur. Il donna un festin aux Senateurs & aux Chevaliers. Il fut conforme à son inclination. L'appareil étoit lugubre , & ressembloit plus à une pompe funebre , qu'à un repas honorable , & digne d'une compagnie si auguste. Le lieu du festin , les sieges , les esclaves qui servoient les conviez , étoient couverts de noir ; le festin n'étoit éclairé que par des lampes posées sur des colonnes sepulchrales. Domitien se rejouissoit de leurs mou-  
vemens

\* *Le douzième des Cefars , ou des Emperours.*

vemens & de leurs inquietudes , & s'en faisoit un barbare plaisir. Il les congédia avec les mêmes ceremonies; chacun d'eux remporta l'image de la mort imprimée dans son esprit. Il fut \* assassiné par ses domestiques dans son Palais.

Mr. Gueudeville qui ne fait que parcourir le regne des Empereurs Romains , ne s'arrête gueres après Domitien qu'à Trajan , & à Antonin le Pieux , qui lui fournissent des idées plus agreables; au lieu que les autres font horreur à la nature & à la raison. Trajan ne devoit sa fortune , & son élévation qu'à son merite. Aucun Capitaine n'avoit étendu si loin les frontieres de l'Empire , & il porta le nom Romain jusqu'aux extremitez du monde , & où à peine étoit-il connu. C'est l'endroit le plus éclatant de sa vie , parce qu'un Prince conquerant efface la gloire des Princes pacifiques. Mais Mr. Gueudeville dit, qu'il ne faut pas se laisser éblouir à ce qu'il y a de brillant dans la gloire des armes; les victoires sont quelquefois plutôt d'heureuses temeritez , que l'effet d'une conduite prudente , & bien concertée; & quelles louanges merite un Heros de hazard & de bonheur? Trajan étoit beaucoup plus admirable par son humanité & par son amour pour la justice que par sa couronne de lauriers. Rarement un Prince guerrier songe au bonheur de ses sujets;

\* *L'an de JESUS-CHRIST 95.*

jets; il ne travaille que pour sa propre ambition. L'humanité de Trajan n'étoit point une mollesse, ni une indulgence dangereuse, qui donne lieu aux seditions, & à la licence. Sa severité pour l'observation des loix n'avoit rien de dur, & n'inspiroit qu'une crainte nécessaire pour contenir les méchans, & assurer la tranquillité des bons citoyens. Antonin d'une inclination opposée, haïssoit la guerre, & ne cultivoit que les vertus paisibles. Si elle étoit moins propre à l'aggrandissement de l'Empire, elle étoit plus favorable pour le bien & le repos des particuliers. Il en rendit cette raison, dictée par sa bonté naturelle, que la conservation d'un citoyen lui étoit plus chere que la ruine d'un ennemi. Il faisoit même gloire de faire des fautes de bonté, & il étoit plutôt le Pere de la Republique que le Maître de l'Empire. Nous avons dit que Mr. Gueudeville ne fait pas une Histoire reguliere, & suivie. Il prend ce qu'il y a de plus notable, & ne recueille, pour ainsi dire, que les fleurs qui se rencontrent sous ses pas. C'est une espece de recapitulation de l'Histoire assaisonnée de ce qu'il peut ramasser de plus agreable.

Après avoir fini à la chute \* de l'Empire d'Occident sous *Augustule*, il passe à Charlemagne, qui le tira & le releva de

deffous  
\* Par *Odoacor*, Roi des *Hervules*, en 475.

deffous ses ruines. Il detruisit le Royaume des Lombards en Italie , & prit Didier leur Roi , qu'il traita en esclave plutôt qu'en Roi. Depuis il fut proclamé Empereur d'Occident à Rome , & couronné par le Pape Leon III. Si ce fut un accroissement d'honneurs pour Charlemagne , ce fut aussi l'époque de la grandeur des Pontifes Romains. Delivrez des Lombards qui les incommodoient , & qui leur disputoient le terrain , ils se rendirent peu-à-peu Souverains : l'éloignement de l'Empereur , qui residoit en Allemagne , favorisa leurs desseins ; & secouant le joug de l'Empire , ils se maintinrent dans l'indépendance , & s'éleverent au deffus de toutes les Puissances du monde. Si Charlemagne eut de grandes vertus , il eut aussi de grands vices. Selon le genie des Conquerans il étoit sanguinaire , & pour subjuguier les Etats il ne prenoit que par les armes. En particulier il fit un grand carnage des Saxons , sous pretexte de les reduire à embrasser la Religion Chretienne. En un seul jour il en fit perir cinq mille par la main du Bourreau. Sa vie d'ailleurs fut assez dereglée , & on l'accuse d'une *incontinence débordée*. Il fut pourtant canonisé , & il a été invoqué , & placé entre les Saints du Paradis. Mr. Gueudeville demande pourquoi ? mais il s'en rend aussi-tôt la raison ; si Charlemagne repandit tant de sang , c'étoit pour en arroser les



les autels du vrai Dieu, & pour la propagation du Christianisme: il exécutoit l'ordre de J. CHRIST, *contrain les d'entrer.* De plus il fit de riches fondations de Monasteres, & enrichit l'Eglise par ses bienfaits. C'est un bon titre pour être inscrit dans le Calendrier; & si ce n'est pas une justice, c'est une reconnoissance que les Papes lui devoient. Quant à sa passion pour les femmes, il a effacé ses crimes par son zèle & par ses liberalitez: *A tout rompre,* ajoute Mr. Gueudeville, *nous devons le croire en Paradis entre David, & Salomon.*

Si nous voulions suivre toutes les Differtations de ce volume, il faudroit aller trop loin. Il y en a une sur les Princes d'Allemagne, & sur les Colleges qui composent les Dietes; sur la Prusse, la Hongrie, & la Boheme. Comme elles sont toutes precedées d'une Liste chronologique des Princes qui ont régné dans ces Etats, avec un Abregé historique de leur vie, Mr. Gueudeville n'a pas été assujetti au même ordre; & il n'y retouche les choses qu'en general pour embellir la matiere, & l'égayer par des traits vifs & pleins d'esprit. Il en a fait autant pour l'Angleterre, la Suisse, la Savoye, la Lorraine, & la Republique de Venise. On ne s'ennuyera point à les lire; car outre la brieveté, il y fait venir des reflexions qui semblent naître incidemment du sujet. Si quelqu'un en veut  
un

un exemple, le voici. A la fin de l'article des Suisses, Mr. Gueudeville met en question, si le trafic que font les Suisses de leurs sujets & de leurs troupes, n'est pas contre la droite raison, & contre les maximes de la Religion. Ils font de toutes les querelles sans y entrer, & sont toujours à la guerre sans avoir d'ennemis. S'ils prenoient parti, il n'y auroit rien à dire : ils pourroient alleguer que c'est pour soutenir la plus juste cause. Mais ils servent indifferemment des deux côtez, & se vendent de part & d'autre, sans examiner de quel côté est le droit. N'est-ce pas là s'engager au hazard de commettre des homicides ? Mais la politique, & la nécessité du pais le permettent, & c'est un usage établi, auquel il seroit dangereux de remedier. Aussi leurs Theologiens ne songent-ils pas à s'y opposer. Bullinger le fit autrefois, & en 1549. il fit rejeter la proposition d'un renouvellement d'Alliance que Henri II. vouloit conclure avec les Cantons. Il n'approuvoit nullement que les Cantons sacrifiasent leurs sujets, & qu'ils en trafiquassent pour aller tuër les ennemis d'autrui, comme si c'étoient autant d'ames venales & mercenaires exposées en vente au plus offrant, & dernier encherisseur. Hottinger temoigne que Zuingle, & les autres Reformateurs de ce pais-là, avoient les mêmes scrupules que Bullinger.

Il est tems de venir à Mr. Ch. . . à qui appartient tout le fond de l'Ouvrage. C'est un travail immense & énorme, & capable d'épouvanter l'Auteur le plus laborieux. Il a composé avec soin des Cartes de l'ancienne & de la nouvelle Geographie, & ne s'étant pas contenté de suivre la Chronologie des Etats par les Princes qui les ont gouvernez, en marquant en raccourci leur caractère, les qualitez, & les actions qui les distinguent, ou les des-honorent dans l'Histoire, il y ajoute des Tables Genealogiques de toutes les branches qui en sont descenduës, & qui les subdivisent. On peut juger par là quelles penibles recherches il a fallu faire, & quelle attention il faut apporter pour debrouiller, & pour arranger toutes ces Genealogies, qui se partagent à mesure qu'elles s'éloignent de la tige, en tant de branches qu'à peine peut-on suivre la trace du sang. Seulement ce qui pourra faire quelque embarras à ceux qui ne sont pas accoutumez à cette sorte d'étude, c'est que les arbres genealogiques sont quelquefois dressés en remontant; ce qui n'est pourtant qu'une genealogie renversée. Mais il seroit plus commode pour eux de trouver d'abord la souche commune pour descendre par degrez à toute la posterité. Enfin on peut consulter la Preface, où sont amplement expliqués les avantages qu'en peuvent tirer ceux qui sont encore novices

ces & ignorans dans ces sortes de matieres ; ceux qui ne les ont étudiées que superficiellement , & qui ont besoin de s'y fortifier , sans avoir besoin de parcourir un grand nombre de volumes ; & les Savans eux-mêmes qui ne les ayant pas toujours presentes , peuvent s'en renouveler facilement la memoire en jettant les yeux sur les cartes & les tables qui presentent tout-d'un-coup aux yeux tout ce que l'on cherche. Nous n'en pouvons pas dire d'avantage , & nous avons déjà dit presque les mêmes choses en parlant du I. Tome \*.

\* *Mois de Novembre 1704.*

### ARTICLE III.

*Histoire de l'Academie Royale des Sciences. Année 1706. Avec les Memoires de Mathematique & de Physique pour la même année. Tirez des Registres de cette Academie. A Amsterdam, chez Pierre le Coup, 1708. in 12. pagg. 670.*

L'Année 1706. a été plus féconde que les autres. Mrs. de l'Academie non contents de quelques expériences , & de compter sûrement sur ce qu'ils ont trouvé , les repetent , & les redoublent , ou pour ne rien hazarder en decidable trop tôt , ou pour decouvrir encore davantage. Dans ces sortes de matieres il vaut mieux  
espe-

esperer qu'on peut aller plus loin, que d'en demeurer où l'on est arrivé, en croyant qu'on ne peut pas aller au delà. Combien y a-t-il de mystères dans la Physique ignorez jusqu'à présent, qui commencent à se développer?

Les Astronomes cherchant une cause physique du mouvement circulaire des Planetes, n'en ont gueres trouvé de plus plausible, qu'une force centrale, ou centripete, qui fait que les corps graves & pesans tendent vers un certain centre. C'est sur ce principe que roule le système de Mr. Gregory dans son Traité des Elements \* d'Astronomie. Mr. Varignon † depuis quelques années a presque épuisé ce sujet, & après avoir comparé les différentes forces centrales entr'elles, il a voulu montrer ce que sont absolument, & en elles-mêmes, ces forces, dont on connoit les rapports. Tout mouvement en ligne courbe, tel que l'est le mouvement elliptique d'une Planete autour du Soleil, peut être produit par deux causes. L'une imprime à la Planete un mouvement sur une ligne droite indéfinie, qui traverseroit le tourbillon où elle est enfermée; & l'autre comme inhérente au Soleil, & qui la retire vers le Soleil, qui en est le centre ou le foyer. On convient que tous les corps tendent naturellement à se mou-

V a

voir

\* Voyez le mois de Janvier 1702.

† Voyez les années 1701. 1703. & 1705.

voir en ligne droite; ainsi la Planete pour-  
 suivroit son cours, si la force centrale qui  
 agit sur une autre ligne droite, ne la de-  
 tournoit, & ne l'obligeoit à decrire une  
 ligne courbe, ou circulaire. Or cette for-  
 ce doit être d'autant plus grande & plus  
 puissante, que le corps est plus difficile à  
 tirer de la direction de son mouvement;  
 & la vitesse du mouvement se mesure par  
 la masse, & la pesanteur du corps qui se  
 meut. Ensorte qu'il faut pour ramener  
 un corps aussi massif que Saturne sur la  
 circonférence de la courbe qu'il parcourt,  
 que la force centrale agisse fortement; &  
 si la courbe est infiniment courbe, la for-  
 ce centrale qui écarte infiniment le corps  
 d'une ligne droite, est infiniment gran-  
 de. En rassemblant tous ces principes, se-  
 lon lesquels la force centrale augmente  
 ou diminue à chaque instant, on trouve  
 la pesanteur du corps, la vitesse, la direc-  
 tion de la force centrale comparée à la li-  
 gne droite, par laquelle le corps tend à se  
 mouvoir, & la grandeur de l'écart que  
 cette force fait faire au corps pour le re-  
 mettre sur la courbe. Ainsi la force cen-  
 trale ne consiste qu'en ce qu'à chaque mo-  
 ment infiniment petit, elle rapelle & re-  
 met sur la courbe un corps qui tendoit à  
 s'en éloigner, & à continuer de se mou-  
 voir en droite ligne selon la direction de  
 l'arc infiniment petit de la courbe. De cette  
 theorie facile il résulte diverses propositions

tions geometriques. Mais pour une équation juste du raport que la force centrale doit avoir avec la pesanteur, il faut proceder par des calculs algebriques. Nous n'avons garde de nous y embarrasser.

Le système de l'Astronomie n'est point tellement fixé qu'il ne soit sujet à bien des revisions, & pour cela il faut avoir devant soi un grand amas d'observations; le nombre n'en sauroit être trop grand, parce que pour chaque determination differente il faut des observations faites en differens points du cours de la Planete pour une plus grande sûreté. Ainsi quand on veut determiner le perihelie, ou des noeuds d'une Planete superieure, il est necessaire pour se tromper moins, qu'elle soit en opposition avec le Soleil, dans la plus grande latitude, & dans son perigée, c'est-à-dire, placée dans son moindre éloignement de la terre; car alors, à cause de sa proximité, son mouvement est beaucoup plus sensible, & il est plus facile de marquer précisément des points invisibles, tels que sont les noeuds, l'aphelie, & le perihelie. Par cette extrême exactitude, l'on peut, selon la regle de Kepler, trouver les rapports des distances de toutes les Planetes principales au Soleil. On sait, par exemple, que Juppiter en est plus de cinq fois plus éloigné de la terre, & Saturne un peu moins de dix fois: mais on ne

fauroit juger de leur grandeur par la comparaison de la distance, parce qu'il faudroit avoir certainement la distance d'une Planete au Soleil, ou à la terre. On a tenté de parvenir à cette connoissance par la parallaxe de quelque Planete.

Par exemple, en regardant une Planete à l'horison, on imagine deux lignes tirées à son centre, dont l'une part du centre de la terre, l'autre d'un point quelconque de sa surface, où est l'Observateur. Ces lignes forment un triangle rectangle, dont un des angles aigus est au centre de la Planete, & a pour base le demi-diametre de la terre, que l'on connoît, & qui n'est que de quinze cens lieues. Cet angle est la parallaxe, ou la difference optique qui est entre une Planete vue du centre de la terre, ou de la surface, & il n'est jamais plus grand qu'à l'horison. La parallaxe horizontale est toujours la plus grande, sur tout quand elle est & dans son perigée, & dans son perihelie; auquel cas la Planete est de toutes manieres plus proche de la terre. Afin qu'une Planete puisse avoir une parallaxe, il est nécessaire que dans ce triangle, dont on vient de parler, le demi-diametre de la terre ait quelque raport sensible aux deux autres côtés, qui sont, la surface de la terre, & la distance de la Planete au centre de la terre. Si ce raport est trop petit, il n'y a nulle parallaxe. C'est ce qu'on a expérimenté



perimenté pour Saturne & Juppiter, parce que leurs distances sont infinies par rapport au demi-diametre de la terre. Mais on n'a pas desespéré de trouver la parallaxe de Mars. Après de longues observations Mr. Cassini en 1672. a trouvé quinze secondes de parallaxe à Mars dans son perigée, & un peu élevé, & vingt-cinq à Phorison; & un peu plus de neuf secondes au Soleil. En évaluant cette parallaxe l'on a suputé que Mars est distant de la terre d'environ onze ou douze millions de lieues; & le Soleil de trente-trois millions sur un globe un million de fois plus gros que la terre. Il paroît étonnant que quinze secondes de parallaxe dans Mars, qui font une grandeur presqu'imperceptible aux yeux, & même aux instrumens, donnent par le resultat du calcul, ces grandeurs prodigieuses & presqu'immenses; mais cela est si clair pour les Mathématiciens, qu'ils ne les daignent presque pas s'y arrêter, ni en faire la demonstration. Toutes les circonstances qu'on a marquées pour observer la plus grande parallaxe de Mars, ne se rencontrèrent qu'en 1704. depuis 1672. Mr. Maraldi en 1704. ne trouve la parallaxe horizontale que de vingt-quatre secondes; mais cette difference d'une seconde s'accorde parfaitement avec la parallaxe de vingt-cinq secondes, parce que Mars en 1704. étoit un peu plus éloigné de son perihelie, & de

la terre par conséquent. Voilà donc les vingt-cinq secondes de parallaxe de Mars bien confirmées, & toute la multitude de conséquences qui s'en ensuivent.

Les Astronomes aujourd'hui plus appliquez à considérer le ciel, se sont aperçus que les Comètes ne sont pas des phénomènes rares, & extraordinaires. Elles deviennent même assez communes par le secours de lunettes. Il en parut une en 1698. deux en 1702. & une en 1706. En voilà quatre en huit ans; elles n'ont été vues que des Astronomes, & n'ont point épouvanté le peuple. Celle de 1706. fut reconnue par Mr. Cassini proche de la Couronne Septentrionale. Elle paroissoit une petite étoile nebuleuse plus claire vers le milieu que vers les bords, & mal terminée. On jugea que sa route étoit un grand cercle qui coupoit l'Eccliptique vers le milieu de la Vierge & des Poissons. Sa déclinaison de l'Equateur étoit de cinquante-cinq degrez, parcourant quatre degrez par jour contre l'ordre des signes, en s'approchant de l'Eccliptique. Mr. Cassini juge que la vitesse de son cours venoit de ce qu'elle étoit dans son perigée; car à mesure qu'elle s'éloignoit, son mouvement se rallentissoit; à la fin il n'étoit plus que d'un degré par jour, & elle disparut le 16. d'Avril; en sorte qu'elle ne fut visible que pendant un mois, & pour les Astronomes seulement. Ils en tirent des conjectures

jectures pour l'hypothese des retours reguliers des Cometes. Du moins il suffit de ramasser tous les sujets d'incertitude, & quand ils seront en assez grand nombre, peut-être produiront-ils quelque certitude, ou quelque vraisemblance. Au reste non seulement on voit aparaitre des Cometes, on voit quelquefois de nouvelles étoiles briller dans le ciel, & disparaitre après s'être montrées pendant quelque tems. En 1572. les Astronomes, à leur grand étonnement, remarquerent une nouvelle étoile dans la Constellation de Cassiopée, qui surpassoit Juppiter en éclat & en grandeur. Quelques-uns la prirent pour une Planete. Au bout de dix-huit mois on ne la vit plus. Depuis cent ans il n'y a gueres de Constellation, où il ne soit arrivé quelque changement sensible. La Voie de lait est la region du ciel où il en arrive le plus: comme s'il y avoit plus d'agitation dans cette multitude d'étoiles que dans les autres Constellations. Dans l'espece des étoiles qui paroissent & disparaissent successivement, on connoit celle de la Baleine, dont la revolution ordinaire est de onze mois, & celle du Cygne de treize mois. Mr. Maraldi en a remarqué une dans l'Hydre qui fait son tour en deux ans. Les étoiles fixes étant autant de Soleils, parce qu'il est impossible que dans la prodigieuse distance où elles sont, elles reluisent de la lumiere réfléchie du Soleil.

il n'est pas aisé de comprendre pourquoi elles s'approchent, & s'éloignent de notre monde dans des tems réglés. S'il y a des Planètes habitées qui roulent autour de ces Soleils, les habitans éprouvent des changemens assez fréquens; & il est à noter, qu'il est étonnant que les autres étoiles, ou les autres Soleils gardent une situation, & une course constante & continue.

Mr. Descartes ne pouvoit concevoir comment le mouvement d'un corps passe dans un autre toujours avec les proportions exactement observées. Il ne comprenoit point quelle étoit la liaison entre le mouvement d'un corps, & celui d'un second corps choqué par le premier. Il posoit donc que les corps simples n'étoient que les causes occasionnelles de la communication des mouvemens les uns à l'égard des autres; & que Dieu étoit la véritable cause, qui à l'occasion du choc de deux corps transportoit quelque chose du mouvement de l'un dans l'autre. Ainsi deux corps seroient seulement l'un à l'autre cause occasionnelle du mouvement. Enfin sans aller si loin, nous voyons clairement que les corps étant impenetrables, ils doivent en se rencontrant se communiquer du mouvement les uns aux autres: mais comment passe ce mouvement des uns dans les autres, c'est ce que les Philosophes n'ont pas encore bien déterminé.

Aussi

Aussi Mr. de Fontenelles \* avoué-t-il qu'il est honteux à la Philosophie de s'être avisée si tard de s'apercevoir qu'il y ait certaines regles ou loix, selon lesquelles les corps se communiquent du mouvement. Depuis cent ans on y a fait beaucoup d'attention, & on a presque reparé le temps perdu: les erreurs où Descartes est tombé sur ce point, n'ont pas peu contribué à redoubler l'application des Philosophes. Il est vrai que les loix du choc des corps sont très-simples; mais presque dans tous les effets qu'elles produisent à nos yeux, elles sont si enveloppées, & si étouffées sous la multitude des différentes circonstances, qu'il est difficile de les en démêler, & de parvenir à les voir dans leur simplicité naturelle.

La force qui produit le mouvement, doit être plus grande, ou pour mouvoir un plus grand corps, ou pour le mouvoir avec plus de vitesse: & la quantité de son mouvement est le produit de sa masse, ou de sa pesanteur par sa vitesse. Pour savoir donc quelle est la vitesse d'un corps, dont on connoit la quantité de mouvement, & la masse, il n'y a qu'à diviser la quantité de mouvement par la masse, & le quotient est la vitesse. Quand deux forces agissantes sont égales & opposées, elles empêchent l'action l'une de l'autre, & se détruisent mutuellement: si elles sont

\* *Mechanique.*

468 *Histoire des Ouvrages*

inegales & opposées, il ne reste de leur combat que la superiorité, ou l'excès de la plus grande sur la plus petite. Mais il arrive que la quantité de mouvement, ou de vitesse qui a précédé le choc, peut diminuer ou s'aneantir; par la même raison le mouvement pourroit perir dans l'Univers, & la nature tomberoit peu-à-peu dans une langueur, qui seroit suivie d'un repos universel, s'il n'y avoit une ressource perpetuelle pour la reproduction du mouvement: c'est le ressort dont peut-être aucun corps n'est absolument privé. Enfin nous n'entreprenons pas d'entrer plus avant dans une matiere toute environnée de tenebres, & toute hérissée d'épines. Tout ce qu'en ont écrit divers Auteurs, a été ramassé par Mr. Carré dans une seule *formule universelle*, d'où l'on tire tout-d'un-coup une infinité de propositions répandues en differens endroits, & souvent prouvées par de longs & pénibles circuits. Peut-être qu'en combinant ensemble, ajoute Mr. de Fontenelles, tous les cas principaux qu'il n'a exposés que séparément, on pourroit s'élever à une théorie encore plus sublime; mais il suffit, presentement que les routes en soient ouvertes. La *formule* de Mr. Carré explique tout cela en detail, & avec une methode courte, & commode; si l'assurance n'est pas grande, on y voit du moins un peu plus clair.

Nous

Nous n'oublierons pas le dernier article ; c'est l'éloge de Mr. Du Hamel \*, qui a fait beaucoup d'honneur à la Normandie. Il étoit tellement né pour les sciences, même presque inaccessibles aux jeunes gens, qu'à l'âge de dix-huit ans il composa un Traité de l'Astronomie, & de la Trigonometrie. Il s'est confessé dans un Ouvrage postérieur, qu'il n'avoit produit le premier que par une vanité de jeunesse ; mais peu de gens de cet âge seroient en état d'avoir la même vanité. La Physique étoit alors tellement appauvrie & depouillée, qu'elle n'avoit plus pour son partage que des questions steriles. L'Astronomie, la Méchanique, l'Optique, &c. étoient des sciences à part. Mr. Du Hamel entreprit de lui faire restituër ce qu'on avoit usurpé sur elle, & commença par un Traité † de l'Astronomie Physique. Cet Ouvrage, comme tous ceux qui sont sortis de sa plume, le distinguoit d'autant plus que la Latinité en étoit très-pure, & qu'il étoit semé d'un grand nombre d'expressions fines & ingénieuses. Les raisonnemens philosophiques sembloient avoir perdu leur sécheresse ordinaire & naturelle, en passant au travers d'une imagination ornée & fleurie, & ils n'y avoient pris cependant que le juste point d'agrément

V 7

ment

\* Il étoit né en 1624. à Vire en Normandie.

† *De Astronomia Physica, en 1660.*

ment qui leur convenoit. Ce qui ne doit être embellie que jusqu'à une certaine mesure précise, est ce qui coûte le plus à embellir. En 1663. il quitta la Cure \* de Neuville, & publia son fameux Livre *De Consensu veteris & novæ Philosophiæ*. On lui reprochoit qu'il penchoit un peu trop du côté des Adversaires de Descartes, & qu'il avoit un goût trop particulier pour la Chymie, ou la Philosophie expérimentale. Il ne respectoit pas non plus beaucoup la Philosophie ancienne, toute composée de mots qui n'ont d'autre mérite que d'avoir été très-long-tems pris pour des choses. En 1666. Mr. Colbert forma le projet d'une Académie Royale des Sciences ; & comme il falloit qu'elle eût un Secrétaire qui parlât bien toutes les Langues des Savans, qui fût leur Interprete commun auprès du public, & qui fût même capable de donner à des matières épineuses & abstraites, un agrément que les Auteurs communs négligent de leur donner, on jeta les yeux sur Mr. Du Hamel ; ce choix lui fut d'autant plus honorable qu'il ne se fit qu'après une longue délibération, & que son mérite seul lui fit ajuger la préférence. En 1668. il suivit Mr. de Croissy à Aix la Chapelle pour le Traité de Paix, & dans son Ambassade en Angleterre. Il fit ces voyages en Philosophie, & en Angleterre il vit souvent

MR.  
\* *Sancti Martini. Ubi non avertit fœdus dicitur.*



Mr. Boyle, qui lui ouvrit tous ses trésors, & ne lui cacha rien de ce qu'il avoit découvert par de longues expériences chimiques faites à grands frais. Enfin lassé & tourmenté du scrupule de ne s'appliquer qu'à des sciences qui ne convenoient pas directement à son état & à sa profession, il reprit la Théologie, sans pourtant abandonner ses fonctions Académiques. Il publia divers Traitez de Théologie, & quoi qu'à l'âge de quatre-vingt un ans il eût acquis le droit de se reposer avec honneur, il ne voulut point vivre inutile, & laissa une Histoire Latine de l'établissement de l'Académie Royale des Sciences depuis 1666. jusqu'en 1696. Alors il renonça à son emploi de Secrétaire de l'Académie, & parce que personne ne pouvoit mieux juger que lui de la capacité d'un successeur, il désigna Mr. de Fontenelles, & on peut dire qu'en quittant sa place il vit encore glorieusement par son choix. Il étoit fort humain dans ses mœurs, & souffroit patiemment la contradiction: il n'étoit nullement décisif; qualité peu ordinaire aux Philosophes, & encore moins aux Théologiens. Au reste Mr. de Fontenelles a bien rempli la place de Mr. Du Hamel, qui lui a remis la plume, moins parce qu'il occupe le même poste, que parce qu'il a revêtu son caractère. Il expose clairement & nettement tout

\* Il mourut en 1706.

tout ce qui passe par ses mains, & le degage de ce qu'il y a de triste, & de trop dogmatique; ensorte qu'on se divertit en s'instruisant de matieres qui demandent une aplication très-attentive, & qui ne manque gueres de fatiguer l'esprit. Pour l'exactitude, Mrs. les Auteurs du Journal de Paris ont dit tout ce qu'on en peut dire; qu'on ne peut rien ajouter, parce qu'on ne peut pas aller au delà de la perfection.

#### A R T I C L E IV.

*La connoissance de l'Ame par l'Ecriture, sur les trois differens états d'union, de separation, & de reünion avec le corps. Par A. Testas, Ministre de l'Eglise Françoisise de Londres. Tome I. qui se borne à l'état de l'union. A Londres, chez J. Delage, & se vend par J. Cailloüé, 1708. in 8. pagg. 421.*

**L**E même sujet a été traité bien des fois; & si l'on y revient, c'est qu'il y reste toujours des difficultez. Mr. Testas est fort capable de les lever, parce qu'il a reüni la connoissance de la Philosophie avec celle de la Theologie Chretienne. Sa Preface, qui sert d'introduction, n'est pas à negliger. Le chapitre de l'*Utilité des Heresies* en sera un exemple.

L'Eglise assaillie & tourmentée par tant d'epnemis au dehors, a-t-elle besoin d'être

tre encore déchirée par ses propres enfans, & d'avoir à supporter des guerres intestines ? Il ne seroit pas trop facile de répondre si J. CHRIST & St. Paul n'en avoient pas décidé. J. CHRIST a dit, *qu'il est nécessaire qu'il y ait des scandales ;* & St. Paul, *qu'il faut qu'il y ait des hérésies, afin que ceux qui sont de mise, soient manifestez.* Cela ne fait pas taire tout le monde : car pourquoi des *scandales* & des *hérésies*, & pourquoi sont-elles nécessaires ? Ce sont les malheurs les plus funestes, & les fleaux de l'Eglise. Combien d'ames perissent par là ? & leur damnation est inevitable, puis que cela est dans l'ordre, & le dessein de Dieu. Mais pour ne point repliquer, il n'y a qu'à se souvenir, qu'elles servent à rehausser la gloire de Dieu : s'il n'y avoit point d'hérésies, l'Evangile n'auroit pas dit vrai ; & bien loin de s'en affliger, il faut se rejouir de voir accomplir cette prediction. D'autre côté elles donnent du relief à la vérité, & la font briller davantage. Elles éveillent l'attention, & piquent la curiosité : autrement on se neglige, & on s'endort dans une possession trop paisible. De plus, selon St. Paul, elles servent à éprouver les Fideles, & à les distinguer. Ils courent aux armes dès qu'elle est attaquée, & elle ne remporteroit point de victoires, si elle n'avoit point de combats à soutenir. Les triomphes font sa gloire, & le  
repos

repos lui pourroit être fatal. C'est pour-  
quoi elles sont dans le plan de la Pro-  
vidence.

Celle qui va à nier l'immortalité de l'ame,  
est une erreur qui a presque toujours trou-  
blé l'Eglise. Les Sadducéens subsistoient  
encore du tems de J. CHRIST, & nioient  
que l'ame fût immortelle, & cette fausse  
opinion a été souvent renouvelée. Les So-  
cinienens l'ont mêlée parmi leurs autres he-  
resies, & à peine a-t-on daigné les refu-  
ter. Mais ce qu'il y a de singulier, c'est  
qu'elle a été embrassée par un grand nom-  
bre d'Artisans en Angleterre. On croyoit  
qu'ils avoient pour Chef un Docteur \* de  
l'Eglise Anglicane qui a publié un livre  
pour prouver la même doctrine, & l'on  
s'est trompé. Ces gens-là ne consultent  
point du tout les livres, ils ne suivent que  
leur propre sens. Lors qu'on leur pré-  
sente, qu'il n'appartient pas à des gens  
simples & sans étude de presumer qu'ils  
entendent mieux l'Ecriture que les Doc-  
teurs qui ont passé toute leur vie à la me-  
diter, ils repliquent par le passage de  
St. Matthieu (Chap. 11. v. 25.) *que Dieu*  
*a caché ces choses aux sages & aux enten-*  
*dus, & les revele aux petits & aux hum-*  
*bles.* Pour se fortifier dans ce retranche-  
ment, ils alleguent, qu'on ne peut pas  
les blâmer de n'en croire qu'eux mêmes,  
& leur propre jugement sur l'Ecriture,  
puis

\* *Le D. Coward.*

puis qu'en cela ils suivent le principe des Reformateurs, qui leur ont rendu un droit qui appartient à tous les Chrétiens, & que l'Eglise Romaine leur avoit voulu enlever. Si on revient à leur dire, qu'on ne leur défend que l'abus, & non pas la lecture de l'Ecriture, ils s'en tiennent à leur droit qui n'est point limité, & qui n'emporte point, qu'il ne leur est permis de lire l'Ecriture qu'à condition qu'ils acquiesceront aux décisions des Docteurs. Ce ne seroit qu'un droit vain & illusoire, & ce seroit revenir à l'infailibilité de l'Eglise Romaine. Mr. Testas ne regardé leurs défenses que comme une suite de leur entêtement, & d'une étude de l'Evangile mal digérée. Ils ont une présomption inconcevable, & refusent orgueilleusement de reconnoître d'autres Juges qu'eux mêmes dans l'intelligence, & l'interprétation de l'Ecriture. Mr. Testas qui a eu de fréquentes conférences avec ces gens-là, n'a jamais pu les ramener; ils perseverent dans leur sentiment avec une opiniâtreté invincible, & méprisant fièrement le ministère, & les Pasteurs pour qui l'Evangile recommande tant de déférence & de soumission, ils se tiennent inébranlablement au privilège d'interpréter l'Ecriture, dont ils prétendent jouir du consentement même des Reformateurs. Leur prévention ferme toute entrée à la raison dans leur esprit.

Leur

Leur aveuglement va jusqu'à ne point reconnoître que leur erreur soit capitale, parce qu'elle n'est point contenuë dans le Symbole, & que cet article n'auroit pas été oublié s'il avoit été essentiel. Ils conviennent pourtant que l'Âme ressuscitera avec le corps, & qu'elle ne demeurera éteinte que jusqu'au jour où Dieu relèvera ensemble du tombeau l'âme & le corps pour prononcer sur leur destinée, & ceci en diminuë un peu l'importance. Mais l'omission de l'immortalité de l'âme dans le Symbole ne peut faire une preuve valable. Il y a bien d'autres points fondamentaux, dont il n'y est point fait mention, & qu'on n'a garde de rejeter par cette seule conséquence. Pour ne pas épuiser la matière avant que de venir au corps du livre, Mr. Testas se contente de presser fort dans sa Préface les suites dangereuses que pourroit avoir cette doctrine. Si l'âme meurt avec le corps, c'est ôter le frein le plus puissant pour contenir les hommes; delivrez de la crainte du châtiment qui les attend en sortant de la vie, ils s'abandonneront au péché avec moins de contrainte & d'inquietude, & regardant les menaces des Enfers dans un éloignement qu'on ne sauroit borner, ils ne trembleront point aux aproches de la mort, qui les met dans un état exempt de souffrance, & les fait rentrer dans le néant d'où ils ont été tirez. Au contraire les

Fide-

Fideles seroient reduits à la condition des Reprouvez, & verroient leur bonheur differé, & suspendu pendant plusieurs siècles; & par là Dieu épargneroit les mechans, & retarderoit la recompense qu'il a promise aux Elus.

Le mot \* d'*ame* a différentes significations dans l'Écriture. Les deux plus ordinaires sont, 1. Que c'est une partie intérieure, & invisible de l'homme qui le fait raisonnable. 2. Que c'est la vie de l'homme, ou la personne indistinctement; & ce langage est de toutes les Nations. Les Heretiques que Mr. Testas tâche à convertir, n'admettent que la seconde, qui est la plus commune, & selon eux, *rendre l'ame*, *rendre l'esprit*, ou *perdre la vie*, c'est la même chose. Comme il y a un grand nombre de passages dans l'Écriture, où le mot d'*ame* peut être pris en plusieurs sens, Mr. Testas est entré dans cette discussion, & il insiste sur ceux qu'il peut déterminer à ne signifier que l'*ame*, ou l'être pensant, qui n'a rien de commun avec la matiere, & il en cite qui sont très-formels. Il leur contredit le 7. vers. du 2. Chap. de la Genese, qui porte, que Dieu souffla aux narines de l'homme respiration de vie, & le fit une ame vivante, dont ses Adversaires pretendent se prevaloir. Ils profitent aussi de la formation d'Ève d'une côte d'Adam, & du commandement

\* 1. *Partis.*

dement general, qui leur fit, *croissez & multipliez*: soutenant que le *souffle* de Dieu ne signifie que la vie animale, & que l'ordre, *croissez & multipliez*, ne peut être entendu que d'une generation corporelle, sans que Dieu intervienne par une creation speciale d'une ame spirituelle & immortelle pour chaque homme en particulier: en sorte que la formation du corps seroit la cause occasionnelle de celle de l'ame. Ces objections qui ne roulent que sur des mots equivoques, ne font pas grand' peine à Mr. Testas: mais il ne neglige pas celle qui suit: c'est sur la propagation du peché originel. Le corps, dit-on, ne peut pas faire pecher l'ame, parce qu'il n'a point d'influences sur elle, & qu'il n'en est que l'organe & l'instrument. Or si c'est l'ame qui communique le peché au corps, Dieu en seroit l'auteur, puis qu'elle part immediatement de ses mains, & qu'il faudroit qu'elle eût reçu de lui les inclinations corrompues qui la portent au peché. Cette difficulté a été relevée bien des fois sur les disputes de la grace, & la solution est peut être au dessus de la comprehension de ces Artistes \* qui s'ingèrent de contester l'immortalité de l'ame. Si le corps qui ne pense point, repond l'Auteur, n'a pas la faculté de produire une pensée dans l'ame formellement & en soi, il a malheureusement

\* Il les appelle Animicides.



sement celle de l'exciter dans l'ame, & de déterminer l'ame à pecher, en lui communiquant la corruption morale par la corruption physique. Dieu infusant l'ame dans un corps qui par sa constitution, & son temperament a du penchant au peché, elle y contracte, à cause de l'étroite union qu'elle a avec lui, la même disposition par *voies d'occasion*, & par un motif *excitants*. Elle en reçoit les impressions, & elle est entraînée par l'impetuosité des passions, dont le dereglement a sa source dans le corps par l'organe des sens. Par ce commerce étroit elle devient l'esclave du corps, & il prend sur elle l'empire qu'elle devoit avoir sur lui. L'expérience ne le confirme que trop; mais les Philosophes cherchent la cause de cette communication reciproque, & Mr. Testas ne parle que de ce qui arrive en effet, & ne developpe pas assez le mystere de cette action reciproque de deux êtres, qui par leur nature n'en peuvent avoir aucune l'un sur l'autre. Il n'est gueres plus precis sur une autre question qu'on lui fait; s'il n'y auroit pas une espece de cruauté en Dieu, de créer des ames innocentes, pour les enfermer dans des corps corrompus qui les rendront l'objet de sa colere, & de sa malediction. C'est la faute de l'homme, il est vrai, & parce qu'il est depravé, & dechu de son innocence primitive, Dieu n'est pas obligé de changer ses loix, & tout

tout l'ordre de ses decrets en sa faveur. Cela seroit bon s'il s'agissoit d'un Legislateur humain, qui n'est pas obligé à révoquer ses loix pour des incidens survenus, & imprevus : pour Dieu il en est tout autrement ; il a prévu tout ce qui devoit arriver, en conséquence de ses loix : il en a envisagé toutes les suites ; & il seroit absurde de dire , que Dieu ait fait de pareilles loix pour y assujettir sa toute-puissance, & se priver de la liberté de les révoquer, lors que sa bonté infinie résiste à les exécuter.

L'Auteur \* vient enfin aux preuves directes de l'existence de l'ame. Il pose que l'ame est une substance séparée du corps ; il ne peut subsister sans elle, & elle est le principe de sa vie. Il meurt dès qu'elle se retire, ou s'il conserve encore quelque apparence de vie, ce n'est plus qu'un mouvement machinal, qui s'arrête bientôt dès qu'elle cesse de l'animer. Il rebute d'un air un peu chagrin tous les raisonnemens du D. Coward pour conclure, que le passage de la Genese, *Dieu souffla aux narines de l'homme respiration de vie*, n'emporte nullement que ce *souffle* fût une infusion d'une substance spirituelle, & immortelle. Il insinüe aussi que Dieu lui-même est corporel, parce que l'Écriture le dit si formellement en tant d'endroits, qu'il n'y a personne qui en lisant le Pentatheuque

\* III. Section.

des Sages. Octobre 1768. 481

sans préjugé, & sans être prevenu par l'instruction, ne demeure convaincu que Moïse a cru Dieu corporel. Si l'on explique ces passages moins par le sens naturel & littéral, que par l'idée d'un Dieu spirituel, l'Écriture ne signifie plus rien; il n'y a plus rien qu'on ne puisse éluder, & elle demeurera dépendante de l'opinion de ceux qui la lisent, & qui ne manquent pas de ramener tout au jugement précédent qu'ils ont formé. Rien n'est plus positif là-dessus que le recit du chap. 33. de l'Exode. *Quo Dieu parloit à Moïse face à face, comme un homme parle avec son intime ami; que Moïse demanda en grâce à Dieu de voir sa gloire, & Dieu lui répondit, qu'il s'arrêteroit sur la pointe d'un rocher, & que quand il passeroit devant lui, il le couvroit de sa main jusqu'à ce qu'il fût passé; après quoy il retireroit sa main, & qu'il ne le vtroit que par derrière.* C'est une narration toute simple. Mr. Testas ne s'étonne point d'une objection qui iroit à faire revivre la grossiere heresie des Antropomorphites. Si Dieu étoit corporel, l'Écriture seroit en contradiction perpétuelle avec elle-même. Elle nous apprend qu'il est *invisible*, que sa présence remplit tout l'Univers, & que *nul homme ne voit sa face*. Ainsi il faut prendre toutes les expressions, qui le représentent corporel, dans un sens mystique & figuré. Ce n'est qu'un langage humain, dont

1111C X Dieu

Dieu a bien voulu se servir, pour se conformer à notre foible comprehension.

Si ces nouveaux Antropomorphites font Dieu corporel, les Anges à plus forte raison le sont aussi. L'Écriture en parle comme d'autant d'Êtres visibles & corporels qui apportotent aux hommes, ou qui étoient envoyez, pour executer les ordres de Dieu. Ils étoient armez d'épées flamboyantes; ils parloient la langue de ceux à qui ils s'adreffoient; quelquefois ils sonnoient du cor, ou de la trompette, & ils faisoient tout ce qui peut convenir à un corps, & point du tout à un esprit qui n'a ni action, ni prise sur les corps. Le chap. 18. de la Genese, sans rapporter tous les autres, est fort exprès: il y est raconté que trois personnages apparurent à Abraham dans les plaines de Mamré. Il les pria de se reposer sous un arbre; leur fit laver les pieds; il leur presenta un veau, & des gâteaux; & ils en mangerent. Entre les Commentateurs, les uns disent que le premier, & à qui Abraham adreffoit la parole, étoit l'Éternel, ou *Jehova*; d'autres que c'étoient les trois personnes de la Trinité; & d'autres que c'étoient trois Anges commis de la part de Dieu pour accomplir ses terribles jugemens sur Sodome. Si c'étoient des Anges, ils paroissent avoir tous les besoins, & toutes les necessitez de l'humanité, & user de toutes les commoditez de la vie. Si c'étoit

Dieu, l'objection est encore plus fâcheuse. Il n'y a point d'apparence qu'il se soit rabaisé jusques-à se metamorphoser en homme, & en contrefaire toutes les fonctions. Quelques Peres de l'Eglise surpris & grossièrement prevenus par le sens apparent du texte, ont cru les Anges corporels, & leur ont attribué ces mariages \* profanes que les fils de Dieu contracterent avec les filles des hommes. Par un Canon du second Concile † de Nicée ils ont été jugez corporels. Mr. Testas ne daigne pas les refuter gravement, & il les plaint d'avoir approuvé une telle extravagance, & adopter une idée si bizarre & si grotesque. Ils n'avoient que des corps empruntez.

Le noeud de la question consiste à sçavoir, si l'ame est spirituelle, ou une matiere subtilisée, & tellement organisée qu'elle a la faculté de penser. D'un côté on demontre philosophiquement, que la matiere est incapable de penser, & de raisonner. Ce ne peut être un attribut du corps; & cette propriété ne convient qu'à l'esprit. D'autre côté l'ame paroît confondue avec le corps; elle en reçoit la loi & en suit tous les mouvemens; elle s'accroit & se fortifie avec lui; & quand le corps vient à decheoir ou par des maladies, ou par l'âge, elle ensuit le sort, & tombe en de cadence avec lui. Elle est sujette aux mêmes

X 2

re-

\* *Genese chap. 6.* † *Tenu en 788.*

revolutions, & aux mêmes changemens. D'où vient cette dependance, & pour-  
 quoi ne pense-t-elle qu'à proportion que les organes sont ou plus deliez, ou plus  
 grossiers, ou qu'ils sont bien, ou mal  
 constituez, & disposez. Cette correspon-  
 dance si intime paroît inexplicable. Mr.  
 Testas a sans doute le droit de prendre un  
 tour superieur sur la spiritualité de l'ame.  
 Il a pour lui la Religion, & la Philoso-  
 phie. Les Adversaires opposent cepen-  
 dant l'Écriture à l'Écriture pour la mate-  
 rialité; ils combattent avec les mêmes ar-  
 mes, & cela fait un conflit d'autorité qui  
 pourroit laisser en suspens les esprits qui  
 ne penetrent pas jusqu'à la raison fonda-  
 mentale. Si les Materialistes repondent,  
 que personne ne doit borner la toute-  
 puissance de Dieu, & refuser de croire  
 qu'il a pu construire une machine avec  
 tant d'art qu'elle ait la capacité de pen-  
 ser, Mr. Testas replique qu'une possibilité  
 n'est pas une raison; Dieu ne fait pas tout  
 ce qu'il peut, & les vaines conjectures des  
 hommes ne reglent pas sa volonté. Tant  
 qu'on ne se tient pas ferme sur le princi-  
 pe, on peut être incertain, & flotter en-  
 tre une infinité d'objections specieuses, &  
 plus propres à ébranler l'esprit qu'à le per-  
 suader. Il n'y a plus que l'union du corps  
 avec l'ame qui puisse encore faire quelque  
 embarras. L'assemblage, & le commerc-  
 ce de deux êtres, d'un materiel, & l'au-

tre spirituel, paroissent incompatibles. Il faut trouver la raison de cette intelligence si parfaite qui regne entre eux, & qui constituë proprement l'homme agissant & pensant. Pour cela Dieu a pour ainsi dire établi le point & le centre de communication dans le cerveau; & c'est là où Mr. Testas place le siege & la résidence de l'ame. C'est la *glande pinale* de Descartes. Les nerfs qui du cerveau aboutissent à tous les organes des sens, & jusqu'aux extremitoz du corps, sont les *troyens de communication*, afin que l'ame soit avertie de tout ce qui se passe, & qu'elle recoive par eux toutes les impressions des objets extérieurs. L'ame de sa part communique au corps ses desirs & ses volontez par le moyen des esprits qu'elle lui envoie, pour lui faire executer ses ordres. Ceci ne doit pourtant pas être pris sans restriction; car il se passe bien des choses dans le corps sans la participation de l'ame; par exemple, le batement du cœur, la circulation du sang, &c. L'ame de même a des pensées où le corps n'a point de part, & qui se forment dans l'entendement sans lui: comme les reflexions abstraites, & qui n'ont aucun rapport aux choses corporelles: ce qui demont l'axiome des Philosophes, *qu'il n'y a rien dans l'entendement qui n'ait premièrement été dans les sens.* Après tout comment expliquer les effets de cette association?

tion ? L'ame est asservie au corps ; la source de ses pensées & de ses operations est dans le corps. Les sensations du corps la determinent, & ses passions prennent presque toujours l'empire sur elle. D'où vient donc que l'Être superieur obeit à l'inférieur ? Et pourquoi l'ame n'a-t-elle pas conservé la domination qui appartenoit à l'excellence de sa nature ? Mr. Testas convient que la souveraine volonté de Dieu est la cause efficiente & véritable de cette union admirable, & merveilleuse. C'est à la Philosophie à se taire en cet endroit, & à reconnoître que sa comprehension est bornée & limitée. Ainsi Mr. Testas a dit tout ce qu'on peut dire, & s'est arrêté lors que le sujet ne lui permettoit pas d'aller plus loin.



# HISTOIRE

D E S

O U V R A G E S

des

S A V A N S,

Mois de NOVEMBRE, 1708.

## ARTICLE V.

*Adriani Relandi Dissertationum pars tertius  
& ultima. C'est-à-dire, Dernier tome  
des Dissertations de Mr. Reland. Tra-  
jecti ad Rhenum, ex Officina Guillel-  
mi Broedelet, 1708. in 8. pagg. 248.*

**L**E titre de cet Ouvrage feroit peur  
au public, s'il ne se reposoit sur la  
diligence de Mr. Reland. Il nous  
apprend que c'est ici le dernier Tome de ses  
Dissertations : mais le succès qu'elles ont  
eu & la reputation qu'il s'est acquise, l'a-  
nimeront sans doute à en publier de nou-  
velles. Il y a peu de Savans qui étudient  
toutes les Langues Orientales, & qui les  
possèdent comme lui. Ce n'est pas tou-

X 4

jours

jours la perle de grand prix ; mais on ne laisse pas de l'acheter par beaucoup de veilles & de travaux , & on est obligé à ceux qui deterrant ce qu'il y a de précieux dans les Langues peu conuës, épargnent aux autres la peine de les aprendre. Mr. Reland commence ce volume par une Dissertation sur la maniere, dont les Turcs font la guerre aux Chretiens. Il a fait voir \* ailleurs qu'il connoit parfaitement la Religion Mahometane, puis qu'il l'a justifiée sur un grand nombre d'absurditez, dont les Chretiens, qui ne l'étudient que sur des relations suspectes, l'ont chargée. Le Pape Pie II. qui les accusoit de nier la Providence, & de croire que tout arrivoit au hazard, n'avoit pas lu cet article de leur foi: *Nous croyons de la bouche & du cœur que Dieu a résolu non seulement les événemens, mais la maniere dont ils doivent arriver*, tellement que le bien & le mal, la santé & la maladie, la prospérité & la misere dependent de lui. On les accuse de donner aux Anges deux sexes, de croire qu'ils peuvent pecher, & qu'au contraire les Diables peuvent devenir amis de Dieu, ou le sont effectivement. Cette dernière accusation paroît d'autant plus juste qu'elle a été faite par un Mahometan, qui devoit connoître sa Religion, quoi qu'il Peût abjurée. Cependant Mr. Reland a fait

\* Voyez le *Traité de Mr. Reland de Mohammedica, libri duo.*

fait voir que c'étoient là autant de calomnies. Mahomet nie en termes formels que Dieu ait créé des Anges femelles; ainsi Eutymius Zigabenus s'est donné une peine très-inutile de refuter cette erreur, & de faire de grands efforts pour prouver que les Anges ne peuvent engendrer. Les Mahometans nient aussi que ces Intelligences pussent pecher. Ils soutiennent au contraire qu'ils sont toujours obeissans & fideles à Dieu : mais voici ce qui a donné lieu à l'accusation. Ils disent que l'Ange Iblisum, qui avoit servi Dieu l'espace de quatre-vingt mille ans, devint rebelle en refusant d'adorer Adam, quoi que Dieu le lui ordonnât. Ce mauvais exemple fut suivi par Harot & Marot ; mais depuis la naissance du monde on ne lit pas qu'il y ait aucun Ange qui soit tombé. Les Demons ne sont point les amis de Dieu ; mais on a confondu les Genies avec les Diabes. En effet on lit dans l'Alcoran qu'il y a des Genies, lesquels ayant entendu lire l'Alcoran, l'approuverent fort. Cependant ils sont dans la même condition que les hommes. Ils peuvent demeurer fideles à Dieu & à Mahomet, ou abandonner la foi. En un mot, il y a de bons & de mauvais Genies : les uns seront recompensez de leur fidelité, & les autres souffriront dans les Enfers. Au dessus d'eux seront les Anges qui presideront

du supplice des genies rebelles. Cela est fort ébigné du sentiment d'Origene qu'on leur attribue, lequel vouloit que les Demons fussent retablis dans le ciel après avoir souffert quelque tems. Il n'y a point d'endroit de la Theologie Mahometane, sur lequel on ait plus badiné que sur le Paradis. On leur reproche qu'ils font consister la felicité dans les plaisirs des sens & de la chair. Leur Paradis est un jardin délicieux, où rien ne manque de ce qui peut contenter le goût & la vuë. On y trouvera des femmes d'une beauté parfaite, & d'un ordre différent de celles qui ont vécu sur la terre; car pour celles-là la porte du Paradis leur est fermée. Mr. Reland a encore refuté un prejuge qui prevaut sur les esprits les plus équitables. Il a fait voir trois choses: l'une, que si Mahomet permet dans le Paradis quelques plaisirs sensuels, ce n'est là que le plus bas degré de la beauté; mais que la véritable felicité consiste dans la vision de Dieu, qui fera oublier tous les plaisirs qui sont communs aux hommes & aux bêtes. Secondement, il soutient que la plupart des Interpretes croyent que ces idées charnelles n'ont été employées par Mahomet que pour faire plus d'impression sur l'esprit des simples, & qu'il faut leur donner un sens allegorique, comme les Interpretes Chretiens font aux descriptions de la Jerusalem d'en-haut;

haut, qui se trouve peinte si magnifiquement dans les Visions de St. Jean. On ajoute même le recit d'un Ambassadeur de Maroe, lequel touché du reproche qu'on lui faisoit sur la grossiereté de sa Religion, repondit que le Paradis étoit un lieu, auquel on ne voyoit rien de semblable sur la terre; que l'œil ne l'a point vu; que l'oreille ne l'a point ouï, & qu'il n'est point monté au cœur de l'homme. Enfin il n'est point vrai que les Mahometans fissent aux femmes l'injustice de leur fermer la porte du Paradis; & Mr. Reland produit trois endroits de l'Alcoran, par lesquels cette félicité leur est promise, pourvu qu'elles soient fideles & obeïssantes.

Mr. Reland reprend ici le sujet qu'il avoit traité il y a quelques années; & après avoir expliqué d'une manière si exacte la Confession de foi des Mahometans, il publie ici leurs loix pour la guerre. Mahomet se piqua d'abord d'une morale severe; & bien loin de prendre les armes, il enseigna que la guerre n'étoit pas permise en matiere de Religion, & que c'étoit par la fuite & par la patience qu'on devoit se signaler. Mais cette severité ne fut pas longue; car il feignit peu de tems après que Dieu lui avoit revelé qu'une juste defense étoit permise. Il ne tarda pas à faire le dernier pas, & à attaquer ses ennemis; mais il decida qu'on ne pouvoit le faire que pendant quatre

X 600 1000 mois

mois, qu'il apelloit sacrez \*. Enfin il soutint qu'on pouvoit combattre dans tous les tems de l'année contre ceux qui ne reconnoissoient pas la sainteté des mois. La prudence lui dictoit qu'il falloit prendre ce parti; car comme les Juifs se trouverent fort mal de ne vouloir pas se défendre contre les Romains au jour du Sabbat, les Mahometans qui se seroient reposez huit mois de l'année, auroient donné un avantage beaucoup plus grand aux Chretiens.

Mahomet & les douze Imams, qui l'ont suivi, ont décidé que ceux qui meurent en guerre contre les Chretiens, sont reçus favorablement de Dieu. Une goutte de sang repandue pour la defense des frontieres, fait plus d'effet qu'un jûne de quatre mois. Ceux qui ont été tuéz, ne sont pas morts, disent ces Docteurs; ils vivent. Le Demon & le feu de l'Enfer ne peuvent rien sur eux. Les Vierges du Paradis prient continuellement pour leur ame, qui ne manque pas d'entrer promptement dans la beatitude. C'est ainsi que les Papes † dans le Droit Canon accordent non seulement des indulgences; mais assurent tous ceux qui meurent dans une guerre sainte, qu'ils regneront dans le

\* Ces mois étoient les deux premiers & les deux derniers de l'année.

† *Can. vintiquatre* 23. *Q. 5. Nicolas Pape* & *Leo IV. Can. omn.* 23. *Q. 8.*

le ciel , & qu'ils y recevront de grandes recompenses.

Les Imams, qui à l'imitation de Moïse reglent également le Civil & l'Ecclesiastique, obligent tous leurs sujets de prendre les armes, lors que leur pais est attaqué; mais s'ils sont les agresseurs, il suffit qu'il y ait assez de soldats pour être superieurs à l'ennemi. On épargne dans le denombrement ceux qui sont endettez; & lors que la necessité oblige à les enrôler, on épargne leur vie, & on les expose rarement au peril, de peur que le creancier ne soit privé de sa dette.

- Il y a principalement trois peuples, contre lesquels on peut faire la guerre, & qu'on doit poursuivre jusqu'à ce qu'ils rachètent leur liberté, ou qu'ils se fassent Mahometans. On apelle ces trois Nations, les *Peuples du Livre*.

Ce sont les Juifs à cause de la Loi; les Chretiens à cause de l'Evangile, & les Persans, parce qu'ils ont le Livre Zend, different de l'Alcoran, & pour lequel ils ont une profonde veneration. Mahomet avoit eu la fierté non seulement de vanter l'excellence de son Livre; mais de défier tous les hommes d'en faire un semblable. Il disoit même que c'étoit là une des preuves de la Divinité de l'Alcoran, que personne ne pouvoit l'imiter. Je ne sai si cette bravade a fait peur aux Arabes, ou si la veneration, dont ils étoient prevenus

nus pour Mahomet, les a empêchez de commettre cet attentat contre leur Maître; mais on n'a osé l'essayer. Moseilema fut presque le seul qui opposa son Livre à l'Alcoran avec tant de succès, qu'il égala le parti de Mahomet en Arabie; & cette Secte se maintint même jusqu'au tems d'Omar, malgré les guerres sanglantes qu'elle fut obligée d'essayer, & ses fréquentes defaites. Les Carmathiens firent aussi un parti considerable contre les Mahometans l'an 890. Ils permettoient l'usage du vin; ils multiplioient le nombre des prieres, qu'il faut reciter tous les jours jusqu'à cinquante, & à même tems ils bornoient les jûnes à deux jours pendant toute l'année. Mais les Perses ont été les ennemis les plus redoutables des Mahometans.

Lors qu'on a déclaré la guerre, l'armée doit partir le Jeudi. Ce jour est consacré à la première marche, parce que c'est le cinquième, & que ce nombre signifie l'armée. Lors qu'on va donner bataille, il faut commencer par une priere semblable à celle que fit Mahomet. „ O Dieu!  
 „ qui as fait descendre du ciel ton Livre,  
 „ & qui fais rendre aux hommes le compte de leurs actions; ô Dieu! qui chasses  
 „ les nuës, comme il te plaît, mets en  
 „ fuite les troupes ennemies. O toi! ô  
 „ toi! qui rejouis les affligés, & qui écoutes  
 „ te les prieres des misérables; ô toi! qui  
 „ dis-



„ dissipes les soins, delivre moi des miens.  
„ C'est toi qui connois mon soufle, &  
„ celui de mes soldats. Tu es suffisant,  
„ & à moi, & à ce peuple contre mes  
„ ennemis. „

Les loix militaires des Mahometans sont severes contre les fuyards & les lâches, & équitables pour les ennemis; car il n'est point permis de tuer ni les femmes, ni les enfans, ni les vieillards, lors même qu'on les surprend servans les troupes. Il est defendu de brûler les maisons, & tout ce qui appartient aux Infideles, lors qu'ils s'enfuyent, ou que la bataille est gagnée: c'est là se servir avec moderation de la victoire. Si le Mahometan trouve dans le pillage le Livre de la Loi, ou de l'Évangile, il ne doit pas le garder à moins qu'on en efface les caracteres avec de l'eau. Ce seroit un crime que de les jeter au feu, à cause du nom de Dieu qui y est écrit. Lors qu'on partage le butin, on paye exactement ceux qui ont eu soin du bagage, & qui ont fourni les voitures pour les porter. On recompense ceux qui se sont signalez. Le Prince prend un cinquième, & le reste appartient aux soldats.

Mr. Reland s'attache dans la Dissertation suivante à examiner la Langue Malaise, & celle de plusieurs Iles d'Orient, & même de l'Amérique; ce qui marque l'étendue prodigieuse de son érudition. En-  
fin

fin il explique les Inscriptions Arabes. La première, qui est sur une agathe, contient une définition de la Divinité qui doit faire revenir la plupart des Chrétiens, qui regardent les Mahometans comme des especes de bêtes farouches destituées de connoissance. *Dieu est, ce sont les termes de cette Inscription ; il n'y a point d'autre Dieu que lui : il vit ; il demeure éternellement ; il ne dort jamais : tout ce que le ciel & la terre contiennent, lui appartient. Qui est-ce qui obtiendra le pardon d'une faute malgré lui ? C'est lui qui connoit le présent & l'avenir, & les hommes ne savent que ce qu'il veut leur faire connoître. Son trône remplit les cieux & la terre. La conservation de l'Univers ne lui coûte ni peine, ni travail ; il est souverainement grand & élevé.* La plupart des autres Inscriptions sont autant d'éloges semblables de la Divinité ; qu'on a gravés sur des pierres précieuses. On y voit aussi les titres différens donnez au douze Imams, à la tête desquels est Aly, gendre de Mahomet, *agréable à Dieu.* On finit par Mohamed, le Gouverneur qu'on attend à la fin du monde, parce qu'il reviendra avec le Messie, pour réunir le Mahometisme avec la Religion Chrétienne.

ARTICLE VI.

*Monumens authentiques de la Religion des Grecs, & de la Confession de Foi des Chrétiens Orientaux produites contre les Théologiens Reformez par les Prelats de France, & Mrs. de Port-Royal dans leur fameux Ouvrage de la Perpetuité de la Foi de l'Eglise Catholique. Le tout démontré par des preuves juridiques tirées des manuscrits originaux d'un Concile de Jerusalem, & de deux Synodes Grecs, accompagnés d'une Traduction Françoise, & de plusieurs Lettres originales anecdotes, écrites en diverses langues, & jointes à des Memoires secrets des Ambassadeurs Chrétiens à la Porte Ottomane; à des relations fort curieuses des Nouvelles Apostoliques en Orient, & à diverses autres pieces authentiques, qui servent à détruire plus de cinq cens temoignages faux, employez dans les controverses du Clergé de France contre les Reformez; à établir la verité de tous les dogmes principaux que les Protestans soutiennent contre l'Eglise Romaine, & à faire voir ce qu'ils ont de conforme avec la creance des Grecs non Latinisez. Par le Sr. Aymon, Ministre du St. Evangile, & Docteur en Droits. A la Haye, chez Charles Delo, 1708. in 4. pagg. 528.*

Lo

**L**E hazard qui a fait tomber entre les mains de Mr. Aymon l'original du Concile de Jerusalem, va reveiller une controverse qui étoit presque dans l'oubli. Mr. Claude en repondant au livre de la *Perpetuité de la Foi*, où Mr. Arnaud se proclamoit vainqueur du parti Protestant, avança que hors de l'Eglise Romaine nulle Communion ne tient pour la Transubstantiation, & que c'est un dogme inconnu aux Grecs, aux Armeniens, aux Russiens, aux Jacobites, aux Ethiopiens, & à tous les Chrétiens d'Orient. Mr. Arnaud soutint le contraire, & que Mr. Claude étoit très-mal informé de la creance des Eglises Orientales. De plus Mr. Claude avoit mis en fait, que Paschase \* Rather avoit le premier introduit la doctrine de la Transubstantiation ignorée avant lui; & il le confirmoit par le livre que Rattrame, ou Bertram, écrivit en même tems contre lui par l'ordre de Charles le Chauve. Mr. Arnaud presentoit de son côté que Berenger dans l'XI. siecle s'étant ingeré de nier la conversion substantielle du pain & du vin au corps & au sang de J. CHRIST, fut condamné par divers Conciles tant en France qu'à Rome. Ainsi ne comptant que 150. ans d'intervalle entre Berenger & Paschase, l'inventeur de la Transubstantiation, il fit de grandes

\* *Au IX. siecle.*

*des Savans.* Novemb. 1708. 499

des exclamations sur l'impossibilité d'un changement si prompt & si subit, que toute l'Eglise se trouva réunie pour anathématiser tout d'une voix l'opinion de Berenger, & à le contraindre à se retracter. Il pouvoit encore l'argument plus loin : car il maintenoit qu'au commencement de l'XI. siècle toutes les Eglises du monde croyoient la Transubstantiation, & que si Paschase en étoit l'auteur, il ne pouvoit pas l'avoir transmise aux Grecs & à toutes les Communions de l'Orient. Cela étoit d'autant moins vraisemblable qu'au IX. siècle où vivoit Paschase, le Patriarche Photius rompit avec l'Eglise Latine; & refusant d'abaisser son siege Patriarchal au dessous de celui de Rome, ils s'excommunièrent mutuellement. Les Evêques d'Orient entrèrent dans les interêts de leur Patriarcho; & cette separation est ce que les Latins appellent *le schisme des Grecs*. D'où Mr. Arnaud concluoit, que si l'Eglise Grecque dès le tems de Paschase avoit emporté avec elle, en se separant, le dogme de la Transubstantiation, il est de l'ancienne Eglise, & n'est point de l'invention de Paschase : l'hypothese est specieuse, & ne peut être éclaircie que par une érudition peu commune. Mais il falloit prouver, sans quoi cette espece de diversion ingenieusement imaginée par Mr. Arnaud demeure sans effet. Mr. Arnaud ne doutoit pas de triompher sur cet incident:

dent: comptant beaucoup sur le credit de la Cour, & les intrigues de l'Ambassadeur de France à Constantinople. Les pieces principales que Mr. Arnaud produit avec tant de confiance & de fierté, reparoissent dans ce volume, & Mr. Aymon tâche d'en faire voir la nullité, & l'invalidité.

Il n'entreprend pas pourtant d'exposer quelle est la creance precise des Grecs sur l'Eucharistie. Il est presque impossible de bien demêler celle des Grecs qui suivent le rite Grec, & celle des Grecs Latinisés. On y remarque bien quelques differences de ceremonies dans le culte, & pour le reste on ne peut gueres s'en assurer.

1. Ils n'ont point, à ce que dit Mr. Aymon, de Confession de Foi authentique. C'est pourquoi il arrive souvent des dissensions entre eux, & n'ayant point de règle fixe pour terminer leurs differens, ils en viennent aux anathêmes, & aux excommunications.
2. Il y a parmi le Clergé, même non Latinisé, tant d'Emissaires aux gages de la Cour de Rome, qu'étant confondus avec les autres, ils passent pour être de la Communion de l'Eglise Grecque, & n'en sont point dans le fond. Cette dissimulation sert à faire valoir leur temoignage, & à les rendre plus croyables, & moins suspects.
3. La plupart sont si ignorans qu'ils ne savent pas ce qui est cru dans leur Communion, qu'ils donnent telles attestations qu'on les leur deman-

*des Savans.* Novemb. 1708. 501  
demande. D'ailleurs l'extrême misere,  
où est réduit tout le Clorgé de ce pais-là,  
fait qu'ils sont tous corruptibles, sans en  
excepter les Prelats du premier rang.  
Leur suffrage est au plus effrant, & l'ar-  
gent leur est plus cher que leurs Articles  
de Foi, qu'ils ne connoissent presque point.  
Il y a des Prêtres qui ne sont point bati-  
sez, & qui ont reçu l'Ordination d'autres  
Prêtres qui n'étoient point non plus bati-  
sez, & auprès de qui le payement tient  
lieu de Sacrement. Il faut encore se sou-  
venir que les Grecs ne méritent aucune  
confiance, & c'est un ancien proverbe que  
la Grece est menteuse, (*Gracih-mendaki*)  
L'esclavage, & la pauvreté, où sont les  
Ecclesiastiques, les ont encore avilis; ce  
sont des ames venales, & la necessité les  
a fait devenir fourbes & imposteurs. De  
là il résulte qu'on ne peut rien conclure  
de part & d'autre de leurs attestations, ni  
les alleguer en temoignage, parce que  
chacun les peut acheter. Enfin il est éton-  
nant que pour décider du sentiment des  
Grecs contemporains à Paschase, ou à  
Berenger, on fasse un si grand fonds sur  
les attestations de ceux qui n'ont vécu que  
sept ou huit cens ans après eux.

Mr. Arnaud dans cette dispute particu-  
liere éleva bien haut l'autorité du Concile  
de Jerusalem assemblé en 1672. par le  
Patriarche Dosithée. On lui donna le ti-  
tre pompeux de *Bouclier de la Foi ortho-*  
*doxe*

*doxe des Grecs.* Mrs. de Port-Royal l'ont cité par fragmens, & pour la plus grande sûreté il fut imprimé tout entier en 1678. ou du moins à la reserve de très-peu d'articles que le Traducteur avoit supprimez, parce qu'ils n'avoient nul raport à la question. Mr. Aymon a fait de même, & en a retranché davantage par la même raison. Mr. Claude repondit à toutes les consequences que Mr. Arnaud en pretendoit tirer. Il refusa ce Concile qui étoit animé par le Patriarche Dositheus, homme violent & imperieux, & payé par Mr. de Nointel, Ambassadeur de France, qui se transporta exprès à Jerusalem. Mr. Aymon va plus avant sur chaque article : il fait remarquer les contradictions où ce Concile étoit tombé, & tous les caracteres de fausseté qui ne peuvent gueres manquer de se rencontrer dans un Ouvrage, où l'interêt, la politique, & l'ignorance, ont eu plus de part que la sincerité, & la verité. Les Prelats qui composoient le Concile de Jerusalem, étoient si mal informez des controverses, & du sujet qui les assembloit, qu'ils condamnerent Cyrille Lucar sur des articles qui ne sont point dans sa Confession de Foi, & qui lui sont faussement imputez \*. Ils ont aussi anathematisé quelques dogmes que l'Eglise Grecque admet, parce qu'ils n'en savoient rien; & n'ont adopté que peut-

\* Voyez pag. 319. &c. & pag. 427. &c.



être aucune Société Chrétienne n'a approuvée : tel est le Decret qui porte , que nous ne pouvons faire nos prieres & nos demandes à Dieu que par le moyen des Anges \*. Puis oubliant cet article , ils en dresserent un autre qui porte que J. CHRIST est le seul Mediateur entre Dieu & les hommes. Il y a bien d'autres absurditez , ou d'autres propositions contradictoires que Mr. Aymon a observées fort soigneusement. Le Catalogue en seroit trop long. Mais nous ne pouvons pas oublier que le Concile , tout devoüé qu'il étoit à Mr. de Noingt , n'est pas tout-à-fait d'accord avec l'Eglise Romaine. Il y en a un exemple notable ; c'est que le Concile de Jerusalem donnoit à l'Eglise Grecque le titre d'Eglise Catholique en deux endroits. Le Moine Benedictin qui en fit faire l'édition en 1676. & 1678. fit éclipser ces deux mots , parce que l'Eglise Romaine pretend que cette qualité d'Eglise Catholique lui appartient par prééminence , & à l'exclusion de toute autre. Ce raffinement de jalousie est mal placé , & sur tout puis qu'il en coûte une suppression un peu frauduleuse. Si les Notes de Mr. Aymon ne sont pas toutes de la même importance , & s'il infuse quelquefois un peu trop fortement sur des incidens qu'il pouvoit négliger , il y en a qui vont droit à son but , & à faire

per-  
\* Voyez pag. 297. & 379.  
† Voyez pag. 270.

perdre toute avancée pour un Concile si mal digéré, & qui porte avec lui tant de causes de reeufation, & tant de justes preuves d'ignorance & de corruption. A la verité ses expressions sont souvent bien dures, & fort outrageuses; il sembleroit que sa cause n'en avoit pas besoin.

On vient de dire que l'Eglise Grecque ne convient pas en tout avec l'Eglise Romaine. Bien loin de là, elles different sur des articles assez considerables. Le Pape Gregoire XIII. \* donna une commission à Caius, Archevêque de Carthage †, de s'informer de la Religion des Grecs. Il s'en acquitta avec beaucoup de soin, & beaucoup de droiture, & de sincerité. Il en dressa un Memoire de treize articles: ils étoient dans la Bibliothèque du Roi; & c'est de là que Mr. Simon les a tirez pour les insérer dans sa Dissertation touchant la croyance, & les coutumes des Nations du Levant. Les Grecs rebaptisent les Latins qui se rangent à leur Communion. Ils ne tiennent proprement que deux Sacramens, le Bapême & l'Eucharistie, & les autres ne sont que des ceremonies d'institution humaine. Ils ne croyent point que le Bapême des petits enfans soit d'une nécessité absolue; & ils le remettent quelquefois jusqu'à dix-huit ou vingt ans. Ils sont persuadés qu'il est

d'obli-

\* Vers l'an 1580. † Il étoit de la Ville de Jo-  
vienne, sous la domination des Espagnols.

d'obligation divine aux Laïques de communier sous les deux Especes, & ils traitent les Latins d'Heretiques; ils donnent même la Communion aux enfans sous les deux Especes. Ils nient que le Soudiaconat, & les Ordres inferieurs soient des Ordres sacrez. Ils ne mettent point non plus le Mariage au nombre des Sacrements, & le regardent comme un lien qui se peut rompre, & que l'adultere le dissout tellement, qu'en ce cas il est libre & licite de passer à de secondes noces. Ils n'obligent point les Prêtres à garder le celibat. Ils se moquent des jûnes & des abstinences des Latins dans certains jours; ils nient le Purgatoire, quoi qu'ils prient Dieu pour les morts pour fléchir la misericorde de Dieu, persuadez que les ames ne seront transportées au ciel, ni precipitées dans les enfers qu'après qu'elles seront réunies à leurs corps par la resurrection generale. Le point capital, c'est qu'ils ne reconnoissent point la Primauté du Pape, ni le droit qu'il s'auroit de presider aux Assemblées Ecclesiastiques: ils excommunient même d'une maniere solennelle le Jeudi Saint tous les Evêques Latins, & le Pontife Romain, comme des Heretiques & des Schismatiques. Tout cela n'est pas indifferent, & il faudroit que les Grecs pour se joindre à l'Eglise Romaine abjurassent la Communion de l'Eglise Grecque.

Y

Dans

Dans le Concile de Jerusalem sont inferéz deux Synodes tenus auffi pour la condamnation de Cyrille Lucar, Patriarche de Constantinople: l'un en 1638. par Cyrille de Berée, Patriarche de Constantinople, & l'autre par Parthenius, Patriarche de Constantinople, en 1642. Le dernier fut convoqué à Jassi en Moldavie, parce que Cyrille Lucar avoit publié une espece d'exposition de Foi en dix-huit chapitres, qui causoit beaucoup de troubles parmi les Eglises de ce pais-là. Ce Patriarche entretenoit un commerce de lettres très-étroit en Angleterre, en Hollande, & à Geneve; & là il se declaroit sans detour pour la Religion Reformée, & reveloit sans rien dissimuler l'état pitoyable, où se trouvoit l'Eglise Grecque. Les Jesuites informez de ses intrigues, & appuyez par la Cour de Rome, lui suscitèrent tant de persecutions, qu'à la fin il fut sacrifié à leur haine. Ils le firent chasser de son siege Patriarchal, & envoyer en exil; il fut rapellé & retabli malgré tout leur credit. Il essuya quatre ou cinq fois ces sortes de revolutions. C'est la destinée ordinaire des Patriarches. Le Visir fait pour ainsi dire un trafic de la passion, ou de la vanité des Grecs, & confere le Patriarchat, sans attendre qu'il soit vacant, à ceux qui peuvent supplanter le possesseur encherissant sur lui. A la fin ses ennemis l'accuserent d'avoir fait soule-

soulever les Cosaques contre le Sultan & il fut massacré par des Jannissaires en 1658.

Ce qu'il y a de singulier en ce qui concerne Cyrille Lucar, c'est qu'il ne parloit pas d'abord si ouvertement parmi les Grecs, qu'avec les Protestans. Le Concile de Jerusalem en effet lui rend temoignage \* qu'il n'a jamais été du sentiment de ceux qu'on appelle *Calvinistes*; qu'il n'a jamais paru qu'il se soit éloigné en aucune chose de la véritable doctrine des Eglises Grecques, & que dans le fond il n'a jamais été tel que l'ont voulu faire passer ceux qui l'ont accusé d'être *Heterodoxe*. Il proteste qu'il n'y a aucun écrit de la propre main de ce Patriarche qui contienne ce que les Heterodoxes lui imputent. Qu'aussi le Concile de Constantinople, sous Cyrille de Berée, ne l'anathematisa point tant qu'Heretique; mais seulement parce qu'il n'avoit pas voulu écrire contre les dix-huit Chapitres qu'il avoit répandus en Pologne, & dans la Russie, & qui donnoient lieu à quelques-uns de dire, que l'Eglise d'Orient étoit *Calviniste*. C'est pourquoi le Concile de Constantinople, se desfiaut qu'il n'étoit point exempt de tromperie touchant la Foi orthodoxe, & sachant qu'il ne prenoit pas soin de son troupeau comme il devoit, prononcèrent anathème contre lui. De plus la Confession de Foi qu'il fit

Y 2

en

\* Voyez pag. 282. & 304. des *Mém.*

en faveur des Protestans , n'étoit pas fort connuë des Grecs qui sont naturellement dans une grande indolence sur la Religion. Les Agens du Pape en firent plus de bruit qu'eux. On objecte au Patriarche Cyrille Lucar , pour montrer qu'il se menageoit avec les Grecs, qu'il n'a point fait inscrire sa Confession de Foi dans le livre Patriarchal, aussi bien que ses Homelies qui s'y trouvent , & Mr. Aymon n'est pas si ferme en cet endroit que sur les autres. Il sembleroit par là que Cyrille Lucar dissimuloit avec les Grecs pour conserver sa dignité, & qu'il se declaroit pour les Protestans pour s'attirer leur protection , & peut-être leurs liberalitez. Si cette conjecture n'est pas veritable , elle est très-vraisemblable pour ceux qui connoissent le genie des Grecs. Il est vrai qu'il ne garda pas toujours tant de mesures. Il livra une Confession de Foi à l'Ambassadeur \* des Etats ; & fortifié de cet apui, il tint bon contre les Jesuites, qui avoient conspiré sa perte. Il étoit soutenu par un puissant parti dans Constantinople , & il s'étoit attaché un grand nombre d'Evêques , & d'Ecclesiastiques qui donnoient dans les mêmes sentimens. Notez que c'est Mr. Simon qui rapporte cette circonstance. Pour lever tous les doutes sur la sincerité de Cyrille Lucar , & sur la corruption dont il est accusé, il suffit de voir les

\* *Mr. Haga.*

les lettres (18. & 19.) adressées à Mr. de Wilhem \* en 1619. & lors qu'il étoit Patriarche d'Alexandrie. Il n'avoit encore eu aucune communication avec l'Ambassadeur des Etats Generaux, & il parloit du fond de ses sentimens. Il s'y explique precisément sur l'Eucharistie tout de même que les Protestans, & s'il demande des éclaircissemens, ce n'est point pour douter; ce n'est que pour s'exprimer avec plus de justesse & de sûreté. Dès qu'il fut élevé † sur le trône Patriarchal de Constantinople, il delivra sa Confession de Foi à l'Ambassadeur, & par consequent ni les suggestions, ni les presens de l'Ambassadeur n'y eurent aucune part. On ne peut resister à ces sortes de preuves qui sont bien plus demonstratives qu'un raisonnement.

Ce qui marque que Cyrille Lucar ne se conduisoit point par complaisance & par esclavage, c'est qu'il n'abandonnoit point les autres dogmes de l'Eglise Grecque. Dans une lettre ‡ à Uitenbogaert, il argumente pour la procession du St. Esprit contre tous les Chretiens d'Occident. Les Protestans conviennent qu'il procede du Pere & du Fils, & les Grecs soutiennent qu'il procede du Pere seulement. Leur raison est, que si le St. Esprit procedoit inte-

Y. 3.

rieure-

\* Son fils est President de la Cour de Brabant. † En 1621. ‡ Ecrite en 1613. Il étoit Ministre à la Haye.

ricurement, & essentiellement, & également du Pere & du Fils, il y auroit deux principes dans la Divinité, qui donnent l'existence au St. Esprit, & ce seroit une impiété, inventée par l'Eglise Romaine, qui aime la nouveauté. Les Grecs improuvent cette addition au Symbole, parce qu'elle est contraire au troisiéme Concile General, qui defend de rien ajouter aux Decrets du Concile de Nicée, ni d'avancer aucune chose outre ce qui y avoit été défini. Ainsi l'Eglise Romaine n'a point dû ajouter que le St. Esprit procede du Fils. C'est une fausseté qu'il est très-facile de démontrer, continuë Cyrille Lucar. Les Latins investissent là-dessus contre les Grecs, & les traitent d'Heretiques & d'impies, parce qu'ils ne peuvent se résoudre à deferer à l'Evêque de Rome, qu'ils prétendent être infailible. Les Grecs bien loin d'en recevoir la Loi, soutiennent par les loix divines & humaines, qu'il n'a pas plus d'autorité que les autres Patriarches, & que l'Evêque de Rome peut se tromper comme les autres hommes. Mais toute l'aigreur des Latins aboutit à un seul grief; tout le reste ne seroit rien, si les Grecs vouloient reconnoître le Pape de Rome pour Supérieur, & Vicaire de J. CHRIST. S'ils ne prêtent pas serment de fidélité, ils seront toujours excommuniés. Le Patriarche retournant à la procession du St. Esprit, dit qu'il ne peut concevoir, que  
la



la generation étant personnelle , & émanant du Pere comme d'un sujet spécifique , le St. Esprit procede aussi du Fils ; autrement , & si le Fils est considéré comme une personne distincte du Pere , le Saint Esprit a necessairement deux Principes differens ; c'est-à-dire , le Pere , & le Fils. Si la Trinité est une & consubstantielle , il n'y a qu'un seul Dieu ; le St. Esprit ne peut proceder ni du Pere , ni du Fils , ou bien il faut que ce soient trois personnes distinctes. Si elles sont une même essence , le St. Esprit procede de lui-même , il est Dieu de par sa nature , & n'a aucun Principe. Il a en lui le principe de son être , & de son existence. Si c'est là une digression , elle est dans les regles , puis qu'elle est instructive. Cette lettre prouve en même tems , que la reunion des Grecs & des Latins qui se fit au \* Concile de Floreace sur cet article , ne fut pas sincere de la part des Grecs , & que Jean , Empereur d'Orient ne s'y transporta avec ses Prelats que pour mendier du secours contre les Turcs , qui menaçoient Constantinople , & d'engager le Pape dans ses interêts en lui rendant hommage , & en lui soumettant l'Eglise Grecque au Siege de Rome.

Nous avons oublié un autre incident de la dispute entre Mr. Claude & Mr. Arnaud. Mr. Claude pretendit que le mot de *Tran-*

Y 4

*substan-*

\* En 1439.

*substantiation*, non plus que le dogme, étoit si peu connu des Grecs qu'on ne peut citer aucun Auteur qui s'en soit servi avant le XV. siècle. Genadius, qui fut investi du Patriarchat de Constantinople par Mahomet II. est le premier, si l'on en croit Mr. Simon, qui l'ait mis en usage. Mr. Claude ne faisoit remonter l'invention de \* ce terme qu'à Severe de Philadelphie, qui vivoit tout proche de la Reformation: il insistoit aussi beaucoup sur le silence des Grecs, sur les accidens du pain converti au corps de J. CHRIST, & sur toutes les autres suites de la Transubstantiation, qui sont autant de prodiges inouis, & qui frappent assez pour attirer leur attention. Mr. Arnaud a beau dire, que si le mot de *Transubstantiation* n'a été en usage que bien tard parmi les Grecs, il ne s'ensuit point que ce ne fût pas leur doctrine, parce que les choses sont cruës avant qu'on trouve les termes pour les bien exprimer; tout de même que celui de *Consubstantiel*, choisi par le Concile de Nicée pour ne laisser aucun échappatoire aux Arians, quoi que la doctrine de la Divinité du Fils fût aussi ancienne que l'Eglise. Il y a plus d'adresse que de solidité dans cette reponse, & c'est décider par ce qui est en question. On lui nie que la Transubstantiation ait été cruë par les Grecs, & c'est un grand préjugé, qu'ils n'ayent point songé à imaginer un

mot

\* En Grec μεταβολήσις.

mot qui renferme le dogme avec tant de précision, sur tout dans une Langue si féconde qu'elle en fournit à toutes les autres. Aussi est-il vrai qu'ils l'ont trouvé si peu convenable à leur sentiment, que les Partisans les plus devouéz au Pape n'ont osé introduire cette expression qui auroit choqué l'Eglise Grecque. Jeremie II. Patriarche de Constantinople en 1572. disputant contre les Theologiens de Wirtemberg, ne l'employa point pour exprimer la creance des Orientaux. Les Synodes de Constantinople, & de Moldavie n'en font nulle mention, & le Concile de Jerusalem est le seul qui l'ait exposé, parce qu'il lui avoit été suggeré par les Agens de la Cour de Rome. Si d'autres \* en ont usé, ils l'avoient emprunté des Latins.

Mr. Aymon fait les mêmes Commentaires sur diverses Confessions de Foi, produites par Mrs. de Port-Royal pour en détruire l'autorité, & en faire voir la fausseté. Nous en avons assez dit pour n'avoir pas besoin d'y rentrer plus avant. Il est certain que les Grecs entendent si peu en quoi consiste la controverse entre l'Eglise Romaine & les Eglises Reformées, & sont si peu versés dans la Scholastique des Latins, qu'il est impossible qu'ils s'en puissent expliquer avec quelque exactitude.

Y 5

Ne

\* *Compte des Auteurs de la Confession de Foi de Russie publiés en 1642.*

Ne comprenant pas la force & le sens des termes, il est aisé de les tromper, & de leur faire dire tout ce qu'on veut. Quelques Savans qui ont étudié le langage des Grecs non Latinisez, & l'incertitude de leurs expressions sur l'Eucharistie, sont persuadez qu'ils suivent l'opinion de Jean Damascene \*, qui avoit imaginé une impanation, ou plutôt une espece d'union hypostatique entre le pain, & le corps de J. CHRIST. Quoi qu'il en soit, on ne doit de part & d'autre faire aucun fonds sur les attestations des Grecs. Ils n'en refusent point dès qu'ils ont quelque vuë d'interêt, & quelquefois aussi parce qu'ils ne savent pas ce qu'on leur demande, leur ignorance les rend chancelans dans leur foi, & leur pauvreté très-corruptibles. On ne parle pas seulement du Clergé inférieur. Ceux qui occupent les premières places, ne sont pas plus fermes, ni plus inaccessibles aux tentations de l'avarice. Nous finirons par un exemple. Nestorius, Patriarche de Jerusalem, ayant appris tous les mouvemens qu'on se donnoit pour tirer ou pour extorquer des temoignages, dictez & fabriquez par ceux qui les sollicitoient, & qui les achetoient, écrivit † à Parthenius, Patriarche d'Alexandrie, pour l'avertir de ne se pas laisser surprendre par ces gens-là, de se tenir sur ses

\* Il vivoit dans le VIII. siècle.

† En 1674.

gardes contre eux, & sur tout de n'accorder aucune Confession de Foi, quelque orthodoxe qu'elle lui parût, parce qu'il y avoit des pieges tendus sous des termes ambigus. *Au nom de Dieu, divine & sacrée Tête, lui dit-il \*, ne vous laissez pas surprendre; & ne leur donnez rien par écrit, quand même ils ne vous demanderoient que l'Oraison Dominicale. Ils ne viennent pas avec sincérité; mais avec dissimulation, afin que s'attachant à quelque mot, ils puissent en tirer avantage contre nous.* Cependant le même Patriarche qui avoit été chassé de son Patriarchat, eut la foiblesse de se retracter, & seduit par quelque esperance de retablissement, il signa le Concile de Jerusalem.

Enfin Mr. Aymon cite pour ainsi dire Mrs. de Port-Royal, & tous leurs temoins devant le Tribunal de la Justice, & s'inscrit en faux contre toutes leurs attestations, par les regles du Droit Cvil, qu'il a redigées en cent axiomes juridiques. A la verité il n'est pas aisé de les apliquer dans la pratique, & quand il s'agit de faits, parce qu'il y a toujours quelque exception, qui change le cas de la Loi. A les suivre à la rigueur, il y a peu de temoins qui ne fussent recusables, ni de pieces qu'on ne dût rejeter, en particulier celles qui ont quelque ancienneté, qui puissent être authentiques, ni faire foi en

Y 6

justice,

\* Voyez pag. 494.

justice, parce que les originaux sont perdus, & qu'il n'en reste que des copies, qui n'étant point accompagnées des formalitez nécessaires, ne peuvent faire une preuve juridique. Peut-être que Mr. Aymon-lui-même ne voudroit pas toujours s'en rapporter aux maximes de la Jurisprudence, qui pourroient le mener plus loin qu'il ne voudroit aller.

## ARTICLE VII.

*Hypotyposis Historia & Chronologia Sacra à Munda Condito usque ad finem Saculi I. Æra. Veteris. Accedit typus doctrine Prophetica, Ambrose Campegio Vitringa, Theologia & Historia Sacra Professore. C'est-à-dire, Idée generale de l'Histoire Sainte avec un Abregé de la doctrine Prophetique, par Mr. Vitringa. Franque-  
ra, apud Franciscum Halmam, 1708.  
in 8. pagg. 320. & 224.*

**M**R. Vitringa n'avoit composé cet Abregé de l'Histoire Ecclesiastique que pour se former un plan, & un choix des matieres qu'il étoit obligé de traiter dans ses leçons, & pour examiner les points de Chronologie qui sont controversez entre les Savans; mais cet Abregé Chronologique ayant eu plus de cours qu'il ne croyoit, il a trouvé à-propos de le rendre public; augmenté de plusieurs remarques. Il a profité des decouvertes

que les Anglois & les François ont faites, & il y a ajoûté les propres conjectures. Il s'attache principalement à l'Histoire de l'Ancien Testament, & finit au premier siecle de l'Eglise Chretienne, parce qu'il n'auroit pu passer plus avant sans gâiller trop son Ouvrage. D'ailleurs si on veut apprendre l'Histoire de l'Eglise Chretienne; on pourra consulter son Commentaire sur l'Apocalypse, dans lequel il a expliqué les principaux evenemens de cette Eglise qui étoient caracterisez dans les Revelations de St. Jean. Nous ne nous arrêtons pas à l'Abregé de l'Histoire Ecclesiastique: mais Mr. Vitringa s'étend beaucoup plus sur les Prophetes, & sur la methode qu'on doit suivre pour l'explication de leurs oracles. Cocceius doit servir de guide, puis qu'il a decouvert un chemin que peu de gens connoissoient avant lui. Cependant comme on trouve de l'obscurité dans ses Commentaires, Mr. Vitringa a eru rendre un service important au public, en soulageant la foiblesse de ceux qui se plaignent, ou qui se degoûtent d'une methode, parce qu'ils y trouvent quelque difficulté. Il croit que son Ouvrage sera d'autant plus utile que l'étude des Propheties est non seulement plus sainte; mais plus agreable que celle de l'Histoire; car l'une ne represente que les evenemens passez, & qu'on connoît deja, au lieu que l'autre developpe les evenemens a venir, & renferme des

promesses avantageuses à l'Eglise, dont on a la consolation d'entrevoir l'effet.

Les Payens qui avoient eu commerce avec les Patriarches, & qui avoient appris d'eux que Dieu leur parloit de vive voix, ou par des visions & des songes, se vantaient d'avoir de semblables revelations; mais s'imaginant qu'il n'étoit pas de la majesté du Dieu souverain de se communiquer immédiatement aux hommes, ils se persuaderent qu'il y avoit des Anges & des Demons qui servoient de Messagers à la Divinité, & qui apportoient ses ordres. En effet quelque idée qu'on se fasse de la liberté de l'homme & de la Providence, soit qu'on soit persuadé qu'il y a une enchainure de causes secondes, & un destin qui rend les événemens nécessaires, ou inevitables; soit qu'on accorde à l'ame plus de liberté, il est toujours également vrai qu'on ne peut prévoir l'avenir, & que la Divinité seule peut prédire ce qui doit arriver. Dieu qui vouloit reveler les événemens, ravissoit quelquefois les hommes en extase. Il échauffoit violemment l'imagination, & imprimoit dans leur cerveau des images extraordinaires. Mais ces mouvemens étoient rares, & Dieu se contentoit d'inspirer par son esprit des pensées & des desirs surnaturels; mais comme il étoit aisé de feindre une semblable inspiration, on avoit assez de peine à démêler les caractères des faux & des verita-



veritables Prophetes. Ceux que Dieu inspiroit veritablement, le connoissoient sans peine, parce qu'il leur donnoit des marques si sensibles de sa presence qu'ils ne pouvoient en douter. Mais comment la faire connoître aux autres ? L'accomplissement des Propheties ne suffisoit pas, puis qu'il falloit souvent attendre l'évenement pendant plusieurs années, & même pendant un grand nombre de siecles; car comme les oracles, qui regardoient le Messie, la vocation des Gentils, & l'éten due de l'Eglise Chretienne, n'eurent leur accomplissement que long tems après Malachie, le dernier de tous les Prophetes; la foi devoit languir pendant un si long cours d'années, & l'obscurité inseparable des predictions devoit les rendre plus obscures & plus incertaines. Mais il y avoit des evenemens plus prochains, par lesquels on pouvoit éprouver la sincerité des Prophetes. On les rejettoit comme des imposteurs, lors qu'ils se trompoient sur le tems, ou sur les circonstances qu'ils avoient marquées: mais on les regardoit comme des hommes inspires de Dieu, lors que l'évenement repondoit à la prediction. D'ailleurs Dieu les armoit souvent de miracles, qui aprenoient aux Incrédules à les venerer, parce qu'ils étoient revetus d'une puissance surnaturelle. On confrontoit leurs predictions à la Loi de Moïse, de laquelle il n'étoit jamais permis

mis de s'écarter. Enfin les Prophetes sceloient leurs oracles par leur zèle pour Dieu, & par la pureté de leur vie. Il étoit permis de rejeter ceux, à qui ce caractère manquoit. C'est pourquoi on ne peut entendre à la lettre ce qu'Osée rapporte de son mariage avec une femme publique : ce n'étoit là qu'une vision.

On n'a pas rangé les écrits des Prophetes selon l'ordre des tems où ils ont vécu. Mr. Vitringa met à leur tête Jonas qui sortit de Galilée aussi bien que J. CHRIST, & qui vécut à la fin du regne de Joas. Osée, Amos, Esaïe & Michée étoient contemporains sous le regne de Jeroboam II. Joël même n'étoit pas éloigné de ce tems-là, puis qu'il ne parle jamais des Assyriens, & qu'il ne compte au rang des ennemis de la Judée que les habitans de l'Égypte & de l'Idumée. On ne devine aisément l'âge d'Abdias : cependant il est très-vraisemblable qu'il vivoit sous le regne d'Achaz, parce que les Iduméens voyant l'armée de ce Prince défaite par Rezin & Pekah, qui vouloient partager la Judée, se joignirent à ces Rois, afin d'avoir part à leurs conquêtes. Nahum ne fut inspiré qu'après l'enlèvement des dix Tribus, & la défaite de Sennacherib, d'où il prit occasion de prédire la ruine de Ninive. Habacuc prédit l'élevation de Babylone ; cependant il ne paroît pas que Nabopolassar, pere de Nabucodnosor, le-  
quel

quel eleva cette Monarchie, eut conquis ni la Phenicie, ni la Judée. Sophonie vivoit aussi en ce tems-là. Jeremie survécut à la ruine de Jerusalem & de son Temple : il eut la foiblesse de suivre ses compatriotes qui cherchoient un asyle en Egypte, & il y trouva la mort. Daniel ayant commencé à se faire connoître à la Cour de Nabucodnosor, vécut jusqu'au regne de Cyrus, qui se servit de lui pour l'administration du gouvernement. Ezechiel ne commença à debiter ses Revelations sur les bords du fleuve Chaboras qu'après que les Juifs y eurent été transportez. Au lieu de les flatter dans leur exil, il censura leurs desordres; il fit entendre sa voix jusqu'en Judée, où ceux qui étoient demeurez, vivoient dans l'impenitence. Aggée & Zacharie prêcherent les Juifs, qui travailloient avec beaucoup de negligence au retablissement du Temple. Ils vivoient sous le règne de Darius & Malachie, le dernier des Prophetes, sous celui d'Artaxerxes Longuemain.

On ne trouve dans le Nouveau Testament qu'un seul Livre Prophetique écrit par Saint Jean l'an 95. de J. CHRIST. Quelques Anciens ont attribué l'Apocalypse à Cerinthe, & l'autorité de Cajus, Prêtre de l'Eglise Romaine, qui osa le faire peu de tems après la publication de cet Ouvrage, ebranla Saint-Basile & Grégoire de Nazianze. Comme les Mille-

naires

naires se faisoient un bouclier de cet Ouvrage, dans lequel ils voyoient des Textes formels pour l'établissement & la prosperité de ce regne, Denys d'Alexandrie tâcha d'affoiblir la veneration qu'on avoit pour ce Livre, en l'attribuant à un Evêque d'Ephese, nommé Jean, qu'il distinguoit de l'Apôtre: mais Mr. Vitringa soutient qu'il est impossible d'arranger sans un secours divin, & de lier ensemble un si grand nombre de visions sublimes, dans lesquelles il est aisé de reconnoître le sort de l'Eglise Chretienne.

En effet Mr Vitringa soutient que Dieu ayant resolu de donner des faces differentes à l'Eglise depuis sa naissance jusqu'à sa fin, il a fixé les tems où ces grandes revolutions de l'Eglise & du monde arriveroient, & il a marqué ces tems par differens caracteres. J. CHRIST aprit aux Pharisiens que c'étoit là le veritable moyen de connoître la verité, en leur reprochant qu'ils cherchoient des signes au ciel, au lieu d'étudier les signes des tems qui étoient beaucoup plus sûrs; parce que si on connoît qu'il fera beau tems, ou qu'il pleuvra par la disposition du ciel, lorsque le soleil se leve & se couche, on peut connoître plus aisément & plus sûrement les *signes des tems*, ou des periodes de l'Eglise. Comme un Voyageur est tranquille & content lors qu'il trouve une borne plantée à chaque lieuë, parce qu'il fait com-

combien il a fait de chemin , & combien il lui en reste pour arriver à l'auberge , on reçoit aussi une grande satisfaction , lorsqu'on sait distinguer les termes que Dieu a marquez à chaque periode de l'Eglise , & les événemens qui apartiennent à ce jour mystique , parce qu'on voit ce qui doit arriver dans la suite des siècles. Cocceius avoit imaginé sept de ces periodes. Il croyoit que Moïse les avoit marquez dans le Cantique d'actions de graces qu'il fit entonner au peuple d'Israël après le passage de la Mer Rouge : cependant Mr. Vitringa l'abrege , & croit qu'on peut se contenter d'une division plus courte & plus simple en quatre periodes ; le premier s'étend depuis la creation jusqu'au Déluge ; le second depuis le Déluge jusqu'à la sortie d'Egypte ; le troisième renferme toute la durée de l'Eglise Judaïque jusqu'à la manifestation du Messie , & ensuite on decouvre les événemens qui doivent arriver à l'Eglise Chretienne depuis sa fondation jusqu'à l'aparition glorieuse du Fils de Dieu. Il y a une liaison si étroite entre ces quatre periodes , que l'une est l'image de l'autre. On voit dans la premiere periode ce qui devoit arriver dans la seconde , & le premier avènement du Messie est un type du dernier. Il est vrai que les Prophetes , & Dieu même paroissent avoir pris un soin plus particulier de tracer dans les anciens Oracles la naissance , la vie , & la  
mort

mort de JESUS que son dernier avènement, qui sera plus glorieux : mais cela venoit de ce que les Prophetes étoient obligez de suivre l'ordre naturel, & de ce que l'Eglise n'auroit pas pu comprendre le dernier avènement, si on ne lui avoit expliqué exactement toutes les circonstances du premier.

Mr. Vitringa parcourt les trois premières périodes, & prouve que tous les événemens considérables qui devoient arriver à l'Eglise & au monde, y ont été prédits, & que Dieu avoit donné de certains signes pour les connoître : mais il s'attache beaucoup plus au dernier, parce qu'on y trouve plus de difficulté. JESUS-CHRIST semble même avoir voulu ôter cette connoissance aux hommes, & leur cacher le tems, auquel il viendra juger le monde : cependant il n'a pas voulu laisser l'Eglise absolument dans l'ignorance, puis qu'il a marqué certains signes, par lesquels on le peut prévoir. L'Abbé Joschim fut le premier qui trouva la clef de l'Apocalypse. Quelques Moines de l'Ordre de Saint François, gens savans, & qui tâchoient d'atteindre la perfection dès cette vie, suivirent sa méthode. Mr. Cocceius la refusa il y a quelques années, & lui donna un grand cours. Il divisa la durée de l'Eglise Chrétienne en sept périodes, mais il ne fixoit pas le tems précis, où chaque terme devoit commencer.

cer. D'ailleurs il y avoit un défaut dans sa division ; car il renfermoit la Reformation dans la cinquième période, & mettoit dans la sixième le refroidissement & la corruption des Eglises Reformées, qui doivent attirer sur elle des châtimens fort severes, jusqu'à ce que Dieu vienne punir ses ennemis, & ruiner l'Empire de l'Antechrist. C'est là s'éloigner des anciens Interpretes de l'Apocalypse, comme sont Jacques du Paradis & Jean-Saskerides. Mr. Vitranga est donc obligé de reformer son maître; il le fait avec peine; il craint même qu'on ne le trouve mauvais, & prévient les objections qu'on peut lui faire. Voici comment il distingue les jours de l'Eglise. Le premier est celui de la propagation de l'Evangile sous la conduite des Apôtres. Le second est celui de l'Eglise persecutée par les Empereurs Payens. Constantin commence le troisième jour qui a duré jusqu'au VII. siècle. L'Eglise qui jouissoit alors de quelque tranquillité du côté des Empereurs, ne laissa pas d'essuyer divers combats contre les Heretiques. Le mal augmenta dans le quatrième jour par les conquêtes de Mahomet, & la persecution des Iconolâtres & la corruption qui regna jusqu'au XII. siècle. Les Vaudois qui commencerent à se separer de l'Eglise corrompue, & qui subsistoient jusqu'au tems de la Reformation, font le cinquième jour & le sixième

me comprend toute la durée de la Reformation: sa pureté, sa decadence jusqu'au jour du repos & du regne de J. CHRIST, qui fera le septième, & la dernière période. On a beau faire, il faut toujours en revenir au nombre septenaire, non seulement parce qu'on le voit distinctement marqué dans l'Apocalypse; mais parce que Dieu lui-même a affecté ce nombre dans toutes ses instructions. Mr. Vitringa fait si bon gré à un Auteur \* d'un mediocre merite, d'avoir remarqué chez les Juifs ce nombre de sept employé en sept circonstances considerables, qu'il *fait revivre son nom enseveli, pendant qu'il passe sous silence ceux des hommes les plus celebres de son siecle.* Afin de decouvrir nettement les Jours Prophetiques, il faut commencer par la meditation de l'Apocalypse. On passe ensuite à la lecture du Cantique des Cantiques, qui renferme les evenemens de l'Eglise Chretienne, & enfin on doit étudier les Propheties que J. CHRIST a prononcées, & qu'on trouve dans les Evangelies.

Comme les Prophetes sont obscurs, & qu'on peut s'égarer aisément par une fautive application de leurs oracles, Mr. Vitringa donne ici dix-neuf regles pour les interpreter plus sûrement. Il indique les moyens, par lesquels on peut parvenir à cette connoissance. Il veut qu'on étudie

\* *Robbertus Roberti le Canis de Fofis Ifraëlis.*



*des Savans.* Novemb. 1708. 527

die le caractère de chaque Pro, hete, le tems auquel il a vécu, le sujet qu'il traite, la connoissance de l'Histoire Ecclesiastique & de la Geographie lui paroissent d'une nécessité absoluë. Il craint pourtant que la difficulté & le travail ne rebutent bien des gens de s'apliquer à l'explication des Oracles. C'est pourquoi il s'adoucit en faveur de ceux qui commencent. Ils devroient naturellement avoir plus besoin de secours & de guide; mais on les dispense de les suivre, de peur que cette étude ne se refroidisse, & on ne donne les loix que pour ceux qui voudront arriver à la perfection.

H I S

## HISTOIRE

DES

OUVRAGES

des

SAVANS,

Mois de DECEMBRE, 1708.

## ARTICLE VIII.

*Numismatum antiquorum Sylloge Populis Græcis, Municipiis, & Coloniais Romanis usorum. Ex Cimeliarcho Editoris. C'est-à-dire, Recueil des anciennes Medailles, frappées par les peuples de la Grece, par les villes municipales, & les Colonies des Romains A Londres, chez David Mortier, 1708. in 4. pagg. 42.*

**C**E titre donne une grande idée de l'Ouvrage, & à la simple lecture on jugeroit qu'il s'agit ici d'une collection considerable par le nombre, & la rareté des Medailles. Le titre promet trop, & le tout se reduit à quelques Medailles particulieres, dont  
l'Au-

l'Auteur est en possession, & qu'il a achetées des Turcs en voyageant dans l'Asie.

Ce Recueil peut être divisé en deux Parties. Il n'y a dans la première que les estampes de neuf Medailles de quelques Princes qui ont regné en Grece, en Egypte, & en Syrie; & onze dans la seconde: Ce sont des Medailles, & des Medaillons de quelques Empereurs; & elle finit par un marbre qui contient la consecration de Theophraste à Apollon, & par quelques épitaphes qui n'ont rien de fort singulier. L'Auteur même s'est contenté de produire ses \* Medailles sans aucune explication. S'il a cru qu'elles étoient anciennes & rares, il étoit engagé d'un côté à en prouver l'antiquité par les regles numismatiques pour en relever le prix, & pour les faire valoir auprès des curieux. Car il n'y a rien dans les monumens de l'Antiquité, où il soit plus aisé de se tromper que sur les Medailles: d'autre côté, si elles sont rares, il a dû se faire un honneur, & une nécessité de les expliquer. Combien de Savans ont fait des Dissertations entieres sur la legende, ou sur l'exergue d'une Medaille; & encore plus souvent pour en expliquer les termes, qui étant abregez, fournissent aux Medaillistes matiere d'exercer leur critique, & leur sagacité. Il a cru sans doute que la production de ses Medailles suffisoit, & que ceux qui sont

Z

\* De la 1. Partie.

un peu verriez dans cette connoissance , les entendraient aisément eux - mêmes sans autre secours. Mais si elles ne sont pas encore fort connues à cause de leur rareté , ce seroit faire trop d'honneur à la plupart des Antiquaires qu'une inscription , tant soit peu équivoque , ou rongée par le tems, arrête tout court. Il est vrai que celles-ci n'ont rien d'inexplicable, ni de fort mystérieux. Nous allons essayer de suppléer sur une ou deux à ce que l'Auteur n'a pas trouvé à-propos de dire.

La première Medaille est d'Alexandre (le Grand.) Quoi qu'il n'y soit designé que par ce simple nom d'Alexandre , elle ne peut appartenir à d'autres qui ont porté le même nom. La corne qu'il porte sur le front , quoi qu'elle ne soit pas si bien marquée que sur d'autres Medailles du même Prince , est un symbole qui lui convient particulièrement. On sait qu'il avoit la fantaisie , ou la vanité de vouloir descendre de Juppiter Hammon , qui est d'ordinaire représenté avec cette corne. Le revers de la Medaille est assez commun dans la plupart des Medailles de ce Conquerant. Juppiter y paroît assis , & portant un Aigle sur le poing , & tenant un Javelot de la main gauche. Dedaignant d'être au rang des hommes , il alla chercher son origine dans les cieux , & voulut passer pour le fils de Juppiter , & du



trer dans cette critique, Lyfimaque est qualifié Roi (*Βασιλεύς*) dans le revers, parce qu'il eût la Thrace, & le Royaume de Pont pour son partage dans les dépouilles d'Alexandre. On ne doit pas s'étonner que la corne soit son attribut; elle désigne la force, & la vigueur du corps; un temperament robuste. C'étoient des avantages fort estimez chez les Grecs, qui tout polis qu'ils étoient, les preferoient quelquefois à ceux de l'esprit. Les Olympioniques, ou les Vainqueurs des Jeux Olympiques, que Pindare a celebrez avec toute la sublimité de son style, & toute la fougue de son imagination, ne s'exerçoient qu'à la lutte, au pugilat, à des combats, ou d'autres exercices du corps. Aujourd'hui ces sortes de victoires ne feroient pas grand honneur, & cette gloire est abandonnée aux gens du peuple. Le revers de la Medaille represente Pallas assise, portant la Renommée, ou la Victoire sur la main droite, & un Javelot sous le bras gauche. Derriere est un bouclier, & une étoile devant elle à la droite de l'écu. On reconnoit sans peine Pallas à ces attributs militaires; le bouclier signifie qu'elle preside sur la guerre; la Victoire, parce que c'est elle qui les distribue à son gré, ou la Renommée, parce que c'est elle qui la fait parler: l'Étoile marque la prudence, & la sagesse qui doivent toujours accompagner, & éclairer les des-

seins

seins & les entreprises des grands Capitaines, & qui avoient toujourns réglé la conduite du Roi Lyfimaque. Au reste ces Medailles, ou Medaillons sont assez entiers, & très-bien confervez : ce qui n'est pas ordinaire pour les Medailles qui ont quelque antiquité.

On ne peut rien dire de la seconde Partie. Ce n'est qu'un simple Catalogue des Medailles des Empereurs depuis Jules Cesar jusqu'à Aurelien, battues par les villes de la Grece, ou par les Colonies Romaines. Les estampes n'y sont point; l'Auteur s'est contenté d'en expliquer les Legendes, & les Inscriptions qui n'y sont très-souvent qu'en lettres capitales. On rencontre par ci par là quelques notes, mais rarement. Si on demande à quoi bon cette liste de Medailles qui ne paroissent point, nous aurions tort d'entreprendre de repondre pour l'Auteur.

## ARTICLE IX.

*A Letter concerning Enthusiasm. To My-  
lord. . . . .* C'est-à-dire, *Lettre tou-  
chant l'Enthouſiaſme.* London, printed  
for J. Morphew, 1708. in 8. pagg. 84.  
Le même livre a été traduit en Fran-  
çois, & imprimé à la Haye chez T. Joha-  
ſon, 1709. in 12. pagg. 144.

**I**L ſeroit à ſouhaiter pour l'honneur du  
genre humain que l'Enthouſiaſme & le  
ſuſannaſme fuſſent inconnus; ce ſont des  
dereglemens de la raiſon qui mettent l'a-  
me hors d'elle-même, & qui ne lui laiſ-  
ſent plus la liberté de porter des juge-  
mens tranquilles. Perſonne n'ignore les  
ſcènes comiques que certaines gens inſpi-  
rent; à ce qu'ils diſent, de l'Éſprit divin,  
jouent depuis quelque tems en Angleterre,  
& l'on pourroit juger par le titre de  
cet Ouvrage, qu'il eſt fait pour tâcher de  
les guerir; mais il en eſt plutôt l'occasion  
que le ſujet. Il va un peu plus loin.

Il plaide la cauſe de la liberté de la Na-  
tion Angloiſe, & fait là-deſſus un aſſez  
long preliminarre. Pour faire valoir ſa  
plainte par avance, il propoſe l'obligation  
& la neceſſité de cenſurer les mœurs. S'il  
n'eſt point permis de les reprendre, ſoit  
à cauſe de la corruption des grands, ſoit  
parce qu'il y a des vices dans chaque païs,  
qui



qui ne passent presque plus pour des vices, à cause qu'ils sont autorisez, & pour ainsi dire consacrez par un usage general, il faut faire taire tous les Predicateurs, & interdire les livres de Morale. Apliquez cela aux opinions. Si on les soustrait à l'examen des contredisans, & s'il est defendu de les critiquer, où parce qu'elles sont anciennes, ou parce qu'elles sont établies, l'erreur conservera éternellement son empire, & tout accès est fermé à la raison, & à la verité. Il faut qu'une Nation demeure esclave d'une erreur soutenüe par les brigues & les artifices de ceux qui ont interêt à la rendre venerable, & à empêcher que le peuple ne soit desabusé. En ce cas c'est retrancher de la liberté tant vantée, la moitié la plus chere, & la plus precieuse, qui est celle de l'esprit. Dès qu'on interdit le droit de juger librement, il faut se soumettre, & se defaire de son bons sens & de sa raison, afin de souscrire à tout sans repugnance. Bien loin de gêner les hommes, il faut tolerer certaines extravagances, qui viennent d'un fond de melancolie, ou d'une fermentation du sang & des humeurs. Aussi remarque-t-on qu'anciennement les Politiques ne punissoient jamais serieusement ce qui ne meritoit d'autre châtiment, que d'être tourné en ridicule. Il ne faut donc point prescrire des bornes à l'imagination, & aux speculations. Ainsi c'est une

espèce de fureur, & une violation du Droit Naturel, que de tourmenter ceux qui ont des sentimens differens des nôtres : de vouloir regler les idées & la creance des hommes, & de vouloir fixer, & restreindre les pensées à un nombre de dogmes qu'on a trouvé à-propos de déterminer. Aussi tant qu'on a traité avec indulgence les diverses opinions qui s'élevoient parmi le peuple, il n'y a eu ni guerres, ni persecutions, & le monde n'a point été ravagé par les impetuosités d'un zèle furieux.

Mais un nouveau genre de Religion a transporté les hommes au delà de l'humanité naturelle ; saisis d'une charité excessive qui s'étend jusques dans l'avenir, ils se font la guerre les uns aux autres fort devotement. Aujourd'hui c'est un acte de Religion que de contraindre à la Religion ; & la Charité peut faire en ce cas tout ce que fait la Haine, sans cesser d'être une vertu Chretienne. Elle produit même une animosité & une antipathie, dont on se fait honneur, & qui se perpetuent, & passent dans les familles comme par substitution. On peut travailler impunément sur les folies, & les égaremens des hommes : personne ne s'en offense, & ceux mêmes qui s'y trouvent enveloppez, sont obligez de rire avec les autres. Mais on n'oseroit presque se moquer de ces *Croisades devotes*, qui se font pour sauver les  
ames

amés à quelque prix que ce soit, ni du fanatisme dès qu'il est couvert du manteau de la Religion. Ceux qui sont possédez de cette pieuse melancolie, veulent être traitez gravement & serieusement, & regardant leurs emportemens comme une fureur divine, ils menacent de la colere & des vengeances du ciel quiconque se donne la licence de les tourner en ridicule. Dans leur humeur chagrine & lugubre, ils representent l'Être souverain comme un Dieu aigre, & impitoyable; en un mot un Être qui leur ressemble, & conforme à la situation de leur esprit.

Au jugement de l'Auteur, les Payens étoient plus humains, & moins intolérans que les Chrétiens, si l'on excepte quelques Tyrans, & des monstres tels que Neron, qui agissoient plus par leur naturel sanguinaire & cruel, que par aucun motif de Religion. Mais il pourroit être que les Chrétiens s'attirèrent la haine des Empereurs, & allarmerent la politique des Magistrats. Ils purent apprehender les suites d'une doctrine, qui les traitoit d'impies & de profanes, & les devoüoit au courroux de Dieu, & à des flâmes éternelles dans les Enfers. Ils en étoient d'autant plus choquez qu'ils souffroient, & toleroient toutes sortes de cultes, & de Divinitez; en laissant à chaque peuple la liberté d'honorer, & d'adorer ses Dieux de la maniere qu'il trouvoit à-propos: au

lieu que les Chrétiens se prétendant seuls en possession de la vérité, n'annonçoient que des choses futures aux autres Nations, à moins qu'elles ne demôlissent leurs autels, & ne brisassent leurs Dieux. Les Chrétiens ne s'en tinrent pas même toujours à des menaces pour la vie à venir, dans les lieux où ils étoient des plus forts, ils insultoient les Payens jusques dans leurs Temples; ils interrompoient le culte, & renversoient les Idoles, se glorifiant d'exécuter les ordres de Dieu. L'Auteur ne peut se résoudre à leur donner le titre de Martyrs; il les appelleroit plutôt des seditieux.

Au fond la force, & les supplices ne sont pas des moyens toujours bien sûrs pour éteindre les sectes dès leur naissance. Les hommes se roidissent contre la violence, & il y a des esprits qui s'échauffant par l'opposition, s'attachent plus fortement à une opinion, qu'ils s'étoient établis, & sont glorieux de courir au martyre pour la maintenir. L'obscurité où le mépris les laisse, en les négligeant, & en ne daignant pas en prendre de l'inquietude, les dégoûte, & rallentit leur ardeur, parcequ'il n'y a point d'honneur à acquérir. Ces sortes de molaticoliques sont moins abattues par une refutation forcieuse, que par une raillerie. On peut souffrir plus patiemment une contradiction par raison, que d'être tourné en ridicule. Les Juifs, Na-

*des Savans.* Decemb. 1708. 519

tion très-grossiere, ne vouloient rien sup-  
porter sur l'article de la Religion. Ils re-  
gardoient les autres peuples d'un air de-  
daigneux & superbe, & ne parloient que  
de supplices contre ceux qui n'approu-  
voient pas leur culte, & leurs ceremonies.  
Leur grand argument étoit, *crucifio, cru-*  
*cifio.* Ils s'en servirent contre J. CHRIST  
même, & en cela ils agissoient selon leur  
naturel feroce, & leur opinion orgueilleu-  
se, qu'ils étoient le *peuple de Dieu.* Ainfi  
afin de concevoir une juste idée de Dieu,  
il faut le regarder comme un Etre parfait-  
tement, & souverainement bon. Si nous  
avons peur de nous servir de notre raison,  
lors qu'il s'agit d'examiner la Religion,  
nous nous défions de sa bonté, & si nous  
apprehendons sa colere, & sa vengeance,  
dès que nous usons du privilege qu'il nous  
a donné de raisonner, nous doutons int-  
erieurement ou implicitement de sa bon-  
té, qui est son caractere essentiel. L'Au-  
teur propose Job pour exemple. Tout pa-  
tient qu'il étoit, il se plaignoit de Dieu as-  
sez librement, & s'en prenoit à sa Pro-  
vidence avec trop peu de respect. Ses  
amis tâchoient en vain d'arrêter ses mur-  
mures, & lui remontrèrent que Dieu n'é-  
toit pas aussi injuste qu'il se le représen-  
toit dans son extrême affliction; à toutes  
leurs raisons bonnes ou mauvaises, Job  
répondit \*, que c'étoit *flatter Dieu; pro-*

Z. 6.

poser

\* Chap. 13.

*poser la fraude en sa faveur, & se jouer de lui.*  
 Dieu ne s'en offensa point, & lui pardonna les plaintes que ses souffrances lui arrachent, les gemissemens, & les impatiences de l'infirmité humaine, qui commence à douter d'une Providence juste & équitable dans l'accablement de ses malheurs. Il ne convient point du tout à la Majesté, & à la grandeur divines, de se fâcher pour des foiblesses de cette nature. Il est même bien plus glorieux de faire du bien sans en attendre de la gloire, ni des louanges, & pourquoi veut-on nier en Dieu des vertus qu'on admire dans les hommes, & le mettre au dessous d'eux en bonté & en desintéressement? Si cela étoit, il faudroit trembler à la seule pensée, que la suprême intelligence qui gouverne l'Univers, est implacable pour des choses qui ne peuvent troubler son bonheur, & souvent plus dignes de pitié que de châtiement.

L'Auteur en finissant parle en peu de mots des nouveaux Inspirez qui prophétisent en Angleterre. Il ne les croit pas d'un jugement fort rassis; ce sont des vapeurs noires qui les transportent, & les jettent dans un enthousiasme, qui les met hors d'eux-mêmes. On les voit gemir dans le travail, & sous le poids de l'inspiration, & tomber dans des extases qui les rendent presque insensibles. Ils sont si entêtés que l'Esprit de Dieu parle par leur bouche,

bouche, qu'ils publient des apologies pour justifier leurs revelations. Ils rapportent gravement & froidement la formule des avertissemens, & des ordres qu'ils reçoivent pendant leurs extases: ils les font d'ordinaire commencer par ces mots: *Mon enfant je veux, &c. Je veux que mon serviteur fasse, &c.* Ils rendent à Dieu des graces très-profondes des grandes & merveilleuses choses qu'il opere parmi eux, & qui assomment leurs ennemis orgueilleux & perfides. Ceux qui veulent reprimer les excès de leur troupe fanatique, passent dans leur esprit pour des impies, & des scelerats; ils s'imaginent être sous la protection spéciale de Dieu; ils se vantent, qu'il est leur rocher & leur loyer très-abondant; & ils s'appliquent ce passage de l'Écriture par privilege, que la garde d'Israël ne sommeille jamais. Ils se comparent aux anciens Prophetes, qui lorsqu'ils étoient saisis de l'inspiration faisoient des contorsions, qui les auroient fait regarder comme des fous; par ex. *Balaam, Saul, David, Ezechiel, Daniel, &c.* & ils prétendent que ces revelations si irregulieres étoient fort frequentes dans l'ancienne Eglise. Ces Inspirez dans leurs agitations, & quand l'esprit commence à les illuminer, ont des mouvemens convulsifs; & qui ressemblent à la fureur, & ils excusent leurs transports en se confondant avec les Prophetes, qui avoient les mêmes mou-

venens à la presence de Dieu. L'Auteur trouve que ces gens-là sont plus dignes de compassion, que de haine & de colere; & pour les guerir il vaut mieux employer des prieres, & des remedes, que des raisons. En les persecutant l'on irriteroit leur humeur bilieuse, & leur melancolie. Il faut les abandonner à leurs sombres & tristes imaginations, qui leur tiendront lieu de châtement.

ARTICLE X.

*Balaeographia Graeca, sive de Ortu & progressu literarum Graecarum, & de variis omnium saeculorum scriptiois Graecae generibus: itemque de abbreviationibus, & de notis variarum artium ac disciplinarum. Additis figuris & schematicis ad fidem manusccriptorum Codicum. Opera & studio D. Bernardi de Montfaucon, Sacerdotis, & Monachi Benedictini de Congregatione Sancti Mauri. C'est-à-dire, Antiquitez Grecques; ou de l'Origine & des progrès des Lettres Grecques, &c. Paris, apud Ludovicum Guerin; viduam Joannis Boudot; & Carolum Robustel, 1708. in fol. pag. 574.*

CE Volume n'est pas un Traité des Antiquitez Grecques en general. Ce seroit un sujet trop vaste & trop ample. Le P. de Montfaucon s'est renfermé à discuter



*des Savans.* Decemb. 1768. 523

cuter l'origine de l'Écriture, & des caractères des Grecs, & des divers changemens qui sont arrivés successivement, & à mesure qu'on a travaillé à les perfectionner. Peu de gens sont capables d'entrer dans un pareil examen bien suivi, & bien exact, & il faut être aussi versé dans la Langue Grecque que le P. de Montfaucon pour une entreprise si pénible & si fatigante, & d'autant plus qu'elle n'a rien d'agréable, ni qui puisse égayer l'esprit, lassé par une longue attention. Il a été obligé en effet de consulter tous les manuscrits, de rechercher quelle étoit leur ancienneté, & d'en comparer les caractères pour en fixer le temps & le changement. Il en étoit lui-même embarrassé, & envisageant son dessein il étoit quelquefois résolu à l'abandonner. Mais il fut excité, & encouragé par l'exemple du P. Mabillon, qui par ses travaux immenses a surmonté toutes les difficultés pour faire reconnaître par les différens caractères, les Diplômes, ou les Chartes authentiques de la première, de la seconde, & de la troisième race des Rois de France, selon l'usage de chaque siècle.

Le P. de Montfaucon n'est pas objet de ce qu'il pouvoit craindre de la part des Lecteurs; & il est vrai que son livre n'est pas pour le commun des Savans. On peut lui demander, pourquoi il a consumé tant de sa vie à cet ouvrage.

*à la fin du* **Préface.**

## 324 *Histoire des Ouvrages*

de temps, & pris tant de soins pour une curiosité assez inutile? Mais cette question ne peut venir, selon lui, que de ceux qui n'entendent que médiocrement, & superficiellement la Langue Grecque. Car dans les éditions ordinaires des livres Grecs, il s'est glissé tant de fautes qui ne sont pas dans les anciens Manuscrits, qu'il est nécessaire de pouvoir discerner l'ancienneté de ces Manuscrits. Il y a même des livres encore cachés dans la poussière des Bibliothèques qu'on prendroit pour des Ouvrages de l'Antiquité, si on n'étoit pas capable de s'en appercevoir par les caractères & par la figure des lettres. On peut tomber dans la même erreur pour la Langue Latine. Par ex. un Savant du premier ordre se hasarda à soutenir, que Q. Curce avoit été fabriqué dans le XV. siècle, & il se retracta dès qu'on lui montra un manuscrit de la Bibliothèque de Mr. Colbert qui avoit plus de 800. ans. Mais cette connoissance particulière ne se peut acquérir que par un long usage, & en accoutumant les yeux par une longue habitude, à placer un manuscrit dans le siècle où il a été transcrit. Pour cela il faut bien prendre garde à la forme, à l'encre, à la couleur, & à bien d'autres indices d'ancienneté, ou de nouveauté; & sans une longue expérience & un discernement un peu raffiné, il est aisé de s'y tromper. Heureusement le P. de Montfaucon s'est chargé

chargé d'en épargner presque toute la peine au public. Car en exposant les caractères de chaque siècle, il les présente en même temps en caractères communs, avec l'interprétation; en sorte qu'en peu de temps, & sans avoir la fatigue de fouiller dans les Bibliothèques, il apprend à lire, & à distinguer les caractères & les figures de tous les temps pour la Langue Grecque, sans oublier les abbreviations, qui n'en font pas un des moindres embarras. Encore une fois, on doit beaucoup au P. de Montfaucon, qui en visitant les Bibliothèques pour ses autres desseins, a fait une perquisition qui pourroit occuper le cours d'une longue vie.

Dans les sept livres, dont cet Ouvrage est composé, l'Auteur traite tout ce qui concerne l'Écriture des Grecs; il descend jusqu'à parler de l'encre, ou des liqueurs dont on se servoit pour écrire; tout le corps d'un livre étoit écrit d'une encre noire. Les titres, & les lettres capitales étoient en rouge, ou en or. Il décrit aussi la forme des Volumes, les différentes sortes de papier, de plumes ou d'instrumens dont on se servoit pour tracer, & pour marquer les caractères. Les Grecs étant partagez en différentes Républiques indépendantes les unes des autres, la manière d'écrire n'étoit pas tout-à-fait uniforme, Mais hors quelques inscriptions, & quelques médailles, l'on ne retrouve plus les caractères

terres plus anciens qu'Alexandre le Grand. Les Ptolomées alors, à qui l'Égypte tomba en partage, mirent la Langue Grecque en reputation, & la rendirent très-célebre par les Ecoles qu'ils établirent à Alexandrie & par leurs somptueuses Bibliothèques, dont les Ouvrages des Grecs faisoient le principal ornement. Ammien Marcelin rapporte qu'il y avoit sept cens mille Volumes; c'est un nombre prodigieux: & en effet à compter tout ce qui se trouve dans les Bibliothèques de l'Europe, il n'y en a pas vingt mille. Dans la Bibliothèque d'Attalus, Roi de Pergame, il y en avoit cent vingt mille, & en d'autres cent mille. On peut supputer par là combien d'écrits ont péri, & qu'il nous en reste très-peu: il y a beaucoup plus de copies des livres de la Bible, & des Ecrivains Ecclesiastiques, ou de ceux qui ont vécu après l'incendie de la fameuse Bibliothèque d'Alexandrie par les troupes de Cesar. Il ne faut pourtant pas étendre trop loin l'idée d'une si ample, & si riche Bibliothèque. Car les Anciens appelloient *livre*, ou *volume*, un simple traité; au lieu que depuis le XI. & le XII. siècle, on a renfermé dans un seul Tome tous les écrits d'un même Auteur; & tout bien calculé, il faudroit bien rabattre du compte des Anciens. Didyme d'Alexandrie avoit composé trois mille cinq cens Volumes, & Origene six mille. Cela seroit impossible, &

& même c'est encore trop, à compter comme les Modernes, De plus ils se servoient de leurs unciales, qui étoient rondes, ou quarrées, & qui remplissoient un assez grand espace, & grossissoient un Volume avec peu de choses, & de paroles. Pour l'origine des lettres Grecques, le P. de Montfaucon suit l'opinion commune, & la rapporte aux Phœniciens, & à Cadmus \* qui en étoit l'inventeur. Avant lui les Grecs n'en avoient aucune notion, & ignoroient absolument l'art d'écrire. Ils en changerent depuis la forme, & le son. L'alphabet de Cadmus n'étoit que de seize lettres. Palamede en ajouta quatre, & Simonide quatre autres; Tradition pourtant fort incertaine.

- Nous nous trouvons obligez à regret de nous restreindre à un plan general d'un Ouvrage de cette importance. Cependant au fond nous ne pourrions remplir toute la curiosité des Savans, qui sont les seuls pour qui le P. de Montfaucon écrit. Il faut voir par ses propres yeux la variété, & les changemens des caracteres, & il ne leur laisse rien à desirer là-dessus. C'est une Diplomatique Grecque, sur le modèle du P. Mabillon.

\* Il vivoit au temps de Josué, 1500. ans avant JESUS-CHRIST.

## ARTICLE XI.

*Eloge de Mr. Jaquelot.*

**M**R. Jaquelot étoit né à Vais<sup>\*</sup> en 1647. son pere y exerçoit le Ministère, & il lui fut associé dès qu'il se trouva en âge d'en faire les fonctions. Son penchant le portoit à l'étude, & il s'y appliqua avec tant d'assiduité que sa santé en fut altérée. Il devoit pour ainsi dire les livres, & sa curiosité s'étendant à tout ce qu'il y a de beau & d'utile dans les sciences, il s'en servoit à-propos pour l'emploi qu'il s'étoit choisi. Il avoit en effet d'heureux talens pour la chaire, & il étoit toujours écouté avec applaudissement. Il avoit l'esprit noble & élevé, & s'arrêtant peu à la secheresse des interpretations litterales & grammaticales du texte de l'Écriture, il prenoit un plus haut vol, & reduisoit le sens de son texte à ce qui étoit plus propre à instruire, & à édifier. Aussi lorsqu'il fut arrivé en Hollande, il ne fut pas long temps sans occupation. Le corps des Nobles lui adressa une vocation pour prêcher à la Haye. Il remplit bien la grande opinion qu'on avoit de lui, & ne dementit point ce que la Renommée avoit promis pour lui. Le Roi de Prusse instruit de toute la distinction que

\* *En Champagne.*

que Mr. Jaquelot meritoit, l'onleva † à l'Eglise de la Haye, & le choisit pour être son Chapelain, & son Predicateur. Il répondit très-bien à l'honneur d'un choix si glorieux. Ces deux postes convenoient à Mr. Jaquelot. N'étant chargé que d'un petit nombre de Sermons, il avoit assez de loisir pour les travailler, & assez pour cultiver les sciences; en sorte que sans être accablé d'un fardeau, sous lequel tant d'autres gemissent, il n'épuisoit point son esprit, & il lui restoit le temps de le nourrir, & de le remplir par l'étude. Employant donc utilement son loisir, il ramassa un grand nombre de materiaux, & en composa \* un *Traité de l'Existence de Dieu*. Il crut avoir remarqué, que le Pyrrhonisme, ou la Philosophie sceptique, avoit infecté bien des esprits, & que s'ils ne voient pas formellement l'Existence de Dieu, ils la mettoient en doute, & faisoient un problème. Il produisit contr'eux tous les monumens anciens, l'acquiescement de tous les peuples, & la conformité de tous les Auteurs avec l'Histoire de Moïse, qui l'emporte sur les autres & par l'antiquité, & par la vérité, dont elle porte toutes les marques & tous les caractères. Il est vrai que le feu de son imagination l'empêchoit quelquefois de donner tout l'ordre, & tout l'arrangement nécessaires

† En 1702. avec de gros appointemens.

\* Voyez le mois de Septemb. 1696.

à ses matieres, & que l'abondance d'éru-  
 dition dont il étoit rempli, le faisoit éloig-  
 ner quelquefois un peu de son sujet prin-  
 cipal; mais c'étoit plutôt pour delasser le  
 Lecteur, que pour l'en écarter. Non con-  
 tent d'avoir attaqué les Athées, il s'adres-  
 sa aux Juifs; par deux *Dissertations sur*  
*le Messie*, pour tâcher de les convaincre  
 sur leur incredulité. Cet Ouvrage n'est pas  
 aussi orné, ni aussi brillant que le premier;  
 parce qu'il falloit entrer dans une discus-  
 sion de faits, & de passages de l'Ecriture,  
 qui font une enchainure d'arguments, qu'il  
 faut suivre & presser, sans distraire l'atten-  
 tion du Lecteur.

Après que Mr. Jaquelot se fut transpor-  
 té à Berlin, il s'apperçut que les difficul-  
 tez repandues dans le Dictionnaire de Mr.  
 Bayle, avoient fait impression sur beau-  
 coup d'esprits, qui avoient de la peine à  
 les digerer. Il se crut obligé à faire ses  
 efforts pour les delivrer de leurs inquieta-  
 des. Ces difficultez rouloient sur le sys-  
 tème des Manichéens, dont Mr. Bayle re-  
 levoit les argumens, & à qui peut-être il  
 leur en fournissoit lui-même. Il le refuta  
 par un livre intitulé; \* *Conformité de la*  
*foi avec la raison; ou Défense de la Reli-*  
*gion contre les principales difficultez de Mr.*  
*Bayle dans son Dictionnaire Historique,*  
*& Critique.* Mr. Bayle repondit, & Mr.  
 Jaque-

† Voyez le mois de Decemb. 1709.

\* Voyez le mois de Janvier 1705.



Jaquelot repliqua par un autre livre sous le titre de *Reponse aux Entretiens composez par Mr. Bayle contre la Conformité de la foi avec la raison; & L'Examen de sa Theologie.* La dispute s'échauffa, & peut-être que le zèle de Mr. Jaquelot l'emporta un peu trop loin, & que Mr. Bayle oublia un peu trop sa gravité philosophique. La matiere étoit si épineuse & si scabreuse, qu'il n'est pas étonnant que les jugemens se soient partagez. Il y a plus de deux mille ans qu'on dispute sur la liberté de l'homme, & sur la conduite de la Providence, & on en disputera éternellement. Chacun jette son adversaire dans des extremitez & des absurditez qu'il desavouë, quoi qu'à parler sans partialité, les consequences semblent s'ensuivre necessairement de part ou d'autre. Ainsi les uns ont ajugé la victoire à Mr. Jaquelot, & les autres l'ont plaint en termes lugubres de sa defaite; & de sa deroute. Mais il ne s'agit pas ici de prononcer un arrêt definitif: ce seroit une temerité inexcusable. La victoire est indecise, & tout ce qu'on peut dire, c'est que Mr. Bayle étoit un adversaire digne de Mr. Jaquelot; & Mr. Jaquelot un adversaire digne de Mr. Bayle.

Mr. Jaquelot abandonnant ces sortes de contestations, qui degenerent presque toujours en reproches personnels, entreprit un autre Ouvrage plus important pour la Religion. C'étoit un *Traité de la Divinité*

*mité de l'Ecriture Sainte.* Il est à souhaiter qu'il l'ait assez avancé pour avoir posé & établi les principes fondamentaux, & pour être donné au public. Nous n'avons presque aucun Ouvrage bien décisif là-dessus. La plupart s'en tiennent à la tradition; mais quand elle seroit bien uniforme, on la recuse sur tant d'autres choses, qu'elle ne peut faire tout au plus qu'une présomption favorable, & ce n'est pas assez pour des esprits qui demandent des démonstrations. Les caractères de Divinité se doivent prendre dans les livres mêmes, & être tirez de la personne des Auteurs, qui porteroient des marques certaines d'inspiration, & de mission divine. Cet article bien prouvé, les Incrédules sont réduits aux abois; & on leur ôte leur unique ressource. D'autre côté l'on n'auroit presque plus besoin des Volumes immenses de Commentaires qui s'accumulent tous les jours sur l'Ecriture. Les difficultés qui s'élevent, sont assez souvent plus propres à ébranler la foi qu'à la confirmer; & il n'y a que l'autorité de Dieu qui puisse faire cesser les contradictions de la raison, & en exiger un acquiescement absolu. Mr. Jaquelot qui en avoit bien pénétré toutes les conséquences, y travailloit sans relâche, & l'on ne doute point que son attachement & son ardeur pour finir un Ouvrage qui demande toute l'attention de l'esprit, n'ait contribué à abréger ses  
jours.

*des Savans.* Decemb. 1708. 558

jours \*. Au reste il étoit d'une conversation aisée & facile ; & il y fournissoit agréablement. Avec ses amis particuliers il souffroit tranquillement les contradictions , sans s'en offenser , ni porter de mauvais jugemens de ceux qui les proposoient. Si la Mort comptoit les années , ou si elle avoit égard au mérite , Mr. Jaquetot devoit vivre plus long tems.

\* Il mourut d'apoplexie le 20. d'Octobre 1708. à l'âge de soixante & un an.

## A R T I C L E X I I .

*Extraits de diverses Lettres,*

### I T A L I E .

**O**N voit ici (Rome) une Lettre écrite au Pape, & adressée au Cardinal Carpegna , par un Prêtre François , nommé *Guillaume François*, dans laquelle il se plaint à Sa Sainteté de ce qu'on a condamné le Nouveau Testament du P. *Quesnel*, parce que cette condamnation vague & générale ne peut servir qu'à jeter des scrupules sur la lecture des Livres Sacrez, & à exciter de nouveaux mouvemens dans l'Eglise Gallicane. L'Auteur de cette Lettre représente que Sa Sainteté a condamné ce livre sans l'avoir examiné elle-même, se reposant sur le jugement de quelques personnes, qui peuvent avoir des

A a

preju-

prejugez, ou de la passion contre l'Auteur. Il ajoute que les sentimens des examinateurs ont été partagez, & que la condamnation ne l'a emporté que de deux voix. D'ailleurs on ne s'est point donné la peine de marquer les propositions qui pouvoient faire de la peine aux consciences scrupuleuses: on auroit pu les indiquer, & les mettre à la fin de chaque Tome, afin que le Lecteur, prevenu par cette precaution, ne pût se laisser surprendre. Mais de quoi fert une sentence qui ne specifie ni l'erreur, ni les endroits où elle se trouve? L'Auteur auroit pu se justifier sur les accusations qu'on lui fait, si on avoit voulu l'écouter, ou lui demander ses raisons. Il n'est pas même aparent qu'on pût decouvrir de veritables erreurs dans cette Version du Nouveau Testament, puis qu'elle a eu l'aprobation des Cardinaux, & des Prelats les plus illustres de l'Eglise Gallicane. Enfin il est à craindre qu'en lançant des condamnations qui ne sont apuyées sur aucun fondement, les uns ne perdent le respect qu'ils ont pour le Saint Siege, & les autres ne s'aferrissent dans leur prejuge contre lui dans un tems où ils ont les armes à la main pour ébranler jusqu'à l'autorité temporelle de Rome. L'Auteur demande qu'on suspende les censures jusqu'après la revision que le Pape fera lui-même, & il croit que cette revision est d'autant plus juste que

*des Savans.* Decemb. 1708. 353

que Moïse, David, Saint Pierre, & Saint Paul; Gregoire le Grand, & plusieurs autres en ont fait de semblables, & le Pape lui-même a bien voulu faire un nouvel examen des Ceremonies de la Chine, & des contestations de cette Eglise, quoi que plusieurs Pontifes eussent fait déjà des Decrets sur cette matiere. Le P. Laderchi, Prêtre de l'Oratoire, travaille par ordre du Pape à la continuation des Annales de Baronius. Il paroît deux livres del Signore Biaggio Garrofalo; l'un sur la Poësie des Hebreux & des Grecs, in 4. Part. 1. L'autre est une defense des *considerations* qu'il a faites sur la maniere de bien penser du P. Bouhours: tous deux en Italien.

F R A N C E.

**O**N voit ici (Paris) un livre intitulé, *Abregé de l'Histoire des Savans anciens & modernes*, tom. 1. Ce n'est point ici un nouveau Journal, & ce livre n'a rien de conforme avec les éloges des hommes savans repandus dans les Dictionnaires, & dans les autres Ouvrages de cette nature. L'Auteur s'attache uniquement à quelques circonstances de la vie des Savans qui sont moins connues, & qu'il appelle *anecdotes*; vous en jugerez par l'exemple de Ciceron. Cet Orateur s'étoit piqué d'une grande fermeté d'ame jusqu'à la mort de sa fille. La Philosophie qu'il avoit fort

A a 2

étu-

étudiée, lui avoit appris à braver tous les incidens de la vie; mais sa fille mourut. Ses amis Philosophes lui amenerent l'élite de leurs troupes, & vinrent fondre sur lui avec un amas de moralitez excellentes, qui ne servirent qu'à le fatiguer. Il alla se cacher dans le fonds d'un bois avec quelques livres; mais la solitude ne le guériffoit point, & les larmes interrompoient à tous momens sa lecture. On trouva mauvais à Rome qu'il se tint si long tems caché pour la perte d'une fille; mais il déclara que sa douleur ne lui permettoit pas de se mêler d'aucun emploi. Il s'occupa à faire de livres; mais cette distraction ne faisoit que suspendre, & ne soulageoit pas sa douleur. Il voulut bâtir une Chapelle à Tullie; il poussa même ses vûes jusqu'à l'apothéose. Il crut ensuite qu'il y auroit de l'irreligion à n'exécuter pas son dessein. L'idée d'un tombeau l'effarouchoit: il vouloit un Temple. Afin de justifier sa fantaisie, il montra que les Dieux qu'on adoroit à Rome, avoient été des hommes, & que sa fille meritoit les mêmes honneurs. Pour deifier Tullie, il degradoit toutes les Divinitez que Rome adoroit. Il avoit raison d'écrire à Atticus, auquel il faisoit confiance de ses desseins, que c'étoient là des folies; mais qu'il falloit les supporter: *Haec mea tibi inopia; fateor enim, ferenda sunt.* On croit ici que la défense du Silence Respectueux

em-

empêcheroit les Anti-Jansenistes d'écrire sur cette matiere. Mais Mr. l'Archevêque de Cambrai n'a pu se contenir, & il vient de paroître une nouvelle *Instruction Pastorale* de sa main, dans laquelle il refute cet Ouvrage. Je ne sai si elle est bien solide; mais elle est bien specieuse, & bien brillante. J'ai vu par hazard le livre \* de Mr. Toland *Adeisidamon*. Prenez y garde, *Lates Anguis in herba*. Quel jugement faites vous du Bref du Pape contre les Religieuses de Port-Royal? Il a envoyé un Bref d'extinction, & de suppression de leur maison de Port-Royal des Champs, & en même temps il a levé toutes les excommunications, & les censures portées contr'elles. Les voilà donc admises à la communion des Saints, bien qu'elles persistent à ne point signer le Formulaire; donc, conclurez-vous, les Jansenistes ne sont pas Heretiques. Le D. de Sorbonne qui a écrit contre l'Histoire des Juifs par Mr. Basnage, & pour deffendre St. Ambroise, & St. Césaire, s'appelle Mr. de la Marliere. C'est une espee d'avanturier. Il se fit beaucoup d'affaires dans la dispute de Marie d'Agreda; & il fut même obligé de sortir de France pour cela. Il a voyagé en Amerique, en Asie, & presque par toute l'Europe. Il est à-peu-près

A 2 3

du

\* Il est imprimé à la Haye chez T. Johnson, in 8. Nous en parlerons dans le quartier prochain.

## 358 *Histoire des Ouvrages*

du genie de l'Abbé Faydit. L'Abbé Albani, neveu du Pape, est un jeune homme qui est sorti de Philosophie depuis deux ou trois ans. Cependant c'est sur son rapport que l'on a condamné *La Vie des Saints* de Mr. Baillet. On l'a aussi chargé d'examiner le livre de Mr. Tillemont. Il faut avouër que le St. Esprit est bien liberal de ses dons, puis qu'il fait pleuvoir la science & le discernement chez ceux mêmes qui ne les ont ni recherchez, ni demandez. Le Grand *Dictionnaire Geographique* de Mr. (Thomas) Corneille se debite ici en trois Volumes, *in folio*. Il y a bien des fautes, & il n'étoit pas possible que s'étant toujourns appliqué à la Poësie, il ait eu le temps d'étudier assez la Geographie pour composer un Ouvrage Dogmatique là-dessus. Le P. Capucin qui a fait l'Histoire du Diocese de Toul, a fait aussi celle de la Maison de Lorraine. Il abandonne toutes les fables que l'ignorance, ou les flatteurs de cette Maison avoient débitées. On ne voit gueres de Capucin écrire si raisonnablement. On voit ici un *Traité Historique & Dogmatique du secret inviolable de la Confession*. Mais ce livre merite un extrait de vôtre main. L'Auteur est trop modeste, lors qu'il assure qu'il n'a travaillé que pour exciter une main plus habile à remanier cette matiere si épineuse, & à donner quelque chose de plus exact sur ce sujet.

Vous



Vous en jugerez comme moi, lors que vous aurez vu ce Traité, & le public en jugera comme vous.

L'*Histoire de France*, par le P. Daniel Jesuite, paroitra dans quelques mois; elle est en 3. vol. in folio. On a publié par avance le *Confessus* des Oeuvres de St. Gregoire de Nazianze, dont on fait faire une nouvelle édition. C'est le P. D. François Louyard Benedictin qui en prend le soin. Il dit qu'il a eu plus de peine à faire le choix des manuscrits qu'à les trouver: car les Bibliothèques en sont pleines: il en a trouvé plus de 200. à Paris, & il rend compte de ceux qu'il a preferés. Mr. Herman, Chanoine de Reims, publia la *Vie de St. Basile & de St. Gregoire de Nazianze* en 1674. Il n'y a rien à suplérer à l'éloge qu'il en fait, ni pour le style & l'élégance du langage, ni pour les circonstances. Mr. l'Évêque de Noyon \* nommé à l'Archevêché de Rouën, publia un Mandement le 22. Mars 1708. sur les *Institutions Theologiques* du P. Juënin. Il les condamne, comme tendantes à inspirer, & à renouveler le Jansenisme, & à annuller tous les Decrets du St. Siege contre cette heresie. Ce sera une matiere éternelle de discorde & de dissention. Depuis bien des années aucun livre n'a eu autant de succès que le *Traité de la Priere* \* *publique* par Mr. Du Guet. Il s'en est fait qua-

A a 4

tre

\* Mr. d'Aubigné.

tre ou cinq éditions en peu de tems, & de plus les connoisseurs disent qu'il est si bien écrit qu'il pique non seulement, mais qu'il desespere les Auteurs de ce tems. Il court une Lettre d'une Dame de qualité touchant la Bible Française de Mr. de Sacy. L'Auteur suppose que cette Dame a consulté un Docteur de Sorbonne, pour savoir si elle peut en bonne conscience donner à sa fille la Bible de Mr. de Sacy, & si elle la peut lire en sûreté. Le Docteur ne décide pas directement. Il représente seulement en general, que l'Abbé de la Trappe avoit defendu aux Religieuses, qui étoient sous sa direction, la lecture des Livres du Vieux Testament; & puis il choisit 21. passages de cette traduction qu'il censure, & qu'il critique. C'est assez se declarer.

\* Il a été imprimé à Bruxelles chez F. Foppens, in 12.

#### A L L E M A G N E.

**N**ous n'avons pas ici beaucoup de livres qui soient au goût des étrangers. On a publié un livret Latin, touchant les droits & les prerogatives des Envoyez, des Ambassadeurs, des Residens, &c. *Quenam Prærogativa ex communi Gentium consensu, maxime quoad exercitium domesticum Religionis, Legatis, Abligatis extraordinariis, & Residentibus, in terris Prin-*

des SAVANS. Decemb. 1708. 981

*Principum, ad quos missi sunt, debeantur.*  
On pretend qu'en vertu du droit des Nations, le Resident de Sa Majesté Prussienne à Cologne ne doit avoir ni Chapelle, ni exercice de la Religion Reformée dans sa maison. Un Professeur en Theologie de Doesburg a fait un Epithalame pour le Roi de Prusse. On trouve qu'il ne s'y est pas assez souvenu de son caractère, & qu'il n'y a tout au plus que le voile de la Langue Latine, sous lequel il puisse se cacher. Outre le titre, où en annonçant que c'est pour le mariage de S. M. le Roi de Prusse, avec la Princesse Sophie Louise de Mecklebourg, il dit, *cum Regia Majestati die 27. Nov. 1708. solemnissimâ, in manus convenires*, il y a bien d'autres choses que je n'ose traduire en François, de peur de faire encore pis que lui. Il fait parler Juppiter qui lui ordonne de se consoler de la perte de la Reine, & de suspendre les soins de la guerre.

*Nunc lituis praefer thalamos, & basta bellis,  
Sacraque conjugii castra tribunal erunt.*

*Regis in amplexum sponsa petita venit.*

*Jam ridet pharetratus amor; nova praelia  
surgunt.*

*Pectora pectoribus junguntur, & ignibus  
ignes.*

*Plaudite &c.*

On a fait à Genève une nouvelle édition de l'Histoire de l'Antique & du Nouveau

veau Testament de Mr. Basnage. Elle est en assez beaux caracteres en trois petits volumes, in 12. sans figures, ce qui la rend moins chere, & plus commode pour ceux qui veulent consulter, ou apprendre l'Histoire Sainte.

## A N G L E T E R R E.

**M**Ylord . . . Evêque de Gloucester, repond au Traité de l'Enthoufiasme que je vous ai envoyé. Cela fait foupçonner que c'est lui, à qui on l'avoit adrefié. Vous savez que cet Evêque a publié un livre, dans lequel il defend l'opinion des Juifs, qui croyent que l'ame du Mefie a préexifté avant tous les fiecles. Il eft perfuadé que fans cette hypothefe on ne peut expliquer ce que dit l'Ecriture, que J. CHRIST eft descendu du ciel; car l'Evangile ne parle pas de fa Divinité feule, mais de fa perfonne. Mr. Whifton va encore plus loin; car il foutient que J. CHRIST n'a point eu d'ame raifonnable; il renouvelle par là l'erreur des Apollinariftes, & accufe à même tems les Peres des trois premiers fiecles d'avoir établi l'*Arrianifme*. Cet Ouvrage n'eft pas encore imprimé; mais cet Auteur s'eft déjà fait connoître par un Paradoxe qu'il a avancé fur le Deluge, dont il attribué la caufe à une Comete. On vient de rimprimer pour la quatrième fois le livre de Mr. Prideaux fur l'impetuofité du Mahometifme.

*des Savans.* Decēmb. 1708. 563

metisme. Mr. Prior qui a été Secretaire de l'Ambassade à la paix de Ryswijck, a fait imprimer un Recueil de ses Poësies: *Poëms on several occasions*, London, for Jacob Johnson, 1709. in 8. pagg. 328. C'étoit une espede de necessité; car il avoit été prevenu; on avoit publié un Recueil sous son nom, & on y avoit inferé bien des pieces qui ne sont pas de lui. On imprime Joseph en Grec & en Latin; mais sans aucunes notes à Oxford; & à Cambridge, Homere avec les Scholies de Dydime, & des notes de plusieurs Critiques. Mr. Barnes en prend le soin. L'édition sera in 4. & très-belle. L'Horace de Mr. Bentley qu'on croyoit achevé, ne paroîtra qu'au Printems. On fait une nouvelle édition des Oeuvres de Newton, qui étoient devenues fort rares.

On a rimprimé à Rotterdam chez J. Hofhout, la *Pharmacopœa extemporanea* de Fuller, pour la cinquième fois. Ce livre est fort estimé pour la pratique des Medecins.

A a G

T A

# T A B L E

## Des matieres principales.

Mois d'Octobre, Novembre, & Decembre, 1708.

<b>D</b> Esensio Augustini adversus Joannis Pheroconi in ejus Opera Animadversiones.	Pag. 435
GUEUDEVILLE, <i>Atlas historique, &amp;c.</i>	445
Tom. II. & III.	445
<i>Histoire de l'Academie Royale des Sciences. Année 1706.</i>	458
A. TESTAS, <i>Connoissance de l'Arme par l'Ecriture, &amp;c.</i>	472
AD. RELANDI <i>Dissertationum pars III.</i>	487
AYMON, <i>Monumens authentiques de la Religion des Grecs, &amp;c.</i>	497
C. VITRINGA, <i>Hypotyposis Historiæ &amp; Chronologiæ Sacræ, &amp;c.</i>	516
Numismatum antiquorum Sylloge, &c.	528
<i>A Letter concerning Enthusiasm, &amp;c.</i>	534
P. DE MONTFAUCON, <i>Palæographia Græca, sive de Ortu &amp; progressu literarum Græcarum, &amp; de variis omnium Sæculorum Scriptionis Græcæ generibus: itemque de Abbreviationibus, &amp; de notis variarum artium ac disciplinarum, &amp;c.</i>	542
<i>Eloge de Mr. Faquelat.</i>	548
<i>Extraits de diverses Lettres.</i>	553

Fin de la Table.

T A

# TABLE GÉNÉRALE

DES

MATIÈRES,

pour l'année 1708.

A.

- A**cademie Royale des Sciences, années 1701. 1704. 154. Obligation qu'on lui a pour le progrès des Sciences. 155. En particulier de l'Astronomie. *ibid.* Année 1705. Avec les Mémoires de Mathématique de la même année. 398.
- Accusateur (l') & l'Accusé avoient chacune une boule avec une inscription dans l'Arcopage. 210.
- Actes (les) des Apôtres; ce livre peu connu au commencement. 93.
- Aigles portées à la tête des légions Romaines; ce que c'étoit. 211.
- Aiguille aimantée, ce qu'on en dit. 398. & suiv.
- Allix (Mr.) sa Dissertation sur la nativité de J. CHRIST. 140.
- Amour propre; on prouve que c'étoit la source de toutes les passions. 244. & suiv.
- Animal, (l'homme) en quel sens il faut prendre cette expression de St. Paul. 10.
- Antipodes (les) rejettées par les Anciens. 257.
- Apocalypse, ce qu'on en dit. 88. & suiv.

## T A B L E

- A**pollodore, son histoire jusques où elle remonte, & comment intitulée. 68. & 691.  
**A**ristote, éloges excessifs qu'on a donnez à sa Philosophie. 29.  
**A**rundel, (le marbre d') ce que c'est. 80.  
**A**stronomie portée aujourd'hui fort loin. 155. Progrès qu'on y a faits de nôtre temps. 401. & suiv.  
**A**thenienne (l'Ere) où on la commence. 80.

## B.

- B**Asnage (Mr.) Histoire du Vieux & du Nouveau Testament, &c. 127. Son Histoire des Juifs traduite en Anglois. 270. Une chose mal-entenduë y choque Mr. l'Evêque de Bangor. 271.  
**B**ayle, Reponse à ses objections. 13. & suiv. Ses Pensées sur les Cometes traduites. 140.  
**B**ible. Projet d'une nouvelle Bible. 135.  
**B**ibliothèque Universelle &c. par Mr. du Pin. 67.  
**B**ochart (Mr.) si ses conjectures sur la maniere dont les enfans de Noé peuplerent le monde, sont recevables. 129.  
**B**onté (la) & la sainteté de Dieu, comment elle s'accorde avec la permission du péché. 16.  
**B**ragance. Pretention des Ducs de Bragance à la Couronne de Portugal souvent éludée. 150. Enfin à son effet. *ibid.*

**Cam:**



# DES MATIERES.

## C.

- C** Ambrai, ( *Mr. l'Archevêque de* ) *Re-*  
*ponse à ses Instructions Pastorales*  
*sur l'affaire du Jansenisme.* 178. & suiv.
- C** ardan *dans sa vieillesse pleuroit de ne pou-*  
*voir lire ses propres Ouvrages.* 245.
- C** arrel ( *Mr.* ) *son Avis sur quelques propo-*  
*sitions concernant la revelation , &c. &*  
*ses lettres là-dessus.* 212. & suiv. & 343.
- C** aton. *Dissertation de Mr. Rou sur les deux*  
*Catons.* 102.
- C** haldéens , *jusques où ils remontent.* 68.  
*Leur premier Ecrivain.* ibid.
- C** haleur. *Effets d'une excessive chaleur.*  
 405.
- C** heveux , *differentes coutumes de les porter*  
*longs ou courts: décisions des Conciles là-*  
*dessus.* 211. 212.
- C** hronologie ( *la* ) *les difficultez qu'il y a*  
*à la débrouiller.* 79.
- C** itorio , ( *le mont* ) *pourquoi appelé ainsi.*  
 373.
- C** olonne ( *Dissertation sur la* ) *de l'Em-*  
*pereur Antonin.* 371. *Ce qu'on en pen-*  
*se.* 375. *Autre colonne appelée Anto-*  
*nine, ce qu'on en dit.* 378.
- C** ommandemens *affirmatifs & négatifs;*  
*leur nombre selon les Juifs.* 328.
- C** onciles. *Exemples de Conciles, qui ont erré.*  
 182. 183.
- C** orinthiens. *Qu'il y a eu une première Epi-*  
*tre aux Corinthiens qui est perdue.* 84.  
 Remar-

T A B L E

Remarques sur les versets 10. 12. 24. & 40. du chap. 7. de la 1. Epit. aux Corinth. 84. 85.

Critiques sur les variations du Texte de l'Écriture, ce qu'en en dit. 216.

Cyropédie, jugement qu'on fait de cet Ouvrage. 78. 79.

D.

**D**éfense des anciens Ecrivains, &c. 332.

Deïstes (les) s'enfoncent dans le Deïsme par un principe d'orgueil. 161. Ils n'y trouvent pourtant pas leur compte, ibid. Moyen de leur fermer la bouche. 166.

Demons, s'ils sont auteurs des oracles du Paganisme. 24. S'ils peuvent prédire l'avenir. 26. & 36. Ce que l'on conçoit par le terme de Demons. 24. 26. 29. 30. Ce que les Peres ont dit du pouvoir que les Chrétiens avoient sur eux. 30. 31. & 38. 39. Guérisons qu'on leur attribue, comment opérées. 36. Comment ils peuvent deviner l'avenir. 36. 37.

Destin (le) des Stoïciens insouvenable. 324.

Devoirs de l'homme & du citoyen tels qu'ils sont prescrits par la loi naturelle. 318.

Dieu, prouvé de son existence. 165. Comment il a fait toutes choses pour sa gloire. 15. & 193. & suiv. Si on peut dire en quelque sens qu'il est auteur du péché. 297.

Diodore de Sicile, son Histoire. 89. Ce qui

DES MATIERES.

qui s'en est perdu, & ce qui s'en est conservé. 70.

Dissertatio Juris Ecclesiast. de Jure Sab-  
bati. Singularitez qu'on trouve dans cette  
Dissertation. 274.

Divus, si ce titre se donnoit aux Empereurs  
avans leur mort. 376.

Du Pin (Mr.) rangé de son exil, & com-  
ment. 133. 134. Ouvrage qu'on lui as-  
tribue, condamné. 412.

E.

Écriture (avant l'invention de l') ce  
qu'on faisoit pour conserver la me-  
moire des choses. 68.

Eglise, sensiment qu'on doit avoir de son in-  
faillibilité. 179. & suiv.

Eloquence (Discours sur l') Italienne. 381.

Episcopale (livre de la Puissance) ce que  
c'est, & le bruit qu'il pourra causer. 412.

Evangiles (divers) qui parurent au com-  
mencement avant les quatre que nous  
avons. 86. Les vrais Evangiles corrom-  
pus par les Heretiques. 94.

Evora (l'Ordre de Ste. Marie d') par qui  
institué, & en quelle occasion. 149.

Extraits de diverses Lettres. 132. 269.  
403.

F.

Flottemanville (Mr.) relevé. 169.

Foi. Embarras pour defendre la foi par  
la raison & sans la raison. 4. & suiv.  
7. &

## T A B L E

7. & suiv. Cinq propositions sur ce qui est de foi divine examinées. 212. & suiv.  
**Fontenelles ( Mr )** Auteur de l'Histoire de l'Academie Royale des Sciences, son éloge. 154. Une de ses maximes rejetées. 133. & 160. Ce qu'il dit du Ciel des Anciens par comparaison au nôtre. 401.

### G.

- G**Rabe ( Mr. ) ses remarques sur un manuscrit des Septante Interpretes. 234.  
 Grands d'Espagne, titre d'honneur. 151.  
 Grec ( le ) se estimé à Rome, que les femmes ne vouloient parler de galand qui ne parlât Grec. 170.  
 Gregoire le Grand met en credit la Version de St. Jerême. 100.

### H.

- H**Ardouin ( le P. ) sa conjecture & son système chimerique. 63. 64.  
 Herodote, appelé le Pere de l'Histoire. 73.  
 Holden, ce Docteur distingue trois classes de veritez dans l'Ecriture. 219.  
 Homere, ce qu'on dit de sa personne, de ses Ouvrages, & de la punition d'un de ses Critiques. 71.  
 Horace ( la Vie d' ) 167. Sa naissance. 168. Son éducation. 170. De quelle Secte. 171. Ses emplois. 172. S'applique à la Poësie. 173.

Jage-

# DES MATIERES.

## I.

- J**agerus (Mr.) son examen de la Theologie de Mr. Poires. 79.
- Jansenisme, affaire des Cinq Propositions examinées. 179. & suiv. & 285. 286.
- Jaquelot (Mr.) Mr Bayle a remporté sur lui une victoire complete. 293. & 298.
- Jephté (le vœu de) s'il immola sa fille ou non. 365. & suiv.
- Jérôme (St.) remontre la necessité d'une nouvelle version de la Bible & l'entreprend. 98. Comment elle est reçue. 99.
- Jesuites, complot & conjuration singuliere qu'on leur attribue. 333.
- Jever (Conference de) entre Anabaptistes & Protestans. 276.
- Impostoribus (de tribus) qui est l'Auteur de ce livre. 390.
- Incredulité & Deïstes, leurs difficultez & leurs objections, & comment on y doit répondre. 9. & suiv.
- Incredulité (causes de l') 160. & suiv.
- Infailibilité de l'Eglise (raisonnemens sur l') dans le fait & le droit. 179. & suiv.
- Irreligion (preservatif contre l') 159. Quelles en sont les causes. 161. Dangereuse dans la Societé. 164.
- Jubilé (la) des Juifs. 328.
- Junius, diverses choses concernant ses Ouvrages, sa profession & sa mort. 209.

Legisla-

## L

**L** Egiflateurs, artifice dont ils fe fervent pour donner plus d'autorité à leurs loix. 387.

Libertins, (Synagogue des) du neuvième verset du chap. 6. des Actes, ce qu'on entend par ces Libertins. 169.

Libertus & Libertinus chez les Romains, ce que c'étoit. 168.

Livres Nouveaux. 193. & suiv.

Loi (la) naturelle, ce que c'est. 310.

Loix (les) du Droit Civil, maniere de les corriger & de les rendre intelligibles. 202.

Lune, ses irregularitez. 156. 157.

## M.

**M** Ahis (Mr. des) son Ouvrage en faveur de la Religion Romaine qu'il avoit embrassé. 352. Sa mort. 359.

Mahomet, s'il étoit ignorant. 58.

Mahometisme (le) comment il s'est établi & la cause de son progrès. 55. 56.

Marcion falsifie le texte des Evangiles. 94.

Melanchthon; bon mot de ce Theologien à un autre. 162.

Mevius (Mr.) sa Jurisprudence universelle, &c. 40.

Montfaucon (le P.) ce que c'est sa Palaeologia, à laquelle il travaille. 136.

Morale (la) naturelle dans ses sources. 243.

Naudé

DES MATIERES.

N.

**N**Audé (Mr.) ce qui lui a fait entreprendre son Ouvrage de la souveraine perfection de Dieu dans ses divins attributs, &c. 292.

Nichols (Mr.) son projet de réunion entre les Episcopaux & les Presbyteriens. 138.

Nourriture (la) maigre, & la viande: expérience singuliere de l'effet que produit l'un & l'autre sur le corps humain. 292.

Nouveau (le) Testament, avec les diverses leçons &c. par le Docteur Milb. 82.

O.

**O**Evres Mathematiques de Mr. Wkins. 233.

Oracles du Paganisme, ce qu'on en doit croire. 23.

Origene, reproche que lui fait Celsus. 94.

P.

**P**Ape (Plainte du) d'aujourd'hui au Roi Très-Chretien contre les Evêques de son Royaume, 132.

Passions (les) ce qu'on dit à leur avantage. 247. & suiv.

Patriarche. Projet de l'érection d'un Patriarche en France. 134.

Peres (les) leurs erreurs. 313.

Pietistes d'Allemagne. 142.

Placius (Mr.) sa vie. 385.

Planetes;

## T A B L E

- Planetes, leurs irregularitez. 156.  
 Platon, jusqu'où alloit l'attachement des  
 Peres pour sa Philosophie. 28.  
 Poiret, (Mr.) mis en opposition avec Mr.  
 Locke, à l'avantage de ce dernier. 280.  
 Portugal, tige de ses Rois. 148.  
 Prêcher. Comment il faut prêcher pour le  
 bien faire. 280. 281.  
 Predestination. Les differens systèmes des  
 Theologiens sur la Predestination n'empê-  
 chent pas qu'ils ne conviennent entre eux  
 du principal. 20.  
 Presbyteriens, methode nouvelle de les reün-  
 ir avec les Episcopaux. 138. 139.

### Q.

**Q**uesnel (le P.) son Nouveau Testa-  
 ment condamné. 409.

### R.

- R**aïson (la) comment & jusqu'où elle  
 doit être écoutée dans les mysteres de  
 la Religion. 4. & suiv.  
 Reponse à deux objections qu'on oppose de  
 la part de la Raison, à ce que la Foi nous  
 apprend sur l'origine du mal & sur le  
 mystere de la Trinité, &c. 3.  
 Reponse à l'Histoire des Oracles de Mr. de  
 Fontenelles, &c. 21.

### S.

**S**emaines (les Septante) de Daniel ex-  
 pliquées. 359. & suiv.

Septante



## DES MATIERES.

- Septante Interprètes (*manuscrit des*) de  
Cyrille Lucar. 23.  
Socin (*avants*) ses sentimens avoient en  
cours. 59.  
Supralapiaires, leur système & leurs senti-  
mens. 293. & suiv.

### T.

- T**erre (*la*) qu'il est probable que c'est  
une Planete. 304. Objections con-  
tre ce sentiment. 305. 315.  
Tertullianistes, quels 141.  
Tertullien; sa chute; caractère de son esprit,  
& ses erreurs. 141.  
Theatre des Auteurs anonymes & pseu-  
donymes, &c. 385.  
Thecle, Dame d'Egypte qui a transcrit un  
manuscrit des Septante. 234.  
Thucydide (*son Histoire*) le sujet & l'oc-  
casion de l'écrire. 75.  
Traité des Septante Semaines de Daniel, du  
vœu de Jephthé & du Decret des Apôtres.  
359  
Tribonianisme, ce que c'est. 206.  
Trinité, comment incompreensible. 18. 19.  
Troye (*la guerre de*) n'est pas une fable.  
73. Son sens. *ibid.*

### V.

- V**alentinien, corrompt les Livres Sacrez  
& produit de faux Evangiles. 94.  
Vanité (*la*) se c'est un bien ou un mal.  
251.

Vatican

T A B L E, &c.

- Vatican (*manuscrit du*) des Septante, & qu'on en dit. 241.
- Verité (la) de la Religion Catholique &c. par Mr. Des-Mahis, &c. 352.
- Vie, si chacun est le maître de sa propre vie. 324.
- Vignoles (Mr. des) sa Lettre Chronologique contre les suppositions du Pere Hardouin. 340.
- Vulgate Italique (la Version) ce qu'on en dit. 96. Quand faite. *ibid.* Manuscrits qui s'en conservent. *ibid.* N'est pas toute d'un même Auteur. 97. Nécessité de la corriger représentée par St. Jérôme. 98. Et comment & quand elle fut rassemblée. *ibid.* & suiv. Exemple d'une variété considérable entre la Version Italique & celle de St. Jérôme. 100.

W.

- W Artita (Mr.) Medecin, sa Dissertation sur le 22. de l'Ecclesiaste, où il trouve les maladies des Vieillards bien expliquées. 278.
- Wilkins (Mr.) ses Oeuvres. 253. Sa naissance & ses études. 254. 255.

X.

- X Enophon, appelé l'Abeille Attique. Son éloge. 77. Caractere de son style. 78.

Fin de la Table.











